

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition en langue française

Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 1 DH. — Numéro des années antérieures : 1,50 DH.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC		ETRANGER	DIRECTION ET ADMINISTRATION Abonnement et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE Rabat-Chellah Tél. 250-24 - 250-25 - 270-30 et 271-79 C.C.P. 101-16 à Rabat
	1 an	6 mois		
Édition complète	60 DH	35 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la législa- tion postale en vigueur.	Prix des annonces : La ligne de 27 lettres : 1,35 DH (Arrêté n° 399-66 du 24 safar 1386/14 juin 1966)
Édition partielle	30 DH	20 DH		

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le jeudi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

- Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1975.**
Rapport sur l'exercice 1975 présenté à Sa Majesté le Roi par Son Altesse Moulay Hassan Ben El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc 1372
- Tabacs. — Prix de vente au public.**
Arrêté du ministre des finances n° 1422-76 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) relatif à la fixation des prix de vente au public des tabacs bruts et manufacturés 1447
- Police de la circulation et du roulage.**
Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 1327-76 du 11 kaada 1396 (4 novembre 1976) portant interdiction temporaire et exceptionnelle de la circulation sur la route secondaire n° 204 et le chemin tertiaire n° 2536 1448

TEXTES PARTICULIERS

- Taza. — Vente à tempérament d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier.**
Décret n° 2-76-574 du 17 kaada 1396 (10 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal de Taza autorisant la vente à tempérament à un particulier d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal 1448
- Oujda. — Cession de gré à gré, d'une propriété bâtie du domaine privé municipal à un particulier.**
Décret n° 2-76-645 du 17 kaada 1396 (10 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil municipal d'Oujda autorisant la ville à céder, de gré à gré, une propriété bâtie du domaine privé municipal à un particulier 1448

El-Jadida. — Cession, de gré à gré, d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier.

- Décret n° 2-76-613 du 17 kaada 1396 (10 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal d'El-Jadida autorisant la ville à céder, de gré à gré, une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier 1449

Taza. — Cession, de gré à gré, d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal à la Banque du Maroc.

- Décret n° 2-76-644 du 17 kaada 1396 (10 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal de Taza autorisant la ville à céder, de gré à gré, une parcelle de terrain du domaine privé municipal à la Banque du Maroc 1449

Casablanca. — Cession, de gré à gré, de parcelles de terrain du domaine privé municipal à des particuliers.

- Décret n° 2-76-614 du 19 kaada 1396 (12 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal de Casablanca autorisant la cession, de gré à gré, de parcelles de terrain du domaine privé municipal à des particuliers 1449

Qualification de médecins « spécialistes » et de médecins dits « compétents ».

- Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 1347-76 du 26 kaada 1396 (19 novembre 1976) désignant le président de la commission technique de qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents » en chirurgie générale 1450

ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

- Nominations et promotions 1450
- Résultats de concours et d'examens 1452

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs
dans diverses localités 1452

TEXTES GÉNÉRAUX

Rapport sur l'exercice 1975 présenté à Sa Majesté, le Roi
par Son Altesse Moulay Hassan Ben El Mehdi,
gouverneur de la Banque du Maroc

Sire,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1975, dix-septième exercice de l'Institut d'émission.

A la suite des graves déséquilibres enregistrés en 1974, la situation économique et financière internationale, en 1975, a été à tel point marquée par la récession, l'inflation et le déréglément des paiements extérieurs qu'elle est apparue à beaucoup comme la crise la plus profonde qu'ait connue le monde occidental depuis le dernier conflit mondial.

Entamé au cours de l'exercice précédent, le mouvement de recul de l'activité productive s'est poursuivi, dans l'ensemble des pays industrialisés, pendant presque tout l'exercice avec le ralentissement, cumulatif et quasi généralisé, des dépenses de consommation et d'investissement tandis que, sous les influences récessives réciproques, le commerce extérieur s'affaiblissait en volume et que le chômage de masse faisait son apparition. Dans ces pays, le produit national brut a fléchi, en termes réels, de 2% en moyenne et la crise de l'emploi a culminé durant le deuxième semestre, avec le chiffre impressionnant de plus de 15 millions de chômeurs alors même que les mesures de licenciement étaient différées, dans nombre de pays, par souci d'ordre social au détriment de la productivité. De même, après un accroissement, en volume, de 5% environ, en 1974, le commerce extérieur des pays appartenant à l'Organisation de coopération et de développement économique a fléchi de près de 10% pour les importations et de 5% pour les exportations bien qu'aucune pratique restrictive caractérisée n'ait été mise en œuvre. Toutefois, cette tendance dépressive de la production et des échanges a laissé transparaître, en milieu d'exercice, une certaine reprise, notamment aux États-Unis, au Japon, en Allemagne et en France, à la suite, en particulier, de la reconstitution progressive des stocks et sous l'effet des mesures conjoncturelles de relance.

L'application de cette politique de soutien, conduite, selon le cas, par la voie du budget, du crédit ou des taux d'intérêt, a été facilitée par le desserrement des pressions inflationnistes. En effet, bien qu'encore élevée, puisqu'elle a dépassé 10%, en moyenne, pour l'ensemble des pays industrialisés, contre 12% en 1974, la hausse des prix, telle du moins qu'elle est exprimée par la variation de l'indice correcteur du produit national en valeur, s'est légèrement atténuée dans la plupart des pays, sauf en Grande-Bretagne et en Italie où elle a atteint, respectivement, 26% et 19%.

Imputable, surtout, au déclin de la demande intérieure, cette décélération moyenne de la hausse des prix résulte, également, du tassement des cours des matières premières à la suite de la récession des économies industrialisées et du déstockage correspondant. Après leur vive flambée, en 1974, les cours ont marqué, en effet, un repli général, chiffré, en moyenne annuelle, entre 9 et 14% selon le type d'indice retenu, avec, toutefois, à partir du 2^e semestre, une nette tendance au raffermissement assortie de variations spéculatives, notamment pour les produits agricoles à usage alimentaire. Altéré par les réductions consé-

tives des ventes et de la production, le marché des produits pétroliers à usage alimentaire. Altéré par les réductions consécutives des ventes et de la production, le marché des produits pétroliers est resté dans l'expectative. La décision prise, en septembre, par les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole d'augmenter de 10% le prix officiel des huiles brutes de référence n'a pas été uniformément appliquée et n'a pas pu, de toute façon, influencer sensiblement la moyenne des prix des matières premières en 1975.

Cette situation de récession économique, marquée, à la fois, par la chute de la production, par le fléchissement des cours de la plupart des produits primaires et par la persistance de l'inflation, s'est révélée hautement préjudiciable aux pays les moins développés qui se sont trouvés dans l'obligation d'importer, à des prix croissants, des biens manufacturés ou des denrées alimentaires de première nécessité et dont les ressources étaient constituées, pour l'essentiel, par les recettes d'exportations de produits de base plus ou moins dévalorisés.

En dépit des tentatives faites en faveur d'une meilleure organisation des marchés ou en vue de l'indexation des cours, cette distorsion tendancielle des prix s'est traduite, en fait, par un élargissement de l'écart entre les situations financières respectives des pays industrialisés et des pays en voie de développement qui n'ont pu maintenir leurs importations, qu'au prix d'une accentuation de leur endettement. En effet, le déséquilibre global des paiements courants des pays industrialisés, apparu en 1974, a été résorbé en 1975 tandis que l'excédent des pays producteurs de pétrole se réduisait quelque peu et que le déficit des pays du tiers monde s'alourdissait parallèlement.

Cette nouvelle altération de la situation des paiements extérieurs s'est accompagnée, comme les années précédentes, de mouvements désordonnés des changes qui sont venus accroître encore l'incertitude et les risques attachés aux règlements internationaux. Dans le régime, toujours en vigueur, de flottement quasi généralisé des monnaies, où les variations de cours apparaissent souvent plus accusées que ne le justifient les données économiques relatives, le dollar s'est affirmé, une fois de plus, mais non sans fluctuations, comme le principal instrument de paiement, de réserve et d'intervention. Sa position s'est, en effet, améliorée, en cours d'exercice, à l'égard de toutes les monnaies, y compris les devises fortes européennes. A l'inverse, la livre sterling, la lire et la peseta ont subi, particulièrement au début de l'année 1976, de graves vicissitudes liées, plus ou moins cumulativement, à l'inflation intérieure, au déficit des paiements courants, aux mouvements spéculatifs de capitaux et, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, à la conversion des « pétrosterlings » en d'autres devises jugées plus sûres. Après avoir réintégré, le 10 juillet 1975, le mécanisme européen de fluctuations limitées et après avoir connu, par la suite, une période de stabilité relative, le franc français s'est vu contraint, le 14 mars 1976, de flotter isolément tandis que plusieurs autres monnaies composant ce système connaissaient des tensions telles que le taux-pivot qui les relie au deutsche mark se trouvait remis en cause. Toutes ces dépréciations successives des monnaies ne manquent pas d'être considérées, en ce début d'exercice 1976, comme des mesures d'ordre concurrentiel prises, unilatéralement, par les nations afin de sauvegarder ou d'accroître leur part respective dans le commerce international.

Devant tous ces aléas monétaires résultant aussi bien d'une conjoncture à la fois dépressive et inflationniste que du déséquilibre, irréductible à court terme, des balances des paiements, la réforme structurelle du système monétaire international, envisagée surtout depuis la suppression de la convertibilité du dollar en or, en août 1971, et mise en chantier depuis lors, s'est écartée, au fil des années, des objectifs ambitieux qui avaient été définis naguère par le Comité des Vingt et exposés à l'assemblée générale du Fonds monétaire international, à Nairobi, en 1973.

Au cours de ses réunions successives, tenues à Washington en janvier et en septembre 1975, à Paris en juin 1975 et à la Jamaïque en janvier 1976, le Comité intérimaire, qui a succédé, en octobre 1974, au Comité des Vingt, n'a réussi, en définitive, qu'à

promouvoir des mesures de compromis ou de circonstance. Les principales propositions qu'il a formulées visent, les unes, à permettre aux différents pays, à partir de négociations et de concertations, de conduire leur politique de change sans contraintes collectives et, les autres, à résorber progressivement les déséquilibres les plus préoccupants des balances des paiements. Il est apparu notamment, en effet, que l'accumulation de déficits extérieurs, particulièrement dans les pays en voie de développement, était de nature à réduire le commerce international et donc à aggraver encore la dépression économique des pays industrialisés.

C'est dans cette double perspective que le Comité intérimaire a présenté les projets de réforme des statuts du Fonds monétaire international concernant, principalement, le régime des changes et les divers concours financiers qui peuvent être mis à la disposition des pays membres.

Selon ces accords qui devront être, pour la plupart, officialisés par amendements des statuts, approuvés par le conseil des gouverneurs et ratifiés par les états membres, le flottement des monnaies est désormais institutionnalisé. Le retour au système général des parités fixes mais ajustables ne constitue plus, en effet, qu'une perspective à long terme dont la réalisation éventuelle doit se trouver étroitement liée à des conditions de stabilité économique et financière. L'or voit, parallèlement, disparaître son rôle d'étalon monétaire puisque son prix officiel est supprimé. Le stock métallique remis au Fonds par les pays membres pourra être progressivement liquidé ou restitué aux déposants. Toutefois les banques centrales restent autorisées à comprendre l'or dans leurs réserves officielles et à le négocier, à l'achat ou à la vente, sur les marchés. Ces possibilités, déjà envisagées en cours d'exercice, bien avant les réunions de janvier 1976, n'ont pas manqué de susciter une sensible détente des cours de l'or qui ont fléchi de 25% en une année après avoir culminé, le 30 décembre 1974, à 197,50 dollars l'once. Les droits de tirages spéciaux sont théoriquement appelés à devenir les instruments monétaires essentiels mais, en fait les monnaies fortes des pays industrialisés, et particulièrement la devise américaine, conservent leur prédominance dans les réserves et les règlements, tant du moins que les pays exportateurs de pétrole continueront de placer en ces monnaies l'excédent de leurs comptes extérieurs. La stabilité du système repose, en définitive, d'une part, sur le contrôle, par le fonds, des politiques de taux de change de chaque pays, mais selon des modalités qui restent à adopter, et, d'autre part, sur la politique de consultations réciproques et d'actions concertées telle qu'elle a été évoquée au Sommet de Rambouillet, en novembre 1975, puis à la Jamaïque, en janvier de l'année suivante. Ainsi, après la disparition du régime contraignant des parités fixes et l'adoption de dispositions permissives, la normalisation des rapports de change ne repose que sur la solidarité ou la coopération que les nations voudront bien mettre en œuvre en vue de s'opposer aux mouvements désordonnés des marchés.

Plus immédiatement applicables ont été les conclusions du Comité intérimaire sur l'élargissement des concours financiers que le Fonds monétaire peut apporter aux états membres. Selon les amendements proposés et retenus, les quotes-parts seront relevées globalement de 32,50% de telle sorte que le capital du Fonds sera désormais réparti à hauteur de 68% pour les pays industrialisés, de 22% pour les pays en voie de développement et de 10% pour les pays producteurs de pétrole. En attendant ce relèvement, les tranches de crédit actuelles ont été provisoirement majorées de 45%. Le système de financement compensatoire, destiné à couvrir, pour les pays exportateurs de produits de base, les déficits des balances des paiements résultant d'une chute de leurs recettes d'exportation, a été, également, réaménagé dans un sens plus libéral tant dans son mode de calcul que dans la détermination du plafond. Le mécanisme pétrolier, créé en 1974 et destiné à financer une certaine fraction des déficits extérieurs imputable au renchérissement des hydrocarbures, a été reconduit, pour l'exercice 1975, pour un montant de 4,3 milliards de droits de tirage spéciaux contre 2,6 milliards un an plus tôt. Un compte de subvention, qui sera approvisionné, essentiel-

lement, par les pays exportateurs de pétrole et les pays industrialisés, a été ouvert pour réduire la hauteur des taux d'intérêt auxquels les ressources de ce mécanisme sont prêtées. Enfin, un fonds fiduciaire sera créé pour fournir, à des conditions de faveur, une aide financière à la balance des paiements des pays les plus démunis. Il sera alimenté, à la fois, par les contributions volontaires des états membres et par les profits retirés de la vente d'une première tranche de 25 millions d'onces d'or, soit un sixième du stock détenu par le Fonds monétaire.

Même complétés par les concours spéciaux qui seront offerts par le « Troisième Guichet » de la Banque mondiale, ouvert en cours d'exercice, ces transferts de ressources apparaissent insuffisants au regard de l'ampleur des déséquilibres structurels des comptes extérieurs des pays du tiers monde tandis que la réforme monétaire, telle qu'elle a été esquissée à la Jamaïque, s'est déjà révélée inopérante pour assurer un retour durable aux disciplines monétaires. C'est, en effet, dès le 21 janvier 1976, au lendemain même de la publication des propositions du Comité intérimaire, que les marchés de changes ont connu, brusquement, de graves tensions qui persistent encore avec plus ou moins d'acuité. En quelques semaines, la lire italienne a perdu 20% de sa valeur contre dollar ; le 9 février, la peseta a fait l'objet d'une dépréciation autoritaire de l'ordre de 10% ; à partir du 5 mars, le flottement en baisse de la livre sterling s'est vivement accentué ; le 14 mars, le franc français se retirait du système européen de fluctuations limitées en accusant une dévalorisation immédiate de 4% vis-à-vis du dollar ; les autres devises engagées dans ce même dispositif se sont, également, repliées jusqu'à leur cours plancher contre deutsche mark, monnaie qui s'est trouvée, de ce fait, au sommet de la marge communautaire. Dans le même temps, le franc suisse voyait s'élargir, une fois encore, son rôle de monnaie-refuge et le dollar confirmait ses fonctions de monnaie-clé internationale.

Cette nouvelle crise des changes a révélé l'ampleur des difficultés rencontrées tant dans la réforme des structures monétaires que dans l'application des politiques d'interventions concertées des banques centrales. Devant des résultats aussi décevants et face à une situation économique et financière aussi préjudiciable aux pays en voie de développement, certains espoirs ont été placés, pour l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial, aussi bien dans le dialogue Nord-Sud engagé, en fin d'exercice, à Paris, que dans l'action conduite au sein de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.). Il s'agit, pour les pays exportateurs de produits primaires, de réduire les incidences néfastes, sur leurs comptes extérieurs, de la récession économique mondiale et des hausses concomitantes des prix qui frappent aussi bien les produits manufacturés et l'énergie que les denrées alimentaires. A cet effet, les propositions de coopération avec les pays industrialisés, telles, du moins, qu'elles ont été exprimées par le Groupe des 77, à Manille en février 1976, concernent, à la fois, l'abolition des obstacles tarifaires ou commerciaux qui s'opposent aux exportations, l'accroissement des concours financiers, l'indexation des cours des produits de base, la possibilité d'obtenir au maximum des aides publiques qui ne soient pas liées et, enfin, la révision du montant des dettes qui grèvent trop lourdement l'économie des pays les moins avancés.

Affectée par des difficultés de commercialisation à l'extérieur, particulièrement pour les phosphates, marquée par le renchérissement des importations de produits industriels ou de certaines denrées alimentaires, tendue, enfin, vers des objectifs impérieux de défense nationale, l'évolution économique du Maroc a été conduite, au cours de cet exercice, avec le souci permanent d'accentuer encore l'expansion résolument engagée un an plus tôt et d'atténuer, par des mesures d'ordre externe ou interne, les effets perturbateurs de la conjoncture internationale.

Sur le plan externe, en dépit des lourdes pressions qui se sont exercées sur la balance des paiements, l'équilibre a été, à peu près, sauvegardé grâce, à la fois, au contrôle des changes, à la gestion centralisée des réserves, au dispositif de cotation des principales devises et, surtout, à la mobilisation intensive de concours financiers extérieurs. C'est ainsi que la valeur du dirham continue,

depuis mai 1973, d'être rattachée, selon un système spécial d'évaluation, à un ensemble de monnaies représentatives du commerce extérieur de telle sorte que les variations aberrantes de change, préjudiciables, selon leur sens, aux importations ou aux exportations, sont considérablement atténuées. C'est ainsi, également, que grâce au crédit intact dont il bénéficie à l'extérieur, le Maroc a eu recours, pour la première fois, au marché international des capitaux, tout en obtenant, par ailleurs, des prêts publics ou diverses facilités auprès des organismes financiers internationaux. Dans le domaine des conventions de clearing, définissant les règles de transferts entre, pays à monnaies inconvertibles, la politique de liquidation des comptes bilatéraux, bien engagée les années précédentes, a été poursuivie, en cours d'exercice, avec la suppression des accords conclus avec la Chine et l'Allemagne orientale, pays avec lesquels les règlements sont désormais opérés en devises convertibles. Des actions fructueuses ont été, en outre, conduites pour l'établissement de relations commerciales et financières privilégiées avec la Communauté économique européenne. Enfin, une contribution active a été apportée aux efforts de rééquilibrage des relations économiques et financières entre les nations tant au sein du Fonds monétaire ou des assemblées des Nations Unies que dans les institutions ou instances propres au monde arabe ou africain. Le Maroc a ainsi participé régulièrement aux séances de travail du Comité intérimaire et de la Conférence pour le commerce et le développement. Il a, également, œuvré pour la création du Fonds monétaire arabe, instrument de coopération et de solidarité financière, dont les statuts ont été signés, à Rabat, en avril 1976, et pris une part agissante à la réunion, en août, à Kinshasa, de l'Association des banques centrales africaines.

Sur le plan interne, prenant en considération les données récessives et inflationnistes de l'économie mondiale ainsi que les résultats acquis au cours des deux premières années du plan 1973-1977, les pouvoirs publics ont révisé à la hausse les objectifs de développement antérieurement définis en révalorisant substantiellement les projets d'investissements. Il s'agissait, à la fois, d'atténuer le degré de dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur pour certains produits essentiels, tels, par exemple, les denrées alimentaires ou le ciment, de préparer la mise en place des premiers éléments d'une industrie lourde chimique et sidérurgique et, enfin, d'améliorer le niveau de vie de la population par la multiplication des emplois et la promotion régionale. A cet effet, le taux moyen prévisionnel de progression de la production intérieure brute a été fixé à 9,10% par an, en termes réels, pour les trois dernières années du plan, alors que le taux moyen réalisé pendant les deux premières années s'est établi à 5,5%. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que si la formation brute de capital fixe s'accroît très rapidement.

C'est pourquoi l'Etat, à qui incombe déjà la responsabilité d'initier et de soutenir les investissements à hauteur de 60% environ, a élargi considérablement, en cours d'exercice, ses dépenses budgétaires d'équipement. Ainsi stimulés et accompagnés, les investissements privés et semi publics se sont également développés de telle sorte que la formation brute de capital fixe s'est élevée, globalement, de 82,3%, en un an, à un moment où la croissance économique se trouvait limitée à 2,2%, en termes réels, en raison de la réduction de la production marchande de phosphates et de la chute des récoltes. Dès lors, toutes ces dépenses cumulées d'investissements, jointes aux dépenses additionnelles de consommation qui en furent dérivées et à celles qui sont nées de l'expansion rapide de quelques secteurs d'activité tels que le bâtiment, les travaux publics ou l'industrie, n'ont pas manqué de peser sur l'offre intérieure et les prix et, surtout, sur les importations. Déjà affectée, par ailleurs, par la chute des exportations, la balance commerciale a laissé ainsi apparaître un déficit en ressources préoccupant. En dépit des tensions financières, internes et externes, qui en sont résultées, particulièrement durant le deuxième semestre, les pouvoirs publics ont maintenu, tout au long de l'exercice, leur volonté délibérée d'expansion économique et sociale par le biais, notamment, des dépenses d'équipement et de compensation des prix

tandis que le volume du crédit mis, par les autorités monétaires, à la disposition du Trésor et des entreprises était en permanence adapté à l'évolution du budget, de la production et des comptes extérieurs.

La production

Évaluée en termes constants, la production intérieure brute s'est établie, en 1975, à 14.960 millions de dirhams, réalisant d'une année à l'autre une hausse de 2,2% contre 9,3% en 1974 (1). Ce ralentissement considérable a ramené le taux moyen de progression de la production, pour les trois premières années d'exécution du plan quinquennal, à 4,3% seulement, soit à un rythme nettement inférieur au taux prévisionnel fixé à 7,5%. Cette faible croissance de l'activité productrice, en 1975, recouvre, cependant, des évolutions très différenciées selon les secteurs de l'économie (2).

C'est ainsi que l'agriculture, après les résultats favorables de l'année 1974, a marqué un recul de près de 12%, imputable, à la fois, à la récolte des principales céréales dont le rendement total, en baisse de 24%, n'a que peu excédé 35 millions de quintaux, aux cultures industrielles, qui, à l'exception du tournesol et de la canne à sucre, ont fléchi très sensiblement, et, enfin, aux agrumes et aux primeurs dont les résultats se sont également inscrits en nette diminution. Par suite, le secteur agricole, dont l'influence sur la vie économique et sociale reste encore déterminante, a vu sa part relative dans la production intérieure passer de 28,3% en 1974 à 24,5% en 1975. Cette régression n'a pas manqué de peser, à la fois, sur les équilibres interne et externe du pays. En effet, en dépit des interventions de stabilisation de la Caisse de compensation, l'augmentation du coût de la vie, chiffrée, en moyenne mensuelle et d'une année à l'autre, à 7,9%, a été, pour une large part, provoquée par la hausse des produits alimentaires. De même, le profond déficit de la balance commerciale est dû, notamment, au déséquilibre, en valeur, des échanges de produits alimentaires résultant, lui-même, d'une réduction de 12% des exportations conjuguée à un alourdissement de 42% des importations.

Tributaire de la conjoncture internationale, nettement déprimée en 1975, le secteur minier a connu, également, une évolution défavorable et a vu sa production baisser de 26,3% contre une progression de près de 14% en 1974. Aussi, sa part dans la production intérieure brute est-elle tombée à 4,9% seulement contre 6,8% un an plus tôt. Cette chute d'activité résulte, surtout, d'une réduction de 28,4% de la production marchande de phosphates qui représente, à elle seule, 91% de la production globale, en valeur, du secteur minier.

Due essentiellement au développement sensible de l'extraction de charbon, l'augmentation de 6,8% de la production d'énergie, contre 8,3% en 1974, n'a pas été suffisante pour atténuer, en ce domaine, le degré de dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur qui est resté fixé, d'une année à l'autre, à 77%.

Après une progression limitée à 4% en 1974, l'industrie et l'artisanat ont vu, en 1975, leur activité s'accroître de 6,2% et, par suite, leur part dans la production globale portée à 14,9% contre 14,3% un an auparavant.

Poursuivant son expansion remarquable, qui se chiffrait déjà à 17% en 1974, le secteur du bâtiment et les travaux publics a enregistré une hausse spectaculaire de 67,5% de telle sorte qu'il représente, désormais, 9,3% de la production intérieure, au lieu de 5,7% en 1974.

Enfin, le secteur tertiaire, qui contribue dans une proportion de 42,7% à la formation de la production totale, s'est inscrit en hausse de 5,6% contre 6,9% un an auparavant.

(1) Selon les données provisoires de la comptabilité nationale.

(2) Voir annexes statistiques I et 2.

Convertie en dirhams courants par application de la hausse de l'indice du coût de la vie, égale à 7,9%, la production intérieure brute s'est établie à 26.040 millions de dirhams, contre 23.570 millions en 1974, marquant, ainsi, une progression nominale de 10,5%. Englobant, à la fois, la production intérieure, exprimée en dirhams courants, et la valeur de certains services non commercialisés, soit 3.850 millions de dirhams (1), le produit intérieur brut s'est accru, en 1975, de 11,8% pour s'établir à 29.890 millions de dirhams. Compte tenu des revenus extérieurs nets, chiffrés, après une progression très sensible de 41%, à 1.930 millions de dirhams, le produit national brut s'est élevé à 31.820 millions de dirhams, faisant apparaître, en douze mois, une avance de 13,2% contre 27,4% en 1974. Déduction faite des amortissements et des impôts indirects nets de subventions, le revenu national — ou produit net au coût des facteurs — s'est élevé à 27.940 millions de dirhams, enregistrant, également, une hausse de 13,2% (2).

La demande

Comparées au produit intérieur brut, évalué à 29.890 millions de dirhams, les dépenses totales de consommation et de formation brute de capital fixe ont atteint, ensemble, 33.960 millions de dirhams, laissant, ainsi, apparaître, après un prélèvement sur les stocks de 110 millions, un déficit considérable en ressources de 3.960 millions de dirhams contre 80 millions, seulement, en 1974. En regard de la faible progression du produit intérieur, l'alourdissement des dépenses de consommation et, surtout, des investissements n'a pas manqué, en effet, de se traduire par une certaine hausse des prix et, plus encore, par un élargissement des recours à l'extérieur pour compenser le déséquilibre qui s'est instauré entre les ressources et les emplois en biens et services (3).

Avec l'extension des revenus, dérivée, pour partie, de l'accélération de la mise en œuvre des investissements, la consommation nationale, chiffrée, en prix courants, à 26.250 millions de dirhams, a augmenté, en 1975, de 17% contre 18% en 1974. Étant donné la sous-évaluation de la production intérieure, la progression de la consommation totale, plus rapide pour le secteur public que pour le secteur privé, a été probablement encore plus accentuée. En termes nominaux, la consommation a représenté, globalement, 87,8% du produit intérieur brut contre 83,9% en 1974, traduisant ainsi un certain fléchissement de l'épargne intérieure.

Égale à 7.710 millions de dirhams et marquant ainsi, en un an, un accroissement spectaculaire de 82,3% contre 44,4% en 1974, la formation brute de capital fixe a constitué le principal facteur dynamique de la demande globale. Relevant à 57,8% de l'initiative publique, cet effort d'équipement a été particulièrement sensible pour les travaux publics, l'outillage et le matériel. Après cette progression, la formation brute de capital fixe a représenté 29,6% de la production intérieure brute, contre 17,9% en 1974. Compte tenu des utilisations, à hauteur de 110 millions de dirhams, de stocks antérieurement constitués, les dépenses d'investissement se sont établies à 7.600 millions de dirhams.

En regard, l'épargne intérieure brute, c'est-à-dire la différence entre le produit intérieur brut et la consommation, s'est fixée à 3.640 millions de dirhams (4). A ce niveau, elle n'a pas suffi à couvrir les dépenses d'investissement, confirmant, ainsi, un déficit en ressources égal, en termes de biens et services, à 3.960 millions de dirhams. Regroupant cette épargne intérieure et les revenus nets extérieurs, soit 1.930 millions de dirhams, mais diminuée du montant net des dons accordés, soit 10 millions, l'épargne nationale, chiffrée à 5.560 millions de dirhams, a laissé subsister, par rapport au montant des investissements, un besoin de financement de 2.040 millions de dirhams qui a été couvert par des concours extérieurs nets, privés et publics, atteignant, respectivement, 330 et 1.640 millions de dirhams et, en fin de compte, par un prélèvement de 70 millions sur les réserves en devises du pays.

Les relations financières extérieures

La mise en œuvre accélérée des investissements, l'élargissement concomitant et lié, de la demande de biens de consommation ainsi que le déficit de la production agricole se sont traduits par un accroissement massif des importations, chiffré à 25% en valeur. En regard, les exportations ont régressé de plus de 16%, en raison non pas seulement de la dépression économique des pays industrialisés acheteurs mais également de la réduction en volume des denrées agricoles exportables et du stockage de certains produits miniers dont les cours s'étaient inscrits en baisse. Il en est résulté, en dépit de l'extension des recettes touristiques, un déficit de la balance des biens et services, inégalé jusque-là, de 4 milliards de dirhams environ, représentant, sur la base CAF, plus du tiers des importations et près de dix fois le solde déficitaire accusé un an plus tôt. Ce grave déséquilibre a été, toutefois, presque intégralement comblé grâce, d'une part, aux transferts effectués par les travailleurs nationaux à l'étranger qui, par une nouvelle et remarquable progression, ont atteint, environ, 2 milliards de dirhams et grâce, d'autre part, à l'augmentation des concours, de diverses sortes, obtenus à l'extérieur. Dans ces conditions, le déficit de la balance des paiements a été limité à quelque 70 millions de dirhams, mais les avoirs extérieurs du pays ne représentaient plus, au 31 décembre 1975, que deux mois d'importations, environ, contre près de 3 mois un an auparavant.

Les finances publiques

En dépit de la stabilisation des dépenses de subvention des prix, une intense pression s'est également exercée sur les finances publiques. S'élevant, ensemble, en trésorerie, à plus de 12 milliards de dirhams, les dépenses de fonctionnement et d'équipement se sont, en effet, alourdies de 35%, d'une année à l'autre, alors qu'en contrepartie, les ressources ne s'accroissaient que de 18% à la suite de la stabilisation des recettes provenant des exportations de phosphates. Les versements au Trésor effectués à ce titre ne se sont chiffrés, dans leur totalité, qu'à 2,7 milliards contre 2,1 en 1974. Le déséquilibre budgétaire global, soit 3 milliards de dirhams environ, a été couvert par affectation des concours extérieurs pour 1,5 milliard contre 333 millions en 1974 et par le maintien du financement monétaire au niveau atteint précédemment. C'est ainsi que le Trésor s'est trouvé dans l'obligation d'utiliser la deuxième et dernière tranche de 500 millions de dirhams à valoir sur l'avance conventionnelle de 1 milliard consentie par la Banque du Maroc le 13 mars 1974. Il est vrai qu'en valeur relative le financement monétaire du déficit n'a guère dépassé 37%, contre 85,5% un an plus tôt, alors que les dépenses publiques d'équipement ont progressé de 99% d'une année à l'autre.

La monnaie et le crédit

La vive expansion de la demande globale et de l'activité de certains secteurs économiques, liée, à la fois, à l'exécution des programmes d'équipement définis par les pouvoirs publics et à la réalisation des investissements d'origine privée, a été assortie d'une nouvelle et sensible progression des moyens de paiement mis à la disposition des entreprises et des particuliers. Égale à 14,3 milliards de dirhams au 31 décembre 1975, la masse monétaire s'est en effet, accrue, en un an, de 2,4 milliards de dirhams, soit 20,5%, contre 2,6 milliards, ou 28,9% en 1974. Ce mouvement général d'accroissement a trouvé son origine dans un alourdissement de 23% des créances sur le Trésor conjugué à un développement de 23,9% des crédits à l'économie tandis que les avoirs extérieurs accusaient, au contraire, un léger tassement de 3,8%, le premier fléchissement annuel depuis 1968.

En moyenne mensuelle, le taux de développement de la masse monétaire, soit 24%, se révèle bien supérieur au rythme d'accroissement de la production intérieure globale, à prix courants, qui ne

(1) Il s'agit, ici, uniquement du montant des traitements et salaires de la fonction publique.

(2) Voir annexe statistique 5.

(3) Voir annexes statistiques 3, 4 et 6.

(4) Voir annexe statistique 7.

s'est élevé qu'à 10,5% en raison surtout de la chute de la production agricole. Cette disparité résulte de l'écart qui est apparu entre la dépense monétaire globale et les possibilités locales de l'offre. Elle ne fait donc que traduire le déficit en ressources et les lourdes pressions consécutives qui se sont exercées sur les importations et, par suite, sur la balance des paiements avant de peser, dans une mesure beaucoup plus faible, sur les prix intérieurs. En effet, en dépit de l'accélération des dépenses internes et du renchérissement de certaines importations, les fortes tensions exercées sur les prix, en 1974, se sont très sensiblement atténuées. L'indice du coût de la vie n'a enregistré, en 1975, qu'une hausse de 7,9%, en moyenne mensuelle, contre 16,1% un an auparavant.

Dès lors, en raison de l'accélération des dépenses d'investissement, de la modération des prix intérieurs et de l'ampleur des apports financiers extérieurs, les autorités monétaires, soucieuses de ne pas entraver la croissance de l'économie, n'ont pas mis d'obstacles à l'extension globale des liquidités tout en s'attachant, toutefois, à promouvoir une certaine sélectivité des concours bancaires et à maîtriser leur développement en fonction de la situation des comptes extérieurs.

L'agriculture

En dépit de l'expansion croissante de l'industrie et des activités tertiaires, l'agriculture continue d'exercer une large influence sur l'évolution économique, sociale et financière du pays. A elle seule, en effet, elle a représenté, en 1975, plus de 24% de la production intérieure brute globale et plus de 27% des exportations totales tandis que le secteur rural regroupe encore plus de 60% de la population et que l'insuffisance chronique des récoltes pèse lourdement aussi bien sur la balance commerciale que sur le pouvoir d'achat des agriculteurs. Enfin, le budget de l'Etat se trouve, lui-même, affecté, dans ses charges, par l'ampleur des dépenses d'équipement ou de subventions, directes ou indirectes.

Or, l'agriculture demeure encore excessivement tributaire des aléas climatiques qui conditionnent très étroitement les limites de ses résultats alors que, dans le même temps, l'accroissement de la population et l'amélioration des niveaux de vie entraînent une augmentation constante de la demande.

C'est ainsi que, sévèrement éprouvée par la sécheresse, la production agricole, évaluée en termes réels, a accusé, en 1975, une baisse de 11,8% faisant suite à un accroissement de 13,7% durant l'exercice antérieur. Ce déficit a provoqué un élargissement de 41,4% des importations de denrées alimentaires qui ont atteint le montant considérable de 2,6 milliards de dirhams, soit, essentiellement, près d'un milliard pour le blé comme pour le sucre et plus de 100 millions pour les produits laitiers.

Préoccupés par les conséquences économiques, financières et sociales de cette situation, les pouvoirs publics ont décidé d'intensifier encore leurs efforts et de mettre en œuvre une série de mesures destinées, surtout, à accroître les investissements. Ces actions ont été entreprises, notamment, dans le cadre de la révision du plan qui a assigné deux objectifs fondamentaux au secteur agricole : d'une part, subvenir aux besoins nutritionnels d'une population en constant accroissement et procurer ainsi une certaine autonomie alimentaire, d'autre part, accroître les recettes en devises par le développement des exportations. Ce programme révisé d'expansion de la production a été appuyé, comme dans le passé, par une politique commerciale visant à élargir les débouchés extérieurs, particulièrement en Europe, et par une politique sociale conduite, entre autres moyens, par le biais de la distribution des terres, par le relèvement des salaires minimums et par le soutien des prix à la production.

L'évolution défavorable de l'agriculture constatée en 1975 est imputable, à la fois, à la récolte céréalière, aux cultures industrielles, qui, à l'exception du tournesol et de la canne à sucre, ont également régressé très sensiblement, et, enfin, aux

agrumes et aux primeurs dont les résultats, pour la campagne 1974-1975, ont été en net retrait, aussi bien à la production qu'à l'exportation (1).

Céréales

Sans être aussi mauvaise que la récolte exceptionnellement faible de 1972-1973, qui avait plafonné à 30,5 millions de quintaux, la production des quatre céréales principales, limitée à 35,3 millions de quintaux, a toutefois fait ressortir, en une année, une baisse de 24%.

Cette très forte diminution due à l'insuffisance des pluies, notamment en début de campagne, s'est traduite par une réduction d'environ 8% des surfaces emblavées et par un affaiblissement des rendements dont la moyenne n'a atteint que 8,8 quintaux à l'hectare, contre 10,7 au cours de la campagne précédente. C'est l'orge, principale culture des régions du Sud, qui a été le plus affectée par la sécheresse comme le montre le tableau récapitulatif ci-après :

EN MILLIERS de quintaux et en quintaux la	1972-1973		1973-1974		1974-1975	
	Pro- duction	Ren- dement	Pro- duction	Ren- dement	Pro- duction	Ren- dement
Blé dur	11.800	8,0	13.800	9,9	12.000	9,7
Blé tendre ...	3.900	7,0	4.730	8,9	3.700	8,2
Orge	12.600	6,2	23.870	12,1	15.900	8,7
Mais	2.200	4,9	3.900	8,7	3.700	7,5
Total ..	30.500	6,2	46.300	10,7	35.300	8,8

Sur cette production, 1.289 milliers de quintaux ont été écoulés, entre juin et décembre 1975, sur le marché contrôlé par l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses. Le faible taux de la commercialisation officielle recensée au cours de cette période résulte aussi bien de la médiocrité de la récolte et de l'activité des circuits du marché libre que de la constitution de stocks destinés à l'autoconsommation et à l'ensemencement.

Le déficit céréalier n'a pu être comblé, cette année encore, que par le recours à des importations massives qui, sur l'ensemble de l'exercice 1975, se sont élevées à 14,8 millions de quintaux, soit presque le double des quantités achetées durant les douze mois précédents. Le coût de ces opérations n'a toutefois été porté que de 700 millions à environ 1 milliard de dirhams à la suite de l'évolution favorable des cours mondiaux. En effet, à l'exception, au début de l'été, d'une phase de tension des prix, due aux achats volumineux de l'U.R.S.S., les cours internationaux des céréales se sont inscrits en baisse tout au long de l'année, particulièrement au moment où la perspective d'une abondante récolte aux Etats-Unis est devenue une certitude. Les autorités américaines et soviétiques ont d'ailleurs profité de cette situation pour normaliser ces négociations de céréales et établir un calendrier des approvisionnements.

A l'inverse de l'évolution suivie par les céréales principales, la production des céréales secondaires a marqué, en 1975, une légère hausse et les exportations ont porté sur 280.000 quintaux contre 230.000 pendant l'année précédente.

(1) Voir annexes statistiques 8 à 17.

Les résultats enregistrés par les autres productions agricoles au cours des derniers exercices sont retracés dans le tableau suivant :

EN MILLIERS DE TONNES et par campagne	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975
Légumineuses	414	354	705	451
Primeurs (1)	211	276	237	230
Agrumes	846	1.012	842*	583
Betterave à sucre	1.682	1.479	1.948*	1.792
Coton brut	26	18	17	12
Olives (2)	195	200	200**	400**
Vin (en milliers d'hecto- litres)	1.151	1.275	1.297*	699

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres estimatifs.

(1) Quantités exportées.

(2) Il s'agit de la récolte qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Légumineuses

La récolte de légumineuses n'a guère dépassé 4,5 millions de quintaux, contre 7 millions au cours de la campagne précédente, soit une diminution de 36% résultant, à la fois, d'une contraction de 4% des superficies emblavées, qui n'ont atteint que 563.000 hectares, et d'une réduction des rendements qui se sont établis, globalement, à 8 quintaux à l'hectare contre 12 quintaux un an auparavant.

A l'exception de la production de lentilles, qui, grâce à une amélioration des rendements, s'est accrue de 25% environ, l'ensemble des cultures s'est inscrit en baisse. C'est ainsi que les récoltes de pois-chiches, de fèves et de petits pois ont diminué, respectivement, de 63%, 38% et 21%.

Primeurs

Les conditions climatiques qui ont prévalu durant le déroulement de la campagne de primeurs ont réduit le volume de la production mais se sont, en revanche, révélées bénéfiques pour la qualité des produits.

De ce fait et grâce, également, à la bonne tenue des cours, les recettes globales d'exportation correspondantes se sont élevées, sur la base FOB, à 384 millions de dirhams contre 280 millions en 1973-1974, soit une augmentation de 37% alors que les expéditions n'ont atteint que 230.000 tonnes contre 237.000 tonnes au cours de la campagne précédente.

Si cette progression résulte, pour une large part, de l'amélioration qualitative des produits exportés et de la hausse des cours, elle est aussi dérivée des efforts entrepris par l'Office de commercialisation et d'exportation pour une plus grande diversification des débouchés. Bien que demeurant, de loin, en tête des pays destinataires, la France, qui avait absorbé 89% des ventes globales de primeurs en 1974, n'en a reçu que 75% en 1975.

Agrumes

Très sérieusement affectée par la sécheresse, la production du verger agrumicole, avec 583.000 tonnes, a accusé une régression de 31% par rapport à la campagne précédente. La baisse, qui a touché l'ensemble des variétés, a marqué principalement les petits fruits dont le volume produit a chuté de près de 47%.

En dépit d'une diminution de 18% des quantités exportées, qui sont passées de 586.000 à 482.000 tonnes, les recettes correspondantes se sont élevées de 443 à 516 millions de dirhams, s'inscrivant ainsi en hausse de 16%, grâce à une amélioration du prix unitaire moyen qui s'est établi à 1,07 dirham le kilogramme contre 0,75 lors de la campagne précédente.

La commercialisation a pu enregistrer ces résultats particulièrement favorables grâce à la conjugaison de plusieurs facteurs et notamment une bonne qualité des fruits, une plus grande maîtrise du produit au niveau de la manipulation et du transport, une diminution de la concurrence sur les marchés européens et une certaine diversification des débouchés puisque les pays de la Communauté économique européenne n'ont absorbé que 51% des exportations contre 63% en 1974 et 70% en 1973.

Cultures industrielles

En dépit d'une extension des superficies cultivées, passées de 87.200 à 97.500 hectares d'une campagne à l'autre, la production globale des cultures industrielles a accusé une diminution de l'ordre de 5%.

La betterave à sucre, qui couvre à elle seule 64% de l'ensemble des surfaces emblavées, a accusé une baisse de 8%, avec une récolte limitée à 1.792.000 tonnes. Cette dégradation résulte d'un affaiblissement des rendements, tombés de 34,4 à 28,8 tonnes à l'hectare et non d'une diminution des superficies ensemencées qui se sont, au contraire, élargies de 10% d'une campagne à l'autre. Les meilleurs rendements, soit 41,8 tonnes à l'hectare, ont été obtenus dans les Doukkala tandis que le périmètre du Gharb, qui bénéficie de 48% des emblavements, a enregistré, avec 17,8 tonnes à l'hectare, la plus faible rentabilité.

Les plantations de canne à sucre, qui se sont étendues sur 4.400 hectares, ont désormais dépassé le stade expérimental en atteignant une production encourageante de 628.000 quintaux.

Avec l'entrée en service de la SUNACAS, en juin 1975, le nombre d'usines sucrières a été porté à neuf. Néanmoins, à la suite de la réduction de la récolte de betteraves, la production de sucre ne s'est chiffrée qu'à 259.400 tonnes, en diminution de près de 5% par rapport à la campagne précédente. A ce niveau, elle a couvert un peu plus de 50% de la consommation intérieure. Le déficit sucrier a nécessité l'importation, au cours de l'exercice, de 267.000 tonnes de sucre brut pour une valeur de 971 millions de dirhams contre 286.500 tonnes pour 632 millions de dirhams un an plus tôt. Ce renchérissement très sensible des approvisionnements résulte de la hausse spéculative qui a affecté les cours au moment où les contrats d'importations étaient signés.

Alors qu'elles ont couvert une superficie de plus de 17.400 hectares, égale à peu près à celle de la campagne antérieure, les cultures de coton n'ont permis d'obtenir qu'une production de 123.900 quintaux, en baisse de 28%.

Dans un contexte international particulièrement défavorable, caractérisé par une offre excédentaire et un effondrement des cours déjà sensible durant l'exercice précédent, les exportations de coton, dont le prix de revient s'est révélé supérieur à celui du marché mondial, n'ont porté finalement que sur 466 tonnes contre 3.355 tonnes un an auparavant. L'Office de commercialisation et d'exportation se trouve, dès lors, en possession d'un stock de près de 10.000 tonnes de fibres de coton alors que la conjoncture des marchés ne montre pas de signes d'amélioration.

En hausse de 21% d'une campagne à l'autre, la production globale des cultures oléagineuses s'est élevée à 361.500 quintaux en raison d'un élargissement des surfaces cultivées, passées de 37.500 à 41.700 hectares, et d'une légère amélioration des rendements qui ont atteint en moyenne 8,7 quintaux à l'hectare contre 7,9 quintaux en 1973-1974.

A lui seul, le tournesol a occupé 23.300 hectares, avec une récolte de 155.500 quintaux, en hausse de 10% par rapport à la campagne précédente, malgré une diminution des rendements de 7,7 à 6,7 quintaux à l'hectare.

Oléiculture

Médiocre pour la troisième campagne consécutive, la récolte d'olives de l'hiver 1974-1975, estimée à 200.000 tonnes environ, a permis d'extraire 30.000 tonnes d'huile, soit un rendement de l'ordre de 15%. Les exportations se sont, toutefois, limitées à 13.600 tonnes environ, au lieu de 20.500 tonnes précédemment, en

raison des difficultés de commercialisation rencontrées sur les marchés extérieurs et, notamment, de l'obligation de respecter un prix plancher dans les pays de la communauté économique européenne. Par suite, les recettes correspondantes en devises n'ont guère dépassé 94 millions de dirhams, en baisse de 36% d'une année à l'autre.

Cette chute des exportations d'huile s'est accompagnée, à la fois, d'un accroissement de la consommation locale, qui a dépassé 13.400 tonnes, contre 7.500 en 1974, et d'une reconstitution, à hauteur d'environ 3.000 tonnes, des stocks qui s'étaient épuisés au cours des deux dernières campagnes. Évaluée à quelque 380.000 ou 400.000 tonnes et déjà considérée comme la meilleure depuis 1971, la récolte d'olives de la campagne 1975-1976 permettrait, selon certaines estimations, de produire plus de 50.000 tonnes d'huile.

Viticulture

L'insuffisance des pluies, qui a sérieusement réduit les rendements de la vigne, et les arrachages de plants, nécessités par le renouvellement d'une partie du vignoble devenue trop ancienne, ont fortement limité la production de vin qui n'a pas dépassé 700.000 hectolitres, en recul de 46% par rapport aux résultats des vendanges précédentes.

En ce qui concerne la commercialisation de la production précédente, alors que le marché local continue à absorber quelque 350.000 hectolitres, les ventes à l'étranger n'ont porté que sur 665.000 hectolitres, contre près de 815.000 en 1973-1974, soit une régression de 18,4%.

La principale caractéristique de cette campagne d'exportation réside dans l'accroissement remarquable des achats de l'U.R.S.S. En effet, le marché soviétique, qui n'avait jamais acquis plus de 50.000 hectolitres, en a absorbé, en 1975, près de 250.000, soit 38% de l'ensemble des expéditions. En revanche, la part des pays du Marché commun européen, qui avait atteint 88% en 1974, est tombée à 50%. La France, notamment, n'a acquis que 300.000 hectolitres, soit 45% du total des ventes, au lieu de 596.000 hectolitres, ou 73%, un an auparavant.

Élevage

La sécheresse, qui a caractérisé le début de la campagne 1974-1975, a sérieusement éprouvé le cheptel qui a, toutefois, enregistré une très légère augmentation en poids et en nombre. En effet, les abattages contrôlés, qui ont porté sur 3,5 millions de têtes, ont procuré 119.000 tonnes de viande alors que les 3,4 millions de bêtes abattues en 1974 en avaient fourni 109.000 tonnes. Néanmoins, le prix moyen de la viande n'a pas manqué d'être affecté par l'insuffisance de l'offre locale face à l'accroissement constant de la consommation.

La production de lait a atteint 500 millions de litres environ au cours de cet exercice qui a vu la mise en place d'un programme visant à une meilleure satisfaction des besoins en produits laitiers par l'accroissement des centres de collecte, la création de nouvelles usines de transformation ou l'augmentation de la capacité des unités déjà existantes. En outre, le faible rendement du cheptel laitier, dû à la qualité médiocre des races locales et à l'insuffisance de la production fourragère, a conduit à recourir à une amélioration génétique du troupeau par l'importation d'espèces plus productives et par l'organisation de campagnes d'insémination artificielle.

L'abondance et la répartition des pluies à la fin de l'année 1975 et durant les premiers mois de l'année 1976 laissent espérer une campagne agricole satisfaisante, en dépit des fortes gelées, enregistrées en décembre et en janvier, qui ont affecté quelques productions, notamment certaines variétés d'agrumes et de primeurs. La récolte céréalière s'annonce, en tout état de cause, plus abondante. Les pouvoirs publics n'en ont pas moins poursuivi la mise en place de différentes mesures en faveur de l'agriculture.

Politique agricole

Pour tenter d'établir une certaine autonomie du pays en produits alimentaires de base et libérer ainsi, par la suite, des

ressources de financement pour l'industrialisation et l'amélioration de l'infrastructure, les autorités ont, d'une part, intensifié les programmes de développement des productions céréalière, sucrière et oléagineuse et, d'autre part, élaboré un plan destiné à accroître considérablement la production laitière tout en continuant d'appliquer la politique générale d'aménagement hydraulique et de soutien des revenus agricoles.

Afin d'encourager l'exploitation des céréales et d'améliorer les rendements, il a été décidé d'amplifier la fourniture des engrais dont les prix ont été maintenus à leur niveau de l'année précédente, d'accroître la distribution des semences sélectionnées, par le biais d'une société créée spécialement à cet effet en 1975, et d'augmenter de 30% le parc des tracteurs géré par les centres d'utilisation commune de matériel agricole.

Dans le cadre du plan sucrier adopté à la fin de l'année 1974 et qui vise la mise en chantier, dans un premier stade, de six nouvelles sucreries dont la réalisation devrait permettre, vers 1984, la couverture de la totalité des besoins internes, l'année 1975 a vu le lancement des travaux de construction, dans le Loukkos, de la dixième unité de production sucrière du pays. Cette usine, à base de betteraves comme les précédentes, dont l'entrée en service est prévue pour juin 1977, aura une capacité de traitement de 4.000 tonnes par jour et permettra d'obtenir une production annuelle de 45.000 tonnes de sucre blanc. D'autre part, des travaux d'agrandissement sont en cours dans la sucrerie de Sidi Bennour, dans les Doukkala, visant à en élargir la capacité qui passera de 2.500 à 4.000 tonnes de betteraves par jour.

Selon le plan oléagineux, qui organise la divulgation et l'encouragement de nouvelles cultures telles que le soja, le colza et la carthame, les récoltes devraient porter la production d'huile à 65.000 tonnes en 1977 (1).

Le nouveau plan laitier prévoit, dans un premier temps, la création de trois unités de traitement du lait, à El-Jadida, Fès et Beni-Mellal, portant ainsi le nombre d'usines laitières à 10 en 1977. En fait, la construction de ces trois établissements a pu être lancée en 1975 et un projet complémentaire tendant à l'implantation d'une autre installation à El-Kelâa-des-Srarnha est à l'étude. Ainsi, la capacité de traitement totale, évaluée à 223 millions de litres en 1975, passera à 373 millions au terme de la période quinquennale. Parallèlement, le nombre des centres de collecte sera porté, dans le même temps, de 120 à 300.

L'irrigation a également retenu l'attention des pouvoirs publics. Dans le cadre de la révision du plan, la grande hydraulique a bénéficié d'un crédit supplémentaire de 728 millions de dirhams afin d'élargir, de 23.000 à plus de 43.000 hectares, les superficies mises en irrigation, chaque année. L'objectif global pour l'ensemble de la période quinquennale est ainsi porté à 170.000 hectares au lieu de 110.000 hectares prévus initialement. Les projets d'aménagement de la petite hydraulique ont été réévalués de 28 millions de dirhams, correspondant à un équipement supplémentaire de 4.000 hectares.

Le potentiel hydraulique global, qui comprenait, au 31 décembre 1975, 24 barrages en fonction, a été renforcé par le lancement des travaux de construction du barrage Sidi Cheho sur l'Oued Oum-Er-Rbia. Baptisé barrage « El Massirat », cet ouvrage, qui aura la plus grande retenue du pays, évaluée à deux milliards de mètres cubes, et servira à l'irrigation de 90.000 hectares environ, permettra également l'alimentation en eau potable de la région côtière de Casablanca à Safi ainsi que la fourniture d'eau et d'énergie pour les industries de phosphates et pour le futur port de « Jorf Lasfar ».

L'effort entrepris par les pouvoirs publics en faveur de l'agriculture peut se mesurer par le fait que les seules dépenses d'équipement agricole, fixées à 2.924 millions de dirhams dans l'enveloppe initiale du plan, ont été réévaluées de près de 80% dans le programme de révision établi en 1975 et fixées ainsi à 5.257 millions.

(1) A l'exclusion de l'huile d'olive.

Les différentes actions énumérées ci-dessus ont été complétées par des mesures plus ponctuelles visant à maintenir le niveau des revenus des agriculteurs.

Les prix de soutien pour la betterave, la canne à sucre, le coton et le tournesol, qui avaient été augmentés au cours de l'exercice 1974, avec paiement immédiat à la livraison pour les deux dernières cultures, ont été reconduits pour l'année 1975. D'autre part, le salaire minimum payé en espèces dans le secteur agricole et qui était de 6 dirhams pour les hommes et 4,80 dirhams pour les femmes a été unifié en juillet 1975 et arrêté à 6,60 dirhams.

Un nouveau pas a été franchi dans l'application de la réforme agraire avec la distribution de 76.000 hectares à des petits agriculteurs. Alors qu'en dix ans, de 1964 à 1974, le programme de répartition n'avait concerné que 184.700 hectares, les mesures annoncées en 1975 portent le total à 260.000 hectares, sur les 400.000 hectares qui devraient être alloués avant la fin du plan quinquennal. Les terres distribuées en 1975 ont été réparties entre plus de 18.000 bénéficiaires réunis au sein de 550 coopératives.

Le programme de développement agricole a été, enfin, complété par d'autres actions telles que le projet de création d'un Centre marocain de promotion des exportations et, sur le plan externe, la conclusion d'un accord commercial et financier avec la Communauté économique européenne. Aux termes de cet accord, signé en avril 1976 après trois années de délicates négociations, les intérêts du Maroc apparaissent sauvegardés. Si les difficultés que connaît l'Europe en matière agricole n'ont pas permis d'obtenir des résultats plus satisfaisants dans ce domaine, notamment pour le vin, les agrumes et les primeurs, les avantages acquis ont toutefois pu être maintenus.

Les mines et l'énergie

Très sensibles aux influences de la conjoncture internationale, les secteurs de l'énergie et des mines avaient été profondément marqués, dès la fin de l'exercice 1973 et surtout en 1974, par le renchérissement des produits pétroliers importés et par la revalorisation, presque concomitante, des exportations de quelques matières premières et notamment des phosphates.

En 1975, le secteur énergétique a connu une certaine stabilisation tandis que l'activité minière a été, en revanche, sensiblement éprouvée par les difficultés qu'elle a rencontrées dans la commercialisation de la plupart des produits, en particulier des phosphates. En effet, après les résultats exceptionnellement favorables enregistrés en 1974, les recettes des exportations minières globales, recensées à ce titre par les statistiques douanières, ont accusé, au cours de l'exercice, un recul d'environ 18%. Cette mévente s'est répercutée sur le niveau général de la production marchande et sur les recettes budgétaires qui, depuis 1974, apparaissent déterminées, pour une large part, par les revenus de l'Office chérifien des phosphates.

Le tableau ci-après, basé sur de nouveaux indices, montre que l'extraction minière dans son ensemble a fléchi de 27% en 1975 alors qu'elle avait progressé de 13% environ au cours de chacune des deux années précédentes et que la production d'énergie s'est accrue, mais dans une faible mesure, puisque le taux d'augmentation de l'indice ressort à 6% contre 9% en 1974 et 12% en 1973.

(BASE 100 EN 1969)	1972	1973	1974	1975
Indices				
— de l'extraction minière	123	139	157	114
— de la production d'énergie	131	147	160	170

MINES

Étroitement tributaire des débouchés extérieurs puisqu'essentiellement destinée à l'exportation, la production minière a marqué,

en 1975, une très forte diminution par rapport à l'exercice précédent dont les résultats, il est vrai, avaient été particulièrement favorables (1).

La dégradation intervenue trouve son origine principale dans la profonde dépression qui a affecté la demande de phosphates et, dans une moindre mesure, dans le fléchissement des autres exportations minières lié à la baisse générale des cours. Dès 1974, la diminution du niveau d'activité dans les pays industrialisés et la réduction correspondante de la demande avaient, en effet, entraîné un certain recul des prix de plusieurs produits de base sur les marchés internationaux. Cette tendance à la baisse s'est accentuée, en 1975, à la suite de l'effritement de certaines monnaies de facturation telles que la livre sterling.

Sous ces diverses influences, l'ensemble des productions minières, y compris le gaz naturel et le pétrole, n'a pas dépassé, en valeur « carreau-mine », 4.151 millions de dirhams, en diminution de 11% par rapport à l'année précédente durant laquelle une augmentation exceptionnelle de 344% avait été enregistrée (2). Comme en 1974, les phosphates ont participé pour 91% à cette production globale.

Les exportations minières totales se sont chiffrées, selon l'évaluation de la direction des mines, à 3.844 millions de dirhams et ont ainsi accusé une chute de 15% après avoir plus que triplé au cours de l'exercice antérieur. En revanche, les ventes locales, estimées à 125 millions de dirhams, se sont, du fait de certaines majorations de prix, inscrites en hausse de près de 20%.

Pour tenter de rendre le secteur minier moins dépendant des fluctuations des cours des matières premières, la politique de valorisation des minerais, engagée depuis plusieurs années déjà, a été poursuivie par la mise au point de projets concernant, notamment, le développement des fonderies, le triplement de la capacité de l'usine de « Maroc-chimie », la production d'acide phosphorique par les unités « Maroc-phosphore I » et « Maroc-phosphore II » ainsi que l'édification du complexe sidérurgique de Nador. L'année 1975 a déjà vu la réouverture de la fonderie de plomb et d'argent de l'Oued El Heimer ainsi que la mise en exploitation des mines de cuivre d'Ouansimi et de Tazalaght. Deux autres fonderies doivent être prochainement créées, l'une à Meknès qui traitera 70.000 tonnes de plomb par an et l'autre à Agadir d'une capacité annuelle de 30.000 tonnes de cuivre. D'autre part, le plan quinquennal a prévu, si les conditions de commercialisation ou d'utilisation restent favorables, la mise en service des gisements de Naour, Bleïda, Oumejrane et Assif Imider pour le cuivre, de Draa Sfar et Boumadine pour le plomb et le zinc, de Mohammedia pour le sel et, enfin, de Khemissèt pour la potasse.

Phosphates

Le secteur des phosphates s'est trouvé confronté, en 1975, à un faisceau de difficultés d'origine extérieure qui ont entraîné une chute de 28,4% de la production marchande alors qu'elle avait, un an plus tôt, progressé de 15,5%. Cette grave régression est due à la contraction de la demande étrangère résultant elle-même du marasme qui a affecté la situation économique générale des pays acheteurs alors que, de surcroît, la campagne agricole se trouvait caractérisée par l'abondance de précipitations rendant malaisée l'utilisation d'engrais. Enfin, la réticence des pays consommateurs vis-à-vis des phosphates en provenance du Maroc s'est trouvée favorisée par l'offre des phosphates américains, sur le marché mondial, à des prix moins élevés.

Dans ces conditions, la production marchande a été limitée à 14,1 millions de tonnes, contre 19,7 millions en 1974, et sa valeur « carreau-mine », estimée à 3.783 millions de dirhams, a régressé de 10,7%. Le fléchissement s'est manifesté de manière encore plus sensible au niveau des exportations qui, avec un tonnage de 13 millions de tonnes environ, ont accusé une chute

1 Voir annexes statistiques 18 et 19.

2 Le prix « carreau-mine » est égal au prix FOB de la tonne de minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement supportés depuis la mise jusqu'au port d'embarquement.

de 30,4%. Chiffrées, par la Direction des mines, à 3.603 millions de dirhams, en valeur F.O.B., les recettes provenant de ces ventes n'ont toutefois diminué, pour leur part, que de 11,3% en raison de la modulation du calendrier des relèvements de prix (1).

Après le triplement du prix de vente, porté de 14 à 42 dollars le 1^{er} janvier 1974, et un nouveau rajustement, durant la même année, de 42 à 63 dollars, le prix de la tonne de phosphates a été fixé, en effet, à 68 dollars au début de l'exercice 1975. Toutefois, préoccupé par la concurrence américaine et soucieux d'encourager la généralisation de l'utilisation des engrais afin de maintenir la production phosphatière à un niveau élevé, l'Office chérifien des phosphates a été amené à appliquer avec souplesse sa politique de prix à l'exportation et à aménager ses tarifs en fonction, à la fois, de la situation économique de ses partenaires commerciaux, de la tenue du dollar, monnaie de référence, et des nécessités de la production nationale. La part acquise par le Maroc dans le commerce mondial des phosphates a pu ainsi être, à peu près, sauvegardée.

Si le volume des ventes à l'étranger a été notablement déprimé en 1975, la répartition géographique des exportations n'a pas été sensiblement modifiée. L'Europe de l'Est a continué d'absorber un peu plus du quart des livraisons tandis que le marché européen de l'Ouest est resté, de loin, le principal débouché puisque 61% des expéditions lui ont été destinées en 1975, contre 59% un an auparavant. Avec l'achat de 1,6 million de tonnes, la Pologne s'est hissée au premier rang des clients, suivie avec, respectivement, 1,2 million de tonnes, par l'Italie, la Belgique, la France et le Royaume-Uni.

Due à la hausse des prix, la revalorisation des recettes provenant des ventes intérieures recouvre, en fait, une chute de volume de l'ordre de 18%. Cette régression des quantités commercialisées, qui n'ont pas dépassé, au total, 508.000 tonnes, se trouve étroitement liée au ralentissement de l'activité de l'usine de traitement « Maroc-chimie » dont l'extension s'est, néanmoins, poursuivie en même temps que continuaient les travaux de construction des complexes « Maroc-phosphore » I et II. Lorsqu'elles seront en état de fonctionnement, ces trois unités seront en mesure de traiter annuellement près de 5,5 millions de tonnes de phosphates. Dans le cadre du programme général d'exploitation locale des richesses minières, il est prévu d'édifier d'autres unités de production d'acide phosphorique à proximité de Jorf Lasfar, dans la province d'El-Jadida, qui fourniront une capacité additionnelle de traitement d'environ 7 millions de tonnes. Ce sont ainsi plus de 12 millions de tonnes qui, à terme, devraient pouvoir être transformées localement et permettre au Maroc de jouer un rôle international de plus en plus marquant sur le marché des produits phosphatés.

Sauf exceptions, la production des autres minerais s'est également heurtée, dans une conjoncture internationale éminemment défavorable, à de grandes difficultés de commercialisation. En effet, après les désordres de l'année 1974, caractérisée par une ascension exceptionnelle puis une retombée impressionnante de la plupart des cours, la crise industrielle, qui a sévi en 1975, n'a pas manqué de déprimer, avec une acuité particulière, les marchés des métaux non ferreux. Néanmoins, la production globale s'est inscrite en hausse légère.

D'importance marginale, les exportations du Maroc n'ont pu, dans ces conditions, qu'accuser une baisse très prononcée. Cette chute des quantités exportées s'est par ailleurs conjuguée à la dépréciation continue de la livre sterling, monnaie de facturation la plus usuelle, pour engendrer un recul très sensible des revenus.

Plomb

Limitée à 104.300 tonnes, la production de plomb a subi, par rapport à l'année précédente, un fléchissement de 26%. Avec 78.300 tonnes vendues pour 66,5 millions de dirhams, les exportations ont chuté de moitié en tonnage et des deux tiers en valeur, en raison de l'effondrement des cours sur le marché de Londres après les niveaux records atteints durant le premier semestre 1974.

Zinc

En progression de 32%, la production de zinc s'est élevée à 36.100 tonnes. Les exportations n'ont toutefois pas suivi la même tendance puisque les quantités vendues n'ont pas excédé 28.400 tonnes, faisant ainsi ressortir une diminution de 22%.

Cuivre

Atteignant 18.000 tonnes, la production de cuivre est apparue supérieure de 9% à celle de 1974, grâce, notamment, à la mise progressive en exploitation des mines de Tazalaght et de Ouan-simi. La première est appelée à fournir, dans un premier stade, 30.000 tonnes de minerai par an, soit l'équivalent, après traitement par flottation, de 2.000 tonnes annuelles de minerai concentré à 34% de cuivre. Quant à la seconde, elle permettra de mettre chaque année sur le marché 9.000 tonnes de minerai enrichi.

Alors que la totalité de cuivre extrait avait pu être exportée en 1974, les ventes à l'étranger n'ont porté, en 1975, que sur 8.400 tonnes, soit près de la moitié des exportations de l'exercice précédent. Le marché mondial du cuivre a été, en effet, particulièrement déprimé à la suite du fléchissement général de la demande. En dépit d'une réduction de 15% de la production des principaux pays exportateurs (Chili, Pérou, Zaïre, Zambie), les stocks se sont gonflés jusqu'à un niveau record correspondant à 15% de la production mondiale.

Fer

En augmentation de 4,3%, l'extraction du minerai de fer a porté sur 554.200 tonnes. Malgré cette légère progression et une bonne tenue des cours, les exportations, chiffrées à 34,4 millions de dirhams, ont été limitées à 300.000 tonnes environ, en baisse de 44% par rapport à l'année 1974.

Autres minerais

La production de manganèse chimique a été évaluée à 131.000 tonnes contre 175.000 un an auparavant. Cette régression de 25% s'est accompagnée d'un recul de près de 32% des ventes à l'étranger qui n'ont atteint que 113.500 tonnes.

La hausse de 12% qui a caractérisé la production de cobalt ne s'est pas répercutée sur les exportations qui ont fléchi de 18%. Ainsi, sur les 14.000 tonnes produites, 11.900 tonnes seulement ont pu être écoulées à l'extérieur.

L'extraction de la fluorine a porté sur 47.000 tonnes, en hausse de 150% d'une année à l'autre. La même orientation favorable a caractérisé les exportations, qui, avec 27.000 tonnes, ont été cinq fois supérieures à celles de l'année précédente.

Enfin, la production de barytine s'est établie à 137.000 tonnes, faisant apparaître une augmentation annuelle d'environ 47%.

Après une année exceptionnellement favorable, l'activité minière en 1975 a été gravement éprouvée par la crise économique mondiale et l'effondrement des cours qui en est résulté. Devant les oscillations consécutives du pouvoir d'achat des pays producteurs comme devant les incertitudes pesant sur le coût des approvisionnements des pays acheteurs, des efforts ont été entrepris, aussi bien dans les instances du « dialogue Nord-Sud » qu'au cours des réunions des organismes internationaux pour lutter contre les effets adverses des variations erratiques des cours grâce à une organisation mieux équilibrée des marchés.

ÉNERGIE

Bien que la progression modérée de l'activité économique en 1975 ait entraîné une augmentation relativement limitée de la consommation d'énergie, le déficit énergétique s'est néanmoins chiffré, au terme de l'exercice, à 3,9 millions de « tonnes équivalent charbon » (T.E.C.), contre 3,7 millions au 31 décembre 1974 (1).

(1) Les écarts pouvant apparaître entre les chiffres cités dans cette rubrique et ceux indiqués dans le chapitre relatif au commerce extérieur proviennent des méthodes d'enregistrement différentes adoptées par la Direction des mines et par l'Office des changes.

Une légère extension de la production locale, due essentiellement au développement sensible de l'extraction de charbon, a cependant permis de ne pas aggraver encore le taux de dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur qui demeure voisin de 77%.

Produits pétroliers

Égale à 20.300 tonnes, l'extraction de pétrole brut, qui avait chuté de 40,6% en 1974, a connu, en 1975, une nouvelle baisse, de l'ordre de 19%. Parallèlement, le volume de gaz recueilli, soit 71 millions de mètres cubes, a diminué de 8% en un an. Ensemble, les productions de pétrole brut et de gaz naturel ne représentent plus désormais que 9% de la production locale d'énergie au lieu de 11% en 1974.

Cette régression de la production a été assortie d'une décélération sensible de la consommation de fuel dont l'utilisation ne s'est accrue que de 1,8% contre 18% en 1974 et 31% en 1973 tandis que la consommation de gas-oil et de supercarburant augmentait, en revanche, respectivement, de près de 16,5% et 11,9%.

En dépit de la croissance modérée de la demande intérieure, les recours aux importations de produits pétroliers sont restés intenses. Les achats ont porté sur 302.000 tonnes de produits raffinés et sur 2,6 millions de tonnes de pétrole brut pour une valeur de 882 millions de dirhams, contre 2,6 millions de tonnes pour 990 millions de dirhams en 1974. Malgré une diversification croissante des sources d'approvisionnement, l'Irak et l'U.R.S.S. demeurent les principaux fournisseurs avec, respectivement, 1,6 et 0,6 million de tonnes. De même, 31.500 tonnes de produits finis ont été importés pour couvrir intégralement les besoins du marché.

Préoccupés, à la fois, par le coût budgétaire des interventions de la Caisse de compensation et par les lourdes incidences financières des importations d'hydrocarbures sur la balance commerciale, les pouvoirs publics ont été amenés, d'une part, à relever sensiblement le prix intérieur de tous les produits pétroliers et, d'autre part, à intensifier les programmes de production d'énergie hydraulique, d'extraction de charbon et de prospection de pétrole, sur terre et sur mer. C'est ainsi qu'à partir du 25 décembre 1975, les prix intérieurs de tous les dérivés du pétrole ont été relevés d'un pourcentage variant, selon le type de produit, de 12,5% à près de 40%. C'est ainsi également que les opérations de recherche ont été poursuivies, avec un certain succès, dans la région d'Essaouira et que les projets d'exploitation, à terme, des schistes bitumineux continuent de faire l'objet de mises au point techniques et d'études de rentabilité financière.

Enfin, l'extension et le réaménagement des unités de raffinage de pétrole et des circuits de commercialisation ont été poursuivis. La capacité de traitement de la SAMIR sera portée de 2,2 à 5,7 millions de tonnes par an. Les nouvelles installations, dont le coût estimatif est de 800 millions de dirhams, entreront en service à la fin de 1978. En 1975, la production des deux unités de raffinage existantes a atteint 2,4 millions de tonnes, en accroissement de 4%. En ce qui concerne la commercialisation, la Société nationale de produits pétroliers (S.N.P.P.), créée en 1974 pour assurer la coordination des différentes entreprises de distribution, est entrée en service en 1975.

Électricité

Évaluée à environ 3.200,5 millions de Kwh, la production globale nette d'énergie électrique s'est accrue de 6,8%, contre 10% au cours de l'année antérieure (1). En raison, notamment, de la sécheresse et de la baisse correspondante des retenues dans les barrages, l'apport des usines thermiques s'est révélé déterminant puisqu'il a représenté près de 69% de l'ensemble, contre 55% en 1975.

La consommation, qui avait augmenté de 7,4% durant l'exercice précédent, ne s'est élargie que de 4,8% en 1975. Ce ralentissement transitoire est appelé à laisser rapidement la place à un accroissement de la demande d'énergie, au fur et à mesure que l'industrialisation prendra l'extension qui lui est assignée. Selon les études d'actualisation conduites par les services du secrétariat

d'Etat au plan, le taux prévisionnel d'augmentation annuelle de la consommation d'énergie a été chiffré à 12% en moyenne.

Conjuguées au renchérissement considérable des produits pétroliers, ces perspectives incitent à intensifier encore les efforts de développement du potentiel énergétique national. Devant les aléas et les délais qui grèvent la mise en exploitation des formes nouvelles d'énergie, telles que les schistes bitumineux, l'énergie nucléaire ou l'énergie solaire, ce sont principalement les sites hydrauliques qui, à moyen terme, peuvent contribuer à une mobilisation rapide des ressources d'énergie primaire. Dans cette optique, l'Office national de l'électricité a été amené à élargir son programme d'action en envisageant la construction de huit centrales hydrauliques dont trois ont été mises en chantier. Cette extension des projets d'accroissement du potentiel hydro-électrique s'est accompagnée, en cours d'exercice, d'un renforcement des unités thermiques. L'année 1975 a vu, en effet, la mise en service de deux turbines à gaz, à Agadir et à Tétouan, et du deuxième groupe de 60 mégawatts de la Centrale thermique de Casablanca ainsi que la poursuite des travaux d'édification de l'usine thermo-électrique de Kenitra.

Sur le plan de la commercialisation, les prix de vente de l'électricité, qui avaient été relevés de 5% en mai 1974, ont été, à nouveau, augmentés d'environ 13% au début de l'année 1976.

Charbon

L'activité charbonnière a bénéficié en 1975 d'une conjoncture favorable tant au niveau de la production qu'au stade de la commercialisation. S'élevant à 652.000 tonnes, l'extraction a enregistré un accroissement de 13,6%, contre seulement 1,6% en 1974. Les ventes, qui se sont fixées à environ 745.300 tonnes, se sont inscrites également en hausse très sensible, de l'ordre de 22,7%, tandis qu'elles étaient restées stables au cours de l'année précédente. Enregistrant un accroissement de 27%, le marché local a absorbé la quasi-totalité des livraisons, soit 727.400 tonnes, à la suite, essentiellement, des achats effectués par l'Office national de l'électricité pour le compte de sa centrale thermique de Jerada. Celle-ci, principal utilisateur du charbon national, a, en effet, consommé près de 634.000 tonnes. Pour leur part, les exportations n'ont porté que sur un tonnage d'environ 18.000 tonnes, accusant ainsi une diminution de 47,5%. Chiffrées à 27.850 tonnes, les importations de charbon gras et de coke industriel se sont, également, réduites de 5% environ.

Devant l'épuisement prochain des réserves des deux centres d'extraction actuellement en activité, la recherche d'un nouveau siège d'exploitation a été entreprise. Le montant des investissements correspondants, primitivement fixé à 75 millions de dirhams, a été porté à 188 millions lors de la révision du plan quinquennal.

L'industrie

Après le ralentissement observé en 1974, dû, pour une large part, au renchérissement des matières premières ou des demi-produits, l'activité industrielle, a marqué, en 1975, une reprise assez sensible. Année centrale du plan 1973-1977, cet exercice a vu, en effet, à la fois, la confirmation des orientations économiques générales précédemment définies et l'intensification des efforts d'équipement destinés, en particulier, à établir une certaine autosuffisance du pays pour ses approvisionnements en produits essentiels.

Grâce à l'impulsion donnée par le secteur public, la production industrielle a augmenté, selon le nouvel indice, de 6% au lieu de 2,3% au cours de l'année précédente, participant, ainsi, à hauteur de 15% à la formation de la production intérieure brute (2). Bien qu'inférieure au taux de 9,8% retenu dans les projections initiales du plan quinquennal, cette progression, acquise dans une conjoncture rendue très difficile par la crise économique mondiale et par les tensions inflationnistes, n'en demeure pas moins satisfaisante,

1. Y compris la production des entreprises autoproductrices d'énergie.

2. Considéré comme inadapte à la structure actuelle de l'industrie nationale, tant en ce qui concerne ses éléments constitutifs que leur pondération, l'ancien indice, qui datait de 1958, a été remplacé par un nouvel indicateur jugé plus représentatif.

d'autant que peu de branches de l'industrie sont restées à l'écart de ce mouvement et que le secteur du bâtiment et des travaux publics, non compris dans l'indice de la production industrielle, a connu, pour sa part, une expansion particulièrement remarquable (1).

Cette évolution favorable a trouvé son origine principale dans les interventions de l'Etat qui tend à jouer un rôle de plus en plus déterminant dans l'économie du pays. Bien que favorisée par les dispositions du code des investissements, l'initiative privée n'est pas en mesure, en effet, tant sur le plan financier que technique, de conduire des réalisations de grande envergure ni d'assumer les risques inhérents à des projets qui sortent de l'exploitation traditionnelle.

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Rappelé, en cours d'exercice, à l'occasion de la révision du plan, l'objectif prioritaire demeure constitué, en ce domaine, par un développement industriel basé sur la valorisation des richesses naturelles du pays. Les perturbations intervenues dans les échanges mondiaux au cours des dernières années, et singulièrement en 1974 et 1975, n'ont fait que souligner la nécessité d'une mise en œuvre rapide de ce programme qui, grâce à un renforcement des industries alimentaires et chimiques, devrait permettre d'atteindre un certain degré d'autosuffisance en biens de première nécessité. Illustrant ce souci de hâter le processus de développement, le taux moyen annuel de croissance, déjà très ambitieux, de 9,9% qui avait été initialement assigné au secteur industriel pour la période 1973-1977 a été porté à plus de 12%. Les investissements complémentaires représentent, ensemble, un programme d'environ 3,5 milliards de dirhams qui devrait être engagé au cours des trois dernières années du quinquennat et qui vient s'ajouter aux projets initiaux, chiffrés à 3,6 milliards. Les opérations d'envergure concernent, notamment, les raffineries de sucre, les cimenteries, les industries chimiques et la sidérurgie.

Selon le plan sucrier, élaboré en 1974, la production devrait passer, d'ici à 1990, de 270.000 tonnes à 1.100.000 tonnes grâce à l'implantation d'unités nouvelles s'ajoutant aux huit sucreries qui étaient déjà en activité au 31 décembre 1975. Dès 1985, la totalité des besoins nationaux devrait être ainsi couverte.

Devant l'insuffisance de la production actuelle de ciment, qui atteint deux millions de tonnes par an, alors que les besoins ont été évalués à 10 millions pour 1985, un programme a été établi visant à la réalisation, avant cette échéance, de huit cimenteries nouvelles et à l'extension des cinq usines existantes.

Les richesses minières seront valorisées grâce, d'une part, à la constitution des complexes de production d'acide phosphorique « Maroc-phosphore I », qui devrait être opérationnel en 1976, et « Maroc-phosphore II », dont la mise en marche est fixée pour 1979, et grâce, d'autre part, au triplement, effectif en 1976, de la capacité de traitement de « Maroc-chimie ». En outre, d'autres projets relatifs à la construction d'unités supplémentaires de production d'acide phosphorique à proximité du futur port phosphatier de Jorf Lasfar pourraient porter à 12 millions de tonnes la capacité globale de transformation, sur place, des phosphates et conférer, ainsi, au Maroc un rôle de premier plan dans le commerce mondial des engrais. Prévu dès 1958, le projet sidérurgique de Nador, confié à la Société nationale de sidérurgie (SONASID) et dont le coût de réalisation est évalué à deux milliards de dirhams, pourrait être opérationnel dès 1979. Alimenté, en partie, par les minerais de fer et les charbons locaux, ce complexe aura une capacité de production annuelle d'un million de tonnes de produits finis et devrait couvrir la totalité des besoins du pays en produits métallurgiques longs destinés principalement à la construction.

L'ampleur de ces investissements prévisionnels traduit la volonté des pouvoirs publics d'accélérer le développement économique du pays. Il est évident, toutefois, que la mise en œuvre d'un tel programme se heurtera à des obstacles divers d'ordre technologique ou financier et, en particulier, aux possibilités de

mobilisation des concours extérieurs destinés au financement des projets industriels eux-mêmes ou à la couverture des dépenses d'infrastructure et de formation professionnelle qui y sont associées.

BIENS D'ÉQUIPEMENT ET BIENS INTERMÉDIAIRES

Industries des métaux

L'activité de la métallurgie a continué, dans l'ensemble, de progresser mais à un rythme légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent. L'indice spécifique s'est inscrit, en effet, en hausse de 10,6% au lieu de 14,9% en 1974. Il est vrai que le développement de ce secteur s'est heurté, à la fois, à des difficultés d'approvisionnement, en volume et en coût, et à la concurrence, parfois âpre, des produits de même nature provenant d'importations. La plupart des branches ont participé à cette expansion dont l'élément moteur reste constitué par la mise en œuvre des projets industriels prévus initialement par le plan quinquennal ou appartenant au programme complémentaire adopté en cours d'exercice.

Tributaire, essentiellement, des investissements publics ou semi-publics, la production des fonderies a enregistré, en 1975, une avance appréciable de l'ordre de 10,5%. Cette situation s'est souvent traduite par la pleine utilisation des capacités de production disponibles nécessitant même, parfois, l'extension des installations existantes. Faible au cours du premier trimestre, l'activité des entreprises de grosse chaudronnerie et de charpentes métalliques a accusé, par la suite, une certaine reprise, s'établissant, en fin d'exercice, à un niveau largement supérieur à celui atteint un an auparavant. Ce résultat a été acquis grâce à l'ampleur et à la diversité des ordres des secteurs public ou para-public passés, notamment, pour la construction des sucreries, des cimenteries et des barrages ou encore pour l'édification des différents complexes chimiques. Au contraire, la demande privée, souvent cantonnée dans quelques agrandissements d'usines, ne paraît pas avoir exercé un effet d'entraînement majeur.

Limitée, l'an dernier, à des travaux d'entretien ou de réparation, l'activité de l'industrie du matériel ferroviaire a enregistré, au cours de l'exercice, l'essor le plus remarquable de la métallurgie. Son indice spécifique a accusé, en effet, un accroissement de l'ordre de 129% grâce à la mise en application d'un vaste programme comprenant, notamment, la construction, pour le compte de l'Office national des chemins de fer, de plus d'un millier de wagons.

Déprimé, en 1974, par les difficultés d'approvisionnements en pièces C.K.D. et par la hausse des prix, le marché des machines agricoles, aussi bien en tracteurs qu'en petit matériel, a été favorablement orienté, en 1975, surtout à la fin de l'exercice. Cependant, handicapées tant par le déficit de la campagne agricole que par la concurrence des unités importées, les ventes de tracteurs ont sensiblement fléchi. Après le développement observé ces dernières années, un certain ralentissement dans le rythme d'expansion a été, également, constaté dans le montage de voitures de tourisme. Le nombre de véhicules montés, égal à 25.212 unités, s'est inscrit en hausse de 5% seulement au lieu de 13% en 1974. Il est vrai que la seule usine de montage a atteint, à peu près, sa pleine capacité de production. Parallèlement, les relèvements successifs des tarifs de vente et le renchérissement des carburants ont quelque peu affecté les livraisons qui n'ont progressé que de 3,6% au lieu de 14% un an plus tôt. Cette tendance apparaît préoccupante pour une activité où le coefficient de valorisation de produits locaux est l'un des plus élevés qui puisse être constaté dans les industries de transformation. S'agissant de véhicules utilitaires, la multiplication des transactions commerciales engendrée par l'évolution même de l'économie nationale, associée à l'essor du tourisme, a été à l'origine de la forte reprise observée dans le montage des camions dont la production est passée, en une année, de 3.981 unités à 7.114, soit une avance d'environ 79%.

A la suite d'une baisse de production égale à 10%, le secteur des emballages métalliques a été, finalement, la seule branche de la métallurgie qui ait vu ses perspectives s'infléchir en relation avec la mauvaise campagne d'exportation de conserves de

(1) Voir annexe statistique 25.

poissons et d'abricots. Cette évolution s'est traduite par le gonflement des stocks de produits finis entraînant, dans certains cas, de sérieuses difficultés de trésorerie.

Industries chimiques et parachimiques

Les progrès de l'activité chimique et parachimique ont été bien modérés en 1975. Leur indice spécifique n'a, en effet, progressé que d'un peu plus de 0,7% à la suite du fléchissement qui a affecté encore la fabrication des engrais et, en particulier, des superphosphates.

Très sensible aux fluctuations de la demande internationale, le complexe chimique de Safi n'a connu qu'une activité médiocre, voire déclinante, en raison des difficultés de commercialisation sans cesse grandissantes aggravées, en 1975, par le surstockage des engrais chez les clients traditionnels, notamment européens, par l'apparition de nouvelles techniques agricoles réduisant fortement les fumures phosphatées et surtout par la concurrence des produits américains dont les prix de vente se sont révélés largement compétitifs. Ainsi, d'une année à l'autre, les quantités de superphosphates livrées à l'exportation n'ont guère dépassé 241.482 tonnes en baisse de 18,5% par rapport à l'exercice précédent. De même, en ce qui concerne les produits composés ou organiques, les tonnages manufacturés ont accusé un recul de 12,5% imputable, essentiellement, à la hausse des prix des matières premières et au déroulement peu satisfaisant de la campagne agricole 1974-1975. Il reste, cependant, que les tendances qui prévalent à moyen terme dans cette branche demeurent fondamentalement encourageantes, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation prévisible des besoins sans cesse croissants de l'agriculture nationale.

L'évolution des autres branches de la chimie a été liée, dans une large mesure, à celle des industries situées en aval. C'est le cas des productions d'acétylène et d'oxygène qui se sont accrues de 14,7% en relation avec la nette amélioration de la conjoncture industrielle, notamment dans la métallurgie. Reflétant l'activité assez soutenue de l'industrie des boissons gazeuses, la production de gaz carbonique a, de son côté, marqué une hausse appréciable de l'ordre de 6,7%. De même, les progrès de la construction immobilière et, dans une moindre mesure, du montage de véhicules ont entraîné une hausse de 15,2% de la production de peintures et vernis. L'indice spécifique des fabrications de pneumatiques a marqué, pour sa part, une nette contraction d'environ 25% par rapport à 1974. Les entreprises de pneus pour cycles qui ont souffert cette année de la concurrence d'articles étrangers offerts à des conditions difficiles à atteindre, ont vu également leur situation se détériorer. La même tendance défavorable a caractérisé l'activité des autres manufactures de caoutchouc, en baisse de 8,6% environ.

En ce qui concerne les industries pharmaceutiques enfin, les principaux laboratoires installés à Casablanca et à El-Jadida ont, à nouveau, bénéficié d'un marché particulièrement actif. Les fabrications et les ventes ont fortement bénéficié de la meilleure orientation de la demande, surtout intérieure.

Dans le domaine des investissements, outre l'important projet en cours d'exécution des usines I et II de « Maroc-phosphore » et l'extension des capacités de production de « Maroc-chimie » et de la « SAMIR », l'Etat a entrepris, conformément à la stratégie du développement définie par le plan quinquennal révisé, la réalisation d'un ensemble industriel d'envergure : il s'agit du complexe de chlore-soude et polychlorure de vinyle (P.V.C.) basé sur l'exploitation du gisement de sel de Mohammedia, découvert en 1969. D'un coût global de 502 millions de dirhams, cette réalisation sera concrétisée par la construction de trois unités de production qui fourniront, du chlore et de la soude caustique, pour les nombreuses industries chimiques ainsi que du polychlorure de vinyle, destiné à l'industrie des plastiques.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Amorcée en 1974, la reprise de l'activité dans les industries de transformation des minerais des carrières s'est poursuivie en 1975 mais à un rythme plus modéré, de l'ordre de 8,4% au lieu

de 17% un an auparavant. Le développement de la consommation de ciment, passée de 1.926.000 à 2.245.000 tonnes, a été encore déterminant dans l'évolution de l'ensemble de la branche. Plus que des commandes du secteur public, cette amélioration paraît résulter d'une forte demande émanant des particuliers, surtout dans les villes. Bénéficiant de l'essor général de l'équipement hôtelier auquel est venue s'ajouter la construction d'habitations en matériaux légers, la fabrication des produits rouges, essentiellement les tuiles et les briques, a suivi la même tendance, enregistrant un taux de croissance supérieur à 24%. En revanche, le secteur de l'amiante-ciment n'a réalisé que des progrès bien modestes, de l'ordre de 1,6% au lieu de 45% un an plus tôt. L'augmentation sensible des ventes locales n'a pas été suffisante, en effet, pour compenser la contraction des exportations, de plus en plus entravées par l'industrialisation croissante des clients africains qui pourvoient désormais, eux-mêmes, à leur propre demande.

L'essor remarquable de la construction et la poursuite des travaux importants inscrits dans le plan quinquennal se sont traduits par un accroissement spectaculaire des besoins en ciment et autres matériaux. Toutefois, si la plupart des entreprises de matériaux de construction ont pu répondre aisément à la demande intérieure, tout en dégagant un surplus exportable, la production de ciment s'est révélée, en revanche, lourdement déficitaire, nécessitant l'importation d'environ 220.000 tonnes, avec l'intervention de la Caisse de compensation en vue de stabiliser les prix intérieurs sur lesquels s'exerçaient de très fortes pressions. Aussi, et afin de mieux répondre à la demande, les pouvoirs publics ont-ils entrepris la réalisation d'un vaste programme d'investissements prévoyant l'extension des unités existantes et l'implantation de huit nouvelles cimenteries en vue de porter la capacité de production de 2 millions à 10 millions de tonnes vers 1985.

Construction et travaux publics

Confirmant l'évolution très satisfaisante du secteur des matériaux de construction, l'activité du bâtiment a été beaucoup plus soutenue qu'en 1974. Globalement, les statistiques de permis de construire révèlent que, d'une année à l'autre, le nombre de logements autorisés, en accroissement de 11,7%, a atteint 24.813 unités pour une surface de planchers et une valeur en hausse respectivement de 18,7% et 27,8%. A l'inverse de l'exercice écoulé, cette orientation a concerné essentiellement la construction de villas et d'immeubles de rapport alors qu'un certain fléchissement a été constaté dans les habitations de type économique et dans les locaux industriels et commerciaux.

Il convient toutefois de souligner que l'expansion de l'activité immobilière, particulièrement rapide dans les villes, s'est accompagnée d'une vive tendance à la spéculation qui a contribué largement au renchérissement des terrains. Cette situation risque, si elle dure, de compromettre les objectifs socio-économiques définis par le plan et de drainer les capitaux privés, toujours en quête de placements sûrs et de rentabilité immédiate, vers des emplois où, de surcroît, les effets d'entraînement sur l'économie ne sont pas d'une grande portée.

Afin de réaliser, dans les délais fixés, les objectifs essentiels prévus pour cet exercice, l'administration des travaux publics a déployé, en 1975, comme, d'ailleurs, au cours des années antérieures, un effort considérable en matière d'infrastructure. C'est ainsi que les entreprises travaillant pour ce secteur ont continué de bénéficier du programme de l'équipement routier et, notamment, de la réalisation de la première tranche de l'autoroute Rabat-Casablanca, de l'extension de l'infrastructure portuaire et aéronautique, de la construction des barrages et de l'installation d'usines thermiques et hydro-électriques.

BIENS DE CONSOMMATION

Industries textiles

Après le fléchissement observé l'an dernier, le redressement de l'activité des industries textiles s'est traduit par une légère

expansion de l'ordre de 3,8%. Bien que modéré, ce taux de croissance est d'autant plus satisfaisant qu'il ne tient pas compte de secteurs en expansion constante tels que la bonneterie et la confection.

Cette évolution favorable paraît résulter non seulement du renforcement de l'équipement et du maintien des mesures restrictives à l'encontre des importations d'articles concurrentiels mais aussi du développement, parfois remarquable, des exportations de certains produits. Toutefois, la demande intérieure, affaiblie par la réduction des revenus agricoles, n'a pas enregistré d'amélioration notable et n'a pas manqué de se traduire, surtout au niveau du négoce, par un gonflement des stocks.

Si l'expansion de la production s'est pratiquement étendue à l'ensemble de la profession, les résultats de l'année ont été toutefois sensiblement différents suivant les branches. En dépit d'un climat social légèrement perturbé, l'industrie de la laine a vu ses perspectives s'améliorer à la fin de l'exercice, surtout dans la filature. De leur côté, les tissages de soie, rayonne et fibres synthétiques ont augmenté dans des proportions appréciables grâce, en particulier, à la meilleure orientation de la demande étrangère. D'importants progrès ont également été enregistrés par les manufactures de filature et tissage de jute.

Stimulées par un bon courant d'exportations, les branches de la confection et de la bonneterie ont maintenu le fort volume de fabrication qu'elles avaient déjà connu en 1974 grâce à la diversification plus poussée de leurs produits et à l'amélioration constante de la qualité. En revanche, la situation de l'industrie cotonnière s'est légèrement dégradée, surtout dans le tissage dont la production s'est inscrite en baisse de 6,4%, d'une année à l'autre, à la suite de la contraction de la demande, notamment locale.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Les progrès de l'activité des industries alimentaires ont été bien faibles en 1975. Aussi seul examen de l'indice, qui tient compte, désormais, des conserveries, l'augmentation a atteint 4,1% au lieu de 8,2% un an plus tôt. Cette évolution a été plus ou moins ressentie selon les secteurs.

Ce ralentissement n'a pas été sensible dans les minoteries où, par suite du déficit de la récolte céréalière, les unités industrielles d'écrasement ont été appelées, au détriment des moulins artisanaux, à traiter les blés d'importation. Les quantités de céréales écrasées ont dépassé 12 millions de quintaux, soit 21,2% de plus qu'un an auparavant.

Favorisée par la nouvelle situation du marché, la fabrication de pâtes alimentaires, couscous et biscuiterie s'est inscrite en hausse de 52,8%. La conjoncture a été également satisfaisante pour les boissons gazeuses et les laiteries dont l'activité a accusé une progression notable, estimée respectivement à 42% et 45% par rapport à l'exercice antérieur.

En raffinerie, les quantités de sucre traitées n'ont pas dépassé 475.000 tonnes, en légère diminution d'environ 0,6%, tandis que la commercialisation intérieure, avec, environ, 500.000 tonnes, a augmenté de 3,7% au lieu de 3% en 1974.

L'activité des conserveries paraît s'être quelque peu détériorée. Tant à Safi qu'à Agadir, la campagne de pêche a été, dans l'ensemble, décevante, en raison de l'insuffisance et de la qualité des apports dont une grande partie a dû être dirigée vers la fabrication de sous-produits. Affectées, au surplus, par une certaine désaffection de la clientèle européenne, les exportations n'ont porté que sur quelque 2.420.000 caisses de sardines et 36.380 tonnes d'autres variétés de poissons. S'inscrivant en baisse, respectivement, de 30% et 45% par rapport à la campagne précédente, ces ventes à l'extérieur n'ont représenté, globalement, qu'une valeur de 252 millions de dirhams, environ, en recul d'à peu près 23%. En dépit de cette évolution défavorable imputable en grande partie aux fluctuations conjoncturelles, l'industrie des conserveries ne manque pas de perspectives intéressantes grâce, à la fois, à l'impulsion donnée par les pouvoirs publics sous forme d'avantages rattachés aux investissements et au crédit, à l'ouverture, nouvellement acquise, des côtes sabariennes et à l'élargissement de l'accord d'association avec la Communauté économique européenne qui pourrait contribuer

à accroître et à diversifier ses débouchés. Dans ces conditions, ce secteur devrait s'attacher à développer, davantage encore, ses possibilités de commercialisation sur le marché intérieur.

Enfin, la production des usines traitant les légumes et les fruits s'est trouvée affectée par la faiblesse des récoltes et la contraction des exportations. C'est ainsi que les expéditions à l'étranger de conserves végétales ont marqué une régression de 35% en tonnage. Toutefois, grâce à un relèvement des prix de vente moyens d'environ 45% par rapport à la campagne précédente, le chiffre d'affaires à l'extérieur n'a décliné que de 5% environ.

INDUSTRIES DES CORPS GRAS

L'indice officiel de la production de corps gras, qui continue d'exclure la transformation des olives, a accusé, en 1975, une diminution de 11,4% contre 5,4% en 1974. Cette évolution a été, essentiellement, le fait du secteur de la trituration des huiles végétales, dont l'activité a chuté de 43,7%, au profit de la fabrication des huiles d'olives. Au total, cependant, l'activité du raffinage des huiles, de toutes origines, a progressé de 6,1% d'un exercice à l'autre. Enfin, les savonneries se sont inscrites, également, en baisse d'environ 5,2% en raison de l'utilisation grandissante des détergents de synthèse dont la production a accusé une augmentation de l'ordre de 20%.

INDUSTRIES DES PAPIERS CARTONS

Dans l'industrie des papiers cartons, le mouvement de récession observé en 1974 s'est prolongé, cette année, en s'accusant. Selon l'indice officiel, la régression a atteint, en effet, 14,1% au lieu de 2,3% un an auparavant. Plus que de la réduction des fabrications de cartons destinés à l'Office de commercialisation et d'exportation, cette orientation défavorable paraît résulter du rétrécissement de certains débouchés extérieurs en raison du tassement de la conjoncture internationale. C'est ainsi que la fabrication de papier carton a fléchi de 26% par rapport à l'exercice écoulé. Il en a été de même pour les produits de transformation qui ont été concurrencés par les matières plastiques.

INDUSTRIES DU CUIR

Le secteur de l'industrie du cuir, qui avait enregistré, en 1974, une amélioration assez sensible, prolongée au cours du premier semestre de 1975, a vu ses productions s'infléchir durant la seconde moitié de l'année. L'indice officiel ne fait ressortir, en effet, qu'une avance de 3,5% au lieu de 16,3% un an auparavant. Cette légère progression aurait été beaucoup plus accentuée si l'activité des entreprises de tannerie, en baisse de 7% environ, n'avait pas subi le contrecoup d'une conjoncture particulièrement défavorable. En effet, le ralentissement des fabrications a résulté, d'une part, de la concurrence des produits importés et, d'autre part, de la perte d'importants débouchés extérieurs consécutive à l'interdiction des exportations de peaux d'ovins et de caprins, étendue, en 1975, à celles des bovins. A la limite des secteurs artisanal et industriel, la tannerie, considérée dans son ensemble, se trouve, actuellement, confrontée à des problèmes de mutation qui remettent en cause sa viabilité et sa rentabilité. Seule, dès lors, l'amélioration de sa productivité et de sa compétitivité permettra l'utilisation optimale de ses capacités actuelles de production.

Stimulées par le développement des exportations et par la bonne orientation de la conjoncture, les fabrications de chaussures ont connu, en revanche, un redressement notable, d'environ 15,7%, en dépit de la hausse généralisée des prix.

INDUSTRIES DIVERSES

Amorcés en 1974, certains fléchissements sectoriels d'activité se sont poursuivis tout au long de l'exercice, sans que cette évolution défavorable se généralise. C'est ainsi que la transformation des matières plastiques a enregistré un taux de croissance particulièrement élevé, oscillant, selon les produits, entre 17 et 50%. Il en a été de même pour le matériel électrique et électronique, en augmentation de 13,1%, d'une année à l'autre, grâce à une demande locale assez soutenue, encouragée, il est vrai, par les possibilités offertes par le crédit à la consommation.

A l'inverse, la conjoncture a été nettement défavorable dans la plupart des autres branches entrant dans la composition de l'indice. Il s'agit, essentiellement, des placages et contreplaqués affectés par un recul sensible des exportations, des articles en liège, de plus en plus concurrencés par les produits en plastique, et, surtout, des emballages en bois dont la production a baissé de plus de moitié, en raison, non seulement, de la faiblesse de la campagne d'exportation d'agrumes et de primeurs mais aussi de la concurrence, durement ressentie, des emballages en carton qui ont acquis la faveur des exportateurs.

TOURISME ET INDUSTRIE HÔTELIÈRE

Bénéficiant d'une situation géographique de premier choix, de conditions climatiques particulièrement favorables et d'une infrastructure de qualité, le tourisme est devenu, en quelques années, un secteur dynamique de l'économie nationale. C'est ainsi qu'en 1975, en dépit de la récession mondiale et d'une situation de tension politique, le nombre de touristes est resté, à peu près, au niveau élevé atteint en 1974 et que les recettes correspondantes ont, selon les estimations de l'Office des changes, progressé de 17%.

Avec un total de 1.334.000 touristes, le nombre de voyageurs recensés en cours d'exercice n'a été que très faiblement inférieur au chiffre de 1.338.000 constaté en 1974. Si ce résultat est bien en deçà des prévisions du plan, qui tablait sur 1.778.000 entrées en 1975, il peut cependant être considéré comme relativement satisfaisant puisqu'il a été acquis dans une conjoncture, économique et politique, défavorable qui s'est traduite, en cours d'année, par un renversement sensible de tendance. En effet, alors que le premier semestre avait connu un taux de progression de 25%, une évolution contraire s'est dessinée à partir du mois d'août pour atteindre son point le plus bas au quatrième trimestre, durant lequel les entrées de touristes ont accusé une diminution de l'ordre de 18% par rapport à la période correspondante de 1974.

Le classement des voyageurs par nationalité confirme, comme les années précédentes, la prédominance de la clientèle en provenance de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis d'Amérique. Les Français continuent d'occuper — et de loin — la première place, avec plus de 22% des entrées, suivis, avec 10%, par les ressortissants américains.

La variation annuelle globale du nombre de touristes résulte, selon l'analyse par nationalité, d'une augmentation à hauteur de 30% pour les Français, de 54% pour les Scandinaves, de 14,8% pour les Allemands, de 7,2% pour les Britanniques et d'une diminution de 31,5% pour les Espagnols, de 42,9% pour les Algériens et de 25,8% pour les Américains.

Selon les statistiques établies par le ministère du tourisme, la voie aérienne a été fortement empruntée en 1975. Elle a regagné, en effet, 39,7% du trafic contre 35,6% en 1974 et 32,4% en 1973 au détriment de la voie terrestre qui, de 39% en 1973, est tombée à 31% en 1974 et à 25% en 1975, en liaison vraisemblablement avec la diminution du nombre des touristes en provenance d'Algérie, tandis que la part de la voie maritime demeurerait à peu près stable d'une année sur l'autre. La ventilation par postes-frontières montre que les deux villes de Tanger et de Sebta, qui représentent des points de passage communs aux trois sortes de voies d'accès, ont enregistré, à elle seules, 60% des entrées.

Totalisant 42% des voyages entre juillet et septembre, l'afflux touristique reste encore très concentré sur la période estivale, en dépit des efforts entrepris pour un plus large étalement.

Avec 1.244.000 entrées, le tourisme de séjour a progressé de 3% environ en un an tandis que, le tourisme de croisière, sans doute plus sensible aux difficultés de la conjoncture économique, régressait, au cours de la même période, de près de 33%, avec 89.600 voyageurs seulement.

Il n'en demeure pas moins que les recettes, estimées à 1.200 millions de dirhams dans la balance des paiements, apparaissent en progression de 17% par rapport à l'exercice antérieur qui n'avait connu qu'une hausse limitée à 2%. Les cessions

effectives de devises recensées par l'Office des changes ont été, pour leur part, chiffrées à 920 millions de dirhams, marquant ainsi un rythme de développement de 19,7%, contre 43,5% au cours de l'année précédente.

La distorsion qui apparaît ainsi entre la stabilisation des entrées de touristes et la progression des recettes trouve sans doute son explication, à la fois, dans un certain allongement de la durée du séjour moyen et dans une augmentation des dépenses de tourisme.

Sur le plan de l'équipement hôtelier, l'infrastructure d'accueil comportait, au terme de l'année écoulée, 54.130 lits, soit 43.046 lits en hôtellerie classique, villages de vacances et centres balnéaires et 11.084 places de camping. Accusant un ralentissement de 25%, les investissements agréés effectués en ce domaine, au cours de l'exercice, se sont chiffrés à 62 millions de dirhams, représentant une capacité additionnelle de 2.314 lits, au lieu de 83 millions de dirhams pour 5.021 lits en 1974 et 110 millions de dirhams pour 7.200 lits en 1973.

Par rapport aux prévisions du plan, le nombre de lits supplémentaires créés en 1975 est donc très inférieur au chiffre de 11.520 qui avait été programmé. Toutefois, un certain nombre de constructions hôtelières, portant sur près de 14.000 lits, sont actuellement en chantier tandis que d'autres investissements, qui concernent 29.600 lits, se trouvent au stade de projets dont l'étude est déjà très avancée, de sorte que, si, durant les trois premières années du plan, 26% seulement des prévisions globales pour le quinquennat ont été réalisées, soit 14.535 lits sur les 55.000 qui ont été prévus, il est permis de penser qu'avec les travaux en cours d'exécution ou à l'étude, l'objectif final sera atteint au terme de l'année 1977.

Sur le plan qualitatif, 80% des hôtels ouverts en 1975 sont de catégorie moyenne, répondant ainsi aux orientations inscrites dans le plan de favoriser un certain développement du tourisme de masse.

Conscientes des vastes potentialités offertes par le tourisme, les autorités l'ont inscrit parmi les secteurs prioritaires des différents projets de développement lancés depuis une quinzaine d'années. C'est ainsi que la politique active d'encouragement se retrouve actuellement, à la fois, dans les programmes du plan quinquennal 1973-1977 en cours d'exécution, dans les dispositions du code des investissements promulgué le 13 août 1973 et dans les diverses actions de crédit et de promotion qui ont été conduites par le Crédit immobilier et hôtelier. Les résultats obtenus ont été remarquables. Les entrées de voyageurs, qui sont passées de 165.000 en 1960, à plus de 1.300.000 en 1975, ont connu un accroissement annuel moyen de l'ordre de 16%, sensiblement supérieur au taux de progression mondial constaté durant la même période.

De nombreux efforts restent encore à fournir pour donner à l'activité touristique une place encore plus déterminante dans l'économie nationale.

Le tourisme occupe actuellement, directement, ou indirectement, plus de 170.000 personnes, soit entre 3 et 4% de la population active et 17% de l'ensemble de la main-d'œuvre urbaine; selon certaines estimations, il procure un emploi par tranche d'investissement de 50.000 dirhams, soit une proportion bien supérieure à celle qui est obtenue dans de nombreuses branches industrielles.

En outre, les investissements touristiques comme les dépenses des voyageurs ne manquent pas d'entretenir un fort courant de production dans l'artisanat ou la petite industrie d'équipement, de se traduire par la mise en place d'infrastructures diverses utiles à toute l'économie et de susciter la création de multiples activités de services telles que la restauration, le commerce ou les transports.

Enfin, l'impact du tourisme sur la balance des paiements est loin d'être négligeable. En effet, son apport, qui a été multiplié par douze en dix années, contribue fortement à l'équilibre extérieur puisqu'il a représenté, en 1975, 14,2% des exportations de biens et services et qu'il équivalait à plus de la moitié des recettes

de transferts provenant des travailleurs exerçant leur activité à l'étranger, alors que ces rapatriements ont enregistré une remarquable progression de près de 200% au cours des trois dernières années.

Les possibilités d'expansion qu'offre le tourisme marocain justifient donc pleinement les efforts qui sont entrepris par les autorités et qui sont particulièrement mis en relief dans le schéma directeur (« master-plan ») élaboré sous l'égide du ministère du tourisme.

EN MILLIERS	1977		1982	
	Hypothèse I	Hypothèse II	Hypothèse I	Hypothèse II
Entrées de touristes	1.984	2.134	3.090	4.640
Capacité hôtelière	49	54	78	115
Coût d'investissement	501.000	767.000	934.000	2.060.000
Recettes en devises (en millions de DH.)	1.248	1.400	2.007	2.783

L'objectif de ces projections est, compte tenu des conditions de concurrence, de fournir les bases d'une planification à long terme s'appuyant, à la fois, sur l'analyse des tendances de la demande internationale et sur l'élaboration chiffrée de programmes d'exécution.

Les prix - Les salaires - La population - L'emploi

PRIX

L'évolution des prix a été encore marquée, en 1975, par une orientation à la hausse qui, toutefois, s'est révélée sensiblement moins accusée qu'au cours de l'année précédente.

Appréciée à travers les deux indices officiels, cette hausse s'est en effet établie, en moyenne annuelle, à 7,9% pour le coût de la vie et à 3,8% pour les prix de gros, contre, respectivement, 16,1% et 23,3% un an auparavant (1).

Cette amélioration apparaît plus nettement encore dans la comparaison des indices d'une fin d'année à l'autre puisque les prix de détail n'ont enregistré qu'une augmentation de 6,1% et que les prix de gros se sont même inscrits en très légère diminution, chiffrée à 0,3%, contre des hausses respectives de 14,4% et 6,6% en 1974.

L'atténuation des pressions qui s'étaient très vivement exercées sur les prix en 1974 a trouvé, pour partie, son origine dans le tassement des cours de certaines matières premières importées et dans le ralentissement de la tendance au renchérissement qui affectait, précédemment, de nombreux produits finis et semi-finis d'origine étrangère. La décélération de l'inflation intérieure est due, également, aux interventions de la Caisse de compensation, qui a continué de stabiliser les prix à la consommation des denrées essentielles, et aux mesures périodiques d'importation de quelques produits alimentaires de base qui sont venues, opportunément,

élargir l'offre intérieure. Néanmoins, l'accélération des dépenses de consommation, dérivée de l'extension considérable des investissements, n'a pas manqué, au cours de l'exercice, de peser sur la demande globale et d'entretenir ainsi les tensions apparues, précédemment, sur les prix intérieurs.

Indice du coût de la vie

L'évolution du niveau des prix de détail a été suivie, en 1975, à l'aide d'un nouvel indice du coût de la vie mieux adapté que le précédent à la structure de la consommation. Appliqué aux huit principales villes du pays et, dans chacune, à cinq groupes socio-économiques différents, il compte 210 articles choisis en fonction de leur importance et de leur fréquence dans la composition actuelle des dépenses des ménages.

Tandis qu'il marquait, en moyenne annuelle, une hausse de 7,9%, ce nouvel indice a enregistré, du 31 décembre 1974 à la fin 1975, une augmentation de 6,1% acquise, pour plus de la moitié, au cours des quatre premiers mois de l'exercice. Après un repli assez sensible en juin, le coût de la vie a accusé, avec la période des vacances, un nouvel alourdissement, principalement en août et, plus encore, en septembre, du fait de l'accélération habituelle des dépenses au cours du mois de ramadan et à l'occasion de la rentrée scolaire. En revanche, le dernier trimestre de l'année a été caractérisé par une très nette stabilité.

A l'analyse, cette évolution d'ensemble fait ressortir de notables disparités géographiques : c'est ainsi, par exemple, que les prix de détail se sont élevés, d'une fin d'année à l'autre, de 7,7% à Rabat, 7,4% à Fès et 6,4% à Casablanca, alors qu'ils n'accusaient qu'une hausse de 5,9% à Agadir, 4,1% à Oujda et 3,3% à Marrakech.

La ventilation, par groupes de produits, de la variation d'ensemble constatée au cours de l'année apparaît dans le tableau ci-dessous :

	Décembre 1974	Décembre 1975	VARIATION BRUTE en %	VARIATION PONDÉRÉE en %
Produits alimentaires	133,4	141,8	+ 6,3	+ 3,6
Habillement	127,3	131,0	+ 2,9	+ 0,2
Habitation	114,7	121,7	+ 6,1	+ 0,7
Entretien, hygiène, soins	114,5	120,5	+ 5,2	+ 0,3
Transports, loisirs, divers	120,5	129,3	+ 7,3	+ 1,3
Indice général	126,9	134,7	+ 6,1	+ 6,1

(1) L'évolution du coût de la vie a été établie, pour 1974 et pour 1975, sur la base du nouvel indice des 210 articles.

Voir annexe statistique 26.

L'observation de ces chiffres démontre clairement que la tendance générale de l'indice se trouve largement déterminée par l'évolution du secteur des produits alimentaires, qui, compte tenu de leur poids relatif dans la composition de l'indice, ont participé, en effet, pour 59% à l'augmentation globale du coût de la vie. A elles seules, les hausses des prix de la viande et du groupe des fruits et légumes frais sont intervenues, respectivement, pour près de 20% et de 15% dans l'élévation de l'indice général.

Le poste « transport privé » a également accusé une forte poussée qui a trouvé son origine dans le relèvement des prix intérieurs à la consommation des produits pétroliers. Le gouvernement a été amené, en fin d'année, à procéder à ce réajustement afin, d'abord, de répercuter, plus ou moins sensiblement selon les produits, les récents renchérissements des importations d'huiles minérales et afin, ensuite, d'alléger sur le plan budgétaire, les dépenses mises à la charge de la Caisse de compensation. Après ces majorations, il apparaît qu'en dépit d'un certain développement de la consommation, les subventions que l'Etat continuera

à verser à ce titre n'excéderont guère 300 millions de dirhams en 1976 alors qu'elles ont atteint 644 millions de dirhams en 1975.

Indice des prix de gros

Les prix de gros, dont l'évolution continue d'être appréciée à l'aide d'un indice dont l'ancienneté altère très fortement la représentativité, ont marqué en 1975 une augmentation de 3,8% en moyenne annuelle contre 23,3% en 1974 alors que, d'une fin d'exercice à l'autre, ils ont enregistré une très légère baisse, chiffrée à 0,3% contre une hausse de 6,6% un an plus tôt.

Après avoir atteint des seuils élevés durant le premier tiers de l'exercice, avec, notamment, une très forte hausse en mars, l'indice s'est replié en mai pour ensuite remonter, jusqu'en décembre, d'une manière presque continue. La hausse a principalement porté sur les combustibles, tandis que les prix des produits métallurgiques, des matériaux de construction et des produits alimentaires baissaient sensiblement, à l'exception, toutefois, de la viande. La comparaison, d'une fin d'année à l'autre des variations des différents éléments constitutifs de l'indice souligne la stabilité des prix des marchandises d'origine locale qui s'oppose à la légère hausse des produits importés.

	Décembre 1974	Décembre 1975	VARIATION BRUTE en %	VARIATION PONDÉRÉE en %
Produits alimentaires	7.969	7.922	— 0,6	— 0,4
Produits industriels	6.035	6.128	+ 0,7	+ 0,1
Indice général	7.404	7.384	— 0,3	— 0,3

Après l'inflation aiguë qui, en 1973 et 1974, avait sévi au Maroc, comme dans l'ensemble des pays occidentaux, l'évolution constatée en 1975 au niveau des prix de détail et des prix de gros peut être considérée comme relativement satisfaisante. Il est vrai, cependant, que ces résultats auraient été sensiblement moins favorables si l'Etat n'avait continué d'appliquer la politique des prix mise en œuvre au cours des années précédentes et qui s'est exercée, essentiellement, par un subventionnement des prix des denrées essentielles importées. A la suite de la baisse des cours internationaux de certains produits alimentaires, les interventions de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses (ONICL) et de la Caisse de compensation, chiffrées à 1.655 millions de dirhams, n'ont pas dépassé, en définitive, le montant atteint en 1974 alors que les prévisions budgétaires, en ce domaine, portaient sur une somme de dépenses deux fois plus élevée.

Assortie de réajustements périodiques des prix agricoles à la production et d'un contrôle administratif des prix sur les marchés de gros et de détail, cette politique modulée de subvention se révèle efficace, tant du moins que son financement ne revêt pas, lui-même, un caractère inflationniste.

SALAIRES

En raison d'une progression annuelle de la production égale, en termes réels, à 67,5% pour le bâtiment et les travaux publics et à 6,2% pour l'industrie, il est vraisemblable que la masse salariale distribuée au cours de l'exercice s'est développée selon un rythme supérieur au taux d'accroissement global de la production intérieure à prix courants, soit à un taux qui dépasse 10%. La chute de la production agricole a été, en effet, à cet égard, largement compensée par l'extension des secteurs qui absorbent plus de main-d'œuvre salariée. Il est probable également que des revalorisations sectorielles de salaires se sont produites sous la pression grandissante des offres d'emplois qualifiés.

Dans une situation d'élargissement accentué des dépenses globales de consommation des ménages, les pouvoirs publics, conformément aux objectifs sociaux du plan, sont restés soucieux d'améliorer la répartition des revenus en faveur des catégories les plus défavorisées de la population. Les différentes dispositions

d'ordre général prises en ce sens concernent aussi bien la redistribution des terres et la construction de logements à prix réduits que l'exécution d'un programme de mise en valeur régionale.

Des mesures plus spécifiques ont été adoptées ou appliquées, en cours d'exercice, pour renforcer le pouvoir d'achat des revenus les plus modestes, soit par l'augmentation des salaires minimums, soit par le subventionnement des prix des denrées de première nécessité.

Aux termes d'un décret du 1^{er} jourmada II 1395 (12 juin 1975), prenant effet le 20 jourmada I 1395 (1^{er} juin 1975) et d'un dahir du 21 chaabane 1395 (30 août 1975), le salaire minimum horaire des ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales a été fixé à 1,27 dirham, contre 1,15 dirham auparavant, tandis que la part du salaire journalier obligatoirement versée en espèces, dans les professions agricoles, a été portée, uniformément, à 6,60 dirhams contre, précédemment, 6 dirhams pour les hommes et 4,80 dirhams pour les femmes. Selon ces textes, qui intéressent un effectif de quelque 200.000 travailleurs, les salaires minimums sont donc, d'une part, uniformisés et, d'autre part, revalorisés d'un pourcentage variant, selon le cas, entre 10% et près de 40%.

Cette majoration se rattache indirectement aux dispositions du dahir du 28 rebia II 1379 (31 octobre 1959) établissant une certaine correspondance entre les évolutions respectives du coût de la vie et des rémunérations. Dans cette perspective d'indexation, le texte de base a d'ailleurs été complété par le dahir du 20 chaabane 1395 (29 août 1975) afin, d'abord, de tenir compte du nouvel indice des prix et afin, ensuite, d'élargir la composition de la Commission centrale des prix et des salaires appelée à donner son avis avant toute modification du niveau minimum des salaires. Les autorités gouvernementales chargées du plan et des affaires économiques seront désormais représentées au sein de cet organisme présidé par le ministre du travail et des affaires sociales et comprenant déjà les représentants du ministère des finances et du ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

La deuxième ligne d'action des pouvoirs publics en faveur des catégories sociales les plus défavorisées a été constituée par la poursuite de la politique de subvention des prix des denrées

alimentaires de première nécessité telles que le sucre, l'huile et les céréales. Les interventions totales de la Caisse de compensation ont atteint, au cours de l'exercice, 1.655 millions de dirhams, soit 94 dirhams par habitant.

POPULATION - EMPLOI

Caractérisée par un taux d'accroissement annuel élevé, de l'ordre de 3%, la population du Maroc a été estimée, à fin 1975, à près de 17,3 millions d'habitants dont 4,7 millions sont considérés comme des personnes actives. En dépit d'un exode rural accentué, qui s'exerce principalement vers Casablanca et quelques autres grands centres urbains, cette population se trouve, dans sa grande majorité, établie dans les zones rurales qui regroupent, aussi, la moitié de la population active.

L'absence de données statistiques appropriées ne permet pas de connaître avec précision la situation actuelle de l'emploi. Selon les données du recensement de 1971, le nombre de chômeurs, exclusion faite des travailleurs à temps partiel qui n'ont pu être dénombrés, atteignait alors 350.000, soit, environ, 9% de la population active. La gravité des problèmes économiques et sociaux posés par le chômage et par le sous-emploi, qui affectent, principalement, les jeunes et les ouvriers agricoles saisonniers, a conduit les pouvoirs publics à maintenir la création d'emplois parmi les objectifs prioritaires du plan 1973-1977. En raison des difficultés rencontrées, en ce domaine, pendant les deux premières années du quinquennat, un programme complémentaire d'investissements, peu capitalistiques et fortement utilisateurs de main-d'œuvre, a été mis en place en 1975.

Structure prévisionnelle de l'emploi en 1977

EN MILLIERS DE PERSONNES	PRÉVISIONS initiales	PRÉVISIONS révisées
Offre de main-d'œuvre	5.000	5.000
Demande de main-d'œuvre	4.450	4.530
Balance déficitaire, avant la politique de l'emploi	550	470
Action de la promotion nationale ..	100	100
Mouvement d'émigration	75	75
Balance déficitaire	375	295
dont : chômage frictionnel	250	250

Selon les perspectives ouvertes par cette révision, le rythme de croissance annuel de l'emploi a été fixé à 5%, pour une population active augmentant d'un peu moins de 4% par an. Le taux de chômage devrait ainsi être ramené de 9% en 1971 à 6,7% en 1977. A cette date, les secteurs secondaire et tertiaire seront appelés, chacun, à fournir plus de 900.000 emplois tandis que le nombre de postes de travail offerts par l'administration devrait passer de 287.000 en 1974 à 332.000 et que le sous-emploi devrait diminuer dans le secteur agricole. De la sorte, le déficit de la balance de l'emploi, chiffré, pour 1977, à 375.000 avant la révision du plan, serait limité, en fin de période, à 295.000 chômeurs.

S'il est difficile d'avoir une vue globale de la situation présente, l'analyse des statistiques sectorielles relatives à la main-d'œuvre dans les entreprises industrielles et commerciales en 1975 révèle, toutefois, une orientation favorable, caractérisée, par rapport à l'exercice précédent, à la fois, par un niveau d'embauche en forte progression et par une diminution notable du nombre de licenciements. De ce fait, l'offre nette d'emplois dans les entreprises recensées s'inscrit en sensible amélioration, particulièrement vive dans les secteurs du bâtiment, du bois, du papier et des sucreries. En revanche, il apparaît que les conserveries de poissons ainsi

que les industries du textile et du cuir ont été affectées par des fermetures d'entreprises ou des mesures de compression de personnel.

En dépit de l'action conciliatrice menée par les services de l'inspection du travail en vue de prévenir les conflits collectifs, le climat social s'est quelque peu alourdi par rapport à l'année antérieure. Cette détérioration a entraîné la perte de 276.000 journées de travail, contre 191.000 un an plus tôt. Cette dégradation a trouvé son origine dans le fait que les mouvements revendicatifs ont touché des secteurs très utilisateurs de main-d'œuvre, tels que le textile, l'alimentation ou l'industrie métallurgique.

Destinées, notamment, à contribuer à la résorption du chômage, les opérations de Promotion nationale ont accusé, en 1975, un certain recul puisqu'elles n'ont procuré que 10,7 millions de journées de travail contre 11,4 millions en 1974. Représentant l'occupation de 54.000 ouvriers durant 200 jours, ces actions ont porté, à hauteur de 50%, sur les travaux d'équipement. En augmentation de 8,3% par rapport à l'exercice précédent, le coût de ce programme, constitué exclusivement de rémunérations du personnel, s'est établi à 71,9 millions de dirhams. Au cours des trois premières années du plan, la Promotion nationale a ainsi, au total, procuré 32,9 millions de journées de travail. D'ampleur non négligeable, ce résultat apparaît, toutefois, sensiblement en retrait en regard des programmes initialement fixés qui prévoyaient, pour la même période, 60 millions de journées.

A cette évolution légèrement régressive de la Promotion nationale s'est ajouté, en 1975, le déclin très prononcé de l'émigration qui, après avoir constitué, quelques années auparavant, une source notable de réduction du chômage, n'a cessé de se ralentir depuis 1973. A la suite de la récession économique qui a sévi dans les pays industrialisés et qui a parfois entraîné la suspension provisoire du courant migratoire, le nombre, officiellement recensé, de contrats d'embauche conclus avec l'étranger a été limité, en 1975, à 11.837, en diminution de plus de 60%, par rapport à l'exercice précédent. Les contrats nouveaux ont été passés, en grande majorité, avec des entreprises françaises. Afin d'améliorer, à la fois, les conditions de séjour et la formation professionnelle des travailleurs migrants, un avenant a été ajouté à la convention de main-d'œuvre préalablement signée avec la France, selon lequel des actions coordonnées seront, de part et d'autre, entreprises.

Dans la perspective de l'extension progressive de l'industrialisation du pays, la qualification de la main-d'œuvre a continué également de retenir l'attention des pouvoirs publics. L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail, créé en 1974, a poursuivi ses efforts en vue, d'une part, d'assurer l'information et la sélection des candidats en âge d'être recrutés et en vue, d'autre part, de faciliter la reconversion professionnelle des travailleurs. Son activité a principalement porté, en 1975, sur la réorganisation des 30 unités de formation existantes avant d'entamer les cycles d'apprentissage conjuguant l'enseignement théorique à l'application pratique. Sur l'ensemble de la période couverte par le plan quinquennal, près de 15.000 candidats sont appelés à bénéficier de cette action. Pour l'année 1975-1976, 3.812 postulants, se répartissant en 290 agents de maîtrise, 1.010 agents qualifiés et 2.512 agents spécialisés, ont été accueillis et pris en charge par l'Office de formation.

Les différentes mesures mises en œuvre pour améliorer la situation de l'emploi, élever le niveau de la qualification des travailleurs et freiner l'exode rural, ont été accompagnées d'un élargissement des programmes de construction de logements sociaux et de développement régional. Après révision, les crédits prévus à cet effet jusqu'à la fin du quinquennat s'élèvent à 400 millions pour l'habitat social et à 3,7 milliards de dirhams pour l'expansion régionale, alors que le montant initialement fixé, pour ce dernier objectif, atteignait 1,1 milliard seulement. C'est dire, que les actions définies pour accroître aussi bien les capacités productives dans les régions défavorisées que les conditions de vie de la population revêtent une ampleur qui permet d'espérer une amélioration prochaine et parallèle de l'emploi et de l'habitat.

Le commerce extérieur

Exprimées en valeur « F.O.B. », les transactions commerciales avec l'étranger se sont soldées, en 1975, par un déficit de plus de 2.900 millions de dirhams contre un léger excédent de 143 millions en 1974. Ce déficit, inégalé jusque-là, résulte, à la fois, d'un affaiblissement des possibilités d'exportation, dû, entre autres causes, à la récession économique mondiale, et d'un élargissement, plus marqué encore, des importations à la suite, d'une part, de l'insuffisance de la récolte céréalière et, d'autre part, de l'accélération des investissements publics et privés qui n'ont pas manqué de se traduire par une multiplication des achats à l'étranger de matériel et de biens d'équipement divers.

Cette évolution défavorable découle, essentiellement, du déséquilibre des tonnages échangés et non pas d'une dégradation des rapports de prix. En effet, alors que les indices du commerce extérieur font ressortir, d'une année à l'autre, une extension de 32%

du volume des achats et une contraction de 22% du volume des ventes, l'examen des termes de l'échange, en prix unitaires moyens, révèle un allègement de 4,7% à l'importation et un renchérissement de 7,6% à l'exportation. La comparaison des prix moyens, à l'achat et à la vente, dégage ainsi une amélioration globale de plus de 12%, qui apparaît, cependant, moins accusée qu'en 1974 où, après le quadruplement du prix de vente des phosphates, elle avait atteint 38%.

Les résultats globaux et la structure du commerce extérieur

En valeur « F.O.B. », les importations ont atteint 9.147 millions de dirhams tandis que les exportations se sont limitées à 6.238 millions. Ainsi, après avoir enregistré, en 1974, pour la première fois depuis de nombreuses années, un excédent, chiffré à 143 millions de dirhams, le commerce extérieur a fait ressortir, en 1975, un solde déficitaire de 2.909 millions de dirhams, hors de proportions avec les résultats des exercices antérieurs.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973	1974	1975
Importations F.O.B.*	3.215	3.255	4.262	7.297	9.147
Exportations F.O.B.*	2.526	2.953	3.746	7.440	6.238
Solde	— 689	— 302	— 516	+ 143	— 2.909
Couverture	78,6	90,7	87,9	102,0	68,1

* Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

Compte tenu des coûts de frêt et d'assurance, qui se sont élevés à 1.247 millions de dirhams, soit 12% de la valeur « C.A.F. » des importations, et à l'exclusion des recettes de même nature, le résultat négatif des échanges commerciaux avec l'étranger a été porté à 4.156 millions de dirhams. A ce niveau, il représente les deux tiers des exportations de l'année et près de cinq fois le montant du déficit constaté en 1974 (1). Par suite, le taux de

couverture des dépenses d'importations, calculées C.A.F., par les recettes d'exportations, évaluées F.O.B., s'est trouvé réduit à 60% seulement contre près de 90% en 1974.

L'analyse, en valeur, du solde des échanges extérieurs par grandes catégories de produits fait apparaître une évolution préoccupante du déficit commercial.

Balance par groupes de produits (en valeur)
(exportations F.O.B. ; importations C.A.F.)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Produits alimentaires	+ 666	+ 505	+ 759	+ 749	— 186	— 1.138
Matières premières	+ 343	+ 223	+ 419	+ 435	+ 2.678	+ 1.869
Demi-produits	— 736	— 607	— 769	— 944	— 1.598	— 1.819
Biens d'équipement	— 822	— 749	— 679	— 798	— 1.378	— 2.445
Biens de consommation	— 455	— 337	— 354	— 380	— 368	— 623
Total	— 1.001	— 1.006	— 624	— 938	— 852	— 4.156

Jusqu'en 1973, les transactions sur les produits alimentaires et les matières premières dégageaient un excédent qui permettait de couvrir, presque totalement, les achats de produits semi-finis et de biens de consommation. Le déséquilibre traditionnel du commerce extérieur pouvait alors être considéré comme essentiellement imputable aux acquisitions de biens d'équipement. En 1974, en dépit de l'apparition d'un léger déficit des échanges de denrées alimentaires, cette structure n'a pas été fondamentalement modifiée grâce aux conditions favorables de commercialisation des phosphates.

En 1975, en revanche, le solde bénéficiaire du commerce des matières premières a été à peine suffisant pour compenser les déficits des échanges cumulés de produits alimentaires et de biens de consommation de telle sorte qu'un recours à d'autres sources extérieures de financement s'est révélé nécessaire pour couvrir, non seulement, le déficit des échanges de biens d'équipement mais, également, celui des produits semi-finis.

IMPORTATIONS

Au terme de l'exercice, les importations, sur la base des chiffres « C.A.F. », ont atteint le niveau record de 10.394 millions de dirhams, en progression de 25% sur l'année 1974 et de 122% par rapport à 1973. Cet alourdissement considérable des dépenses provient, pour une très large part, des acquisitions de biens d'équipement, dont le coût total s'est accru de 75%, et des achats de denrées alimentaires, en augmentation de 42%. Les importations de biens de consommation durable ont également enregistré une hausse de plus de 40% alors qu'à l'inverse, la réduction des commandes de matières premières et l'allègement de leurs prix ont entraîné une baisse chiffrée à 12%.

A la suite de ces divers mouvements, la structure des importations, en valeur, s'est trouvée sensiblement modifiée. Les biens d'équipement en représentent désormais 24%, contre 17% un an auparavant. De même, le groupe « alimentation, boissons, tabacs » progresse, passant de 22% à 25%. En revanche, la part des produits semi-finis diminue de 24% à 20%, ainsi que celle des matières premières, ramenée de 14% à 9%, et celle de l'énergie, réduite à 11%.

(1) Voir annexes statistiques 27 à 32.

contre 13% en 1974, tandis que la place occupée par les biens de consommation, soit 11%, reste à peu près stationnaire.

Produits alimentaires

Le déficit très accusé de la production agricole, en 1975, s'est traduit par un recours massif à l'importation de produits alimentaires de base dont le tonnage a ainsi augmenté de près de 50% d'une année à l'autre. Les dépenses correspondantes se sont élevées à 2.594 millions de dirhams, en progression de 41,5% par rapport à l'exercice antérieur (1). Elles ont, de ce fait, représenté le quart des importations globales réalisées en 1975. A eux seuls, les achats de sucre et de blé, chiffrés respectivement à 971 et 950 millions de dirhams, ont constitué près de 75% des acquisitions de denrées alimentaires.

Produits énergétiques

Alors qu'elles avaient presque quadruplé en 1974, à la suite du renchérissement des hydrocarbures, les dépenses relatives aux achats de produits énergétiques sont demeurées, avec un montant de 1.121 millions de dirhams, pratiquement stables en 1975, en dépit d'un accroissement de 6,5% en tonnage.

Matières premières

Les produits bruts, qui ne représentent plus que 9% du total des importations contre 14% en 1974, ont coûté globalement 996 millions de dirhams contre 1.135 millions un an auparavant. Ce fléchissement de 12% en valeur s'est accompagné d'une réduction, d'amplitude comparable, des quantités acquises, particulièrement pour les matières premières d'origine minérale.

Produits semi-finis

Atteignant 2.071 millions de dirhams, les dépenses d'importation de produits semi-finis n'ont marqué, d'une année à l'autre, qu'une augmentation de 5%. A la suite de cette évolution, leur part dans l'ensemble des achats à l'étranger a été ramenée de 24% à 20%.

Biens d'équipement

Après avoir déjà augmenté de 68% en 1974, les entrées de biens d'équipement, suscitées par l'intense effort d'investissement déployé par de nombreux secteurs de l'économie, ont enregistré, en 1975, une nouvelle et très vive accélération qui s'est chiffrée à 75%. S'élevant ainsi à 2.492 millions de dirhams, ces dépenses ont représenté près du quart des importations totales.

Biens de consommation

Avec un total de 1.120 millions de dirhams, les approvisionnements en biens de consommation se sont inscrits en hausse de 40,2% par rapport à leur niveau de l'année précédente, constituant, ainsi, 11% du montant global des achats à l'étranger. Cet accroissement a intéressé l'ensemble des produits du groupe et, notamment, les voitures de tourisme et leurs pièces détachées dont le coût global s'est élevé à 412 millions de dirhams au lieu de 253 millions en 1974, ainsi que les dépenses de produits pharmaceutiques qui sont passées de 59,3 à 96,1 millions de dirhams.

EXPORTATIONS

Alors qu'elles avaient suivi une courbe ascendante ininterrompue depuis 1968 et qu'elles avaient presque doublé en 1974, les exportations ont accusé, au cours de l'exercice écoulé, une chute de 16,2% qui a ramené leur montant à 6.238 millions de dirhams.

Principalement imputable à la baisse brutale des ventes de matières premières, qui, avec un affaîsissement de 960 millions de dirhams, a contribué pour 80% à la diminution globale du chiffre d'affaires avec l'étranger, cette évolution défavorable a

résulté également du recul des exportations de denrées alimentaires, réduites en un an de 191 millions de dirhams, et de celui des produits semi-finis, en régression de 122 millions de dirhams. En revanche, les ventes de biens de consommation se sont développées de 66 millions de dirhams.

En dépit de ces différents mouvements, la part des matières premières reste encore prépondérante dans la structure des exportations. Atteignant 63%, contre 66% un an auparavant, elle demeure très supérieure à celle des produits alimentaires qui ont constitué 23% du total des expéditions contre 22% en 1974. La troisième place revient aux produits finis qui, après une avance de 3 points, représentent 9% des ventes.

Produits alimentaires

Réduites de 16,7% en tonnage par suite, notamment, du déficit de la production agricole et des difficultés de commercialisation, les exportations de denrées alimentaires ont régressé de 11,6% en valeur et n'ont ainsi atteint que 1.456 millions de dirhams. A l'exception des ventes d'agrumes, en hausse de 5%, les principales rubriques de ce groupe ont été affectées par le mouvement de recul qui a particulièrement touché les conserves de poissons, en diminution de 30%, les primeurs, les vins et les conserves de fruits et légumes.

Matières premières

Limitées à 3.929 millions de dirhams, les exportations de matières premières ont accusé, en valeur, une baisse de 19,6%.

Les ventes de produits minéraux, qui ont participé pour 59% au chiffre d'affaires global avec l'étranger contre 61% un an auparavant, ont rapporté 3.686 millions de dirhams au lieu de 4.513 millions en 1974. Cette forte diminution trouve son origine principale dans les difficultés auxquelles s'est heurtée la commercialisation des phosphates sur un marché international déprimé, à la fois, par la récession économique, par les prélèvements effectués sur les stocks existants et par des conditions météorologiques défavorables à l'utilisation d'engrais alors que, dans le même temps, la concurrence de produits américains moins coûteux se faisait plus vive. Dans ce contexte, les expéditions de phosphates, réduites de 30% en tonnage par rapport à l'année précédente, n'ont procuré que 3.430 millions de dirhams, accusant, en un an, une chute de 645 millions de dirhams, soit 15,8%. L'examen des exportations des différents autres minerais fait, également, apparaître des reculs importants, plus sensibles en valeur qu'en tonnage du fait de l'effritement des cours mondiaux. C'est ainsi que le plomb et le cuivre n'ont guère fourni, respectivement, plus de 65 millions et 8 millions de dirhams, au lieu de 165 millions et 37 millions de dirhams durant l'année précédente.

Les ventes de produits bruts d'origine végétale ont subi, de même, un fléchissement prononcé qui les a ramenées, en un an, de 376 à 243 millions de dirhams. Limitées à 94 millions de dirhams contre 147 millions une année auparavant, les expéditions d'huile d'olive ont contribué pour 40% à cette dégradation.

Produits manufacturés

Totalisant 796 millions de dirhams, les exportations de produits manufacturés, finis et semi-finis, ont représenté près de 13% des ventes à destination de l'étranger contre 11% un an auparavant. Cette augmentation globale recouvre, en fait, un recul prononcé des expéditions de produits semi-ouvrés, qui, avec un montant de 252 millions de dirhams, ont accusé une baisse de 33%, et une progression remarquable des ventes de biens de consommation, qui, par une poussée de 15%, ont atteint 497 millions de dirhams. Cet accroissement provient, principalement, des tapis, des vêtements confectionnés et des articles de bonneterie dont les recettes se sont élevées, respectivement, à 114 millions, 99 millions et 62 millions de dirhams.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR ZONES MONÉTAIRES

Le commerce extérieur se répartit, pour l'essentiel, entre la Communauté économique européenne, les États-Unis d'Amérique et les autres pays de la zone de convertibilité.

(1) Compte tenu des différences d'évaluation résultant du changement, en 1975, de la base d'imposition au titre des droits de douane sur le sucre. L'assiette a été constituée, en 1974, par la valeur commerciale interne et, en 1975, par la valeur d'importation.

Les échanges commerciaux restent orientés, pour plus de la moitié, vers la Communauté économique européenne. Toutefois, le déficit avec cette zone s'est considérablement aggravé puisqu'il est passé, en un an, de 137 millions à 2.011 millions de dirhams. Cette dégradation très prononcée résulte, à la fois, d'un alourdissement sensible des achats qui, par une progression de 28%, ont atteint 5.387 millions de dirhams et d'une contraction marquée des ventes qui, en retrait de 17%, n'ont pu excéder 3.376 millions de dirhams.

La France a continué d'être, de loin, le premier partenaire commercial du Maroc puisqu'elle a été le destinataire de 22% de ses exportations et qu'elle a été à l'origine de 30% de ses approvisionnements. Caractérisé toutefois par une diminution des ventes conjuguée à un développement des achats, le commerce avec ce pays s'est soldé, en 1975, par un déficit de 1.783 millions de dirhams trois fois supérieur à celui constaté au terme de l'exercice précédent.

Les échanges avec la République Fédérale d'Allemagne en très léger recul par rapport au niveau élevé atteint en 1974, ont fait ressortir un résultat négatif de 312 millions de dirhams contre 298 millions un an auparavant. Les importations, en faible diminution, ont porté sur 826 millions de dirhams, soit 8% des achats globaux contre 10% durant l'année précédente, tandis que les ventes, malgré une régression de 5,7%, ont vu leur part, chiffrée à 514 millions de dirhams, passer de 7% à 8% du total des expéditions.

Les transactions commerciales avec l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Union belgo-luxembourgeoise se sont, comme en 1974, soldées par des excédents qui apparaissent, toutefois, en net recul puisqu'ils ont été, respectivement, limités à 60, 78 et 195 millions de dirhams. Enfin, la balance commerciale avec les Pays-Bas, qui avait dégagé un très léger excédent au cours de l'exercice antérieur, a laissé, en 1975, un déficit de 166 millions de dirhams à la suite d'une extension de 74% des importations en provenance de ce pays.

Regroupant 7,7% des importations, avec 795 millions de dirhams, et 0,7% des exportations, avec 46 millions, les États-Unis se classent en quatrième position, après la France, l'Allemagne Fédérale et l'Italie, parmi les partenaires commerciaux du Maroc. Déjà déficitaire en 1974, en raison surtout des importations massives de céréales, le solde des échanges avec ce pays s'est détérioré, en un an, de 12%.

La suppression progressive des accords bilatéraux de paiements, entreprise dès la fin de l'année 1973 et qui a concerné, en 1975, la Chine populaire et la République démocratique d'Allemagne, s'est traduite par une nouvelle réduction de la part de la zone bilatérale dans le commerce extérieur. Les échanges, dans leur ensemble, sont désormais orientés à concurrence de 3,3% vers la zone bilatérale, de 27,9% vers la zone franc et de 68,8% vers la zone de convertibilité.

Afin d'assurer l'expansion équilibrée et continue du commerce extérieur qui reste une des conditions déterminantes de la croissance économique du pays, le plan de développement, qui englobe déjà, entre autres objectifs, la recherche de l'autosuffisance en certaines denrées essentielles et la valorisation, sur place, des produits exportables, a été assorti d'actions ou de mesures plus spécifiques visant à élargir les débouchés et à promouvoir les exportations, d'autant plus nécessaires que la balance des biens et services s'est brusquement dégradée en cours d'exercice.

Engagées depuis plus de deux années, les négociations entre le Maroc et la Communauté économique européenne en vue de renouveler, en l'élargissant, la convention commerciale échue le 30 mars 1974 ont abouti, le 8 janvier 1976, à la conclusion d'un accord de coopération qui a été signé, à Rabat, le 27 avril 1976.

D'une durée illimitée, ce traité définit non seulement les conditions qui vont désormais régir les échanges commerciaux et l'émigration des travailleurs mais, en outre, les grandes lignes d'une vaste coopération d'ordre technique, financière, technologique et scientifique.

L'objectif de la coopération commerciale établie par cet accord est de multiplier et d'équilibrer les échanges entre les

partenaires en tenant compte des niveaux de développement respectifs de chaque pays ou groupe de pays. Les avantages acquis, en ce qui concerne les conditions d'accès des produits en provenance du Maroc, sont, selon le cas, préservés ou améliorés. En effet, à l'exception du liège et des produits pétroliers qui restent provisoirement soumis, de la part de la communauté, à un plafond annuel d'importation, tous les produits industriels exportés bénéficient de la franchise tarifaire totale et de l'absence de restrictions quantitatives. Il en va de même pour les exportations de produits agricoles qui, sous réserve de certaines limites de calendrier, seront favorisées par des réductions tarifaires allant de 30 à 100% selon les produits. En outre, un régime particulier qui sauvegarde la position concurrentielle du Maroc est appliqué à certaines denrées dont la commercialisation reste très sensible, telles que les agrumes, l'huile d'olive et les vins. D'une manière générale, tous les avantages nouvellement définis peuvent, provisoirement, se cumuler avec les préférences particulières déjà accordées par la France.

La coopération financière comprend, pour les cinq prochaines années, une aide de 130 millions d'unités de compte européennes — soit près de 700 millions de dirhams — dont 16 millions d'unités de compte sous forme de concours non remboursables, 58 millions sous forme de prêts publics consentis à des conditions très avantageuses et 56 millions sous forme de crédits accordés par la Banque européenne d'investissements aux taux prévus par ses statuts.

Dans le domaine de l'emploi et de la sécurité sociale, les pays membres du Marché commun européen ont, en particulier, pris l'engagement d'appliquer à la main-d'œuvre marocaine un régime non discriminatoire tant pour les conditions de travail et de rémunération que pour le régime des prestations sociales. Les travailleurs émigrés pourront, en outre, totaliser les périodes d'assurance, d'emploi et de résidence accomplies dans les différents états de la communauté et prétendre, ainsi, au bénéfice complet des prestations sociales diverses en vigueur dans les pays où ils résident.

Les actions conduites à l'extérieur ont été complétées par des mesures d'ordre interne destinées à développer les ventes à l'étranger. Il s'agit, en particulier, du projet de création d'un centre de promotion des exportations et, surtout, de la mise en place du système de l'assurance-crédit à l'exportation. Première expérience du genre dans le monde arabe et africain, ce dispositif d'assurance a été institué par un dahir du 23 avril 1974 pour prémunir les exportateurs résidents contre les risques attachés aussi bien aux transactions commerciales avec l'étranger qu'à la prospection des marchés et à la participation aux foires internationales. Devant être prochainement mis en application, ce système présente l'avantage de combiner la force de soutien de l'Etat et la souplesse de fonctionnement d'une entreprise privée. En effet, si l'Etat prend en charge la couverture des risques commerciaux extraordinaires et des risques politiques, catastrophiques ou monétaires, la gestion de l'ensemble du service est confiée à la Banque marocaine pour le commerce extérieur qui devrait être appelée, en outre, à conserver pour son propre compte, la responsabilité des risques commerciaux ordinaires.

Les relations financières avec l'étranger

Soumise aux pressions conjointes d'un environnement international défavorable et d'une conjoncture interne difficile, la balance des paiements s'est soldée, en 1975, par un déficit de 68,2 millions de dirhams qui survient après une période d'extension des réserves de change, ininterrompue depuis 1969, et qui contraste, singulièrement, avec l'excédent record de 536,8 millions acquis en 1974. En dépit du déséquilibre considérable des transactions sur biens et services, cette dégradation a été, néanmoins, contenue dans d'étroites limites grâce à l'essor remarquable des transferts de revenus effectués par les travailleurs marocains à l'étranger et à l'ampleur exceptionnelle des concours reçus de l'extérieur.

Si le Maroc a bénéficié, ainsi, d'une assistance financière accrue, il n'en a pas moins continué, de son côté, à œuvrer, au sein des différentes instances internationales, financières et poli-

tiques, pour l'élargissement des procédures de coopération, la normalisation du système mondial des paiements et l'établissement d'un ordre économique nouveau.

LES RÉSERVES DE CHANGE

Chiffré, dans les statistiques monétaires, à la contrevaletur de 1.908 millions de dirhams au 31 décembre 1975, le montant global net des réserves de change détenues par le système bancaire a fait apparaître, en un an, parallèlement au déficit de la balance des paiements, une baisse de 76 millions de dirhams, soit 3,8%, qui a affecté exclusivement les avoirs convertibles, en recul de 147 millions de dirhams, tandis que le solde créateur des accords bilatéraux progressait de 71 millions.

Chronologiquement, après deux mois de baisse en début d'année, l'évolution des avoirs extérieurs s'est, d'abord, caractérisée par une progression très vive qui, à l'exception des mois de juin et juillet, s'est étendue sur toute la période allant de mars à octobre. A la fin de ce mois, les réserves nettes en or et devises s'élevaient au niveau, jamais atteint, de 2.595 millions de dirhams. Un renversement brutal est alors apparu qui a concerné les deux derniers mois de l'exercice, traditionnellement difficiles, et a entraîné des diminutions mensuelles successives de 464 et 223 millions de dirhams, en dépit d'un tirage de 50 millions de dollars effectué, dans les derniers jours de décembre, sur un emprunt de 200 millions de dollars lancé, en août, sur le marché international des capitaux, avec un succès qu'assurait le large crédit dont dispose le Maroc à l'étranger.

Ainsi ramenés légèrement en deçà du montant qu'ils avaient atteint au 31 décembre précédent, les avoirs extérieurs nets ont accusé une contraction certes limitée mais qui ne laisse pas, toutefois, d'être préoccupante. En effet, en fin d'année, les réserves nettes de change ne représentaient qu'un peu plus de deux mois d'importations au lieu de trois mois un an auparavant et de quatre mois au terme de l'exercice 1973.

LA BALANCE DES PAIEMENTS

Soldée par un excédent de 536,8 millions de dirhams en 1974, la balance des paiements a fait ressortir, au 31 décembre 1975, un déficit de 68,2 millions provoqué par un alourdissement de 17% des dépenses globales alors qu'en contrepartie les recettes n'ont progressé que de 11% (1).

Le déséquilibre observé en 1975 trouve son origine dans l'altération profonde des échanges de biens et services dont le déficit a été dix fois supérieur à celui de l'année précédente. En revanche, les paiements de transfert ont engendré des entrées sensiblement accrues dont l'influence, conjuguée à l'apport considérable des mouvements de capitaux non monétaires, a permis à la balance globale des paiements de n'enregistrer, en définitive, qu'un solde négatif très limité.

L'évolution des principales composantes de la balance des paiements au cours des dernières années est retracée dans le tableau suivant :

SOLDES EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973	1974	1975
Biens et services	- 851	- 415	- 602	- 435	- 4.229
Paiements de transfert	+ 549	+ 632	+ 1.033	+ 1.470	+ 2.016
Opérations courantes	- 302	+ 217	+ 431	+ 1.035	- 2.213
Capitaux non monétaires	+ 600	+ 54	- 288	- 498	+ 2.145
Allocation de droits de tirage spéciaux	+ 61	+ 61	-	-	-
Balance des paiements	+ 359	+ 332	+ 143	+ 537	- 68

Les biens et services

Sans commune mesure avec les exercices précédents, le solde, traditionnellement déficitaire, des transactions sur biens et services s'est élevé, en 1975, à 4.229 millions de dirhams, contre 435 millions un an auparavant. Cette évolution est imputable, principalement, à la dégradation très accusée des échanges commerciaux et à l'accroissement sensible des dépenses nettes afférentes aux transactions gouvernementales que la progression des recettes touristiques n'a pu que partiellement compenser.

Très fortement altéré, à la fois, par l'élargissement de 25,2% des importations et par la chute de 16,2% des exportations, le commerce extérieur, exprimé en valeur « F.O.B. » a laissé un déficit de 2.982 millions de dirhams contre un excédent de 64 millions au terme de l'année précédente. L'accélération de la mise en œuvre des investissements prévus par le plan quinquennal 1973-1977, révisé en hausse en cours d'année, et l'accroissement de la demande de biens de consommation lié à l'insuffisance de la production locale, principalement en matière agricole, se sont traduits par de larges commandes de biens d'équipement et de produits semi-finis et par des achats accrus de denrées alimentaires et de biens de consommation. Parallèlement, la régression de certaines productions agricoles exportables ainsi que la conjoncture économique qui a prévalu chez nos principaux partenaires commerciaux n'ont pas permis aux exportations de se maintenir au niveau élevé qu'elles avaient atteint en 1974. Le déclin des ventes a particulièrement affecté les expéditions de phosphates qui ont fléchi de 15,8% en valeur et de 29,9% en poids.

S'alourdisant au même rythme que les importations dont ils continuent, forfaitairement, de représenter 12%, les frais bruts de transport et d'assurance se sont chiffrés à 1.252 millions de dir-

hams tandis que les recettes enregistrées à ce titre, en diminution de 20%, n'atteignaient que 266 millions de dirhams et ne couvraient ainsi qu'environ le cinquième des dépenses de même nature contre le tiers en 1974 et près de la moitié un an auparavant. Les sorties nettes recensées à cette rubrique ont, de ce fait, approché le milliard de dirhams, au lieu de 670 millions un an plus tôt.

Bien que le nombre des entrées de touristes ait stagné en 1975, les recettes enregistrées sous la rubrique des voyages, estimées à 1.200 millions de dirhams, se sont développées de 17%. Conjuguées à une réduction de 24% des dépenses comptabilisées à ce titre qui se sont limitées à 300 millions de dirhams, elles ont entraîné, pour la balance des paiements, un excédent net de 900 millions de dirhams au lieu de 630 millions pour chacune des deux années précédentes. Les mouvements correspondants de devises qui ont, effectivement, transité par le système bancaire ont porté sur 920 millions de dirhams de recettes et 225 millions de dirhams de dépenses, dégageant, ainsi, un excédent de 695 millions de dirhams contre 590 millions en 1974.

Oscillant entre 200 et 300 millions de dirhams depuis une dizaine d'années, le déficit provenant des revenus des investissements n'a pas subi, en 1975, de modification notable. Les dépenses, légèrement supérieures à celles de l'année antérieure, ont excédé les recettes de 271 millions de dirhams pour atteindre 383 millions de dirhams. Les sorties émanant du secteur privé, soit 160 millions de dirhams, ont été constituées à 86% par des transferts de bénéfices et dividendes d'entreprises industrielles ou commerciales appartenant à des non-résidents, tandis que le secteur public a versé la contrevaletur de 223 millions de dirhams

(1) Voir annexe statistique 33.

au titre des intérêts de la dette publique et que, en sens inverse, les placements effectués à l'étranger ont rapporté 112 millions de dirhams.

Les transactions gouvernementales sur biens et services non incluses dans les postes précédents ont accusé un déficit de 847 millions de dirhams, contre 235 millions en 1974. Alors que le montant des recettes, constituées par les transferts de fonds opérés en faveur des organismes internationaux et des représentations diplomatiques au Maroc, n'a guère varié d'une année à l'autre, les dépenses, en très forte progression durant les derniers mois de l'exercice, ont atteint le niveau exceptionnel de 1.059 millions de dirhams, soit plus du double des sorties comptabilisées en 1974.

Les paiements de transfert

Les transferts sans contreparties, qui ne cessent, depuis 1966, d'enregistrer de très fortes progressions, ont dégagé, en 1975, un solde excédentaire de plus de deux milliards de dirhams, supérieur de 37% au chiffre atteint au terme de l'année précédente et égal au double du surplus recensé en 1973.

Ce résultat a été acquis grâce, essentiellement, à l'expansion des rapatriements d'économies sur salaires effectués par les travailleurs nationaux à l'étranger. Ces opérations, qui représentent 92% des recettes provenant des transferts privés, ont totalisé 2.160 millions de dirhams, en augmentation de 39% d'une année à l'autre, auxquels s'ajoutent 122 millions correspondant aux versements au titre des pensions. L'ampleur de cette évolution paraît liée, à la fois, à l'attribution de la prime de 5% sur les rapatriements et aux efforts entrepris par certaines banques nationales pour mieux collecter ces revenus. Les accords de coopération récemment conclus avec la Communauté économique européenne comportent diverses clauses spécifiques qui permettent de penser que ce mouvement devrait encore se renforcer au cours des prochaines années.

En ce qui concerne les dépenses privées, les règlements se sont élevés à 269 millions de dirhams et ont consisté, pour 176 millions, en des virements d'économies sur salaires de résidents de nationalité étrangère. Les transferts relatifs aux départs définitifs, dont le plafond a été relevé, en mai, de 100.000 à 250.000 dirhams pour les étrangers ayant résidé au Maroc durant plus de 15 ans, ont porté sur 63 millions de dirhams contre 154 millions au cours de l'année précédente durant laquelle 104 millions avaient été versés au titre des indemnités d'expropriation des terres agricoles appartenant encore à des étrangers.

Alors qu'ils avaient, en 1974, engendré un excédent de 69 millions de dirhams, les paiements de transfert d'origine publique ont entraîné, durant l'exercice sous revue, un déficit de 59 millions de dirhams. Les recettes, constituées exclusivement, en 1975, par l'aide publique gratuite, ont diminué de 70 millions en un an pour s'établir à 116 millions, dont 71 millions en provenance de la France, sous forme de coopération technique, et 26 millions attribués par les États-Unis en marchandises et services.

Les dépenses, qui sont passées de 117 à 175 millions de dirhams, concernent les versements de pensions à des non-résidents, la participation du Maroc aux frais de fonctionnement des organismes internationaux ainsi que les dons accordés à certains gouvernements.

Au total, la balance des paiements courants, qui regroupe les échanges de biens et services et les paiements de transfert, a enregistré des sorties de 12.967 millions de dirhams, en progression de plus de 26%. Alors que ces paiements représentent plus d'un milliard par mois, les recettes, en baisse de 5%, n'ont atteint, pour l'ensemble de l'année, que 10.754 millions. Le déficit de 2.213 millions, qui en est résulté et qui a succédé à un solde excédentaire de 1.033 millions de dirhams en 1974, a été presque intégralement couvert par les flux nets de capitaux non monétaires.

Les capitaux non monétaires

Les mouvements nets de capitaux non monétaires, déficitaires au cours des deux derniers exercices, se sont traduits, en

1975, par un surplus de 2.145 millions de dirhams. Ce renversement, d'une ampleur exceptionnelle, du solde des opérations financières, publiques et privées, a résulté de la conjonction d'un allègement de 44% des dépenses qui n'ont pas excédé 928 millions et d'un accroissement de 168% des recettes qui ont atteint 3.073 millions bien que les crédits commerciaux soient restés relativement faibles par rapport au volume des échanges (1).

Les capitaux privés

Les opérations en capital du secteur privé ont bénéficié, en 1975, de l'élargissement des crédits commerciaux consentis aux acheteurs étrangers durant l'année précédente. Les entrées provenant du règlement des échéances des créances anciennes se sont conjuguées à une limitation des facilités nouvelles octroyées par l'Office chérifien des phosphates pour dégager, au niveau des soldes, un excédent de 511 millions de dirhams contre un déficit de 328 millions au terme de l'exercice antérieur.

Déficitaire en 1974, par suite des sorties corrélatives aux mesures de marocanisation, la rubrique des prêts et investissements privés a été presque équilibrée en 1975. Les dépenses ont été, en effet, limitées à 145 millions de dirhams contre 191 millions un an auparavant tandis que les recettes sont passées de 96 à 147 millions de dirhams, sous l'influence, notamment, d'investissements effectués par la France, le Koweït, la Suisse et la République fédérale d'Allemagne pour 137 millions de dirhams. Les entrées correspondantes de capitaux ont été constituées par cessions de devises pour 98 millions de dirhams, par incorporation de réserves pour 22 millions et par débit de « comptes capital » pour 17 millions. Cette dernière formule est actuellement mise en œuvre sous la double limite de 50% de la participation étrangère et de 25% du capital de l'entreprise.

Les capitaux publics

L'excédent résultant des mouvements de capitaux non monétaires publics a atteint le chiffre remarquable de 1.636 millions de dirhams, contre 288 millions en 1974. La progression des recettes, passées de 650 à 2.182 millions de dirhams, a été, en effet, beaucoup plus accentuée que l'alourdissement des dépenses, portées de 362 à 546 millions de dirhams. Les sorties de capitaux comprennent, essentiellement, les concours en devises apportés par le Maroc à certains pays africains, pour la contrepartie d'environ 200 millions de dirhams, les participations, pour une cinquantaine de millions de dirhams, au capital de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique et de la Banque islamique de développement et, enfin, l'amortissement de la dette publique, ramené, en un an, de 342 à 295 millions de dirhams. En ajoutant à ces remboursements, en capital les intérêts, recensés pour 223 millions de dirhams à la rubrique des « revenus des investissements », la charge globale de la dette extérieure publique s'est élevée à 518 millions de dirhams, contre 536 millions un an auparavant. A ce niveau, le service de la dette représente 6,3% des exportations de biens et services non facteurs au lieu de 5,8% en 1974.

Les concours publics en provenance de l'extérieur ont atteint, exclusion faite des dons recensés dans les paiements de transfert pour 116 millions de dirhams, le montant, exceptionnellement élevé, de 2.121 millions de dirhams, au lieu de 614 millions en 1974. L'augmentation des prêts reçus, accordés, surtout, sous forme d'aide liée, a trouvé, pour partie, son origine dans l'accélération de la mise en œuvre des projets d'équipement retenus par le plan. Constitués à 81% sous forme de prêts en devises, ces concours ont été apportés au trésor pour 1.535 millions de dirhams et aux établissements publics pour 586 millions.

En outre, l'utilisation des dépôts en « comptes capital » pour l'acquisition de bons du Trésor, dont le taux d'intérêt a été porté de 4% à 5,50% et l'échéance ramenée de 10 à 7 ans, est passée de 19 à 35 millions de dirhams.

(1) Les rubriques « crédits commerciaux » et « autres » de la balance des capitaux non monétaires privés recensent des soldes et non des mouvements.

La ventilation géographique des concours extérieurs place la France au premier rang des prêteurs, avec 472 millions de dirhams contre 192 millions un an auparavant. Totalisant 460 millions de dirhams, les prêts accordés par le groupe de la Banque mondiale ont été répartis à concurrence, environ, de 25% en faveur du Trésor, de 25% à titre de refinancement des crédits d'équipement initiés par les organismes financiers spécialisés et de 50% en faveur de l'Office chérifien des phosphates, de l'Office national de l'eau potable et de l'Office national de l'électricité. Les crédits de l'Arabie séoudite, qui se classe au troisième rang des prêteurs, se sont élevés à 413 millions de dirhams. La République fédérale d'Allemagne a accordé 120 millions de dirhams, destinés, en majeure partie, à l'extension du complexe chimique de Safi et au financement des barrages Targuist et Youssef Ben Tachfine. Les prêts consentis par le Koweït, Qatar et les Émirats du Golfe ont atteint 185 millions de dirhams tandis que l'Iran, l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole et la Banque africaine de développement fournissaient, respectivement, 57,33 et 18 millions de dirhams.

Outre les concours de type traditionnel obtenus, ainsi, dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, le Maroc a recouru, pour la première fois, en 1975, au marché international des capitaux. Un emprunt à sept ans, portant sur 200 millions de dollars, a été conclu, en août, avec un consortium bancaire international puis mobilisé, en décembre, à concurrence de 50 millions de dollars et, au début de l'année 1976, pour le solde. Avec l'émission réalisée par la Banque nationale pour le développement économique pour 100 millions de riyals séoudiens, les appels au marché financier mondial ont porté, en 1975, sur la contre-valeur de 325 millions de dirhams.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

D'une nécessité que la conjoncture générale rendait encore plus impérieuse en 1975 qu'au cours des années précédentes, la coopération internationale s'est manifestée, à la fois, sur le plan national, par un recours intense à l'assistance financière et, sur le plan mondial, par la poursuite des négociations relatives tant à la réforme du système monétaire qu'aux problèmes de développement.

Le montant brut des transferts publics effectués, en 1975, en faveur du Maroc a atteint plus de deux milliards de dirhams. Pour 1976, les crédits ouverts apparaissent dès maintenant très importants. Les possibilités de financement déjà rassemblées proviennent, essentiellement, des pays et organismes financiers arabes pour 310 millions de dollars, de la France pour près d'un milliard de francs français, de la Communauté économique européenne pour 130 millions d'unités de compte sur cinq ans, soit près de 700 millions de dirhams, de la Banque mondiale pour 76 millions de dollars et d'un nouveau prêt obtenu en mai 1976 d'un consortium bancaire international pour 300 millions de dollars.

Soucieuses de renforcer très largement leurs moyens de financement externes, les autorités monétaires ont été également conduites, d'une part, à mobiliser, dès les premiers jours de 1976, les possibilités de tirage inconditionnel sur le Fonds monétaire international, pour la contre-valeur d'environ 140 millions de dirhams, et, d'autre part, à solliciter auprès de cet organisme, en avril et mai 1976, d'autres concours, pour un montant global de près de 580 millions de dirhams, au titre soit de la première tranche de crédit, soit de la facilité pétrolière, soit du financement compensatoire des fluctuations de recettes d'exportation.

En tant que membre du Comité intérimaire du Fonds monétaire international, le Maroc a continué d'être étroitement associé aux efforts entrepris, depuis plus de trois ans, pour l'amélioration du système monétaire mondial. Favorisés par l'accord politique intervenu lors du « Sommet » de Rambouillet de novembre 1975, les travaux menés à cet égard ont abouti, en janvier 1976 à la Jamaïque, à une solution de compromis concernant les principaux points en litige. Bien que le retour à des parités fixes constitue un objectif à long terme, le régime de flottement généralisé des monnaies a été officiellement consacré. Le prix officiel de l'or,

auquel les statuts du Fonds monétaire international ne feront plus référence, a été supprimé. Dans cette optique et alors que les droits de tirage spéciaux ont été confirmés dans leur rôle d'instrument monétaire central, le Fonds a pris des dispositions pour procéder à la vente partielle de son encaisse métallique. Enfin, les quotes-parts des pays membres seront relevées globalement de 32,5% par des augmentations sélectives qui porteront la part relative des pays exportateurs de pétrole dans le capital du fonds de 5 à 10% tandis que celle des pays en voie de développement restera à son niveau actuel, soit 22%, et que celle des pays industrialisés sera ramenée de 73 à 68%. En attendant que ce relèvement devienne effectif, les tranches de crédit ont été provisoirement majorées de 45% et les conditions d'accès au financement compensatoire des fluctuations de recettes d'exportation ont été assouplies.

Parallèlement au Comité intérimaire, le Comité du développement, organe commun au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, a poursuivi ses travaux en vue d'un élargissement de l'aide offerte aux pays du tiers-monde confrontés à des problèmes croissants d'équilibre de balance des paiements. C'est ainsi qu'a été décidée l'ouverture d'un « troisième guichet » qui permettra de consentir des crédits à des taux intermédiaires entre ceux de la Banque mondiale et ceux de l'Association internationale de développement, grâce à un fonds de bonification d'intérêts financé par les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et de l'Organisation de coopération et de développement économique. De même, un Fonds fiduciaire, alimenté par les bénéfices que retirera le Fonds monétaire de ses ventes d'or et par les contributions volontaires de certains pays membres, servira à accorder des prêts à moyen et long terme à des conditions très favorables, aux pays les plus démunis.

La place prise depuis quelques années par les pays arabes exportateurs de pétrole dans la coopération internationale s'est également confirmée en Afrique et dans les différents autres pays arabes. La signature à Rabat, le 27 avril 1976, de l'acte constitutif du Fonds monétaire arabe en est l'une des meilleures illustrations. Cette institution, qui regroupe les 21 pays membres de la Ligue arabe et qui disposera d'un capital de 250 millions de dinars arabes, soit 750 millions de droits de tirage spéciaux, a essentiellement pour objet de financer, par des crédits appropriés, les déséquilibres des balances des paiements des pays adhérents ou d'apporter sa garantie aux emprunts contractés, par ailleurs, dans le même but par les pays membres.

Enfin, des études ont été poursuivies sur les possibilités d'accroître l'utilisation du dinar arabe en tant que monnaie de compte et sur les conditions de création d'une unité de règlement commune.

En dépit de l'ampleur des mesures envisagées tant à l'échelon international qu'au niveau régional, les actions retenues ne sauraient toutefois satisfaire les besoins considérables des pays en voie de développement qui ne pourront résoudre les angoissants problèmes auxquels ils sont confrontés que par la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial que le « dialogue Nord-Sud », engagé à Paris à la fin de l'année 1975, va s'efforcer de définir au cours des mois à venir.

LA RÉGLEMENTATION DES RELATIONS FINANCIÈRES

AVEC L'ÉTRANGER

Le processus de suppression des accords de paiements bilatéraux, engagé depuis la fin de l'année 1973, a été poursuivi en 1975 avec la liquidation des comptes tenus avec la Chine populaire et la République démocratique d'Allemagne. La procédure du clearing ne concerne plus, désormais, que l'Union des républiques socialistes soviétiques, le Mali, la Guinée et l'Égypte.

Les dispositions du contrôle des changes n'ont pas subi de changements notables au cours de l'exercice écoulé. La principale modification a consisté en un élargissement modulé du montant maximum des allocations dites « de départ définitif ». A partir du 6 mai 1975, cette limite a été, notamment, portée de 100.000 à 250.000 dirhams pour les personnes ayant résidé au Maroc pendant plus de 15 ans.

Le système de cotation des devises, mis en place, en mai 1973, à partir d'un ensemble de monnaies représentatives du commerce extérieur, a confirmé son rôle correctif en permettant, tout au long de l'exercice, de réduire, dans leur expression en dirhams, les variations excessives enregistrées sur les marchés de change (1).

Enfin, à la suite de la signature, le 20 novembre 1975, d'une convention financière fixant les modalités de règlement des dettes et créances réciproques entre le Maroc et la Tunisie, la Banque du Maroc procède, depuis le 1^{er} janvier 1976, à la cotation journalière du dinar tunisien tandis qu'une procédure symétrique est appliquée, pour le dirham, par la Banque centrale de Tunisie.

Les finances publiques

Fortement expansionniste, le budget de l'Etat s'est trouvé soumis, tant dans son élaboration que dans son exécution, à des contraintes nées, d'une part, des tensions inflationnistes très vives qui prévalaient en 1974 et qui, malgré leur relatif relâchement, n'en ont pas moins persisté en 1975 et, d'autre part, de l'impératif de croissance qui rendait nécessaire l'accélération des investissements.

Aussi, dans leur politique budgétaire, les pouvoirs publics ont-ils été conduits, d'abord, à donner une impulsion décisive au développement économique du pays par la révision en hausse des programmes publics d'équipement, puis à lutter contre la hausse excessive des prix par des versements de compensation, en cherchant, par ailleurs, à accroître le rendement des impôts sans aggraver, pour autant, le poids de la fiscalité.

C'est dans cette perspective que les charges prévisionnelles de l'Etat ont été élargies, globalement, de 59% d'une année à l'autre et que les ressources correspondantes ont été affectées

d'un taux de progression de 62%. Conscients des conséquences que pourrait engendrer une telle expansion sur les équilibres fondamentaux de l'économie, les pouvoirs publics ont, parallèlement, intensifié leurs efforts pour dégager une épargne publique substantielle et pour réduire, ainsi, la part des recours aux moyens purement monétaires tout en s'attachant, avec succès, à obtenir de larges concours extérieurs.

Ainsi fondée et programmée, la loi de finances s'est soldée, dans son exécution, par un déficit de caisse de trois milliards de dirhams, deux fois plus lourd qu'en 1974 mais qui a pu être couvert, à hauteur de près de 63%, par la conjonction des crédits extérieurs et des ressources nées de l'épargne interne.

LA LOI DE FINANCES

Soulignant l'importance croissante de l'effort financier de l'Etat qui implique la réalisation d'un plan de développement très ambitieux, les pouvoirs publics ont présenté, pour l'exercice 1975, une loi de finances dont le caractère expansionniste est apparu encore plus accentué qu'un an auparavant. C'est ainsi que le montant prévisionnel des charges globales de l'Etat, comprises dans le budget général, les cinq budgets annexes et les comptes spéciaux du Trésor, a été fixé à 18,6 milliards de dirhams, en hausse de 59% par rapport à la loi de finances 1974.

La couverture d'un tel volume de dépenses exigeait des ressources en très forte extension dont le niveau, relevé de 62%, a été arrêté à près de 16 milliards de dirhams (2).

Sur la base de ces estimations, le solde déficitaire des opérations budgétaires globales, dont l'origine réside dans l'ampleur des projets d'investissements, ressortait à 2.606 millions de dirhams.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	CHARGES	RESSOURCES	SOLDES
I — Budget général	15.751	13.533	— 2 218
* Budget ordinaire	9.463	10.283	+ 820
* Budget d'équipement	6.288	3.250*	— 3.038
II — Budgets annexes	706	706	—
III — Comptes spéciaux du trésor	2.108	1.720	— 388
TOTAL	18.565	15.959	— 2.606

* En raison de l'absence d'affectation budgétaire, ce chiffre, établi par différence, est cité pour les besoins de l'analyse.

Les dépenses prévisionnelles du budget général

Fixées à 15.751 millions de dirhams, les prévisions de dépenses du budget général apparaissent en augmentation de 58% par rapport à la loi de finances précédente. Malgré une progression soutenue du budget ordinaire, plus de la moitié de cet alourdissement provient des charges d'équipement qui représentent 40% du budget général et le tiers du budget global.

En hausse de 42%, les prévisions relatives au budget ordinaire ont été chiffrées à 9.463 millions de dirhams. Elles sont principalement constituées par les dépenses de fonctionnement qui totalisent 8.848 millions de dirhams, dont 3.741 millions au titre des charges communes. Parmi ces dernières, trois milliards de dirhams de subventions à la consommation ont été programmés en vue d'atténuer les répercussions sur les prix internes des importations de produits de première nécessité dont les cours avaient très fortement augmenté en 1974. Relativement peu accrues, les dépenses de personnel et de matériel ont été évaluées, respectivement, à 3.082 et 1.348 millions de dirhams. L'enveloppe destinée au service de la dette publique, intérieure et extérieure,

a été fixée à 615 millions de dirhams, en progression de 18% environ d'une année à l'autre.

Estimé à 6.288 millions de dirhams, le programme d'investissements fait ressortir un accroissement de plus de 88%, lié, à la fois, aux impératifs de développement et au fait que les conditions d'exécution des marchés publics ont été réajustées pour tenir compte du renchérissement des produits importés. Les crédits destinés aux ministères à caractère économique ont plus que doublé pour atteindre 4.852 millions de dirhams. Les interventions du ministère des finances effectuées au titre du Fonds spécial pour le développement régional, les prises de participations de l'Etat et les primes versées dans la procédure d'encouragement prévue par le code des investissements ont porté, globalement, sur 2.067 millions de dirhams, contre 346 millions un an auparavant. Les projets d'infrastructure ont été retenus pour 1.408 millions de dirhams tandis que 776 millions étaient destinés à l'agriculture. Enfin, les dotations des secteurs administratif et social ont été sensiblement accrues, en particulier au profit de la défense nationale, de l'enseignement et de la santé publique.

Les ressources prévisionnelles du budget général

Pour permettre la réalisation du vaste programme établi par les autorités et illustré par le volume des dépenses prévisionnelles, un accroissement de 66% des recettes a amené leur niveau à 13.533 millions de dirhams.

(1) Voir annexe statistique 55.

(2) Voir annexes statistiques 34 et 35.

Les ressources ordinaires ont été estimées à plus de 10 milliards de dirhams sans qu'aucune augmentation de taux soit venue aggraver la fiscalité ni en modifier fondamentalement la structure. Constituée pour plus du tiers par les droits de douane, l'imposition indirecte reste, en effet, prépondérante. Toutefois, la hausse considérable des versements à recevoir de l'Office chérifien des phosphates, par suite de l'augmentation attendue des prix de vente, a conféré à ces redevances un rôle de tout premier plan dans les prévisions de recettes ordinaires de l'Etat dont elles représentaient, avec 4.700 millions, près de 46%.

Globalement, les autres ressources prévisionnelles ont été fixées à 3.250 millions de dirhams. En dépit de la croissance remarquable des ressources ordinaires, la loi de finances a prévu de recourir intensivement au financement d'origine extérieure qui, selon ses estimations, devait atteindre le montant, inégalé jusqu'alors, de 3 milliards de dirhams, soit plus de 22% des ressources du budget général.

Bien qu'en progression moins rapide que les recettes prévisionnelles, les charges estimatives apparaissent très largement supérieures et font ressortir un déséquilibre de 2.218 millions de dirhams qui, alourdi par celui des comptes spéciaux, aurait entraîné, pour l'ensemble de la loi de finances, un déficit global de 2.606 millions de dirhams.

Le régime fiscal n'a pas subi, en 1975, de modification importante. Les seules mesures prises ont été limitées à de simples aménagements de textes relatifs à l'impôt sur les bénéfices professionnels, aux droits de douane et aux taxes sur les produits et les services. La réforme de l'imposition directe, par l'instauration d'un impôt général sur les revenus, est encore au stade de l'étude.

L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES

Si, dans l'ensemble, la mise en œuvre du budget a été conforme aux grandes lignes tracées dans la loi de finances, l'analyse des résultats définitifs révèle, toutefois, que le montant prévisionnel des opérations n'a pas été atteint. Influencées notablement par la conjoncture internationale, les charges et les ressources du budget ordinaire n'ont été réalisées qu'à hauteur, respectivement, de 80% et 83%. En effet, la stabilisation, et dans certains cas, le fléchissement des cours des matières premières ont permis aux dépenses de la Caisse de compensation de ne pas s'alourdir autant qu'il était prévu tandis que les recettes effectives provenant des exportations de phosphates ont été, également, bien inférieures à celles qui étaient attendues en raison des difficultés de commercialisation rencontrées à l'extérieur. De même, tout en restant ainsi à un niveau plus compatible avec les capacités d'investissement de l'Etat, les dépenses effectives d'équipement n'ont pas dépassé 71% de leur montant prévisionnel.

Chiffrés à plus de 12 milliards de dirhams, les décaissements de la trésorerie publique apparaissent en progression de 35%. A elles seules, les dépenses d'équipement se sont accrues de 99% en un an et constituent, désormais, 37% des charges totales contre 25% en 1974. En couverture, les ressources budgétaires, en progression de 18%, se sont élevées, exclusion faite des emprunts, à 8,5 milliards de dirhams de telle sorte que le déficit de caisse, auquel le Trésor a dû faire face, s'est établi à près de 3,3 milliards de dirhams. A ce niveau et compte tenu des opérations extra-budgétaires et des fonds réservés pour les dépenses ordonnées, il se révèle deux fois plus important que celui enregistré un an auparavant (1).

(1) Voir annexe statistique 36.

L'évolution comparée des opérations du Trésor, telles qu'elles apparaissent dans la situation des charges et ressources, est retracée dans le tableau ci-après :

MONTANTS EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974*	1975**
Recettes ordinaires	7.213	8.490
Fonds de concours des budgets annexes	55	121
Solde des comptes spéciaux	+ 123	- 274
Dépenses ordinaires	6.670	7.567
Dépenses d'équipement	2.236	4.454
Fonds réservés pour les dépenses ordonnées	- 48	+ 386
Déficit de caisse	- 1.563	- 3.298
Financement	1.563	3.298
Concours extérieurs	+ 333	+ 1.509
Emprunts intérieurs	+ 592	+ 669
(dont bons souscrits par les banques	(+ 569)	(+ 504)
Dépôts au Trésor et au C.C.P.	+ 732	- 144
(dont dépôts à caractère monétaire)	(+ 535)	(- 141)
Avances de la Banque du Maroc ..	+ 232	+ 668
Opérations à classer et à régulariser ..	- 326	+ 396

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

Les recettes

Les recouvrements au titre des recettes ordinaires ont été évalués à 8.490 millions de dirhams, contre 7.213 millions en 1974, marquant ainsi une progression de près de 18%. Exclusion faite des versements de l'Office chérifien des phosphates qui ont totalisé 2.466 millions de dirhams, les autres ressources courantes se sont fixées à 6.024 millions, en augmentation de près d'un milliard de dirhams d'une année à l'autre. Ces ressources sont constituées, essentiellement, par les recettes fiscales qui, avec 5.628 millions de dirhams, représentent, comme en 1974, les deux tiers des rentrées du budget ordinaire. Toujours caractérisés par la prépondérance des taxes indirectes, les recouvrements d'impôts ont augmenté de 18% environ, sans alourdissement des taux mais grâce, seulement, au développement de l'activité économique et à un meilleur rendement des contributions. La pression fiscale, qui est égale au rapport entre les prélèvements fiscaux et le produit national brut, s'est légèrement accentuée en un an, passant de 16,9% à 17,7% environ.

L'analyse de l'évolution, par rubrique, des ressources ordinaires totales du Trésor met en évidence la forte expansion des impôts directs, qui ont atteint 2.677 millions de dirhams contre 1.230 millions en 1974, en raison des modalités d'imputation des versements effectués par l'Office chérifien des phosphates au titre de l'impôt sur les bénéfices professionnels pour un montant de 1.477 millions de dirhams. L'assiette servant au calcul des redevances se trouve, en effet, formée par les résultats de l'exercice antérieur qui avaient été très favorables. Au total, l'imposition relative aux bénéfices professionnels a rapporté 2.100 millions de dirhams, tandis que les retenues sur traitements et salaires, contribution complémentaire comprise, se sont chiffrées à 379 millions et que les recettes de l'impôt agricole, avec 42 millions, demeurent relativement faibles.

Le développement remarquable des importations s'est traduit, au niveau des recettes fiscales, par une hausse de près de 25% des droits de douane qui, avec 1.516 millions de dirhams, restent toutefois limités, en raison de la modicité de certains taux ou de l'exonération dont bénéficient, en particulier, les denrées essentielles, telles que les céréales et les matières premières ainsi que les biens d'équipement, au titre des mesures

d'encouragement prises en application du code des investissements.

Regroupant les taxes intérieures de consommation et les taxes sur les produits et les services, les impôts indirects, avec 2.516 millions de dirhams, se sont inscrits en hausse de 18%. A eux seuls, les prélèvements du Trésor sur la consommation de produits tels que les hydrocarbures, le tabac et le sucre, se sont chiffrés à 905 millions de dirhams, en progression de 15%, tandis que les taxes sur le chiffre d'affaires, avec 1.611 millions de dirhams, se développaient de 20%.

Enfin, les droits perçus au titre de l'enregistrement et du timbre ont atteint 396 millions de dirhams, en augmentation de 13%.

Parmi les autres ressources ordinaires, les produits des monopoles et exploitations de l'Etat, basés sur les résultats de l'exercice en cours, se sont considérablement réduits, en 1975, à la suite de la chute des ventes de phosphates et d'imputation des versements de l'Office chérifien des phosphates qui n'ont guère dépassé 989 millions de dirhams au lieu de 1.939 millions durant l'année précédente. Les contributions acquittées à ce titre par les autres entreprises d'Etat ont porté le total de ces produits à 1.091 millions de dirhams, contre 1.980 millions un an plus tôt.

Les revenus des domaines se sont élevés à 96 millions de dirhams tandis que les produits divers et les recettes en atténuation de dépenses totalisaient 198 millions.

Les dépenses

Progressant en un an, au rythme de 35% contre 18% pour les recettes ordinaires, les charges globales du Trésor se sont élevées, en 1975, à 12.021 millions de dirhams au lieu de 8.906 millions un an auparavant. Toutefois, les dépenses courantes n'ont représenté que 63% des charges totales contre 75% en 1974, alors que les dépenses d'équipement, avec 4.454 millions de dirhams contre 2.236 millions, voyaient, à l'inverse, leur part relative s'élargir notablement.

Considérées séparément, les dépenses ordinaires, fixées à 7.567 millions de dirhams ont connu une tendance à la hausse relativement modérée, de 13%, en raison de la stabilisation des subventions destinées au soutien des prix intérieurs à la consommation des produits de première nécessité. En effet, à la suite, notamment, de la baisse des cours des produits alimentaires importés, les dépenses nettes du Trésor effectuées à ce titre, égales à 1.655 millions de dirhams, se sont situées nettement en deçà des ouvertures de crédits prévues. Les sommes brutes versées ont atteint 280 millions de dirhams pour la commercialisation des céréales, 908 millions pour le sucre, 644 millions pour les produits pétroliers, 200 millions pour les huiles alimentaires, 112 millions pour les engrais, 31 millions pour les ciments et 24 millions pour les produits laitiers. Ces dépenses seraient appelées à être progressivement révisées par le relèvement des prix des produits subventionnés, comme ce fut le cas, en particulier, pour les hydrocarbures dont les prix de vente au détail ont été réajustés à la fin de l'exercice 1975.

En progression de 16%, les dépenses de fonctionnement proprement dites se sont établies à 5.346 millions de dirhams au lieu de 4.605 millions en 1974. Égales à 3.259 millions de dirhams, soit 43% des dépenses ordinaires, les charges de personnel des administrations se sont accrues de 14% tandis que les frais de matériel et de gros travaux d'entretien, avec 1.696 millions de dirhams, se sont élevés de plus de 39%.

Les charges de la dette publique, en hausse de 15%, ont atteint 566 millions de dirhams, soit 361 millions de dirhams au titre des paiements d'intérêts, en expansion de 27%, et 205 millions au titre des remboursements en capital qui sont, au contraire, restés stationnaires d'une année à l'autre. Au total, les règlements en capital et en intérêts ont conservé la même importance relative qu'en 1974, soit moins de 7% des recettes ordinaires. Toutefois, la progression récente de l'endettement du Trésor ne

manquera pas de se répercuter, au cours des prochains exercices, sur les charges de la dette publique qui, au terme de l'année 1976, sont appelées à se fixer à 800 millions de dirhams, soit 9% des recettes ordinaires prévisionnelles.

Les crédits ouverts pour l'équipement dans la loi de finances ont été utilisés à concurrence de 71% environ, soit dans des proportions plus importantes qu'en 1974, année au cours de laquelle les dépenses d'investissements avaient représenté 62% des lignes budgétaires prévisionnelles. Après une croissance remarquable de 35% en 1974, les décaissements effectués à ce titre, en 1975, ont presque doublé d'un exercice à l'autre pour atteindre 4.454 millions de dirhams (1). Les dépenses engagées par le ministère des finances ont, à elles seules, totalisé 1.466 millions de dirhams au lieu de 306 millions un an auparavant. À la suite, à la fois, de l'accélération des versements au Fonds spécial de développement régional, qui ont dépassé 600 millions de dirhams, des prises de participations de l'Etat dans la réalisation de projets industriels d'intérêt public et du paiement des primes d'équipement. Il en a été de même pour le ministère des travaux publics et des communications dont les dépenses, égales à 1.075 millions de dirhams, ont doublé en un an avec la mise en œuvre accentuée des travaux d'infrastructure.

De cette analyse des charges et ressources du Trésor, il ressort que le budget ordinaire s'est soldé par un excédent égal à 923 millions de dirhams contre 543 millions en 1974. Toutefois, en raison de l'ampleur prise par les dépenses d'équipement, ce surplus de ressources propres n'a représenté que 20,7% du financement des investissements contre 24,3% un an auparavant. Compte tenu des soldes des opérations extra-budgétaires et des fonds réservés pour les dépenses ordonnancées, le déficit de trésorerie s'est finalement fixé à 3.298 millions de dirhams, contre 1.563 millions en 1974.

LE FINANCEMENT DU DÉFICIT DE TRÉSORERIE

Afin de préserver l'équilibre de la balance des paiements, les pouvoirs publics ont recouru largement à divers crédits extérieurs, en particulier, en lançant, pour la première fois, un emprunt sur le marché international des capitaux. Cette politique s'est accompagnée de la réduction concomitante des recours aux ressources internes d'origine monétaire qui n'ont représenté que 37,3% de la couverture totale, au lieu de 85,5% en 1974. En définitive, le financement de l'impasse a été assuré à hauteur de 1.509 millions par des concours extérieurs et, pour le solde, soit 1.789 millions, par des ressources internes dont 1.231 millions d'origine monétaire.

Les concours extérieurs

Les fonds reçus par le Trésor, au titre des emprunts extérieurs ont atteint, en 1975, le montant record de 1.509 millions de dirhams au lieu de 333 millions un an auparavant, couvrant, ainsi, près de la moitié du déficit de trésorerie de l'Etat. Constitué par des crédits à long terme pour 1.416 millions de dirhams, ces concours ont été obtenus, pour la plupart, dans le cadre de la coopération bilatérale ou auprès d'organismes financiers internationaux. En outre, un emprunt de 200 millions de dollars lancé, en août, sur le marché international a fait l'objet d'un premier tirage, le 18 décembre, pour une tranche de 50 millions de dollars. Premier du genre dans la vie économique du Maroc indépendant, cet emprunt a été contracté pour sept ans auprès d'un groupe de banques arabes, américaines et européennes.

(1) Voir annexe statistique 37.

Cette politique de recours aux emprunts extérieurs, qui a pu être ainsi pratiquée grâce à la large capacité d'endettement du pays, a été poursuivie, dans les premiers mois de l'exercice 1976, par les tirages sur les crédits déjà ouverts et par des émissions nouvelles tant sur le marché des capitaux qu'auprès des Etats étrangers ou des organismes financiers internationaux.

Les emprunts intérieurs

La dette intérieure publique s'est alourdie de 669 millions de dirhams, dont 472 millions pour les emprunts à court terme et 227 millions au titre des concours de longue durée. Le principal souscripteur demeure le système bancaire dont le portefeuille d'effets publics s'est accru, à lui seul, de 504 millions de dirhams.

Les dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux

Les dépôts effectués auprès des comptables publics, qui s'étaient globalement développés de 732 millions de dirhams en 1974, se sont, à l'inverse, réduits de 144 millions, en 1975, en raison, essentiellement, des variations qui affectent passagèrement les comptes des Offices publics de production ou de commercialisation. Les fonds laissés à la disposition du Centre de chèques postaux ont augmenté de 123 millions de dirhams tandis que les dépôts auprès de la Trésorerie ont subi une contraction de 267 millions. Les ressources à caractère monétaire comprises dans cet ensemble de comptes se sont réduites, en un an, de 141 millions de dirhams.

Les recours à l'Institut d'émission

Les recours du Trésor aux facilités accordées par la Banque du Maroc se sont accrus de 868 millions de dirhams au lieu de 232 millions un an auparavant. L'évolution de ces facilités laisse toutefois apparaître, en cours d'année, une situation de trésorerie beaucoup moins serrée qu'en fin d'exercice, période au cours de laquelle le Trésor est amené à régler un certain nombre d'échéances. En effet, les avances de l'Institut d'émission sont restées, le plus souvent, au cours des trois premiers trimestres, bien en deçà de leur niveau de décembre 1974. Ce n'est qu'à partir d'octobre que les difficultés de trésorerie ont conduit le Trésor à recourir à la Banque centrale, d'abord dans la limite de 200 millions de dirhams, puis plus largement, surtout dans les tout derniers jours de l'exercice.

Au total, les créances brutes de la banque sur le Trésor s'élevaient, au 31 décembre 1975, à 3.019 millions de dirhams au lieu de 2.151 millions un an plus tôt. L'avance statutaire, relevée, en début d'exercice, de 446 à 748 millions de dirhams pour correspondre au dixième des recettes ordinaires de l'année précédente, a été totalement employée.

De même, la dernière tranche de 500 millions de dirhams, à valoir sur l'avance de 1 milliard de dirhams accordée en 1974, a été utilisée en totalité, portant à 2 milliards de dirhams l'encours des facilités conventionnelles. Les autres concours sont nés de la mobilisation par le Trésor de traites douanières et d'obligations cautionnées, pour une valeur de 71 millions de dirhams, et de l'augmentation de 61 millions de dirhams des fonds laissés par la Banque centrale à son compte courant postal et mis ainsi, indirectement, à la disposition du Trésor.

Représentant 70% des moyens de financement monétaires au lieu de 17% en 1974, les interventions de la Banque centrale apparaissent donc prépondérantes au 31 décembre 1975. Néanmoins, en raison de l'ampleur des concours extérieurs, les ressources internes à caractère monétaire, encore élevées en valeur

absolue puisqu'elles ont atteint 1.231 millions de dirhams contre 1.336 millions un an plus tôt, n'ont participé qu'à hauteur de 37,3% au financement du déficit de trésorerie au lieu de 85,5% un an auparavant.

L'évolution de la monnaie

Alors que l'exercice précédent avait enregistré, dans une conjoncture de vive croissance économique et de fortes tensions sur les prix, une expansion des moyens de paiement de près de 29%, l'année 1975 a été caractérisée par une nouvelle et forte augmentation des disponibilités monétaires et quasi monétaires chiffrée à 20,5%, en dépit d'un accroissement modéré de la production intérieure, estimé, en volume, à 2,2%, et d'une hausse des prix limitée à 7,9%.

En moyenne mensuelle, le taux de formation des liquidités nouvelles, soit 23,6%, se révèle équivalent au rythme observé un an auparavant, soit 23%, tandis qu'en regard la production intérieure brute, calculée en dirhams courants, ne s'est accrue, en 1975, que de 11% environ contre 25% en 1974.

Le rythme mensuel moyen de l'émission de signes monétaires nouveaux, en 1975, correspond, certes, à la progression de près de 24% de la demande intérieure, due à la reprise remarquable des investissements et, à un moindre degré, à l'accroissement de la consommation. Il n'en reste pas moins qu'un écart sensible s'est creusé, au cours de cet exercice, entre les évolutions respectives de la production intérieure et de la masse monétaire. Cette disparité traduit, en définitive, et pour l'essentiel, le déséquilibre, inégalé jusque là, apparu, en cours d'exercice, entre les possibilités limitées de l'offre intérieure, d'une part, et la demande globale, en forte extension, d'autre part. Le flux extérieur net de capitaux, appelé, de ce fait, à financer le déficit en ressources, se retrouve, en effet, dans la dépense intérieure et, pour partie, dans la création monétaire correspondante.

Au niveau des contreparties de la masse monétaire, l'origine des disponibilités nouvelles, d'une fin d'année à l'autre, est apparue, à parts presque égales, dans le développement des créances sur le Trésor et dans l'extension des crédits à l'économie tandis que le volume net des réserves de change s'inscrivait, pour la première fois depuis 1968, en légère diminution.

LES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES

Le volume global des disponibilités monétaires et quasi monétaires s'élevait, à fin décembre 1975, à 14.275 millions de dirhams, marquant ainsi, en un an, un accroissement de 2.428 millions de dirhams, soit 20,5%, au lieu de 28,9% en 1974, 16,6% en 1973 et 17,9% en 1972. La moyenne annuelle des niveaux de fin de mois s'est cependant accrue de 23,6%, soit à un rythme proche du taux de 23% observé un an plus tôt.

A l'exception, en février, d'une poussée résultant du renforcement provisoire de certains dépôts sur les livres du Trésor, la progression de la masse monétaire est restée modérée durant les cinq premiers mois de l'exercice, au terme desquels la variation, par rapport à décembre, n'atteignait encore que 434 millions de dirhams, soit 3,7%. Amorcée en juin, avec une très forte hausse, chiffrée à 2,6%, l'expansion des signes monétaires s'est ensuite poursuivie, sans relâche, jusqu'à la fin de l'exercice, s'accroissant surtout en septembre et en décembre, en raison, principalement, de l'accroissement des dépenses du Trésor. Au cours du seul mois de décembre, l'augmentation de la masse monétaire s'est élevée à 693 millions de dirhams, soit 5,1%, équivalant à plus du quart de la variation annuelle totale.

Le tableau ci-après retrace l'évolution comparée de la masse monétaire et de ses composantes au cours des quatre dernières années (1) :

— Montants en fin d'année (en millions de dirhams) ;
— Variations par rapport à l'année précédente (en pourcentage).

	1972	1973		1974		1975	
	Montants	Montants	Variations	Montants	Variations	Montants	Variations
A. Disponibilités monétaires	7.338	8.574	+ 16,8	10.830	+ 26,3	12.838	+ 18,5
Monnaie fiduciaire	2.945	3.412	+ 15,8	4.064	+ 19,1	4.651	+ 14,4
Monnaie scripturale	4.393	5.162	+ 17,5	6.766	+ 31,1	8.187	+ 21,0
B. Quasi-monnaie	547	620	+ 13,3	1.017	+ 64,0	1.437	+ 41,3
Total de la masse monétaire (A+B) ..	7.885	9.194	+ 16,6	11.847	+ 28,9	14.275	+ 20,5

Élevés pour toutes les composantes, et particulièrement pour les avoirs à terme, les taux respectifs de progression de chacune d'entre elles sont restés, cependant, inférieurs aux chiffres atteints en 1974. C'est ainsi que ces taux se sont établis à 14,4% pour la monnaie fiduciaire contre 19,1% un an plus tôt, à 21% pour les dépôts à vue contre 31,1% et à 41,3% pour la quasi-monnaie contre 64%.

La différenciation sensible des rythmes de croissance de ces divers éléments a entraîné une certaine modification dans la structure de la masse monétaire. La part des dépôts à terme a été portée, en un an, de 8,6% à 10,0% tandis que celle de la monnaie fiduciaire baissait de près de deux points pour se fixer à 32,6% et que celle de la monnaie scripturale, égale à 57,4%, se trouvait, à peu près, stabilisée d'une année à l'autre.

LA MONNAIE FIDUCIAIRE

Au 31 décembre 1975, le volume des billets et monnaies en circulation s'établissait à 4.651 millions de dirhams et apparaissait, par rapport à la fin de l'exercice précédent, en hausse de 587 millions de dirhams, soit 14,4%. Alors que le reflux habituellement observé en début d'exercice s'est étendu aux trois premiers mois de l'année et qu'à fin juin le montant de la monnaie fiduciaire était encore inférieur de 29 millions au volume atteint en décembre 1974, la deuxième moitié de l'année a enregistré un mouvement continu d'extension. Sous l'influence des facteurs saisonniers, tels que la commercialisation de la récolte céréalière et les départs en vacances, les encaisses des entreprises et des particuliers se sont largement développées en juillet. Plus exceptionnel, l'élargissement de la circulation fiduciaire observé à partir d'octobre s'explique par l'accroissement des dépenses occasionnées par la rentrée scolaire, les fêtes marquant la fin du ramadan et, probablement aussi, par les préparatifs et l'exécution de la « Marche verte ». En décembre, la croissance de la monnaie a résulté, à la fois, de la concomitance des fêtes de fin d'année et de l'Aïd-El-Kebir, de l'accélération des dépenses publiques et de la commercialisation des productions oléicole et agrumicole. Ces développements successifs de la monnaie fiduciaire qui se sont élevés, respectivement, au cours de ces trois mois de juillet, octobre et décembre, à 144, 115 et 248 millions de dirhams, ont représenté, ensemble, 86% de l'accroissement annuel des encaisses.

LA MONNAIE SCRIPTURALE

Les comptes créditeurs des entreprises et des particuliers auprès du système bancaire, du Trésor et du Centre de chèques-postaux totalisaient, au 31 décembre, 8.187 millions de dirhams, enregistrant ainsi, par rapport à la fin de l'année 1974, une progression de 1.421 millions de dirhams, soit 21%, moins rapide toutefois que celle qui avait été observée au cours de l'exercice précédent et qui s'était établie à 1.604 millions, soit 31%.

Cette formation nouvelle des dépôts a été acquise d'une manière irrégulière tout au long de l'exercice en raison des fluctuations de fortes amplitudes qui ont marqué l'évolution de certaines composantes.

En effet, alors que les dépôts bancaires s'inscrivaient en progression constante, sauf en février et en novembre, les avoirs gérés par les comptables publics accusaient d'amples variations dues, principalement, au transit dans les comptes particuliers du Trésor de recettes provenant des différents offices publics.

Modérée au cours du premier semestre, l'extension de la monnaie scripturale s'est accélérée pendant les derniers mois de l'exercice, notamment en septembre et en décembre, parallèlement au développement de la circulation fiduciaire.

D'un montant total de 7.073 millions de dirhams au 31 décembre 1975, les dépôts à vue auprès du système bancaire ont progressé à un rythme annuel voisin de 28% et ont ainsi retrouvé, dans l'ensemble de la monnaie scripturale, la part qu'ils représentaient à fin 1973, soit 86,4%, contre 81,5% en 1974, tandis qu'une baisse de 11% affectait, en revanche, le volume des dépôts auprès des comptables publics.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Après avoir amplement fluctué tout au long de l'exercice, les comptes gérés par la Banque du Maroc, constitués, essentiellement, par les avoirs des administrations et des établissements financiers, ont atteint 191 millions de dirhams au 31 décembre, en accroissement, d'une fin d'année à l'autre, de 25 millions de dirhams, soit 15,1%, alors qu'ils avaient augmenté de 37 millions, ou 28,7%, en 1974. A ce niveau, ils continuent de ne représenter que 2%, environ, du volume global de la monnaie scripturale.

Égal à 6.882 millions de dirhams, l'encours des comptes à vue chez les banques commerciales s'est inscrit, en douze mois, en progression de 28,8%, sensiblement supérieure à celle de 23,9% observée au cours de l'exercice précédent.

Dès les premiers mois de l'année, le rythme de développement des dépôts dans les banques est apparu plus rapide que le taux d'accroissement global de la masse monétaire. A fin juin, en effet, favorisés par le reflux puis par la stabilisation des encaisses en monnaie fiduciaire, les comptes bancaires à vue avaient déjà enregistré une avance de 712 millions de dirhams, soit 13,3%, alors que la masse monétaire totale ne s'était accrue, à cette même date, que de 6,3%. Ralentie quelque peu, au début du deuxième semestre, à la suite de la reprise des sorties de billets et de l'accélération des règlements avec l'extérieur, la formation des dépôts bancaires à vue a toutefois repris, par la suite, son mouvement ascendant. Le léger fléchissement, constaté tout d'abord, a été, en effet, largement compensé par la hausse du dernier mois de l'année qui a atteint 480 millions de dirhams, soit 7,5%, et qui a constitué, à elle seule, près du tiers de la variation annuelle.

(1) Voir annexes statistiques 38 à 47.

Enregistreur, en liaison avec l'expansion des crédits, une poussée de 25,7%, les comptes courants, ouverts aux entreprises commerciales et industrielles, ont atteint, en fin d'exercice, 3.496 millions de dirhams, soit plus de la moitié de l'ensemble des dépôts à vue, tandis que les comptes de chèques, ouverts, pour la plupart, aux particuliers, se sont élevés à 3.190 millions de dirhams après avoir connu un taux annuel de développement singulièrement rapide de 31,3%. Cette sensible progression des comptes de chèques est due, en partie, à une augmentation de 310 millions de dirhams, soit 48,9%, des dépôts des travailleurs marocains à l'étranger, combinée à une nouvelle extension des comptes sur carnet, créé en juillet 1974 et qui sont passés, d'une fin d'année à l'autre, de 85 à 175 millions de dirhams.

Parallèlement, les comptes créditeurs divers, dont le solde global était demeuré pratiquement inchangé en 1974, se sont accrus de 45,2% pour s'établir à 196 millions de dirhams.

Les dépôts gérés par les comptables publics

Au terme d'une évolution très irrégulière, le volume total des dépôts à caractère monétaire gérés par les comptables publics a atteint 1.114 millions de dirhams, accusant ainsi, en une année, un fléchissement de 141 millions, soit 11,2% environ. Cette évolution régressive, sur un an, n'est pas, toutefois, significative, du fait qu'en décembre 1974 les fonds des entreprises et des particuliers confiés au Trésor se trouvaient, passagèrement et exceptionnellement, à un niveau élevé. D'une manière générale, les principales variations observées au cours de l'exercice apparaissent en étroite corrélation avec l'évolution des dépôts laissés en compte par les offices publics. C'est ainsi que, par suite des virements effectués, en particulier, par l'Office chérifien des phosphates, ces comptes ont vu provisoirement leur solde augmenter sensiblement, surtout en février, en septembre, et, dans une moindre mesure, en juillet, mois au cours duquel les retraits des particuliers, et notamment des fonctionnaires, ont exercé, comme en décembre, un effet compressif sur les dépôts.

A eux seuls, les avoirs des titulaires de comptes courants postaux, qui totalisaient 547 millions de dirhams à fin décembre 1974, sont passés, en une année, à 636 millions de dirhams. Cette hausse de 89 millions de dirhams, soit 16,3%, qui a intéressé toutes les catégories de déposants — particuliers, collectivités privées ou publiques — n'est cependant intervenue qu'à partir de novembre. Jusqu'à cette date, le volume global des fonds était, en effet, demeuré inférieur au niveau atteint au 31 décembre précédent.

LA QUASI-MONNAIE

Après l'augmentation remarquable de 64% constatée en 1974, à la suite de la mise en place de la réforme des taux créditeurs, le volume de la quasi-monnaie gérée par les banques de dépôts et représentée par les comptes et les bons à échéance fixe a marqué,

en 1975, un nouvel affermissement, de 420 millions de dirhams, soit plus de 41%. A l'exception d'un certain fléchissement en juin, les disponibilités quasi monétaires se sont développées durant tout l'exercice à un rythme élevé. Cette consolidation croissante des dépôts bancaires se trouve liée à la réforme de la structure des intérêts créditeurs entreprise en juillet 1974 et qui s'est poursuivie en cours d'exercice par un nouveau réaménagement des conditions de rémunération. En effet, en juillet 1975, les taux servis aux dépôts à terme ont été encore relevés d'un point ou d'un demi-point selon leurs échéances initiales tandis que le déplaçonnement des intérêts versés sur les dépôts supérieurs à deux ans a été maintenu.

LES LIQUIDITÉS DE L'ÉCONOMIE

L'analyse de l'évolution de la masse monétaire peut être utilement complétée par une appréciation de la liquidité totale de l'économie qui englobe non seulement la monnaie fiduciaire, la monnaie scripturale à vue et les dépôts bancaires à terme, mais encore les actifs financiers aptes à être immédiatement mobilisés ou à être rapidement transformés en moyens de paiement par les entreprises ou les particuliers qui les détiennent. Il s'agit des dépôts auprès de la Caisse nationale d'épargne et auprès de la Caisse nationale de crédit agricole ainsi que des bons à court terme émis par le Trésor ou par la Banque nationale pour le développement économique et souscrits par le secteur privé non bancaire.

Ainsi délimitées, les liquidités de l'économie se sont chiffrées, en moyenne mensuelle, à 13.242 millions de dirhams, marquant en un an, une augmentation de 23,2%, sensiblement équivalente à celle de 22,3% constatée en 1974. En regard, la progression du produit national brut ne s'est élevée qu'à 13,2% contre plus de 27% un an plus tôt, laissant ainsi apparaître, au niveau des liquidités, le même déséquilibre qui s'est révélé au niveau de la masse monétaire.

Par suite, le taux de liquidité de l'économie, qui traduit le rapport entre, d'une part, le montant global des avoirs liquides et des placements à court terme calculés en encours mensuel moyen et, d'autre part, le produit national exprimé en dirhams courants, s'est sensiblement redressé, en 1975, passant de 38,2% à 41,6%. Cet élargissement ne fait que confirmer le déséquilibre qui s'est établi, en cours d'exercice, entre l'offre locale de biens et services et la demande, de sorte que les dépenses effectives n'ont pu être satisfaites qu'au prix d'une aggravation du déficit en ressources du pays.

	1971 %	1972	1973 %	1974 %	1975 %
<i>Taux de progression de :</i>					
— la masse monétaire					
en fin d'année	12,4	17,9	16,6	28,9	20,5
en moyenne mensuelle	7,8	15,9	15,5	23,2	23,6
— des liquidités					
en moyenne mensuelle	8,2	15,8	15,1	22,5	23,2
— du produit national brut	9,9	9,0	7,1	27,3*	13,2**
<i>Taux de liquidité de l'économie</i>	34,7	36,8	39,8	38,2*	41,6**

* Chiffres rectifiés

** Chiffres provisoires

LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Alors qu'en 1974 la formation des liquidités nouvelles s'était accompagnée d'une progression conjointe des trois grandes contreparties de la masse monétaire, en 1975, seuls les crédits intérieurs — créances sur le Trésor et crédits à l'économie — sont apparus, à parts presque égales, à l'origine de l'extension des disponibilités monétaires et quasi monétaires. Pour la première fois depuis 1968, les avoirs extérieurs nets, dont l'impact sur l'élargissement de la liquidité de l'économie était jusqu'alors fortement ressenti en raison de leur progression constante, ont accusé un léger recul. Pris globalement, les crédits intérieurs ont progressé de 2.449 millions de dirhams, ou 23,5%, contre 29,2% en 1974. A

la suite de cette évolution, la part des réserves de change dans la structure des contreparties s'est trouvée ramenée de 16% à 13% tandis que celle des créances sur le Trésor s'élevait à 44%, contre 43% au 31 décembre 1974, et que l'importance relative des crédits à l'économie augmentait, en un an, de près de deux points pour s'établir à 43% environ.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des contreparties de la masse monétaire au cours des quatre derniers exercices :

- Montants en fin d'année (en millions de dirhams) ;
- Variations par rapport à l'année précédente (en pourcentage).

	1972	1973		1974		1975	
	Montants	Montants	Variations	Montants	Variations	Montants	Variations
Avoirs extérieurs nets	1.301	1.446	+ 11,1	1.984	+ 37,2	1.908	— 3,8
Créances sur le Trésor	3.584	3.998	+ 11,5	5.330	+ 33,3	6.558	+ 23,0
Dont :							
Banque du Maroc	(1.678)	(1.872)	(+ 11,6)	(2.089)	(+ 11,6)	(2.948)	(+ 41,1)
Portefeuille d'effets publics des banques	(1.172)	(1.400)	(+ 19,4)	(1.969)	(+ 40,6)	(2.473)	(+ 25,6)
Crédits à l'économie	3.346	4.079	+ 21,9	5.110	+ 25,3	6.331	+ 23,9
TOTAL des contreparties	8.231	9.523	—	12.424	—	14.797	—
Divers (ajustement des éléments non retenus)	— 346	— 329	—	— 577	—	— 522	—
Masse monétaire	7.885	9.194	—	11.847	—	14.275	—

Contrairement aux exercices précédents, l'évolution, d'une fin d'année à l'autre, de la masse monétaire apparaît, en 1975, liée au seul développement des créances sur le Trésor et des crédits à l'économie puisque les avoirs extérieurs se sont inscrits en diminution. Toutefois, l'analyse chronologique des différents mouvements qui se sont produits en cours d'exercice permet de discerner les influences cumulatives de chacune des contreparties. De fait, l'expansion des crédits a été assortie, jusqu'en octobre, d'un renforcement des réserves de change tandis que les créances sur le Trésor sont restées à un niveau très bas durant la plus grande partie de l'année, puisqu'à la fin août, leur montant était encore inférieur au chiffre enregistré au 31 décembre précédent. Ce n'est qu'à partir de septembre que les engagements du Trésor ont accusé un alourdissement qui s'est confirmé au cours des mois suivants pour culminer dans les tout derniers jours de l'exercice.

LES AVOIRS EXTÉRIEURS

La forte progression des avoirs extérieurs constatée en 1974 a fait place, en 1975, à une faible contraction, de 76 millions de dirhams, soit 3,8%, qui a ramené le solde net des réserves en devises à 1.908 millions de dirhams. Alors que la position créditrice vis-à-vis des pays de la zone bilatérale s'est relativement redressée, de 71 millions de dirhams, à la suite d'une augmentation des créances sur l'Union Soviétique, le fléchissement a affecté uniquement les avoirs libellés en devises convertibles, dont la gestion est, pour l'essentiel, centralisée chez l'Institut d'émission.

Au cours de l'exercice, le volume global des moyens de règlements extérieurs a connu une alternance de périodes de baisses limitées et de phases de reconstitutions, parfois très fortes, comme en août, de sorte qu'à fin octobre, le montant total des avoirs en devises apparaissait encore supérieur de 611 millions de dirhams, ou 30,8%, au niveau de fin 1974. Cet excédent a été, toutefois, totalement absorbé au cours des deux derniers mois de l'année, d'abord en novembre, où la contraction a atteint 464 millions, soit 17,9%, puis en décembre, avec une diminution de 223 millions ou 10,5%.

La réduction du volume des réserves en devises, qui n'a pu être évitée en dépit de l'importance des concours extérieurs, traduit le déficit définitif de la balance des paiements résultant, lui-même, du grave déséquilibre des opérations sur biens et services. Chiffrée à plus de 4 milliards, la pression sur la balance commerciale n'a pu, en effet, être entièrement compensée par les recettes cumulées du tourisme, des transferts et des aides financières extérieures.

LES CRÉANCES SUR LE TRÉSOR

Égales à 6.558 millions de dirhams au 31 décembre 1975, les créances sur le Trésor recensées dans les contreparties de la masse monétaire ont accusé, durant l'année, un alourdissement de 1.223 millions de dirhams, soit 23%, moins accentué toutefois que l'augmentation de 1.332 millions de dirhams, ou 33%, enregistrée au cours de l'exercice précédent.

A l'exception d'une extension provisoire, en février, due au transit, dans les comptes du Trésor, des fonds déposés par les offices publics de commercialisation ou de production, l'élargissement des engagements de l'Etat ne s'est produit qu'au cours des quatre derniers mois de l'année. An fin août, en effet, leur montant global était encore inférieur de 193 millions de dirhams au chiffre recensé au 31 décembre 1974. Le mouvement d'expansion amorcé en septembre, avec une poussée de 9%, a été particulièrement sensible au cours du dernier mois de l'année, sous la double influence d'une vive accélération saisonnière des dépenses publiques et d'une intensification des règlements consécutifs à l'effort d'investissement. L'augmentation, au cours de ce dernier mois, a été de 718 millions de dirhams, soit 12,3%, représentant 58% de l'accroissement annuel global.

Alors que les créances des entreprises et des particuliers, constituées par leurs dépôts auprès des comptables publics, fléchissaient de 141 millions de dirhams, soit 11%, c'est au niveau du portefeuille d'effets publics du système bancaire, élargi de 26% au lieu de 41% un an auparavant, et, surtout, des concours de l'Institut d'émission, en augmentation de 41% contre 12% en

1974, que s'est manifesté l'accroissement des engagements du Trésor public. Le volume des bons du Trésor souscrits par les banques s'est élevé, en un an, de 1.969 millions à 2.473 millions de dirhams, mobilisés à hauteur de 66 millions auprès de la Banque du Maroc. Compte tenu du resserrement des trésoreries bancaires en fin d'exercice, cet encours n'excédait que faiblement le portefeuille minimum obligatoire, fixé à 30% des exigibilités des banques. En revanche, les créances de l'Institut d'émission, qui représentent la couverture du déficit final du Trésor et le recours ultime au financement monétaire, se sont nettement accentuées, passant en un an, de 2.089 millions de dirhams à 2.948 millions. Cette majoration a été acquise, presque en totalité, à la fin du mois de décembre, à la suite du tirage de la dernière tranche de 500 millions de dirhams de l'avance conventionnelle de 1 milliard consentie par la Banque du Maroc au Trésor le 13 mars 1974. Compte tenu de l'utilisation intégrale de la facilité de caisse, dont le plafond est calculé proportionnellement aux recettes budgétaires de l'exercice précédent, les créances statutaires de l'Institut d'émission sur le Trésor atteignaient, au 31 décembre, 2.748 millions de dirhams. Le solde des concours était représenté par les facilités indirectes, telles que la mobilisation de traites douanières ou d'obligations cautionnées, et l'utilisation, par la Trésorerie publique, des fonds laissés par la banque sur ses comptes courants postaux.

LES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Avec un encours global de 6.331 millions de dirhams en fin d'exercice et une expansion annuelle de 1.221 millions, soit près de 24%, les crédits à l'économie dispensés par l'ensemble du système bancaire ont participé pour plus de moitié à la formation des liquidités nouvelles.

Cette évolution résulte, à la fois, de l'extension des crédits nourris par les banques, qui représentaient, à eux seuls, au 31 décembre, plus de 82% des facilités financées sur ressources monétaires, et d'une légère réduction des concours accordés par la Banque centrale. Orientés à la hausse dès le début de l'exercice, les crédits nourris par les banques ont progressé, en effet, à un rythme soutenu jusqu'à la fin juillet, mois au terme duquel ils s'inscrivaient en accroissement de 14,1% contre 11,9% un an auparavant. Après un certain ralentissement au cours des deux mois suivants, les crédits bancaires ont connu, en octobre, avec un taux de développement de 5%, l'augmentation mensuelle la plus vive de toute l'année, en liaison avec l'accélération des règlements avec l'extérieur. Contenu aussitôt par l'action restrictive et persuasive de la Banque centrale, ce taux excessif de développement mensuel des crédits bancaires a été ramené à 0,9% en novembre et à 2,6% en décembre.

Égal à 1.165 millions de dirhams, le volume des diverses facilités accordées par l'Institut d'émission, essentiellement aux banques et aux organismes financiers spécialisés, a fléchi, d'une fin d'année à l'autre, de 59 millions à la suite, principalement, de deux mouvements contraires. Le réescompte consenti aux banques a été réduit, en effet, de 151 millions de dirhams alors que les recours des établissements de crédits spécialisés se sont relevés de 80 millions.

ÉLÉMENTS DIVERS

Au 31 décembre 1975, le montant des ressources financières retenues dans la masse monétaire s'élevait, donc, à 14.275 millions de dirhams alors que les contreparties atteignaient 14.797 millions de dirhams. La différence, soit 522 millions de dirhams, représentait la balance des éléments divers d'actif et de passif non compris dans les statistiques monétaires.

A cette date, l'excédent relatif des emplois monétaires apparaissait en diminution par rapport au solde de même nature dégagé un an plus tôt. Cette variation trouve son origine dans le fait que les emplois du système bancaire considérés comme des contreparties, et particulièrement certains actifs des banques de dépôts, se sont accrus moins vite que les ressources monétaires. Corrélativement, les actifs non retenus dans les contreparties ont progressé plus rapidement que les ressources diverses.

Le crédit

Au cours de l'exercice 1975, les crédits distribués à l'économie par les banques se sont accrus de plus de 1.225 millions de dirhams, soit à un rythme de 25,5%, à peu près comparable au taux prévisionnel annoncé, en début d'année, par les autorités monétaires, tandis que dans le même temps, les concours de même sorte dispensés par les organismes financiers spécialisés s'élevaient de 681 millions, soit à un taux de 33,5%. Durant l'exercice précédent, la progression des crédits avait atteint 30,2% pour les banques et 24,3% pour les organismes financiers spécialisés.

Cet élargissement encore très sensible des crédits, en 1975, s'est trouvé rattaché à une série de facteurs divers. En effet, en dépit d'une extension globale modérée de la production intérieure, certains secteurs d'activité tels que l'industrie ou le bâtiment ont connu un développement remarquable. Il en a été de même pour les investissements privés et semi publics ainsi que pour les marchés de l'Etat correspondant à la vive accentuation des dépenses budgétaires d'équipement. L'alourdissement des importations n'a pas été étranger, également, à l'expansion des crédits tandis que le financement du stockage de certains produits miniers, du coton ou des huiles végétales impliquait une intervention des établissements bancaires. Enfin, la hausse des prix, égale en moyenne mensuelle à 7,9%, n'a pas été, non plus, sans influence sur le développement des crédits à l'économie.

Face à une situation d'expansion économique qui s'accompagnait de surchauffe sectorielle et de lourdes pressions sur la balance des paiements, la politique du crédit a été conduite avec le souci, d'une part, de ne pas contrarier le développement des activités réellement productives et, d'autre part, d'infléchir les flux mêmes de financement grâce, en particulier, à la révision complète du régime des taux d'intérêt et des conditions de banque.

Les autorités monétaires ont donc combiné, en cours d'exercice, le réglage quantitatif et conjoncturel du crédit avec diverses actions d'ordre sélectif et structurel. Les conditions d'élaboration et d'application de cette politique seront exposées ci-après, avant que soient examinées, d'une part, les interventions, elles-mêmes, des banques et des organismes spécialisés et, d'autre part, les incidences que la distribution des crédits a provoquées sur la trésorerie de ces deux catégories d'intermédiaires financiers et sur le refinancement de leurs opérations.

LA POLITIQUE DU CRÉDIT

Le contrôle quantitatif du crédit a été conduit, comme les années précédentes, par le réglage des liquidités bancaires et par l'aménagement des facilités de refinancement accordées aux organismes financiers spécialisés. Cette action purement globale a été, néanmoins, assortie, d'une part, de mesures ou de directives d'ordre sélectif et, d'autre part, de la mise en application du deuxième train de la réforme des taux d'intérêt.

Réglage quantitatif

A l'égard des banques, l'ampleur du refinancement consenti par la Banque centrale a été déterminée, d'une manière pragmatique, en fonction de l'évolution des facteurs qui influent sur les trésoreries bancaires, tout en tenant compte de la situation des comptes extérieurs et des prix. Si le taux du plancher d'effets publics est resté inchangé, à hauteur de 30%, afin de maintenir, chaque année, en faveur du Trésor, un apport de fonds proportionnel au développement des dépôts en banque, le montant global des concours de l'Institut d'émission a été modulé à plusieurs reprises et de diverses manières. En début d'exercice, alors que les trésoreries bancaires avaient tendance à s'étroffer, le taux de la réserve monétaire obligatoire, qui avait été abaissé de 4 à 1,50% en juillet 1974 puis reconstitué progressivement à partir d'octobre, a été rétabli à sa hauteur première de 4%, le 10 janvier 1975, tandis que la fiche spéciale « céréales » de 100 millions de dirhams était reconduite sans interruption pour faciliter le financement des importations de blé. En milieu

d'exercice, dans une conjoncture caractérisée par un accroissement de la circulation fiduciaire et un fléchissement des avoirs extérieurs, le plafond de réescompte a été, le 18 août et pour un mois, relevé de 100 millions afin de donner aux banques la possibilité de faire face, sans difficultés, aux demandes de crédits considérées comme normales et aux règlements de l'échéance fiscale. En revanche, au cours du dernier trimestre, les autorités monétaires ont décidé de laisser les trésoreries bancaires se tendre et les avances spéciales à taux majoré se développer plutôt que d'accroître les facultés ordinaires de refinancement de l'Institut d'émission, à un moment où l'élargissement des crédits favorisait l'accélération des règlements extérieurs et la contraction consécutive des avoirs en devises de la nation.

A l'égard des organismes financiers spécialisés, les concours de la Banque centrale sont restés proportionnés, à la fois, au développement de leurs opérations, à leur situation vis-à-vis du Trésor et aux efforts qu'ils ont déployés pour collecter des ressources d'épargne intérieure ou des capitaux extérieurs. C'est ainsi que l'enveloppe globale de refinancement a été majorée en faveur de la Caisse de dépôt et de gestion pour lui permettre d'élargir les crédits qu'elle accorde aux collectivités locales et de souscrire, par ailleurs, aux emprunts émis par la Banque nationale pour le développement économique ou par le Crédit immobilier et hôtelier. Il a été entendu, toutefois, qu'avant d'être placées sur le marché monétaire, les trésoreries provisoirement excédentaires des établissements financiers doivent, grâce à la technique de la pension, être affectées, en priorité, au remboursement des facilités consenties par la Banque du Maroc.

D'une manière générale, les autorités monétaires ont continué de se tenir informées, en permanence, par concertation avec les représentants des établissements de crédit ou par enquêtes ponctuelles, de l'évolution sectorielle des concours distribués et de la situation du marché monétaire sur lequel se révèle, en définitive, la trésorerie des banques et des organismes financiers. Cette surveillance constante a permis de combiner le contrôle quantitatif des liquidités avec des mesures ou des directives d'ordre sélectif.

En effet, la distribution, déjà spécialisée au niveau des organismes financiers, des crédits d'équipement agricoles, industriels ou hôteliers, a été complétée, au niveau bancaire, par un dispositif souple, composé, à la fois, de mesures incitatives et persuasives.

A l'obligation, inchangée, faite aux banques de nourrir un portefeuille minimum de crédits à moyen terme représentant 4,5% de leurs dépôts se sont ajoutées, en cours d'exercice, diverses réformes visant à encourager la distribution de certains concours tels que les crédits d'équipement maritime et le financement des créances nées sur l'étranger, grâce à l'amélioration des procédures de mobilisation.

En outre, les autorités monétaires ont, à plusieurs reprises, recommandé aux banques de proportionner leurs crédits au développement des activités réellement productives ou tournées vers l'exportation et de freiner, au contraire, tous les concours qui leur paraîtraient menacer les objectifs de croissance équilibrée de l'économie. C'est ainsi que les banques ont été invitées fermement à favoriser, au maximum, les crédits à l'équipement et à l'exportation et à éviter d'accorder des crédits destinés à soutenir les stockages excessifs et les activités spéculatives ou des concours qui dispensent les entreprises de faire appel à l'autofinancement ou aux capitaux extérieurs. Les autorités monétaires ont, de même, incité vivement les banques à faciliter, sans surenchères, le développement des dépôts d'épargne, c'est-à-dire à fixer plus largement, sous forme de dépôts à terme, désormais mieux rémunérés, une partie de la monnaie scripturale. Cette consolidation de leurs dépôts devrait leur permettre d'assurer l'extension des crédits d'équipement.

Le réglage quantitatif des liquidités ainsi que l'action sélective des banques, dans la collecte des dépôts et l'octroi des crédits, ont été appuyés par le maintien de taux privilégiés

tant au niveau de la distribution qu'au niveau du refinancement et, d'une manière générale, par la révision complète et modulée du régime des taux d'intérêt dont les objectifs à terme sont, d'ailleurs, d'ordre plus structurel que conjoncturel.

Réforme des taux d'intérêt

Telle qu'elle a été définie et appliquée, la réforme des taux d'intérêt constitue un élément de la politique financière générale élaborée conformément aux orientations tracées par le plan 1973-1977 qui, en ce domaine, visent, d'une part, à faciliter la formation et la consolidation de l'épargne et, d'autre part, à donner aux autorités monétaires la possibilité de mieux maîtriser le volume des concours distribués à l'économie tout en favorisant le financement, prioritaire, des investissements et des exportations. Entamée en juillet 1974, cette réforme a été achevée un an plus tard. Elle s'est traduite, entre autres textes, par plusieurs arrêtés ministériels en date des 8 jourmada II 1394 (29 juin 1974) et 19 jourmada II 1395 (30 juin 1975), complétés par les décisions réglementaires de la Banque du Maroc n° 15, 16 et 17 et, enfin, par la circulaire n° 123 de l'Institut d'émission.

L'objectif opérationnel de cette réforme était, d'abord, d'adapter aux conditions économiques actuelles les taux de refinancement de la Banque centrale, inchangés depuis 1951, ainsi que les autres taux d'intérêt et commissions inscrits dans les accords interbancaires de 1961, tout en clarifiant leurs modalités d'application afin que les emprunteurs soient nettement avertis du coût réel des opérations de banque, puis d'harmoniser, autant que possible, les régimes des taux pratiqués par les divers intermédiaires financiers et, enfin, de formuler, désormais, par un texte réglementaire, afin de leur donner plus de force juridique, les principales dispositions qui relevaient, jusqu'ici, de conventions interprofessionnelles.

A cet effet, et selon le premier train de réformes, lancé en 1974, le taux de base des opérations de la Banque du Maroc a été porté de 3,50 à 4,50% en même temps qu'étaient institués deux taux majorés pour les avances spéciales consenties aux banques au-delà de leur plafond ordinaire de réescompte. Cette modulation du coût des recours bancaires, rendue plus sensible par une simplification de l'éventail des taux de refinancement, a laissé néanmoins subsister, dans un souci de sélectivité, certaines conditions préférentielles en vue de favoriser aussi bien le développement des exportations et de la commercialisation des céréales que la promotion des investissements (1). En outre, si la grille des taux débiteurs des banques, issue des accords interbancaires, est demeurée provisoirement inchangée en juin 1974, elle a été néanmoins décrochée, à cette date, du taux de base de réescompte de la Banque centrale et assortie d'une première normalisation, en faveur des déposants, des conditions applicables aux opérations de caisse ou de tenue de compte. Enfin, la structure des taux créditeurs a été relevée et mieux hiérarchisée afin de permettre une extension et une consolidation de l'épargne dont le volume et la durée doivent être mieux ajustés au financement des investissements programmés dans le plan.

La réforme a franchi une seconde étape, à partir de juillet 1975, avec, d'une part, un deuxième relèvement des intérêts servis aux dépôts bancaires à terme et avec, d'autre part, la restructuration complète des conditions débitrices appliquées par les banques et par les organismes financiers spécialisés.

La rémunération des dépôts à échéance a été, de nouveau, améliorée afin que les épargnants ne soient pas découragés par la persistance d'une certaine érosion monétaire et afin que le mouvement de consolidation des avoirs à vue, nettement amorcé après la réforme de juillet 1974, ne soit pas ralenti, contribuant ainsi à limiter les risques nés de la transformation des fonds à vue en crédits d'équipement. La rémunération des dépôts les

1 Voir annexe statistique 53.

plus longs a été relevée plus largement que celle qui concerne les placements les plus courts : les taux de rémunération des ressources bancaires à terme ont été rehaussés d'un demi-point pour les fonds inférieurs à un an et d'un point pour ceux dont l'échéance est égale ou supérieure à un an (1).

La grille nouvelle des taux bancaires débiteurs a été réajustée, simplifiée et mieux hiérarchisée tandis qu'était poursuivie la normalisation, entreprise en 1974, des autres conditions bancaires. Le nouveau régime des intérêts débiteurs a été établi en tenant compte, à la fois, du taux de rendement moyen pondéré des emplois du système bancaire, de la marge obtenue en cas de refinancement et du coût moyen des ressources. En laissant ainsi, dans certains cas, les taux débiteurs se tendre quelque peu, une correspondance plus ajustée a été instaurée, compte tenu d'un certain glissement monétaire, entre le coût réel du capital et le coût du crédit bancaire. La modulation en hausse des conditions de banque a été conduite de telle sorte que les investissements marginaux ou trop capitalistiques soient découragés, que les entreprises soient incitées à faire davantage appel à l'auto-financement et aux ressources des marchés étrangers et qu'enfin un recours généralisé au crédit interne soit évité. C'est une révision évolutive, en ce sens qu'elle sera adaptée, en permanence, au niveau des prix intérieurs, aux variations du loyer international de l'argent et, d'une manière générale, à la politique quantitative du crédit dont les effets seront ainsi renforcés. La structure des taux débiteurs a été, également, simplifiée. Cette simplification a été obtenue par la mise en place d'un éventail limité des catégories de crédits et par la fixation d'un taux net incluant la plupart des commissions préexistantes. La grille nouvelle a été, de même, mieux hiérarchisée. La hiérarchisation s'est traduite par une certaine gradation des taux en fonction de la durée des crédits et, pour chaque catégorie de concours, par une ouverture de la fourchette permettant de personnaliser, dans une certaine mesure, le coût de la distribution des concours et d'englober les quelques commissions supprimées (2). Enfin, la normalisation des commissions et autres conditions de banque, entreprise en juillet 1974, a été poursuivie. Un certain nombre d'opérations élémentaires telles que la délivrance de carnets de chèques et virements sur place continueront d'être effectuées gratuitement. Le régime des dates de valeur a été révisé en fonction de l'incidence réelle des opérations sur la trésorerie des banques qui sont, par ailleurs, tenues, désormais, de mettre, en permanence, à la disposition de leurs clients un recueil récapitulatif clairement les taux, commissions et conditions bancaires qu'elles appliquent.

D'une manière générale, cette révision des conditions de banque, basée, avant tout, sur des considérations économiques, a été établie, dans une perspective de clarification du coût réel des opérations, en tenant compte, également et dans une certaine mesure, de la situation de fait des taux, des prétentions justifiées

des banques, sans méconnaître, pour autant, les incidences que pourraient avoir toutes ces modifications sur leur compte d'exploitation. Or, tels qu'ils se profilent, après l'application de cette révision, les résultats bénéficiaires des établissements bancaires doivent permettre non seulement une extension rationnelle du réseau des guichets sur tout le territoire et l'amélioration des services rendus à la clientèle mais encore une majoration, devenue effective en juillet 1975, de la rémunération servie aux dépôts à terme.

Parallèlement à cette réforme du régime des conditions bancaires, il a paru opportun de réviser la structure des taux pratiqués par les organismes financiers spécialisés afin d'établir une juste correspondance entre les coûts des différentes sortes de crédits, tout en tenant compte du caractère privilégié de certains crédits à l'agriculture ou à la construction ainsi que des conditions de gestion et des coûts de financement ou de refinancement qui prévalent sur les marchés, intérieurs ou extérieurs, de capitaux (3).

LES ORGANISMES DISTRIBUTEURS DE CRÉDIT

Les banques

Le cadre institutionnel de l'activité bancaire

Au 31 mai 1975, la marocanisation du système bancaire était achevée dans les délais et suivant les modalités définies par le dahir du 2 mars 1973. A la suite de ces opérations, deux des dernières banques dont le capital était encore détenu en majorité par des actionnaires étrangers ont été amenées, en 1975, à changer leur raison sociale : la Banque Américano-Franco-Suisse et la British Bank of Middle East sont désormais dénommées, respectivement, « Société de banque et de crédit (S.B.C.) » et « Banque marocaine pour l'Afrique et l'Orient (B.M.A.O.) ».

Au 31 décembre 1975, après l'absorption, par la Banque marocaine pour le commerce extérieur, de deux établissements qui n'avaient pu opérer leur marocanisation, quinze banques étaient autorisées à exercer leur activité sur le territoire au lieu de dix-sept un an plus tôt.

En outre, la tendance à la concentration d'activité déjà constatée précédemment s'est progressivement confirmée. C'est ainsi qu'en un an les sept banques dont le bilan est au moins égal à 500 millions de dirhams ont vu leur part, dans le bilan cumulé, passer de 84 à 87% et que quatre d'entre elles regroupaient, au 31 décembre, à elles seules, près des deux tiers de ce montant global. A la suite de ces divers mouvements et des augmentations de capital qui ont, le plus souvent, accompagné les opérations de marocanisation et à la suite de l'extension générale de l'activité bancaire, le montant des situations comptables de chaque banque dépassait, à la même date, 50 millions de dirhams alors que trois établissements se situaient encore, en 1974, en-deçà de ce niveau.

Montant des situations

(en fin d'année et en millions de dirhams)

VOLUME DU BILAN	NOMBRE DE BANQUES		TOTAL DES SITUATIONS		% DE L'ENSEMBLE	
	1974	1975	1974	1975	1974	1975
Supérieur à 1.000	3	4	4.155	6.593	51	63
• de 500 à 1.000	4	3	2.728	2.485	33	24
• de 300 à 500	2	2	696	777	8	7
• de 200 à 300	—	1	—	206	—	2
• de 50 à 200	5	5	493	374	6	4
• inférieur à 50	3	—	136	—	2	—
Total	17	15	8.208	10.435	100	100

(1) Voir annexe statistique 52.

(2) Voir annexe statistique 54.

(3) Voir annexe statistique 54.

Cette évolution s'est accompagnée d'un nouveau développement de l'implantation bancaire qui, après s'être accrue de 31 unités en 1974, s'est élargie, en 1975, de 27 autres guichets de telle sorte que le réseau comprenait, en fin d'exercice, 380 comptoirs. A l'instar de l'activité économique, cette infrastructure se trouve encore concentrée sur la bordure occidentale du pays qui regroupe, en effet, 82% des guichets et 76% des dépôts. A elle seule, la place de Casablanca rassemble 25% des comptoirs de banque et 51% du montant global des avoirs en compte. Néanmoins, conformément aux nouvelles orientations de régionalisation économique, les autorités monétaires, soucieuses de promouvoir une répartition territoriale plus équilibrée des établissements de crédit, s'attachent à accorder la priorité aux ouvertures d'agences dans les zones les moins desservies et conditionnent les créations de comptoirs dans les régions déjà bien pourvues aux efforts déployés par les banques pour l'ouverture de guichets sur les places où la densité bancaire est faible. C'est ainsi que près de la moitié des sièges nouveaux ont été implantés dans la région du centre et que les autres autorisations enregistrées par le Comité du crédit et du marché financier ont concerné des guichets à ouvrir à l'intérieur et au nord du pays.

Parallèlement, dans le but d'élargir le champ d'activité du système bancaire et de faciliter certaines opérations avec l'extérieur, les pouvoirs publics ont jugé opportun d'autoriser l'implantation de banques marocaines sur des places financières étrangères. Après l'installation, à Paris, de 8 guichets, en 1972 et 1973, par le Crédit populaire, principalement, et par la Banque marocaine du commerce extérieur, le réseau extérieur s'est encore étendu en 1975, avec l'ouverture effective, en février, d'un bureau de représentation de la Banque marocaine pour le commerce

extérieur à Beyrouth. En même temps, une nouvelle autorisation était consentie à ce même organisme, ainsi qu'à une autre banque, pour se faire représenter sur la place de Francfort. La mise en place de ces deux nouvelles unités portera à 11 le nombre total des points bancaires d'implantation ou de représentation établis hors des frontières.

L'évolution des ressources et des emplois des banques

Le montant global du bilan cumulé des banques s'est établi, au 31 décembre 1975, à 9.672 millions de dirhams. A ce niveau, il apparaît en nette augmentation avec une hausse de 1.963 millions de dirhams, soit 25,5%, moins sensible que celle constatée un an auparavant qui s'était chiffrée à 31,7%, mais toutefois encore supérieure à celles des années 1973 et 1972 qui s'étaient élevées, respectivement à 22% et 15,7% (1).

L'expansion des emplois apparaît imputable à la progression conjointe des concours au Trésor et des crédits à l'économie qui se sont accrus, globalement, de 1.717 millions de dirhams, soit de 25,5%. En contrepartie, le développement des ressources résulte, surtout, d'une augmentation des dépôts à vue et à échéance de 1.957 millions de dirhams, soit à un rythme relativement plus rapide, de près de 31%.

Dans ces conditions et exception faite de quelques tensions, assez vives, apparues en cours d'exercice, l'équilibre des trésoreries bancaires a été assuré, d'une fin d'année à l'autre, sans grandes difficultés. Le recours au refinancement de l'Institut d'émission s'est révélé, en effet, relativement moins élevé au 31 décembre 1975 qu'il ne l'était un an auparavant.

L'évolution, en un an, des emplois et des ressources des banques est retracée dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1974	FIN 1975	EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1974	FIN 1975
EMPLOIS			RESSOURCES		
Encaisses et réserve monétaire,	334	434	Fonds propres nets	342	426
dont : réserve monétaire	(163)	(304)	Provisions pour risques	72	95
Créances sur le Trésor	1.986	2.496	Dépôts à vue	5.345	6.882
dont : portefeuille d'effets publics ...	(1.969)	(2.473)	dont : avances en blanc (2)	(51)	(47)
Crédits à l'économie	4.750	5.957	Dépôts à échéance	1.017	1.437
Concours aux organismes financiers	52	71	Engagements extérieurs	96	96
spécialisés			Concours de l'Institut d'émission (3) ..	769	592
Titres en portefeuille	174	216	Concours des organismes financiers		
Avoirs extérieurs (1)	187	150	spécialisés	68	144
Immobilisations et divers nets	226	348			
TOTAL	7.709	9.672	TOTAL	7.709	9.672

(1) A l'exception des créances nées sur l'étranger comprises dans les crédits à l'économie.

(2) Le montant des dépôts à vue des banques, extrait des statistiques monétaires, comprend également les dépôts des organismes financiers spécialisés ainsi que les avances en blanc qu'ils leur consentent.

(3) Y compris le rcompte des effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique

Les emplois

L'ensemble des crédits à l'économie distribués par les banques, y compris les facilités qu'elles accordent aux organismes financiers, s'est élevé en fin d'exercice à 6.028 millions de dirhams. Bien qu'ils aient augmenté moins rapidement qu'au cours de l'année antérieure, avec une hausse de 1.226 millions, ou 25,5%, au lieu de 28,9% en 1974, ces crédits ont continué de représenter plus de 62% des emplois bancaires.

Les créances des banques sur le Trésor, d'un montant de 2.496 millions de dirhams, se sont développées de 510 millions, ou 25,7%, en raison de la progression du portefeuille obligatoire d'effets publics, chiffrée à plus de 25% et liée, elle-même, au renforcement des dépôts de la clientèle. Ces actifs représentent, désormais, plus du quart du total des emplois du système bancaire. La règle du plancher d'effets publics a été, dans l'ensemble,

respectée, sauf pour certaines banques qui, au cours des périodes de tensions de leur trésorerie, ont dû recourir aux avances spéciales gagées sur leur portefeuille obligatoire de bons du Trésor. Toutefois, en fin d'année, le volume des effets publics effectivement détenus par les banques dépassait, légèrement, le seuil minimum légal.

Les comptes de la « réserve monétaire », autre emploi obligatoire des banques, ont enregistré, d'une fin d'année à l'autre, une progression relativement importante de 86,5% due, à la fois, à l'accroissement des dépôts de la clientèle et à la reconstitution, en début d'exercice, à hauteur de 4%, du taux réglementaire qui avait été temporairement réduit au cours du deuxième semestre 1974.

1) Voir annexe statistique 48.

Le portefeuille d'effets représentatifs de crédits à moyen terme, qui devrait correspondre, au minimum, à 4,5% des exigibilités des banques, n'a atteint le niveau imposé que pour quelques établissements de sorte que le taux réel d'emploi n'a guère excédé, en moyenne, 3,6% pour l'ensemble de l'année.

Deux autres ratios réglementent les emplois bancaires. Il s'agit, d'abord, du coefficient de liquidité dont la progression, en un an, de 62% à 70%, traduit, pour l'ensemble des banques, une nette amélioration du rapport existant entre leurs actifs liquides ou mobilisables, d'une part, et l'ensemble de leurs exigibilités, d'autre part. Il s'agit, ensuite, du ratio de solvabilité qui, dépassant légèrement, en début d'exercice, son niveau minimum a fléchi progressivement pour s'établir, passagèrement, en-dessous du taux légal de 5% à la suite de l'accroissement rapide des dépôts. En fin d'année, cependant, les réajustements opérés par certains établissements ont permis d'améliorer, à cet égard, la situation d'ensemble du système bancaire.

Les ressources

Hormis le refinancement, dont la situation sera examinée avec l'évolution des trésoreries bancaires, les ressources des banques sont, essentiellement, composées des dépôts de la clientèle et de leurs fonds propres.

Les dépôts à vue ont progressé de 28,8% au lieu de 24% en 1974. Ils se sont établis, au 31 décembre, à 6.882 millions de dirhams, constituant ainsi 71% de l'ensemble du passif des banques. Les dépôts à terme, qui atteignaient 1.437 millions de dirhams, en fin d'exercice, se sont inscrits en hausse de 420 millions de dirhams ou 41,3%. Liée, en partie, au nouveau relèvement des taux de rémunération, cette vive expansion apparaît, toutefois, un peu moins importante que celle de 597 millions de dirhams, ou 64%, enregistrée un an auparavant. Après cette

nouvelle extension, la part relative que les avoirs à terme occupent dans le montant total des dépôts s'est améliorée d'un point pour se fixer à 17% au détriment des comptes à vue qui, corrélativement, n'en représentent plus que 83%.

Enfin, les fonds propres nets des banques ont atteint 426 millions de dirhams, en progression, en douze mois, de près de 25%, contre 41% en 1974. A ce niveau, ils représentent, toujours, 4,4% de l'ensemble des ressources bancaires.

LES ORGANISMES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Le cadre institutionnel

A l'exception de la restructuration du régime des taux d'intérêt et d'une nouvelle extension du réseau de guichets de la Caisse nationale de crédit agricole, qui disposait, ainsi, au 31 décembre dernier, de 26 points d'implantation contre 23, un an plus tôt, aucun fait saillant n'a modifié, en 1975, le cadre institutionnel de l'activité des organismes financiers spécialisés (1).

L'évolution des ressources et emplois

Après avoir augmenté de 12,2% en 1973 et de 18,6% en 1974, les ressources et emplois consolidés des établissements de crédit spécialisés ont poursuivi leur mouvement d'extension, en 1975, avec une progression encore plus marquée, qui s'est chiffrée à 32,6%. En s'élevant, en fin d'exercice, à 3.864 millions de dirhams, leur bilan global représente l'équivalent de 40% de la situation d'ensemble des banques de dépôts, contre 37,8% au 31 décembre 1974 et 42% au terme de l'année 1973 (2).

L'évolution, au cours de l'exercice 1975, de la situation financière des cinq établissements est retracée dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1974	FIN 1975	EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1974	FIN 1975
EMPLOIS			RESSOURCES		
Créances sur le Trésor	260	322	Fonds propres	364	439
Créances sur les banques	197	299	Concours de l'Etat	173	270
Crédits à l'économie	2.033	2.714	Emprunts extérieurs	389	696
Crédits aux collectivités publiques ..	163	215	Emprunts intérieurs	376	509
Portefeuille-titres	203	252	Dépôts à court terme	1.186	1.448
Emplois divers	58	62	Concours de l'Institut d'émission	396	469
			Ressources diverses nettes	30	33
TOTAL	2.914	3.864	TOTAL	2.914	3.864

L'examen de cette situation d'ensemble montre que le tiers des ressources nouvelles provient des emprunts extérieurs dont l'encours, par un accroissement de 307 millions de dirhams, soit près de 79%, a atteint, en fin d'année, 696 millions de dirhams. Conforme à l'orientation préconisée par les pouvoirs publics en vue de financer le déficit des comptes extérieurs du pays, ce mouvement a résulté d'opérations effectuées, à la fois, par le Crédit immobilier et hôtelier, par la Caisse nationale de crédit agricole qui, grâce à un prêt de l'Iran, a, au cours de cet exercice, considérablement développé cette catégorie de ressources et, surtout, par la Banque nationale pour le développement économique. Ce dernier établissement a notamment lancé sur le marché international, en septembre, un emprunt à cinq ans de 100 millions de riyals séoudiens, équivalant à 116 millions de dirhams, et reçu, par ailleurs, des concours importants de diverses banques françaises tout en continuant de bénéficier des prêts obtenus de la Banque mondiale.

Si les fonds d'origine extérieure constituent ainsi, désormais, 13% des ressources globales des organismes spécialisés, au lieu de 13% un an auparavant, ce sont toutefois les dépôts intérieurs à court terme qui, avec une proportion de 37,5%, représentent, en valeur relative, les moyens principaux de financement : par une progression de 262 millions de dirhams, soit 22%, ils se sont élevés, en fin d'année, à 1.448 millions de dirhams, contre 1.186 millions au 31 décembre 1974. Recueillis dans leur quasi-totalité par la Caisse de dépôt et de gestion, il s'agit, pour une très large part, des avoirs de la Caisse nationale de sécurité sociale, de la Caisse d'épargne nationale, et des organismes de retraite. Bien que d'un volume très inférieur, les dépôts constitués auprès de la

(1) Banque nationale pour le développement économique, Caisse de dépôt et de gestion, Caisse marocaine des marchés, Caisse nationale de crédit agricole et Crédit immobilier et hôtelier.

(2) Voir annexe statistique 49.

Caisse nationale de crédit agricole ont plus que doublé au cours de l'exercice. Leur montant demeure, néanmoins, encore faible en comparaison du montant des crédits qu'elle consent.

En outre, en raison de l'ampleur des besoins de financement auxquels tous ces établissements ont dû faire face et d'une certaine désaffection qui a été provisoirement marquée, pendant la période de réajustement des taux d'intérêt, à l'égard des émissions des bons à court ou moyen terme de la Banque nationale pour le développement économique et du Crédit immobilier et hôtelier, une large part des ressources du marché financier leur a été réservée. C'est ainsi que l'encours de leurs emprunts sur le marché intérieur s'est élevé, en un an, de 376 à 509 millions de dirhams.

L'élargissement des concours de l'Etat, qui ont été portés, en un an, de 173 à 270 millions de dirhams, trouve, essentiellement, son origine dans une avance de 40 millions consentie au Crédit immobilier et hôtelier en fin d'exercice et dans l'accroissement de 50 millions, en mars, de l'aide accordée à la Banque nationale pour le développement économique sous forme de prêt du Trésor à long terme, en vue de consolider, selon le cas, la situation de trésorerie ou la structure financière de ces établissements.

Les concours de l'Institut d'émission, sous forme d'avances directes ou d'escompte, sont restés, en cours d'année, à un niveau inférieur à celui qu'ils atteignaient au 31 décembre 1974. Ils se sont ensuite sensiblement amplifiés, en novembre et en décembre, pour atteindre 469 millions de dirhams, en fin de période, et marquer, ainsi, une progression de 18% par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cette évolution est attribuable, exclusivement, au renforcement des facilités accordées à la Caisse de dépôt et de gestion sous forme de réescompte d'effets souscrits par le Fonds d'équipement communal pour lui permettre de participer, à son tour, aux emprunts émis par les autres établissements, étant entendu qu'à l'avenir cette forme de refinancement sera proportionnée au volume des opérations propres du fonds.

L'expansion générale des ressources des organismes financiers spécialisés a été assortie d'un accroissement de 20% de leurs fonds propres consécutif, d'une part, à l'extension des comptes de résultats et des fonds de dotation de la Caisse de dépôt et de gestion et, d'autre part, à l'augmentation de capital, de 32 à 70 millions de dirhams, de la Banque nationale pour le développement économique.

Égal à 3.864 millions de dirhams, le montant global des emplois des organismes financiers, représenté à hauteur de 70% par des crédits à l'économie, s'est accru, en un an, de 950 millions de dirhams, soit de plus de 32%. Cet accroissement a été affecté, pour près de 72%, à l'extension de ces mêmes concours à l'économie qui ont ainsi progressé, à eux seuls, de 681 millions de dirhams ou 33,5%. Liée au développement rapide de l'activité et des stockages constatés dans certains secteurs économiques, cette expansion des crédits s'est poursuivie, à peu près régulièrement, durant toute l'année et se retrouve, principalement, dans l'accroissement des concours à l'équipement à moyen et à long terme. Les prêts de la Banque nationale pour le développement économique ont enregistré une très forte augmentation, chiffrée à 74%, tandis que la Caisse nationale de crédit agricole et le Crédit immobilier et hôtelier étendaient leurs concours de 25%. La Caisse de dépôt et de gestion, paral-

èlement à l'extension de ses interventions sur les marchés financier et monétaire en faveur du Trésor ou des banques, a accru les facilités qu'elle consent, par ailleurs, à ses filiales, et, dans une proportion plus large encore, soit pour 53 millions de dirhams, les avances destinées aux collectivités publiques, notamment par le biais du Fonds d'équipement communal. Enfin, en liaison avec l'accélération des investissements publics, les crédits comportant la garantie de la Caisse marocaine des marchés se sont sensiblement développés.

La variation relative la plus marquante constatée dans les emplois des établissements spécialisés concerne les créances qu'ils détiennent sur les banques. Celles-ci se sont accrues de 51,8% pour s'élever, au 31 décembre 1975, à 299 millions de dirhams, contre 197 millions un an auparavant. Les pressions exercées au cours du second semestre sur les trésoreries bancaires ont, en effet, amené les organismes spécialisés à étendre très sensiblement leurs opérations de prêts en faveur du système bancaire, essentiellement par l'intermédiaire du marché monétaire. C'est principalement la Caisse de dépôt et de gestion qui, en développant de près de 52 millions de dirhams ses avances sur effets en pension, a ainsi contribué, largement, à alimenter les trésoreries bancaires. Ces interventions se sont cependant effectuées, particulièrement à partir d'octobre, dans les limites fixées par les autorités monétaires. Afin, en effet, de peser sur la distribution des crédits, à cette période de l'année, les possibilités de prêts des organismes financiers sur le marché monétaire ont été plafonnées ou assorties de conditions. C'est ainsi, notamment, que le produit de la mobilisation des effets du Fonds d'équipement communal, par la Caisse de dépôt et de gestion, auprès de l'Institut d'émission ne devait pas être affecté au financement d'opérations de prêts ou d'avances sur le marché monétaire.

D'une fin d'année à l'autre, les créances des organismes financiers sur le Trésor se sont amplifiées de 62 millions de dirhams, soit 23,8%, représentant, ainsi, en fin d'exercice, avec 322 millions de dirhams, un peu plus de 8% du montant total des emplois. Cet accroissement résulte, presque exclusivement, des souscriptions de la Caisse de dépôt et de gestion aux emprunts du Trésor à 15 ans.

Enfin, le portefeuille-titres, inscrit, pour 252 millions de dirhams, au bilan global des organismes financiers arrêté au 31 décembre 1975, a augmenté, en cours d'année, de 49 millions, soit 24,1%, du fait d'un élargissement des participations et placements.

LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT

Le montant global des moyens de financement accordés à l'économie par les intermédiaires financiers a atteint, au 31 décembre 1975, 8.856 millions de dirhams, marquant, ainsi, une augmentation sensible de 1.900 millions de dirhams, soit 27,3%, comparable au rythme de 26,7% atteint au cours de l'exercice précédent.

La répartition de ces concours selon leur origine, leurs modalités de financement et leur durée est résumée dans le tableau ci-après qui retrace, en outre, leur évolution au cours des quatre dernières années.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A L'ECONOMIE

EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN. 1972	FIN 1973*	FIN 1974	FIN 1975
— Selon l'origine de leur distribution :				
• Institut d'émission	140	206	173	185
• Banques de dépôts	2.925	3.649	4.750	5.957
• Organismes financiers spécialisés	1.542	1.635	2.033	2.714
	4.607	5.490	6.956	8.856
— Selon leur financement :				
• Institut d'émission	775	994	1.173	1.180
• Banques de dépôts	2.719	3.264	4.130	5.358
• Organismes financiers spécialisés	1.113	1.232	1.653	2.318
	4.607	5.490	6.956	8.856
— Selon leur durée :				
— Court terme	3.093	3.887	4.976	6.136
• Institut d'émission	140	206	173	185
• Banques de dépôts	2.654	3.375	4.431	5.499
• Organismes financiers spécialisés	299	306	372	452
— Moyen et long terme	1.514	1.603	1.980	2.720
• Banques de dépôts	271	274	319	458
• Organismes financiers spécialisés	1.243	1.329	1.661	2.262
	4.607	5.490	6.956	8.856

* Chiffres rectifiés.

Selon l'origine de la distribution

Arrêtés à 5.957 millions de dirhams au 31 décembre 1975, les crédits octroyés par les banques, exclusion faite des facilités accordées aux établissements financiers (1), ont enregistré une hausse annuelle de 25%, contre 30% un an plus tôt (2).

Les concours dispensés par les organismes financiers, qui ont été recensés pour 2.714 millions de dirhams, ont augmenté de 33,5% contre 25% précédemment, de telle sorte que leur part dans l'ensemble des crédits distribués a été portée, en un an, de 29% à près de 31%. En revanche, l'importance relative des concours des banques a légèrement fléchi pour s'établir à 67%.

Les autres crédits à l'économie, qui représentent moins de 3% de l'ensemble, sont distribués par la Banque du Maroc qui, parallèlement à ses interventions en tant qu'institution de refinancement, accorde, pour des montants limités, certaines avances directes, notamment à des entreprises à caractère public ou semi-public.

Selon le financement

Considérée sous l'angle du financement, la distribution des crédits apparaît différemment répartie. En ne dépassant pas 1.180 millions de dirhams, les concours nourris par l'Institut d'émission n'ont pratiquement pas varié en 1975 alors qu'ils avaient progressé de 18% en 1974. A la suite de cette stabilisation, consécutive au mouvement de désendettement des banques enregistré en fin d'exercice, les interventions de la Banque du Maroc ne représentaient plus, au 31 décembre, que 13,3% de l'ensemble des prêts accordés à l'économie contre 16,9% une année auparavant. Les recours des banques et des organismes financiers, qui constituent, ensemble, l'essentiel de ces facilités, ont atteint 995 millions de dirhams, en légère baisse par rapport à 1974 par suite d'une contraction de 78 millions de dirhams des recours des banques sur effets privés, qui ont été limités à

526 millions de dirhams, partiellement compensée par une augmentation de 73 millions des facilités accordées aux organismes financiers qui ont atteint 469 millions de dirhams.

En revanche, les banques ont accru le volume des crédits qu'elles nourrissent de 29,7% et fourni, ainsi, 60,5% de l'ensemble des moyens de financement mis à la disposition de l'économie, contre 59% précédemment tandis que les organismes financiers ont renforcé, dans des proportions encore plus larges, soit de 40,2%, les prêts qu'ils financent et qui constituent, désormais, 26,2% des concours distribués.

Selon la durée

A eux seuls, les crédits à courte échéance représentaient, à fin décembre, 69% des concours distribués. La part des crédits à court terme, chiffrée, en fin d'exercice, à 6.136 millions de dirhams, a toutefois légèrement diminué, en un an, en raison du ralentissement relatif de leur rythme de progression, limité à 23,3% seulement au lieu de 28% en 1974. En revanche, les prêts à moyen et long terme, destinés au financement des équipements, ont marqué une avance sensible, puisque leur importance relative, dans le total des crédits, est passée de 28% à près de 31% à la suite d'une expansion annuelle de l'ordre de 37% au lieu de 23% en 1974.

Les concours à court terme distribués par les banques de dépôts et évalués, au 31 décembre, à 5.499 millions de dirhams ont augmenté moins rapidement qu'en 1974, soit de 24,1% au lieu de 31,3%. La hausse enregistrée en 1975 a intéressé, à des degrés variables, toutes les catégories de prêts. C'est ainsi que les découverts indifférenciés se sont accrus de 30%, les crédits au secteur céréaliste de 26,6%, les avances sur marchandises de 14,8% et le papier commercial sur le Maroc de 11,6%.

Attribuées, pour l'essentiel, par la Caisse nationale de crédit agricole, les facilités de courte durée consenties par les organismes financiers se sont accrues de 21,5% et ont totalisé 452 millions de dirhams, n'excédant guère, à ce niveau, 7% de l'ensemble des crédits courts.

Parallèlement au développement des crédits longs dispensés par les organismes financiers, les prêts à moyen et long terme initiés par les banques ont enregistré un net redressement, avec

(1) Ces avances peuvent, en effet, être assimilées à un refinancement accordé par les banques aux organismes financiers spécialisés qui ont pu ainsi accroître d'autant leurs concours directs à l'économie.

(2) Voir annexe statistique 51.

une expansion de 43,6%, au lieu de 16% seulement en 1974, en conformité avec la progression des dépenses d'équipement du secteur privé ou semi-public.

L'encours des crédits à moyen terme, en fin d'exercice, s'établissait à 445 millions de dirhams contre 13 millions de dirhams, seulement, pour les prêts à long terme qui restent toujours exceptionnels pour l'activité des banques de dépôts.

*La répartition des crédits à court terme
par secteurs d'activité*

Les crédits, recensés sur la base des déclarations effectuées au Service central des risques par les différents intermédiaires

financiers, bancaires et non bancaires (1), représentent près de 34% de l'ensemble des crédits distribués. Leur répartition par secteurs d'activité se révèle, à peu près, inchangée d'un exercice à l'autre. Le secteur minier et industriel reçoit toujours 46%, environ, des crédits déclarés tandis que l'agriculture marque un léger progrès en voyant sa part croître de 14% à 15% et que les activités commerciales bénéficient de moins de 20% des concours totaux contre 29% en 1974.

Le tableau ci-après retrace le montant des encours sectoriels à court terme à la fin des deux derniers exercices, tel qu'il ressort de la centralisation des risques :

SECTEURS D'ACTIVITÉ	FIN 1974	FIN 1975	VARIATIONS EN %
<i>Agriculture et pêche</i>	593	770	+ 29,8
dont : — culture	128	159	+ 24,2
— activités annexes de l'agriculture	283	367	+ 29,7
<i>Mines et industries</i>	1.983	2.390	+ 20,5
dont : — énergie et mines	146	304	+ 108,0
— matériaux de construction et travaux publics	345	353	+ 2,3
— industries mécaniques	211	289	+ 36,9
— industries alimentaires	521	615	+ 18,0
— industries textiles	376	418	+ 11,2
— industries chimiques	206	231	+ 12,1
<i>Commerce</i>	1.243	1.327	+ 6,7
dont : — commerce de gros des produits agricoles et ali- mentaires	499	516	+ 3,4
— commerce de gros des matières premières	389	414	+ 6,4
— commerce des textiles	129	103	— 20,0
<i>Divers</i>	462	661	+ 43,0
dont : — transports	144	210	+ 45,8
— crédits à la consommation	159	193	+ 21,4
TOTAL	4.281	5.148	+ 20,3

S'établissant à 20,3%, contre 27% pour l'ensemble des crédits courts distribués, la progression des concours de cette nature recensés à la Centrale des risques traduit bien, nonobstant ce décalage, la pression qui s'est exercée, en cours d'année, sur la demande interne de crédits à la suite, en particulier, du développement rapide de certaines activités productives, de la hausse des prix et de la formation de stocks dans plusieurs branches dont les débouchés restent tributaires de marchés étrangers.

Bien que les productions agricoles, et particulièrement céréalières, aient notablement fléchi, les crédits qui ont bénéficié à l'agriculture et aux activités commerciales qui s'y rattachent se sont accrus de 29,7%. Il est vrai que la baisse des récoltes a concerné, surtout, le secteur traditionnel, dont la monétarisation est encore limitée, et qu'en revanche, d'autres cultures provenant d'exploitations modernes ont sensiblement augmenté. L'expansion des crédits s'explique, également, par le développement des facilités accordées aux offices de mise en valeur ainsi qu'aux sociétés coopératives agricoles, au titre des importations de blé qu'elles ont été appelées à financer.

Les crédits destinés aux secteurs des mines et de l'énergie ont vu leur montant doubler, en un an, en raison, d'une part, de l'alourdissement de la conjoncture dans la plupart des activités minières et, d'autre part, de la constitution de stocks de sécurité dans le secteur des hydrocarbures. Cette tendance à la hausse s'est affirmée, également, quoiqu'avec une force moins sensible, dans les industries alimentaires pour 18% et dans le secteur des transports pour 45,8%, à la suite, principalement, de l'accroissement d'activité qui a caractérisé le fret maritime et les transports aériens. En revanche, les crédits accordés au commerce n'ont connu qu'un développement modéré de l'ordre de 7% contre 30% en 1974.

*La répartition des crédits à moyen et long terme
par secteurs d'activité*

Les crédits à moyen et long terme recensés par la Centrale des risques représentent 70% de l'ensemble des concours de

1. A l'exception de la Caisse de dépôt et de gestion non assujettie à déclaration.

même durée effectivement distribués. Leur répartition par activités économiques est retracée dans le tableau ci-après :

(En millions de dirhams)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	FIN 1974	FIN 1975	VARIATIONS EN %
<i>Agriculture</i>	106	146	+ 37,7
dont : — cultures	55	70	+ 27,3
<i>Mines et industries</i>	614	722	+ 17,6
dont : — pétrole et carburant	62	45	— 25,8
— mines	77	75	— 2,6
— industries alimentaires et corps gras	152	177	+ 16,4
— industries textiles	97	127	+ 30,9
— bâtiment et travaux publics	76	95	+ 25,0
— industries mécaniques	24	50	+ 108,0
— industries chimiques	98	103	+ 5,1
<i>Services</i>	561	1.037	+ 84,8
dont : — commerce	43	84	+ 95,0
— intermédiaires du commerce et de l'industrie ...	34	103	+ 164,0
— transports	108	376	+ 248,0
— hôtellerie	164	171	+ 4,3
— affaires immobilières	99	90	— 9,1
— divers	108	213	+ 97,2
TOTAL	1.281	1.905	+ 48,7

Après s'être élargie de 17% en 1974, les crédits à moyen et long terme ont connu, en 1975, une expansion remarquable de 48,7% émanant, à des degrés variables, des différents secteurs de l'économie.

Bénéficiant de concours en hausse de près de 38%, l'agriculture maintient sa part au niveau peu élevé de 8%. Par suite d'une progression plus lente, de 17,6%, les secteurs des mines et de l'industrie ont vu leur part baisser de 10 points pour se fixer à 38%. Cette évolution recouvre une nette régression des prêts aux activités énergétiques et extractives compensée par l'accroissement enregistré dans les autres branches industrielles et notamment dans les textiles, les bâtiments et travaux publics et les industries mécaniques. L'extension, de loin la plus vive, a été constatée dans le secteur des services dont les recours ont augmenté de près de 85%, représentant, dès lors, 54% de l'ensemble des crédits recensés au lieu de 44% un an plus tôt. Cette situation résulte, en particulier, du développement des investissements engagés dans les activités du commerce et des transports maritimes et aériens.

LES TRÉSORERIES BANCAIRES

Compte tenu du réglage quantitatif des liquidités bancaires conduit par la Banque centrale, l'évolution des trésoreries des banques apparaît, en définitive, comme le résultat des multiples

opérations de crédit engagées cumulativement par les banques et les organismes financiers spécialisés. A une date donnée, la situation de trésorerie des banques peut se mesurer par la marge disponible des possibilités de refinancement qui leur sont ouvertes, à taux fixe, par la Banque centrale. Cette marge se trouve, d'ailleurs, complétée par une offre de liquidités, à taux variable, de la part des organismes financiers ou du marché monétaire.

Tel qu'il ressort de l'examen des situations au 31 décembre, l'accroissement annuel des engagements des banques auprès des organismes de refinancement s'inscrit en léger recul par rapport à l'année précédente, passant de 837 millions de dirhams à 736 millions. Toutefois, analysé à travers l'évolution des niveaux moyens de fin de mois, l'endettement global des banques apparaît, à l'inverse, sensiblement plus lourd qu'en 1974. Il s'est élevé, en effet, de 636 à 760 millions de dirhams traduisant, ainsi, plus fidèlement, l'étroitesse qui a caractérisé, au cours de certaines périodes, les trésoreries bancaires qui ont été, dans l'ensemble, affectées par le fait que la distribution des crédits a été, en 1975, plus rapide que la formation des dépôts.

Les recours des banques à l'Institut d'émission

Le tableau ci-dessous permet de suivre l'évolution des recours des établissements bancaires à la Banque du Maroc (1) :

En fin de mois et en millions de dirhams

1 ^{er} SEMESTRE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1974	439	413	539	610	512	429
1975	638	749	605	600	578	562
2 ^e SEMESTRE	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1974	419	620	588	607	869	769
1975	816	786	648	734	748	592

(1) Voir annexe statistique 50.

Le fléchissement, en décembre 1975, des recours des banques, qui atteignaient 592 millions de dirhams contre 748 millions un mois plus tôt, apparaît circonstanciel. Ce repli résulte, essentiellement, de la forte accélération des dépenses du Trésor dans les derniers jours de l'exercice et de la reconstitution consécutive des trésoreries des banques. Sur l'année, l'évolution de la situation des liquidités bancaires s'est dessinée, chronologiquement, selon deux phases distinctes qui recouvrent, à peu près, les deux semestres.

En effet, tout au long des premiers six mois, les liquidités bancaires sont demeurées abondantes, à l'exception du mois de février, où des tensions très vives sont apparues à la suite d'une diminution sensible des dépôts liée, surtout, aux transferts effectués en faveur du Trésor par les offices de production et de commercialisation et, dans une moindre mesure, au léger fléchissement des avoirs extérieurs. En janvier, cette détente a été favorisée, à la fois, par le reflux de la circulation fiduciaire, par la tendance favorable des opérations du Trésor et par l'extension modérée des crédits à l'économie. A partir du mois d'avril, c'est, surtout, grâce aux rentrées de devises que les trésoreries bancaires ont été, de nouveau, alimentées. Cette aisance s'est ensuite atténuée en juin, au moment où les avoirs extérieurs accusaient une diminution et où les banques devaient faire face à l'élargissement de la circulation fiduciaire. Au cours de ces six premiers mois, les recours globaux des banques à l'Institut d'émission, chiffrés en moyenne mensuelle à 622 millions, ont largement excédé les niveaux atteints durant la même période de l'exercice précédent. Après une poussée en février, où ils se sont élevés à 749 millions, les recours ont ensuite progressivement décliné pour s'établir, en juin, à 562 millions, soit au niveau le plus bas de l'année. L'utilisation effective des possibilités de refinancement auprès de la Banque centrale s'est stabilisée, en moyenne, à hauteur de 66% des plafonds autorisés, au cours du premier semestre, tandis que ce pourcentage a été porté à 73,5% pour l'ensemble de l'exercice par suite du resserrement qui a affecté la liquidité des banques durant les six derniers mois.

De fait, la deuxième moitié de l'année s'est caractérisée par une dégradation sensible des trésoreries bancaires. Soumises à partir d'août aux contraintes, saisonnières ou non, des éléments restrictifs de leur liquidité tels que le fléchissement des avoirs extérieurs, les ponctions fiscales et la reprise de la circulation fiduciaire, les banques n'en ont pas moins sensiblement élargi la distribution de leurs crédits. Après un bref répit, en septembre, grâce, à la fois, à de nouvelles rentrées de devises et aux facilités supplémentaires de la Banque centrale, les trésoreries des banques sont demeurées tendues jusqu'au mois de décembre. C'est seulement dans les derniers jours de l'exercice qu'elles ont été, à nouveau, reconstituées sous l'effet expansif des dépenses publiques, en dépit de l'augmentation de la circulation fiduciaire et de la baisse persistante des réserves extérieures. Ce resserrement, au cours du deuxième semestre, s'est traduit, notamment, par une vive reprise des recours des banques à l'Institut d'émission, qui, de 562 millions de dirhams à fin juin, sont passés à 816 millions en juillet, évoluant, jusqu'en novembre, à un niveau à peine moins élevé. Durant cette période, les possibilités de refinancement des banques à la Banque du Maroc étaient employées, en moyenne, à concurrence de 84%, alors que pour le premier semestre cette proportion n'avait pas dépassé 66%. Cette intensification des recours apparaît d'autant plus notable que les établissements bancaires ont obtenu, pour une durée qui ne dépassait pas cependant un mois, soit du 18 août au 19 septembre, une marge supplémentaire de 100 millions de dirhams appliquée au plafond ordinaire de rées-compte. Cette nouvelle facilité a permis, notamment, aux banques de réduire très sensiblement leurs tirages sur les avances en compte spécial à taux majoré qui, dès juillet, avaient atteint 80 millions de dirhams et dépassé, à plusieurs reprises, 100 millions de dirhams au cours de la première quinzaine d'août. En novembre, malgré les difficultés que connaissent à nouveau les banques, les autorités monétaires n'ont pas jugé opportun d'accorder des possibilités supplémentaires de refinancement au

taux ordinaire alors que l'extension des crédits tendait à favoriser l'accélération des règlements extérieurs. Elles ont, au contraire, préféré, à plusieurs reprises, au cours des deux derniers mois de l'exercice, laisser se tendre les trésoreries et se développer vivement les avances spéciales.

Le retournement de tendance qui s'est produit dans les tout derniers jours de l'année s'est traduit par une réduction sensible des concours consentis par la Banque centrale dont le montant est ainsi tombé à 592 millions de dirhams. A ce niveau, le coefficient d'emploi des marges de refinancement n'excédait pas 65%.

Recours des banques au marché monétaire

Parallèlement aux concours qu'elles reçoivent de l'Institut d'émission, les banques recherchent auprès des organismes financiers spécialisés les ressources complémentaires qui leur permettent d'assurer l'équilibre de leurs trésoreries. Ces facilités qui sont accordées directement ou qui transitent par le marché monétaire proviennent, presque exclusivement, de la Caisse de dépôt et de gestion. Les avances directes en compte, qui constituent bien, de par leur caractère, des facilités de trésoreries, ne sont pas, néanmoins, recensées au titre du marché monétaire mais incluses dans les dépôts à vue gérés par les banques. Exclusion faite de ces avances, le volume des fonds que les organismes financiers mettent à la disposition des banques, sous forme de pensions, a représenté en moyenne, cette année, 11,7% de l'ensemble des concours reçus par les banques contre 10,5% en 1974. En fin d'exercice, l'encours de ces opérations atteignait 144 millions de dirhams.

Enfin, bien qu'ils ne constituent pas un apport net de ressources dans le bilan global du système bancaire, les fonds échangés entre banques sur le marché monétaire n'en sont pas moins venus, en cours d'exercice, améliorer la trésorerie de certaines d'entre elles en période de resserrement des liquidités, révélant, ainsi, le rôle déterminant que le marché monétaire est appelé à remplir dans les circuits de financement de l'économie. C'est ainsi qu'indépendamment des autres moyens de refinancement dont ils ont bénéficié, les établissements bancaires ont disposé de liquidités dont l'encours, recensé en fin de mois, a atteint en moyenne 270 millions de dirhams contre 170 millions de dirhams seulement en 1974. Les transactions se sont amplifiées surtout en milieu d'année, d'avril à août, où elles ont porté, le plus souvent, sur un montant global excédant 300 millions de dirhams. La tendance au fléchissement observée au cours des derniers mois de l'année s'explique, en partie, par le resserrement général des trésoreries qui a obligé le système bancaire à recourir, en dernier ressort, aux avances spéciales à taux majoré de la Banque centrale.

Dans sa structure, le marché monétaire apparaît, en ce qui concerne les organismes prêteurs, fortement dominé par le Crédit populaire qui, grâce à une abondante liquidité imputable, en particulier, aux transferts de salaires des travailleurs nationaux à l'étranger, a fourni, à lui seul, aux autres établissements, en moyenne, 226 millions de dirhams, soit plus de la moitié des offres, contre 100 millions en 1974 et 47 millions en 1973. A cet égard, il devance largement, désormais, la Caisse de dépôt et de gestion qui, de loin, occupait jusqu'alors la place de premier prêteur sur le marché monétaire. Bien que moins marquée, la concentration au niveau des établissements emprunteurs, déjà constatée en 1974, se traduit par la prépondérance de quatre d'entre eux, qui, au total, ont attiré 70% des ressources disponibles, au lieu de 65% l'année précédente.

Influencées, inévitablement, par la révision générale du régime des taux de placement, de financement et de refinancement, les conditions qui ont prévalu, en 1975, sur le marché monétaire apparaissent, en définitive, comme le résultat du jeu combiné des offres et des demandes de liquidités. C'est ainsi qu'au cours du premier semestre, où les trésoreries bancaires ont été,

le plus souvent, à l'aise, le taux d'intérêt moyen a régressé presque continuellement, passant de 5,50% en janvier à 4,60% en juin. En revanche, avec le resserrement qui a marqué, à plusieurs reprises, le second semestre, le loyer de l'argent s'est tendu de 5,15% en juillet à 6,70% en août et à 6,80% en décembre, avec des pointes atteignant 7%, de telle sorte que le taux moyen s'est établi, au cours de cette période, à 5,80% alors qu'il n'avait pas dépassé 4,90% pour les six premiers mois de l'exercice.

L'épargne et les investissements

Telle qu'elle ressort des renseignements chiffrés fournis par la comptabilité nationale, l'épargne nationale brute, qui avait augmenté de 75% au cours de l'exercice précédent, s'est, au contraire, stabilisée en 1975 en se fixant à 5.560 millions de dirhams. A ce niveau, elle ne correspond plus qu'à 17,5% du produit national brut contre 19,9% en 1974 (1).

En dépit de cette stagnation, les investissements, par une progression de 73,5% faisant suite à un accroissement, déjà remarquable de 67,8% en 1974, se sont chiffrés à 7.600 millions de dirhams. Compte tenu de prélèvements sur les stocks, de l'ordre de 110 millions de dirhams, la formation brute de capital fixe, établie à 7.710 millions de dirhams, fait ressortir un rythme annuel de croissance de 32,3%, contre 44,4% en 1974, beaucoup plus rapide que les taux de développement de la production intérieure brute et de la consommation qui se sont élevés, respectivement, à 10,5% et 17%.

Correspondant à l'écart qui s'est ainsi formé entre le montant des investissements et celui de l'épargne, le besoin de financement a été évalué à 2.040 millions de dirhams en 1975, alors qu'un an auparavant la comptabilité nationale avait dégagé, au contraire, une capacité de financement excédentaire de quelque 1.200 millions de dirhams. Le déficit ainsi apparu a été couvert, d'une part, par des concours extérieurs à concurrence de 1.970 millions de dirhams, dont 1.640 millions ont été obtenus par le secteur public, et, d'autre part, par l'utilisation des réserves de change du pays, la contrevaletur de 70 millions de dirhams.

En raison de l'insuffisance actuelle des données statistiques qui ne permettent pas un recensement détaillé de l'ensemble des éléments constitutifs de l'épargne, la présente analyse ne portera que sur l'évolution de l'épargne liquide ou à court terme, sur la situation du marché des capitaux à moyen et long terme, sur les principales composantes de la formation brute de capital fixe telles qu'elles apparaissent dans la comptabilité nationale et, enfin, sur l'état des projets d'équipement qui, en cours d'exercice, ont fait l'objet d'agréments au titre du code des investissements. Il n'est pas possible, de même, de présenter une ventilation de l'épargne financière par catégories d'agents économiques sauf pour l'épargne publique qui peut être aisément appréhendée (2).

L'ÉPARGNE ET LE MARCHÉ FINANCIER

Alors que l'épargne liquide ou à court terme a poursuivi, au rythme d'environ 38%, l'expansion observée en 1974, la collecte des capitaux sur le marché financier s'est très sensiblement ralentie, n'enregistrant qu'un taux d'accroissement limité à 14% contre 71% un an plus tôt.

L'épargne liquide ou à court terme

Englobant l'ensemble des actifs facilement mobilisables sans risque de perte en capital, autres que les disponibilités à vue des entreprises et des particuliers, recensées par ailleurs, l'épargne liquide ou à court terme a vu son développement très favorablement influencé, depuis deux années, par le réaménagement de la structure des taux de rémunération. Chiffrée à 1.009 millions de dirhams au 31 décembre 1973 et à 1.402 millions à la fin de l'année 1974, elle a atteint 1.929 millions de dirhams au terme de l'exercice 1975, faisant ainsi apparaître un taux d'accroissement annuel de 37,6%, contre 38,9% un an plus tôt et 14,7% en 1973 et représentant par suite 13,1% des liquidités de l'économie contre 11,5% en 1974.

Le tableau ci-après montre que les dépôts bancaires à terme, qui constituent les trois-quarts du montant global de l'épargne liquide et à court terme, ont été les principaux bénéficiaires de l'évolution suivie depuis deux ans :

Épargne liquide ou à court terme

ENCOUS A FIN DÉCEMBRE, EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973	1974	1975
Dépôts bancaires à terme	476	547	620	1.017	1.437
Dépôts à la Caisse d'épargne nationale	216	224	243	262	294
Dépôts à la Caisse nationale de crédit agricole	17	30	56	67	141
Bons du Trésor :					
à 6 mois sur formules	41	31	36	19	30
à 6 mois et un an en compte courant (compagnies d'assurances et divers)	42	39	45	32	25
Bons de caisse B.N.D.E.	10	9	9	5	2
Total	802	880	1.009	1.402	1.929
Taux de progression (en%)	+ 13,9	+ 9,7	+ 14,7	+ 38,9	+ 37,6

(1) Voir annexe statistique 7.

(2) Au 31 décembre 1975, l'épargne publique s'élevait à 975 millions de dirhams, en progression de 5,2% par rapport à la fin de l'année 1974.

Dépôts quasi-monnaies gérés par les banques

Confirmant la tendance observée depuis le premier relevé, en juillet 1974, des taux d'intérêts créditeurs, les avoirs à terme constitués chez les établissements bancaires se sont encore développés après la nouvelle amélioration, en juillet 1975, des conditions de rémunération, de telle sorte que leur montant a été porté à 1.437 millions de dirhams contre 1.017 millions un an auparavant. A la suite de cette augmentation de 41,3%, le volume de la quasi-monnaie gérée par les banques commerciales équivaut à 20,9% des dépôts à vue et à 15,2% de leurs ressources globales. Parallèlement à ce renforcement quantitatif, la restructuration des taux a entraîné un allongement moyen de la durée des dépôts puisque les avoirs à moins de quatre mois ne représentaient plus, au 31 décembre 1975, que 39% de la quasi-monnaie contre près de 50% en 1974.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

Bien qu'accrue, en un an, de 12,2 %, la collecte de fonds par l'intermédiaire de la Caisse d'épargne nationale demeure limitée. Totalisant 294 millions de dirhams à la fin de l'année 1975, les dépôts correspondants se trouvaient répartis entre 440.862 titulaires de livret, soit un montant unitaire moyen de 666 dirhams contre 636 dirhams un an plus tôt.

Le rehaussement du taux de rémunération, désormais fixé à 3,50% et assorti d'une prime annuelle de fidélité de 0,50%, ne semble donc pas avoir été, à lui seul, une incitation suffisamment forte pour entraîner une expansion sensible de cette catégorie de dépôts. Aussi a-t-il été décidé d'intensifier, à l'avenir, les efforts de promotion, en particulier, par le lancement d'actions publicitaires, et l'ouverture de guichets postaux réservés spécifiquement aux opérations d'épargne, en même temps que diverses mesures seront prises pour introduire plus de souplesse dans le fonctionnement des services.

Autres dépôts et bons

Passant de 67 à 141 millions de dirhams, les dépôts recueillis par la Caisse nationale de crédit agricole, non encore inclus dans la masse monétaire, ont connu en 1975 un développement remarquable. Autorisée depuis 1970, cette catégorie de dépôts a bénéficié de l'extension du réseau de la Caisse dans les petits centres mais, plus encore, indirectement, de la multiplication des prêts consentis aux exploitants individuels et aux coopératives agricoles.

Par ailleurs, les souscriptions de bons du Trésor sur formules à 6 mois, recensées pour 30 millions de dirhams, ont, après le recul enregistré en 1974, presque retrouvé le niveau qu'elles avaient atteint à la fin de l'année 1973, tandis que les bons en compte courant, souscrits par les compagnies d'assurances en utilisation de leurs réserves techniques, ont continué à diminuer pour se fixer à 25 millions de dirhams (1).

Enfin, les émissions de bons de caisse par la Banque nationale pour le développement économique n'ont pas dépassé deux millions de dirhams, bien que le plafond de ces opérations, garanties par l'Etat, ait été fixé à 20 millions de dirhams.

LE MARCHÉ FINANCIER ET LA BOURSE DES VALEURS

Après la très forte augmentation observée en 1974, l'accroissement des émissions à moyen et long terme émanant de l'Etat, des organismes semi-publics et des sociétés privées est apparu, en 1975, relativement modéré. Avec un montant total brut de 1.547 millions de dirhams, le taux de croissance ressort, en effet, à 14% contre 71,1% un an auparavant. Ce net ralentissement n'est pas imputable au marché des titres émis ou garantis par l'Etat qui a drainé 497 millions de dirhams contre 383 millions en 1974, soit une hausse de 30%, mais aux opérations des sociétés privées qui, passant de 974 à 1.050 millions de dirhams, se sont élargies d'un peu moins de 8%, comme le montre le tableau suivant :

*Émissions brutes à moyen et long terme**

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973	1974	1975
Bons d'Etat à 5 ans	44	84	24	68	40
Obligations et bons d'Etat à long terme	84	123	153	97	227
(dont obligations à 15 ans)	(45)	(90)	(107)	(35)	(150)
Émissions semi-publics garanties par l'Etat	59	30	135	218	230
Émissions de sociétés **	277	356	481	974	1.050
Total	464	593	793	1.357	1.547
Taux de variation (en %)	- 30,5	+ 27,8	+ 33,7	+ 71,1	+ 14,0

* En l'absence de renseignements statistiques sur les remboursements afférents à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.

** Augmentations de capital et constitutions de sociétés, y compris celles n'ayant pas donné lieu à création de valeurs mobilières.

Émissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Les opérations d'emprunts, lancées ou garanties par l'Etat, ont porté, en 1975, sur 497 millions de dirhams.

Après avoir sensiblement fléchi en 1974, les émissions publiques à long terme ont marqué, en 1975, un renforcement très accusé puisqu'elles sont passées de 97 à 227 millions de dirhams, soit un accroissement de 134%. Ces opérations englobent, notamment, la souscription, pour 150 millions de dirhams, d'obligations à 15 ans, au taux de 7,50%, par la Caisse de dépôt et de gestion et par les compagnies d'assurances. Les placements des entreprises et des particuliers en titres d'Etat à long terme, chiffrés à 77 millions de dirhams, n'ont porté que sur l'acquisition de bons à 10 ans en utilisation de la réserve d'investissement et sur la souscription de bons à 7 ans en emploi des « comptes capital ».

En outre, une émission de bons à cinq ans a été placée, pour 40 millions de dirhams, auprès des établissements bancaires.

Dans le cadre des émissions garanties par l'Etat, les organismes semi-publics ont lancé, en 1975, une série d'emprunts pour un total de 230 millions de dirhams, répartis entre le Crédit immobilier et hôtelier, pour 110 millions de dirhams, la Banque nationale pour le développement économique, pour 100 millions et la Compagnie générale immobilière, pour 20 millions.

1 Les bons à court terme souscrits par les banques et les organismes financiers spécialisés ne sont pas recensés ici car ils constituent un emploi de ressources déjà retenues, soit dans les disponibilités monétaires (dépôts à vue), soit dans d'autres éléments de l'épargne liquide ou à court terme (dépôts bancaires à terme, dépôts à la Caisse d'épargne nationale).

Pour l'ensemble des emprunts émanant du secteur public et para-public, la Caisse de dépôt et de gestion et le secteur des assurances jouent toujours un rôle essentiel dans la centralisation des capitaux et la souscription des valeurs mobilières. C'est ainsi qu'avec, respectivement, 190 et 180 millions de dirhams, leurs souscriptions ont représenté près de 75% des émissions contre 40 millions pour les banques et 87 millions de dirhams pour les entreprises et les particuliers.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Alors que de nombreuses opérations financières consécutives notamment aux mesures de marocanisation avaient provoqué, en 1974, un doublement du montant brut des ressources affectées aux constitutions de sociétés et aux augmentations, de

capital, les apports de fonds effectués à ce titre n'ont augmenté, en 1975, que de 7,8% pour s'établir à 1.050 millions de dirhams. Les sociétés nouvelles, au nombre de 852, ont été constituées pour un capital global de 248 millions de dirhams, soit autant qu'en 1974, tandis que les augmentations de capital, concernant 360 entreprises, ont représenté 802 millions de dirhams, en hausse de 10,6% d'une année à l'autre. A l'inverse, les réductions de capital, les dissolutions ou fusions, les faillites ou liquidations judiciaires et les transformations de sociétés se sont traduites par une réduction des fonds propres de 45 millions de dirhams, de sorte que l'accroissement net de capital, dont l'évolution est retracée dans le tableau suivant, est passé, en un an, de 888 à 1.005 millions de dirhams.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973	1974	1975
. Augmentations de capital	188	277	332	725	802
. Constitutions de sociétés	89	79	149	249	248
Accroissement brut de capital	277	356	481	974	1.050
. Réductions de capital	— 45	— 59	— 64	— 86	— 45
Accroissement net de capital	232	297	417	888	1.005

La ventilation des capitaux par branches d'activité fait ressortir la place prépondérante du secteur industriel, qui a reçu près de 540 millions de dirhams, suivi par les activités commerciales, avec 142 millions, et par les activités financières, avec 132 millions de dirhams. Parmi les principales opérations figurent, notamment, la création, dans le cadre de la réalisation du complexe de Nador, de la Société nationale de sidérurgie (SONASID), au capital initial de 40 millions de dirhams, les augmentations de capital de la Société nouvelle d'électrolyse et de pétrochimie, de 1 à 150 millions, de la Compagnie marocaine de navigation, de 43 à plus de 118 millions, de la SAMIR, de 35 à 63 millions, ainsi que de la Banque nationale pour le développement économique, du Crédit immobilier et hôtelier et de la Banque marocaine pour le commerce extérieur.

Bourse des valeurs de Casablanca

Confirmant l'évolution amorcée ces dernières années, la Bourse des valeurs de Casablanca a connu, en 1975, un accroissement d'activité soutenu mais loin d'être aussi élevé que celui qui avait été enregistré durant l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires global a, en effet, atteint 212 millions de dirhams contre 193 millions en 1974, soit une progression de près de 10%. L'indice général du marché, dont l'exercice 1967 constitue maintenant l'année de base, est passé, en un an, de 269,42 à 344,63.

Alors que le marché de l'or, qui ne constitue d'ailleurs qu'une très faible part du chiffre d'affaires global, a été fortement déprimé, le marché des valeurs, qui a porté sur 990.000 titres échangés contre 920.000 en 1974, a maintenu son haut niveau d'activité en bénéficiant, notamment, de l'introduction de nouvelles valeurs et de plusieurs augmentations de capital de sociétés déjà cotées.

La ventilation selon le mode de transaction souligne la prédominance du marché à la crie qui représente près de 73% de l'ensemble, malgré la concurrence des cessions directes, toujours vive en dépit des mesures, telles que le doublement des commissions, prises pour réduire ce type d'opérations et favoriser l'ouverture du marché.

La capitalisation boursière, mesurée par le produit du nombre de titres admis à la cote par leur valeur boursière annuelle moyenne, est passée de 1.038 millions à 1.618 millions de dirhams, soit une augmentation de 56% contre 18% en 1974. L'ampleur de cette variation résulte, à la fois, de l'augmentation du nombre de titres traités et de la hausse des cours, chiffrée, en moyenne, à 11,6% d'une année à l'autre. La plus-value qui ressort de la différence entre la capitalisation boursière et la valeur nominale des titres s'est élevée à 602 millions contre 316 millions à la fin de l'année antérieure.

Enfin, le volume des dividendes relatifs à l'exercice 1974 et distribués en 1975 s'est élevé à 99 millions de dirhams, contre 71 millions un an plus tôt.

LES INVESTISSEMENTS

Les perturbations qui ont affecté la conjoncture économique internationale au cours des deux dernières années ont amené les autorités nationales à procéder, en 1975, à la révision en hausse des projections du plan quinquennal 1973-1977. Pour les trois dernières années du quinquennat, le montant de la formation brute de capital fixe devrait, selon ces prévisions, progresser au rythme annuel moyen de 42,2% et s'établir ainsi, respectivement, à 6.333 millions, 9.365 millions et 12.048 millions de dirhams. La réalisation de ces objectifs suppose une augmentation massive des dépenses d'équipement de l'Etat, tandis que, par ailleurs, l'écart existant entre l'épargne nationale et le niveau très élevé des investissements projetés implique un recours intensif aux capitaux extérieurs.

Pour l'année 1975, les investissements réalisés ont atteint 7.600 millions de dirhams. Compte tenu d'une utilisation des stocks existants à concurrence de 110 millions de dirhams, la formation brute de capital fixe s'est élevée à 7.710 millions de dirhams, en progression de 82,3% par rapport à l'exercice antérieur durant lequel elle avait marqué un accroissement, déjà très sensible, de 67,8%. A ces niveaux, le montant des équipements et le rythme moyen de croissance prévus par le plan sont donc largement dépassés et le taux d'investissement, correspondant au rapport entre la formation brute de capital fixe et la production intérieure brute, ressort à 29,6% contre 17,9% en 1974 et 15,6% en 1973.

L'évolution des principales composantes de la formation brute de capital fixe au cours des dernières années est retracée dans le tableau suivant :

EN MILLIONS DE DIRHAMS COURANTS	1971	1972	1973*	1974*	1975
Matériel et outillage	1.130	1.060	1.250	2.040	3.470
Bâtiment	670	750	880	1.090	1.850
Travaux publics	900	860	800	1.100	2.390
F.B.C.F.	2.700	2.670	2.930	4.230	7.710
Production intérieure brute	16.440	17.850	18.830	23.570	26.040
Taux d'investissement (en %)	16,4	14,9	15,6	17,9	29,6

* Chiffres rectifiés.

Avec 3.470 millions de dirhams, les acquisitions de matériel et d'outillage, en progression de 70% d'une année à l'autre, continuent de représenter près de la moitié des dépenses d'équipement. En se développant, également, de 70%, les investissements qui ont trait au secteur du bâtiment ont été chiffrés à 1.850 millions de dirhams tandis que les dépenses relatives aux travaux publics, en enregistrant un bond de 117%, sont passées de 1.100 à 2.390 millions de dirhams.

Cette évolution est le résultat des efforts conjugués de l'Etat et des secteurs privé et semi-public. L'intervention croissante de l'Etat dans l'activité économique apparaît dans le fait que les dépenses publiques d'équipement ont doublé en un an pour atteindre 4.454 millions de dirhams, portant ainsi leur part dans la formation brute de capital fixe à près de 58% contre 53% en 1974 et 41% en 1973. Si les réalisations sont inférieures aux ouvertures de crédits de la loi de finances, établies à 6.288 millions de dirhams, elles sont toutefois plus en rapport avec les possibilités techniques des administrations et nettement supérieures aux prévisions réévaluées retenues par le plan pour 3.800 millions de dirhams.

En raison de l'ampleur des dépenses publiques, les investissements d'origine privée ou semi-publique ont vu leur part relative dans la formation brute de capital fixe régresser de 47 à 42% en dépit d'une croissance de 63% qui les a portés à 3.256 millions de dirhams.

Les dispositions des nouveaux codes des investissements, publiés en août 1973 et destinés à favoriser l'exécution des programmes d'équipement inscrits dans le plan, ont bénéficié à 530 projets concernant 230 créations d'usines et 300 extensions d'unités existantes. Le montant global de ces opérations a atteint plus de 2.703 millions de dirhams, en progression de 85% par rapport à l'année précédente et portant l'investissement unitaire moyen de 4 millions à un peu plus de 5 millions de dirhams. Les engagements relatifs à des projets supérieurs à 30 millions de dirhams, conclus dans le cadre de conventions entre l'Etat et le promoteur, ont représenté 47% du total, soit 1.271 millions de dirhams, destinés, à plus de 80%, à la Société nationale d'électrolyse et de pétrochimie, à la Cimenterie de Marrakech et aux programmes touristiques de la Société Farah-Maghreb et de la compagnie Royal Air Maroc.

Considérées séparément, les réalisations d'origine publique ou semi-publique ayant bénéficié de mesures d'encouragement ont totalisé 1.375 millions de dirhams, soit plus de la moitié des projets retenus. A l'inverse, la participation du capital privé étranger reste faible puisqu'elle n'a pas dépassé 16%. En provenance, notamment, de France, des pays arabes, d'Espagne, de la République fédérale d'Allemagne, et de Suisse, les apports extérieurs ont représenté environ 426 millions de dirhams.

La ventilation sectorielle des investissements agréés souligne l'importance toujours primordiale des projets d'industrialisation. En progression de 66%, ils représentent, en effet, avec 1.428 millions de dirhams, plus de la moitié des programmes. A elles seules, les branches de la chimie et de la construction ont recueilli 971 millions de dirhams d'investissements nouveaux,

en augmentation de plus de 222%. Toutefois, l'expansion relative la plus remarquable concerne les activités touristiques qui ont bénéficié de 550 millions de dirhams, en accroissement de 313% par rapport à l'année 1974, en liaison, notamment, avec les projets de la Société Farah-Maghreb et de la compagnie « Royal Air Maroc ». Alors que les dépenses programmées dans le secteur minier ont diminué de 55% pour se fixer à 107 millions de dirhams, les plans d'équipement concernant la pêche et le transport maritime, en augmentation de 175%, ont totalisé 616 millions de dirhams. L'armement maritime sera enrichi de 66 unités, pour un montant global de 104 millions de dirhams, soit les deux tiers des investissements prévus pour ce secteur dans le plan quinquennal, tandis que dix navires de transport sont en voie d'acquisition pour 512 millions de dirhams. Enfin, le montant des projets relatifs à l'artisanat n'a guère dépassé deux millions de dirhams.

L'implantation régionale des équipements retenus marque une certaine décentralisation. Si l'axe Casablanca-Mohammedia, qui constitue toujours le pôle d'attraction le plus puissant, rassemble les deux tiers des investissements industriels, le taux de progression des capitaux nouveaux qui y sont orientés est limité à 16% alors que l'ensemble des dépenses prévues pour les projets se rapportant à l'industrie montre un élargissement de 66%.

Le développement très soutenu des projets d'équipement agréés devrait s'accompagner, dans le domaine de la main-d'œuvre, de la création de 23.000 emplois nouveaux dont 16.000 postes dans l'industrie et 3.000 dans le secteur touristique.

Sire,

En 1974, l'activité productive s'était révélée particulièrement dynamique en dépit d'une nette dégradation de la conjoncture internationale et des fortes pressions qui s'étaient exercées sur les prix intérieurs. En effet, la valorisation exceptionnelle des exportations de phosphates avait permis d'assurer, aisément, un développement rapide des investissements publics ainsi qu'une extension très accentuée des dépenses budgétaires de fonctionnement et, notamment, des subventions attachées à certains produits importés dont le coût s'était trouvé alourdi par l'inflation mondiale. L'accroissement de la masse monétaire, qui s'était accompagné d'un excédent de la balance des paiements, était resté, en définitive, compatible avec l'évolution de la production intérieure, de telle sorte que la situation financière avait été satisfaisante.

En 1975, la croissance économique interne a été nettement diminuée à la suite, essentiellement, de la réduction conjointe de la production agricole et des ventes de phosphates alors que, dans le même temps, l'augmentation remarquable des charges d'investissements, publics et privés, alourdissait très sensiblement la demande globale. Les dépenses d'équipement et les dépenses additionnelles de consommation qui en sont dérivées sont venues s'ajouter à l'accroissement des revenus pour peser, à la fois, sur l'offre intérieure et sur les importations. Ce renforcement de la demande a, sans doute, exercé un effet d'entraînement puissant sur plusieurs secteurs productifs, mais il n'a pas manqué, également, de maintenir une certaine pression sur les prix et, surtout,

sur la balance commerciale, affectée, par ailleurs, par le fléchissement des exportations, de telle sorte que le déficit en ressources du pays s'est révélé très important.

Dans cette conjoncture financière quelque peu tendue, les pouvoirs publics ont, néanmoins, accentué, délibérément, la nouvelle politique d'expansion économique et sociale mise en œuvre au cours du précédent exercice. Les objectifs initialement prévus par le plan 1973-1977, particulièrement en ce qui concerne les investissements publics, furent révisés en hausse tandis que, dans le même temps, les autorités monétaires laissaient se développer les crédits en faveur de l'économie. Il ne pouvait être question, en effet, de remettre en cause le haut profil de croissance qui s'était antérieurement dessiné alors que, par ailleurs, le pays bénéficiait, vis-à-vis de l'étranger, d'une capacité d'endettement presque inentamée.

Dès lors, la principale contrainte qui entravait l'exécution de ce nouveau programme de développement et qui résidait dans l'insuffisance des ressources financières disponibles a pu être levée grâce au financement extérieur, sans que soient compromis les équilibres fondamentaux puisque la hausse des prix n'a pas été excessive et que la balance des paiements a pu être pratiquement équilibrée. Toutefois, les résultats acquis, au terme de l'exercice, en matière de croissance de la production intérieure brute demeurent, en valeur réelle, bien en-deçà des objectifs préfixés et mettent, une fois de plus, en évidence l'influence déterminante de la production agricole et de la conjoncture internationale. En définitive, les tensions de diverses sortes qui se sont manifestées, au cours de l'année 1975, ont été neutralisées mais, compte tenu des exigences de la consommation intérieure et des projets d'investissement ambitieux, les perspectives, à brève échéance, ne sont pas toutes rassurantes.

L'année 1976 s'est ouverte sur les signes d'une certaine reprise de l'activité mondiale et d'une nette amélioration des productions agricoles intérieures. Dans cette conjoncture favorable, le programme de développement économique et de promotion sociale ou régionale est appliqué, avec encore plus de détermination, en suivant les voies, souvent conjointes, de l'accentuation des investissements et de la valorisation des exportations. En raison de l'alourdissement consécutif des importations et de la demande interne, cette recherche délibérée de croissance est destinée, inévitablement, à se trouver, de nouveau, menacée de tensions d'ordre externe d'autant plus déséquilibrantes que l'accroissement des recettes d'exportations de phosphates paraît aléatoire et que la couverture du déficit prévisionnel du budget général risque d'impliquer un recours accru au financement monétaire.

Sur le plan externe, en dépit de plusieurs facteurs favorables tels que le ralentissement des importations de denrées alimentaires de base, l'essor des exportations de minerais autres que les phosphates et la consolidation des débouchés agricoles et industriels vers la Communauté économique européenne, le déficit final de la balance commerciale, déjà bien accusé au terme de l'exercice 1975, est appelé à s'aggraver encore en raison de l'accroissement considérable des achats à l'extérieur de produits de consommation, et, surtout, de biens d'équipement résultant de la progression soutenue des dépenses d'investissements, publiques et privées. La couverture de ce déséquilibre exigera une nouvelle extension des recours à diverses sortes de concours extérieurs, aussi loin que la capacité d'endettement du pays le permettra.

Sur le plan interne, l'expansion de la demande globale risque d'affaiblir l'épargne et d'aviver encore les tensions sur les prix, remettant ainsi en cause les efforts entrepris pour améliorer le niveau de vie moyen et, en particulier, celui des couches les plus défavorisées de la population. La promotion de l'épargne intérieure, publique et privée, se révèle, donc, nécessaire afin que soient atténuées ces pressions, nées, en partie, des exigences du développement général et régional et qui vont, en cours d'année, s'exercer, avec plus ou moins de force, sur la balance

des paiements et les prix intérieurs. L'épargne publique devrait pouvoir être sensiblement élargie grâce, à la fois, à l'amélioration de la productivité fiscale et à la révision des charges de compensation. Dans le même temps, déjà plus largement mobilisée depuis la récente normalisation des conditions de rémunération, l'épargne privée devrait pouvoir être globalement développée par une maîtrise plus stricte des revenus, des crédits et des prix.

Pour leur part, les autorités monétaires, soucieuses de ne pas contrarier le financement des activités productives, s'attacheront à favoriser un développement sélectif des crédits conforme aux exigences de la situation des comptes extérieurs et des prix internes.

C'est, en effet, grâce, d'abord, à une formation appropriée d'épargne nationale et avec l'appui complémentaire des concours extérieurs que pourront être assurés, d'une manière réelle et durable, le développement économique et la justice sociale.

Variations du bilan de la Banque du Maroc

Le total du bilan de la Banque du Maroc, arrêté au 31 décembre 1975, est passé, d'une fin d'année à l'autre, de 5.365,1 millions à 6.072,2 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 13,2 % au lieu de 24,2 % en 1974.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

ACTIF

Avoirs en or. Droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre ressort au 31 décembre 1975 à 1.616,8 millions de dirhams au lieu de 1.728,2 millions un an auparavant et se répartit comme suit :

— avoirs en or	107,6 millions de dirhams
(montant affecté à la couverture de la circulation des billets)	
— tranche-or disponible auprès du F.M.I.	143,0 millions de dirhams
— avoirs en D.T.S.	74,9 millions de dirhams
— avoirs en devises convertibles	1.291,3 millions de dirhams
(dont 415,9 millions destinés à compléter la couverture de la circulation des billets)	

La baisse de 111,4 millions de dirhams que dégage ce poste est imputable aux diminutions enregistrées aussi bien par les avoirs en devises convertibles que par les Droits de tirage spéciaux qui atteignent respectivement 106,1 millions et 5,3 millions de dirhams.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » figure au bilan pour 103,9 millions de dirhams, en augmentation de 37,7 millions par rapport au niveau qu'il avait atteint à fin 1974.

Concours financiers à l'Etat

Le poste « Concours financiers à l'Etat » s'élève à 2.957,8 millions de dirhams et se trouve ainsi supérieur de 867 millions à son niveau du 31 décembre 1974.

Les avances conventionnelles accordées à l'Etat sont passées, d'une fin d'année à l'autre, de 1.500 millions à 2.000 millions de dirhams, par suite de l'utilisation par le Trésor, en fin de période, de l'intégralité de l'avance de 1.000 millions de dirhams que la Banque du Maroc a consentie à l'Etat en vertu de la convention du 13 mars 1974. Quant aux autres avances conventionnelles, qui sont au nombre de trois, les deux premières datent du 12 mars 1964 et du 31 décembre 1967 et portent chacune sur 250 millions de dirhams et la troisième, de 500 millions de dirhams, résulte de la convention signée entre l'Etat et la banque le 7 mai 1970.

La facilité de caisse ouverte à l'Etat, conformément aux dispositions du dahir portant création de la Banque du Maroc (article 35. § 3), a été utilisée à hauteur de 748 millions de dirhams au lieu de 446 millions à la fin de 1974.

Les autres concours directs n'ont pas enregistré de variations. Ils sont représentés par deux bons du Trésor de 100,5 millions et 38,4 millions de dirhams respectivement, dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1975 pour les mêmes montants et qui constituent, le premier, la contrepartie de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone Nord, et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959 (article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Les avances représentées par la mobilisation au profit du Trésor de traites douanières et d'obligations cautionnées ont atteint 70,9 millions de dirhams, soit une augmentation de 65 millions.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la banque se sont élevés à 61,3 millions de dirhams, soit une légère progression de 1,2 million.

Opérations de crédit

Le total des « Opérations de crédit », en se fixant à 1.246,7 millions de dirhams, apparaît en régression de 90,7 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », porté au bilan au 31 décembre 1975 pour 881,7 millions de dirhams, enregistre une diminution de 139,1 millions par rapport au 31 décembre 1974. Dans cette rubrique, le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » se chiffre à 847,1 millions et le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » est inscrit pour 129,9 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur l'étranger » figure, quant à lui, pour 75,2 millions de dirhams et enregistre ainsi une augmentation de 66,5 millions par rapport à son niveau de fin décembre 1974.

Les « Avances », en s'élevant à 238,7 millions de dirhams, accusent un accroissement, en un an, de 6,5 millions. Les avances sur effets publics se sont amenuisées globalement de 3,8 millions. Comme l'année dernière, la facilité d'avance sur bons du Trésor à moins d'un an, de 135,5 millions, ouverte à la Caisse nationale de crédit agricole, n'a pas été utilisée en fin d'exercice. Pour leur part, les avances sur effets en pension se sont inscrites en diminution de 26 millions par rapport à leur niveau de l'année précédente.

Les « Effets en cours de recouvrement » se chiffrent à 51,1 millions de dirhams et ont diminué, en douze mois, de 24,6 millions.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1975, le poste « Emploi du capital et des réserves » se chiffre, au 31 décembre 1975, à 65,3 millions de dirhams au lieu de 54,7 millions, un an auparavant.

PASSIF

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation, qui était de 4.128,3 millions de dirhams à fin décembre 1974, s'élève à 4.711,7 millions au 31 décembre 1975. L'augmentation, d'une fin de période à l'autre, ressort ainsi à 583,4 millions, soit 14,1 % au lieu de 19,9 % en 1974 et 15,5 % en 1973.

A fin décembre 1975, les billets en circulation sont répartis comme suit : (1)

a) Billets libellés en dirhams

19.775.721 billets de 5 dirhams	98.878.605,00 DH
34.457.749 billets de 10 dirhams	344.577.495,00 DH
13.774.881 billets de 50 dirhams	938.744.075,00 DH
33.097.189 billets de 100 dirhams	3.309.718.950,00 DH

b) Billets libellés en francs

198.199 billets de 10.000 francs	19.819.950,00 DH
--	------------------

TOTAL 4.711.739.075,00 DH

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique, en passant, d'une année à l'autre, de 100,5 à 108,7 millions de dirhams, enregistre une augmentation de 8,2 millions ou 8,2 % contre 11 % en 1974 et 4 % en 1973.

Au 31 décembre 1975, les monnaies en circulation se décomposent comme suit :

a) Or

1.352 pièces de 250 dirhams commémoratives	463.000,00 DH
--	---------------

b) Argent

6.377.796 pièces de 1 dirham	6.377.796,00 DH
652.566 pièces de 5 dirhams	3.262.830,00 DH
3 533 pièces de 50 dirhams commémoratives	176.650,00 DH
2.520.708 pièces de 100 francs	2.520.708,00 DH
531.553 pièces de 200 francs	1.063.106,00 DH
329.595 pièces de 500 francs	1.647.975,00 DH

c) Nickel

13.713.740 pièces de 50 centimes	6.856.870,00 DH
54.118.238 pièces de 1 dirham	54.118.288,00 DH
95.874 pièces de 5 dirhams commémoratives	479.370,00 DH

d) Bronze d'aluminium

9.923.733 pièces de 5 centimes	496.186,65 DH
15.592.724 pièces de 10 centimes	1.559.272,40 DH
74.010.607 pièces de 10 francs	7.401.060,70 DH
14.448.900 pièces de 20 centimes	2.889.780,00 DH
42.023.661 pièces de 20 francs	8.416.732,20 DH
14.599.182 pièces de 50 francs	7.299.591,00 DH

e) Aluminium

2.394.206 pièces de 1 centime	28.942,06 DH
57.677.844 pièces de 1 franc	576.778,44 DH
23.604.937 pièces de 2 francs	472.098,74 DH
51 832.991 pièces de 5 francs	2.594.149,55 DH

TOTAL 108.701.184,74 DH

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Le total de ce chapitre est passé de 52,9 millions à 66,3 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 13,4 millions de dirhams. Cette augmentation résulte de celles enregistrées par les engagements en devises convertibles et par les engagements en dirhams convertibles et qui atteignent respectivement 11,6 millions et 1,8 million de dirhams. Les comptes des organismes internationaux sont restés à leur niveau de la situation précédente.

(1) Il convient de noter que les billets mutilés, repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » n'atteint que 10,5 millions de dirhams, en baisse de 32,6 millions par rapport à fin décembre 1974.

Dépôts et autres engagements

Le chapitre « Dépôts et autres engagements » totalise 5-9,6 millions de dirhams et fait apparaître ainsi une augmentation annuelle de 107,9 millions.

Les comptes de réserves monétaires des banques et les « autres comptes » se sont accrus respectivement de 140,9 et

24,6 millions de dirhams. En revanche, le compte courant du Trésor, les comptes courants des banques et les autres engagements ont diminué globalement de 57,7 millions de dirhams.

Allocation de Droits de tirage spéciaux

Le total des allocations de Droits de tirage spéciaux est resté sans changement par rapport au niveau de l'année précédente.

Capital et réserves

Le poste « Capital et réserves » présente un solde de 157,8 millions de dirhams contre 133,3 millions au 31 décembre 1974 et enregistre ainsi une augmentation de 24,5 millions.

*
* *

Bilan au 31 décembre 1975

ACTIF		PASSIF	
<i>Avoirs en or. Droits de tirage spéciaux et devises convertibles</i>	1.616.821.391,14	<i>Billets et monnaies en circulation</i>	4.820.440.259,74
— Avoirs en or (1)	107.623.758,18	— Billets	4.711.739.075,00
— Souscription FMI-Tranche-or	142.958.842,50	— Monnaies	108.701.184,74
— Avoirs en Droits de tirage spéciaux ..	74.913.955,57	<i>Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles</i>	66.304.348,24
— Avoirs en devises convertibles (2)	1.291.324.834,89	— Engagements en or	—
<i>Accords de paiement</i>	103.921.756,72	— Engagements en devises convertibles ..	53.517.255,18
<i>Concours financiers à l'Etat</i>	2.957.794.210,16	— Engagements en dirhams convertibles ..	10.665.678,08
— Bon du Trésor - Échange monétaire (3) ..	100.439.060,00	— Organismes internationaux	2.121.414,98
— Bon du Trésor - Monnaie métallique (4) ..	38.419.235,10	<i>Accords de paiement</i>	10.442.036,73
— Avances de l'Etat, article 35, § 4 des statuts	2.000.000.000,00	<i>Dépôts et autres engagements</i>	549.580.509,42
— Avance à l'Etat, article 35, § 3 des statuts.	748.000.000,00	— Compte courant du Trésor public	1.026.082,68
— Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	70.935.915,06	— Banques - Opérations courantes	54.019.938,46
<i>Comptes courants postaux</i>	61.330.453,28	— Banques - Comptes de réserves	303.616.000,00
<i>Opérations de crédit</i>	1.246.702.751,71	— Autres comptes	184.928.799,97
— Portefeuille d'effets sur le Maroc	881.671.074,53	— Autres engagements	5.989.688,31
— Portefeuille d'effets sur l'étranger	75.191.662,94	<i>Allocations de Droits de tirage spéciaux</i> ..	198.315.542,61
— Avances	238.726.843,94	<i>Capital et réserves</i>	157.828.883,44
— Effets en cours de recouvrement	51.113.170,30	— Capital	30.000.000,00
<i>Emploi du capital et des réserves (5)</i>	65.339.197,71	— Réserves	127.828.883,44
<i>Divers</i>	20.269.502,52	<i>Divers</i>	269.267.683,06
	6 072.179.263,24		6.072.179.263,24

(1) Montant affecté à la couverture de la circulation des billets.

(2) Dont 415.902.805,70 dirhams affectés à la couverture de la circulation des billets.

(3) Article 35, § 1^{er} du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), avance prévue par les conventions entre l'Etat et l'ex-Banque d'Etat du Maroc.

(4) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).

(5) Amortissements déduits.

*
* *

Compte de profits et pertes de l'exercice 1975

DÉBIT	(DIRHAMS)	CRÉDIT	(DIRHAMS)
Dépenses d'administration	43.993.563,74	Intérêts	101.465.276,14
Charges diverses	9.872.343,75	Commissions	10.830.641,68
dont : charges d'intérêts et commissions : 9.054.393,71		Produits d'escompte	39.688.213,17
	53.865.907,49	Produits divers	1.600.354,56
Amortissement des immeubles	1.438.298,49		
Amortissement du matériel et du mobilier	679.656,01		
Provision pour frais de fabrication de billets .	3.100.000,09		
	59.083.861,99		
Bénéfice net de l'exercice	94.500.623,56		
	153.584.485,55		153.584.485,55

*
*
*
ANNEXES

A. 1 — Évolution de la production intérieure brute
(Prix du marché de l'année 1960)

EN MILLIONS DE DIRHAMS					
	1971	1972	1973	1974*	1975**
Agriculture	3.950	4.090	3.650	4.150	3.660
Énergie	370	430	480	520	560
Mines	630	760	870	990	730
Industrie et artisanat	1.780	1.840	2.020	2.100	2.230
Bâtiment et travaux publics	750	740	710	830	1.390
Transports et services	2.300	2.390	2.510	2.660	2.800
Commerce	2.840	2.950	3.150	3.390	3.590
Production intérieure brute	12.620	13.200	13.390	14.640	14.960
Indice (base 100 en 1960)	154	161	163	178	182

Source : secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional.

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

A. 2 — Production intérieure brute
(Prix du marché de l'année 1960)

VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT A L'ANNÉE PRÉCÉDENTE					
	1971	1972	1973	1974	1975*
Agriculture	6,2	3,5	— 11,8	13,7	— 11,8
Énergie	5,7	16,2	11,6	8,3	— 6,8
Mines	1,6	20,6	14,5	13,8	— 26,3
Industrie et artisanat	4,7	3,4	9,8	4,0	— 6,2
Bâtiment et travaux publics	7,1	— 1,3	— 4,1	16,9	— 67,5
Transports et services	5,—	3,9	— 5,0	6,0	— 5,3
Commerce	4,—	3,9	— 6,8	7,6	— 5,9
Production intérieure brute	5,1	4,6	1,4	9,3	2,2

Source : secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional.

* Chiffres provisoires.

A. 3 — Évolution des ressources et emplois en biens et services disponibles sur le territoire marocain (cf. renvoi)
(Prix courants en millions de dirhams)

	1971	1972	1973*	1974*	1975**
RESSOURCES :					
Production intérieure brute	16.440	17.850	18.850	23.570	26.040
Importations (1)	3.850	3.920	5.090	8.820	11.680
TOTAL des ressources	20.290	21.770	23.940	32.390	37.720
EMPLOIS :					
Consommation domestique	13.790	14.830	16.990	18.770	21.940
Privée (2)	13.220	14.230	15.330	17.950	20.860
Publique (3)	570	600	660	820	1.080
Extérieur	3.730	4.340	5.340	9.240	8.180
Consommation au Maroc (4)	960	1.090	1.210	1.240	1.410
Exportations (1)	2.770	3.250	4.130	8.000	6.770
Formation brute de capital fixe	2.700	2.670	2.930	4.230	7.710
Variation des stocks (5)	+ 70	— 70	— 320	+ 150	7.710
TOTAL des emplois	20.290	21.770	23.940	32.390	37.720

Source : secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional.

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) Marchandises et services.

(2) La consommation des particuliers est obtenue par solde.

(3) Traitements des fonctionnaires exclus (ceux-ci en effet ne sont pas compris dans l'agrégat « Production intérieure brute » et ne figurent que dans le produit intérieur brut).

(4) Touristes et administrations étrangères ; la consommation des administrations comprend à la fois leurs dépenses de personnel et de matériel.

(5) La variation des stocks correspond, pour l'essentiel, à celle des stocks de céréales évaluée de façon nécessairement très approximative.

Renvoi : Ce tableau ne comprend pas les dépenses à l'étranger des administrations et des ressortissants marocains dont le montant a évolué comme suit (en millions de dirhams) : 390 (1971), 470 (1972), 470 (1973), 500 (1974) et 460 (1975).

Ces dépenses peuvent être assimilées à des ressources importées et à des emplois sous forme de consommation privée et publique. Il s'ensuit que l'apport net de l'extérieur en biens et services s'est élevé à 510 millions en 1971, 50 millions en 1972, 220 millions en 1973, 80 millions en 1974 et 3.960 millions en 1975.

A. 4 — Ressources et emplois en biens et services disponibles sur le territoire marocain
(Prix courants)

VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT A L'ANNÉE PRÉCÉDENTE					
	1971	1972	1973*	1974*	1975**
RESSOURCES	7,5	7,3	9,9	35,3	16,5
Production intérieure brute	9,3	8,6	5,6	25,0	10,5
Importations	0,5	1,8	29,8	73,3	32,4
EMPLOIS :					
Consommation domestique	7,8	7,5	7,8	17,4	16,9
Consommation privée	7,9	7,6	7,7	17,0	16,2
Consommation publique	5,6	5,3	10,0	24,2	31,7
Extérieur	5,7	16,4	23,0	73,0	— 11,5
Consommation au Maroc	14,3	13,5	11,0	2,5	13,7
Exportations	3,0	17,3	27,1	93,7	— 15,4
Formation brute de capital fixe	3,4	— 1,1	9,7	44,4	82,8

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

A. 5 — Évolution du produit national brut et du revenu national
(Prix courants)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973*	1974*	1975**
Production intérieure brute	16.440	17.850	18.350	23.570	26.040
Traitement des fonctionnaires (1)	2.130	2.300	2.460	3.170	3.850
Revenus extérieurs nets (2)	330	450	770	1.370	1.930
Produit national brut	18.900	20.600	22.080	28.110	31.820
Revenu national (3)	16.610	18.270	19.440	24.680	27.940

Source : secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional.

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) Dans l'optique « Comptabilité nationale » le compte public regroupe les administrations centrales, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif.

(2) Cette rubrique correspond à la différence entre les revenus du travail et du capital versés par l'extérieur et les revenus de même nature versés par le Maroc à l'extérieur.

(3) Le revenu national est calculé à partir du produit national brut par déduction de l'amortissement des impôts indirects nets de subventions (en somme le revenu national représente le produit national net au coût des facteurs).

A. 6 — Relation d'équilibre entre le produit national brut et la dépense nationale brute
(Prix courants)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973*	1974*	1975**
RESSOURCES					
Produit national brut	18.900	20.600	22.080	28.110	31.820
— Revenus extérieurs nets	— 330	— 450	— 770	— 1.370	— 1.930
Produit intérieur brut (1)	18.570	20.150	21.310	26.740	29.890
+ Déficit en ressources	+ 510	+ 50	+ 220	+ 80	+ 3.960
• Importations (marchandises et services) (2)	(4.240)	(4.390)	(5.560)	(9.320)	(12.140)
• Exportations (marchandises et services) (3)	(— 3.730)	(— 4.340)	(— 5.340)	(— 9.240)	(— 8.180)
TOTAL des ressources disponibles	19.080	20.200	21.530	26.820	33.850
EMPLOIS					
Consommation des particuliers	13.570	14.670	15.790	18.410	21.260
• Au Maroc	(13.220)	(14.230)	(15.330)	(17.950)	(20.860)
• A l'extérieur (4)	(350)	(440)	(440)	(460)	(400)
Consommation publique	2.740	2.930	3.150	4.030	4.990
• Traitements des fonctionnaires	(2.130)	2.300	(2.460)	(3.170)	(3.850)
• Achats de biens et services (5)	(610)	(630)	(690)	(860)	(1.140)
Formation brute de capital fixe	2.700	2.670	2.930	4.230	7.710
Variation des stocks	+ 70	— 70	— 320	150	— 110
TOTAL des emplois	19.080	20.200	21.530	26.820	33.850
(Dépense nationale brute)					

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) Le produit intérieur brut regroupe la production intérieure brute et la valeur des services non commercialisés représentés par les traitements des fonctionnaires.

(2) Y compris les dépenses en biens et services faites à l'étranger par les nationaux et les administrations marocaines.

(3) Y compris les dépenses en biens et services faites au Maroc par les touristes et les administrations étrangères.

(4) Dépenses des nationaux (touristes et fonctionnaires) à l'étranger.

(5) Corrigés des dépenses (biens et matériels) des administrations marocaines à l'étranger.

A. 7 — Investissements et épargne

EN MILLIONS DE DIRHAMS					
	1971	1972	1973*	1974 **	1975**
Formation brute de capital fixe	2.700	2.670	2.930	4.230	7.710
Variation des stocks	+ 70	— 70	— 320	+ 150	— 110
Investissements	2.770	2.600	2.610	4.380	7.600
Déficit de ressources	— 510	— 50	— 220	— 80	— 3.960
Épargne intérieure brute	2.260	2.550	2.390	4.300	3.640
Revenus extérieurs nets	+ 330	+ 450	+ 770	+ 1.370	+ 1.930
Dons nets	+ 50	+ 20	+ 50	— 90	— 10
Épargne nationale brute	2.640	3.020	3.210	5.580	5.560

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

A. 8 — Évolution des superficies et des récoltes des céréales principales

EN MILLIERS D'HECTARES ET EN MILLIERS DE QUINTAUX	1972-1973		1973-1974		1974-1975	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Blé dur	1.478	11.800	1.389	13.800	1.238	12.000
Blé tendre	562	3.900	529	4.730	453	3.700
Orge	2.016	12.600	1.973	23.870	1.819	15.900
Mais	446	2.200	447	3.900	492	3.700
TOTAL	4.502	30.500	4.338	46.300	4.002	35.300

Source : ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire.

A. 9 — Commercialisation officielle des céréales
(production locale)

EN MILLIERS DE QUINTAUX	1973-1974 juin à mai	1974-1975 juin à mai	1975 juin à décembre
Blé dur	514	667	220
Blé tendre	1.361	2.139	679
Orge	185	453	202
Mais	90	274	188
TOTAL	2.150	3.533	1.289

Source : Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (O.N.I.C.L.).

A. 10 — Évolution des superficies et des productions de légumineuses

EN MILLIERS D'HECTARES ET EN MILLIERS DE QUINTAUX	1972-1973		1973-1974		1974-1975	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Fèves	279	1.887	227	3.455	220	2.127
Pois chiches	84	789	158	1.638	99	608
Petits pois	102	371	109	1.243	137	986
Lentilles	31	114	41	275	47	343
Divers	57	376	51	437	60	445
TOTAL	553	3.537	586	7.048	563	4.509

Source : ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire.

A. 11 — Exportations des légumes

EN MILLIERS DE TONNES	OCTOBRE-SEPTEMBRE 1973-1974		OCTOBRE-SEPTEMBRE 1974-1975		OCTOBRE-MARS 1975-1976	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	130,0	148,0	102,0	136,4	45,4	72,3
Pommes de terre	62,9	69,6	54,9	75,4	15,2	23,3
Autres légumes	17,7	19,2	16,4	18,0	7,1	10,1
TOTAL	210,6	236,8	173,3	229,8	67,7	105,7

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

A. 12 — Production et exportations d'agrumes

EN MILLIERS DE TONNES	OCTOBRE-JUILLET 1973-1974			OCTOBRE-JUILLET 1974-1975			OCTOBRE-JUILLET 1975-1976		
	Production	Exportations		Pro- duction *	Exportations		Pro- duction **	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	627	256*	451	477	175	394	550	71	184
Petits fruits	188	110*	133	100	68	86	120	68	86
Divers	27	2		6	1	2	30	1	1
TOTAL	842	368	586	583	244	482	700	140	271

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

* Chiffres rectifiés

** Chiffres estimatifs.

A. 13 — Évolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre

	Superficies ensemencées (hectares)	Races (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	PRODUCTION DE SUCRE		
				Brut (tonnes)	Fin (tonnes)	TOTAL (tonnes)
1973-1974						
Gharb	25.400	730.800	28,8	75.900	28.500	104.400
Tadla	22.200	871.400	39,2	81.500	37.000	118.500
Doukkala	6.000	235.800	39,3	40.000	—	40.000
Moulouya	3.000	169.500	36,5	—	9.400	9.400
TOTAL	56.600	1.947.500	34,4	197.400	74.900	272.300
1974-1975						
Gharb	29.826	531.200	17,8	60.800	22.500	83.300*
Tadla	22.182	886.000	39,9	81.200	36.800	118.000
Doukkala	6.051	252.700	41,8	40.800	—	40.800
Moulouya	4.119	122.100	29,6	—	17.300	17.300
TOTAL	62.178	1.792.000	28,8	182.800	76.600	259.400

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

* Y compris 2.850 tonnes provenant du traitement de la canne à sucre.

A. 14 — Évolution des superficies et des productions de coton brut

EN HECTARES ET EN QUINTAUX	1972-1973		1973-1974		1974-1975*	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Tadla	13.300	143.600	11.500	105.600	11.540	64.800
Gharb	1.600	20.000	2.500	34.000	2.400	30.060
Abda - Doukkala	900	9.900	2.400	21.000	2.390	17.410
Haouz	900	4.700	1.000	12.200	1.140	11.630
TOTAL	16 300	178.200	17.400	172.800	17.470	123.900

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

* Chiffres provisoires.

A. 15 — Oléiculture

EN TONNES	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976
Production d'olives (1)	195.000	200.000	200.000*	400.000*
Production d'huiles	32.700	28.000	30.000	50.000*
Stocks antérieurs	2.300	—	—	3.000
Consommation intérieure	13.500	7.500	13.415	n.d.
Exportations d'huile	21.500	20.500	13 585	n.d.

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

* Chiffres estimatifs.

(1) Les récoltes ont lieu à la fin de la première année citée et la commercialisation se poursuit au cours de la deuxième année citée.

A. 16 — Production de vin

EN HECTOLITRES PAR INSPECTION	1972-1973	1973-1974*	1974-1975**
Meknès	666.000	732.100	412.700
Fès	13.600	46.700	28.400
Kenitra	231.100	199.000	97.800
Casablanca	170.500	111.600	55.400
Oujda	194.100	207.100	104.700
TOTAL	1.275.300	1.296.500	699.000

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

* Chiffres estimatifs.

** Chiffres provisoires.

A. 17 — Élevage : recensement du cheptel adulte

EN MILLIERS DE TÊTES	1973	1974	1975*
Bovins	2.751	2.740	
Ovins	13.241	12.162	
Caprins	5.527	4.854	
Camelins	115	110	
Porcins	10	10	
TOTAL	21.644	19.876	

Source : secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional.

* Chiffres non disponibles.

A. 18 — Évolution de la production minière

EN MILLIERS DE TONNES	EXTRACTION				EXPORTATIONS			
	1972	1973	1974	1975	1972	1973	1974	1975
Anthracite	546,8	565,0	574,0	652,0	18,8	30,7	34,1	18,0
Pétrole brut	28,4	42,1	25,1	20,3	—	—	—	—
Indice d'extraction (1)	123	139	157	114	—	—	—	—
(base = 100 en 1969) (2)								
Phosphates secs	14.971,3	17.076,9	19.721,2	14.119,3	13.558,6	16.103,6	18.690,7	13.011,5
Minerai de fer	234,2	374,2	531,3	554,2	330,6	486,3	537,0	300,6
Minerai de plomb	146,3	158,8	141,4	104,3	151,1	150,2	155,8	78,3
Minerai de zinc	36,4	32,7	27,3	36,1	17,9	27,8	33,7	26,4
Minerai de cobalt	11,4	10,1	12,5	14,0	10,8	10,5	14,5	11,9
Minerai de cuivre	13,5	14,6	16,5	18,0	10,3	9,7	16,6	8,4
Manganèse chimique	96,0	146,1	174,8	130,9	114,9	147,0	164,8	113,5
Fluorine	—	—	19,0	47,4	—	—	5,6	27,1

Source : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de fer, de plomb, de zinc, de manganèse et de cobalt. L'anthracite et le pétrole brut sont compris dans l'indice de l'énergie.

(2) La base de cet indice a été modifiée en 1975.

A. 19 — Évolution des valeurs des principales productions minières
(carreau-mine) (1)

EN MILLIERS DE DIRHAMS	1970	1971	1972	1973	1974	1975	En % du total en 1975
Phosphates	543.061	567.515	711.603	789.429	4.233.789	3.782.975	91,1
Minerai de plomb	97.421	83.956	94.540	102.381	155.673	76.523	1,8
Anthracite	25.285	33.294	32.041	32.679	52.102	60.310	1,4
Manganèse chimique	20.004	20.070	16.429	23.968	40.039	36.250	0,9
Minerai de fer	24.271	17.370	7.287	15.156	53.260	58.325	1,4
Minerai de cuivre	14.380	15.342	14.324	17.915	25.938	20.948	0,5
Minerai de cobalt	5.722	11.674	14.464	9.240	17.600	23.144	0,6
Minerai de zinc	10.456	9.874	16.031	13.355	21.580	29.794	0,7
Gaz naturel	4.359	4.757	5.161	6.520	5.894	7.080	0,2
Pétrole brut	4.117	2.036	2.556	3.794	7.566	6.090	0,1
Fluorine	—	—	—	—	4.762	8.905	0,2
Divers	26.576	34.833	33.238	35.137	46.903	4.759	1,1
TOTAL	775.652	800.721	947.674	1.049.574	4.665.105	4.151.103	100,00

Source : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB de la tonne du minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

A. 20 — Évolution des indices de la production d'énergie

(BASE = 100 EN 1969)	1973	1974	1975	1975 — 1974 %
Indice général	147	160	170	+ 6,2
Électricité	144	154	166	+ 7,8
Charbon extraction	157	159	181	+ 13,8
Pétrole extraction	149	168	174	+ 3,6

* La période de base a été modifiée en 1975.

Source : secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 21 — Évolution de la production d'énergie

	UNITÉS	1972	1973	1974	1975	$\frac{1975}{1974}$ %
Production d'anthracite	1.000 t.	546,8	565,0	574,0	652,0	+ 13,6
Production de pétrole brut	»	28,4	42,1	25,1	20,3	- 19,2
Production de gaz naturel	Millions m ³	62,9	83,5	77,2	70,8	- 8,3
Production nette d'énergie électrique	Millions kwh	2.470,3	2.790,0	3.068,3	3.269,5	+ 6,6
— origine hydraulique	»	1.631,6	1.233,0	1.382,0	1.029,8	- 25,0
— origine thermique	»	838,7	1.557,0	1.686,3	2.239,7	+ 32,8

Sources : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande ; Office national de l'électricité.

A. 22 — Évolution de la balance énergétique

En milliers de « tonnes équivalent charbon » (T.E.C.)	1971		1972		1973		1974		1975	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation :										
— Charbon	373	10	543	14	520	12	516	11	646	13
— Produits pétroliers raffinés	2.664	74	2.850	72	3.489	78	3.775	79	3.960	79
— Électricité hydraulique	562	16	587	14	444	10	495	10	410	8
Ensemble	3.599	100	3.980	100	4.453	100	4.786	100	5.016	100
Dont fournie localement :										
— Anthracite	316	33	485	41	482	45	487	44	618	55
— Pétrole et gaz naturel	85	9	106	9	154	14	124	11	105	9
— Électricité hydraulique	562	58	587	50	444	41	495	45	410	36
Ensemble	963	100	1.178	100	1.080	100	1.106	100	1.133	100
Déficit énergétique	2.636		2.802		3.373		3.680		3.883	
En pourcentage de la consommation globale		73		70		76		77		77

A. 23 — Évolution de la consommation d'énergie

	1972	1973	1974	1975	$\frac{1973}{1975}$ %
1° Produits pétroliers :					
— Produits blancs (1.000 m ³)					
• Essence ordinaire	191,9	194,3	199,3*	189,9	- 4,7
• Super carburant	279,8	310,5	270,4*	302,7	+ 11,9
• Pétrole lampant	96,2	91,1	92,0*	90,4	- 1,7
• Gas-oil	649,1	734,2	798,7*	931,0	+ 16,6
— Produits noirs (1.000 t.)					
• Fuel-oil	638,8	839,3	988,8*	1.006,7	+ 1,8
— Gaz liquéfiés (1.000 t.)					
• Butane	103,5	116,9	134,0*	157,8	+ 17,8
• Propane	8,5	8,9	9,0*	9,9	+ 10,0
2° Électricité (millions de kwh)	2.158,7	2.420,0	2.600,0*	2.726,0	+ 4,8
3° Charbon (1.000 t.) :					
• Anthracite	569,9	582,3	573,2	727,4	+ 26,9
• Charbon importé	58,2	24,5	29,2	27,8	- 4,8

Source : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

(*) Chiffres rectifiés.

A. 24 — Évolution de l'avitaillement des avions et des navires

	1972	1973	1974	1975 (1)	$\frac{1975}{1974} \%$
1° Avitaillement des avions :					
— Carburéacteur (1.000 m ³)	165,8	187,5	180,2	171,2	— 5,0
— Essence d'avion (1.000 m ³)	5,1	2,1	2,0	N.D.	
2° Avitaillement des navires :					
— Fuel-oil (1.000 t.)	37,1	67,9	24,0	N.D.	
— Gaz-oil (1.000 m ³)	13,4	25,1	19,6	N.D.	
— Diesel-oil (1.000 m ³)	12,0	15,3	1,2	N.D.	

(1) Ces ventes ne comprennent pas les quantités livrées aux Forces armées royales.

Source : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

A. 25 — Évolution des indices de la production industrielle (1)

(BASE = 100 EN 1969)	1972	1973	1974	1975	$\frac{1975}{1974} \%$
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	116	129	132	140	+ 6,0
• Produits des industries alimentaires	127	134	145	151	+ 4,1
• Autres produits des industries alimentaires	133	153	148	142	— 4,1
• Boissons et tabacs	114	125	134	164	+ 22,4
• Articles textiles	105	113	105	109	+ 3,8
• Cuir et chaussures en cuir	108	98	114	118	+ 3,5
• Bois et articles en bois	122	142	112	77	— 31,2
• Papier et carton	85	131	128	110	— 14,1
• Produits issus de la transformation des minéraux des carrières	128	142	166	180	+ 8,4
• Produits de l'industrie métallurgique	86	107	123	136	+ 10,6
• Ouvrages en métaux	114	130	149	148	— 0,7
• Matériel de transport	92	109	107	127	+ 18,7
• Matériel électrique et électronique	106	133	122	138	+ 13,1
• Produits de la chimie et para-chimie	134	140	137	138	+ 0,7
(sauf produits pharmaceutiques)					
• Articles en caoutchouc et plastique	105	113	109	102	— 6,4

(1) Considérés comme inadaptés à la structure actuelle des industries de transformation, les indices de la production industrielle dont la base et la composition remontaient à 1958, ont été récemment remplacés par de nouveaux indices, ayant pour base l'année 1969.

Source : secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional.

A. 26 — Évolution des indices des prix de gros à Casablanca et du coût de la vie (210 articles)

	Déc. 1974	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	VARIATIONS (%)	
														Déc. 75	1975*
														Déc. 74	1974*
Prix de gros (base 100 = 1939)	7.404	7.619	7.130	7.567	7.563	7.095	7.140	7.201	7.092	7.298	7.308	7.332	7.384	— 0,3	+ 3,8
• Produits locaux	7.663	7.957	7.331	7.915	7.922	7.316	7.374	7.462	7.328	7.594	7.606	7.637	7.634	— 0,4	+ 4,9
• Produits importés	6.632	6.582	6.544	6.494	6.453	6.439	6.439	6.408	6.380	6.384	6.388	6.393	6.639	+ 0,1	— 0,4
• Produits alimentaires	7.969	8.289	7.600	8.240	8.247	7.583	7.651	7.747	7.590	7.884	7.891	7.925	7.927	— 0,6	+ 4,4
• Produits industriels	6.085	6.055	6.034	5.998	5.968	5.956	5.948	5.927	5.929	5.929	5.947	5.947	6.12	+ 0,7	+ 2,1
Coût de la vie (210 articles)	126,9	128,7	129,1	130,3	130,9	130,9	129,5	130,0	131,8	134,2	134,5	134,4	134,7	+ 6,1	+ 7,9
Base 100 = mai 72-avril 73															
• Alimentation	133,4	135,9	136,0	137,2	138,0	137,4	134,6	135,3	138,3	142,3	142,8	141,9	141,8	+ 6,3	+ 7,5
• Habillement	127,3	128,2	128,3	129,4	129,3	129,6	129,5	129,4	129,5	129,9	130,0	131,1	131,0	+ 2,9	+ 8,5
• Habitation	114,7	116,0	117,0	116,9	117,5	117,9	118,0	117,8	118,9	119,3	119,4	121,3	121,7	+ 6,1	+ 7,5
• Entretien, hygiène, soins	114,5	115,1	115,2	117,2	117,5	117,1	117,6	117,7	119,0	119,1	119,1	120,2	120,5	+ 5,2	+ 7,0
• Transports, loisirs et divers	120,5	121,6	122,6	124,6	124,5	125,9	126,7	127,4	127,5	127,8	127,8	127,7	129,5	+ 7,3	+ 9,0

Source : secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional.

* Moyenne annuelle.

A. 27 — Balance du commerce extérieur

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1973		1974		1975	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Importations (CAF)	5.742	4.684	6.064	8.292	7.143	10.394
Exportations (FOB)	19.957	3.746	22.031	7.440	15.643	6.238
Solde	+ 14.215	— 938	+ 15.967	— 852	+ 8.500	— 4.156
Couverture en pourcentage	—	80,0	—	89,7	—	60,0

Source : Office des changes.

A. 28 — Importations C.A.F.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974			1975		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	1.266	1.833	22	1.897	2.594	25
Énergie	2.866	1.128	13	3.054	1.121	11
Matières premières	723	1.135	14	637	996	9
— Animales et végétales	532	1.005	12	514	891	8
— Minérales	191	130	2	123	105	1
Demi-produits *	1.016	1.972	24	1.285	2.071	20
Produits finis	193	2.224	27	270	3.612	35
— Biens d'équipement	123	1.425	17	186	2.492	24
• Agricoles	(10)	(88)	(1)	(12)	(117)	(1)
• Industriels	(113)	(1.337)	(16)	(174)	(2.375)	(23)
— Biens de consommation	70	799	10	84	1.120	(11)
TOTAL	6.064	8.292	100	7.143	10.394	100

Source : Office des changes.

* Y compris l'or industriel.

A. 29 — Importations par principaux produits

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973	1974	1975
<i>Produits alimentaires</i>	701,2	624,8	1.078,0	1.833,5	2.593,9
— Sucre	148,7	169,3	245,1	632,4	971,4
— Blé tendre	243,0	136,9	483,4	708,3	959,8
— Thé	83,5	86,1	67,0	105,3	104,5
— Produits laitiers	73,3	69,7	72,6	119,0	124,2
— Café	31,7	35,1	47,0	50,5	63,5
— Autres produits	121,0	127,7	162,9	218,0	370,5
<i>Énergie</i>	235,6	255,0	303,3	1.127,6	1.120,6
— Huile brute de pétrole	145,3	171,8	226,4	990,1	897,0
— Autres produits	90,3	83,2	76,9	137,5	223,6
<i>Matières premières</i>	466,6	468,6	617,9	1.134,9	995,8
— Bois bruts	104,7	99,5	140,7	190,7	174,9
— Huiles et graines oléagineuses	150,4	117,8	193,4	454,2	420,7
— Autres produits	211,5	251,3	283,8	490,0	400,2
<i>Demi-produits</i>	794,6	957,5	1.182,2	1.971,7	2.071,0
— Produits en fer, fonte et acier	279,0	312,0	392,5	721,1*	675,1
— Produits chimiques	78,2	120,4	146,5	247,4	268,4
— Matières plastiques	63,7	69,4	91,3	144,8	158,9
— Fils pour tissage	85,6	104,6	132,7	160,2	139,1
— Papiers et cartons	55,1	55,3	69,2	129,5	100,0
— Autres produits	233,0	295,8	350,0	568,7	729,5
<i>Biens d'équipement</i>	789,3	710,2	850,1	1.424,2	2.492,7
— Tracteurs	27,6	17,8	28,4	55,2	78,1
— Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	480,8	401,5	502,6	800,5*	1.437,5
— Machines et appareils électriques	186,2	177,7	187,2	276,2	393,0
— Autres produits	94,7	113,2	131,9	292,3	584,1
<i>Biens de consommation</i>	545,4	561,2	652,1	799,4	1.119,8
— Voitures de tourisme	117,2	97,3	124,7	166,4	226,2
— Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	75,7	75,0	75,3	86,8	185,8
— Médicaments	53,2	59,6	61,1	59,3	96,1
— Autres produits	299,3	329,3	391,0	486,9	611,7
TOTAL	3.532,7	3.577,3	4.683,6	8.291,3	10.393,8

Source : Office des changes.

* Chiffres rectifiés.

A. 30 — Exportations F.O.B.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974			1975		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
<i>Alimentation, boissons, tabacs</i>	1.356	1.647	22	1.129	1.456	23
<i>Énergie</i>	96	52	1	127	57	1
<i>Matières premières</i>	20.316	4.889	66	14.226	3.929	63
— Animales et végétales	195	376	5	131	243	4
— Minérales	20.121	4.513	61	14.095	3.686	59
<i>Demi-produits</i>	239	374	5	136	252	4
<i>Produits finis</i>	24	478	6	25	544	9
— Biens d'équipement	6	47	—	4	47	1
— Biens de consommation	18	431	6	21	497	8
TOTAL	22.031	7.440	100	15.643	6.238	100

A. 31 — Exportations par principaux produits

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972	1973	1974	1975
<i>Produits alimentaires</i>	1.206,2	1.383,9	1.826,7	1.646,8	1.456,3
— Agrumes	389,1	428,5	494,1	388,4	406,4
— Primeurs	243,1	273,3	338,9	315,1	289,2
— Poissons en conserves	147,7	134,4	189,5	243,6	171,3
— Conserves de légumes et de fruits	89,1	112,5	131,5	164,6	147,9
— Vins	23,4	35,3	96,1	60,0	43,6
— Jus de fruits et de légumes	21,8	30,9	31,7	25,6	18,4
— Autres produits	292,0	369,0	544,9	449,5	379,5
— Produits énergétiques	9,0	6,1	20,2	51,8	57,3
<i>Produits bruts d'origine végétale</i>	153,0	259,3	296,1	375,7	242,2
— Huile d'olive	20,6	110,8	101,4	147,0	93,8
— Coton	27,5	40,0	42,5	24,4	3,6
— Autres produits	104,9	108,5	152,2	204,3	144,8
<i>Minerais</i>	762,3	877,1	1.040,5	4.512,7	3.686,0
— Phosphates	588,1	673,2	788,1	4.075,0	3.430,4
— Plomb	68,7	90,3	102,1	164,5	65,2
— Manganèse	23,4	26,7	33,6	45,2	36,5
— Autres produits	82,1	86,9	116,6	228,0	153,9
<i>Demi-produits</i>	188,1	188,3	238,1	374,4	252,1
— Engrais naturels et chimiques	71,7	68,9	83,9	138,9	105,6
— Cuir et peaux	26,7	26,7	18,0	15,2	8,8
— Autres produits	89,7	92,7	136,2	220,3	137,7
<i>Produits finis</i>	207,4	238,1	324,5	478,5	543,7
— Tapis	38,6	58,7	80,9	89,4	114,3
— Vêtements confectionnés	33,9	46,4	53,8	85,9	99,5
— Autres produits	134,9	133,0	189,8	303,2	329,9
TOTAL	2 526,0	2.952,8	3.746,1	7.439,9	6.237,6

Source : Office des changes.

A. 32 — Échanges par zones monétaires

EN MILLIONS DE DIRHAMS	IMPORTATIONS C.A.F.		EXPORTATIONS F.O.B.		SOLDES	
	1974	1975	1974	1975	1974	1975
<i>Zone franc</i>	2.404	3.242	1.751	1.402	— 653	— 1.840
— France	2.283	3.140	1.705	1.357	— 578	— 1.783
— Autres pays	121	102	46	45	— 75	— 57
<i>Zone de convertibilité</i>	5.532	6.852	5.386	4.590	— 146	— 2.262
— États-Unis	746	795	79	46	— 667	— 749
— Allemagne fédérale	843	826	545	514	— 298	— 312
— Italie	352	405	554	465	+ 202	+ 60
— Grande-Bretagne	227	340	443	418	+ 216	+ 78
— U.E.B.L.	224	225	444	420	+ 220	+ 185
— Pays-Bas	224	390	236	224	+ 12	— 166
— Autres pays	2.916	3.871	3.085	2.503	+ 169	— 1.368
<i>Zone bilatérale</i>	356	300	303	246	— 53	— 54
— U.R.S.S.	253	298	136	19	— 117	— 279
— Cuba	66	—	29	—	— 37	—
— Autres pays	37	2	138	227	+ 101	+ 225
TOTAL	8.292	10.394	7.440	6.238	— 852	— 4.156

Source : Office des changes.

A. 33 — Balance des paiements avec l'étranger

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974			1975		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. — Biens et services	9.359,4	9.794,7	— 435,3	8.294,6	12.524,1	— 4.229,5
1. Marchandises F.O.B.	7.397,4	7.333,2	+ 64,2	6.198,0	9.122,1	— 2.924,1
2. Or non monétaire	—	0,3	— 0,3	—	57,9	— 57,9
3. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	331,1	1.000,7	— 669,6	265,8	1.252,1	— 986,3
4. Autres transports	152,0	127,1	+ 24,9	157,7	125,3	+ 32,4
5. Voyages	1.025,0	395,0	+ 630,0	1.200,0	300,0	+ 900,0
6. Revenus des investissements	116,9	338,9	— 222,0	112,0	382,5	— 270,5
7. Transactions gouvernementales n.i.a.	214,9	449,7	— 234,8	211,6	1.058,7	— 847,1
8. Autres services	122,1	149,8	— 27,7	149,5	225,5	— 76,0
B. — Paiements de transfert	1.934,4	464,0	+ 1.470,4	2.459,3	443,3	+ 2.016,0
9. Privés	1.749,2	347,5	+ 1.401,7	2.343,7	268,6	+ 2.075,1
10. Publics	185,2	116,5	+ 68,7	115,6	174,7	— 59,1
C. — Capitaux non monétaires	1.145,5	1.643,8	— 498,3	3.073,2	927,9	+ 2.145,3
11 et 12. Privés	495,6	1.281,8	— 786,2	891,6	382,3	+ 509,3
— Soldes des crédits commerciaux	234,1	1.061,6	— 827,5	588,6	77,3	+ 511,3
— Prêts et investissements	95,5	190,7	— 95,2	147,2	145,2	+ 2,0
— Autres	166,0	29,5	+ 136,5	155,8	159,8	— 4,0
13 et 14. Publics	649,9	362,0	+ 287,9	2.181,6	545,6	+ 1.636,0
— Crédits commerciaux	216,4	164,9	+ 51,5	394,4	135,9	+ 258,5
— Prêts en devises	391,1	153,4	+ 237,7	1.726,1	383,6	+ 1.342,5
— Prêts en dirhams	6,9	23,4	— 16,5	0,1	20,8	— 20,7
— Autres	18,5	4,9	+ 13,6	34,6	5,3	+ 29,3
— Engagements extérieurs	17,0	15,4	+ 1,6	26,4	—	+ 26,4
D. — Allocations D.T.S.	—	—	—	—	—	—
TOTAL	12.439,3	11.902,5	+ 536,8	13.827,1	13.895,3	— 68,2

Source : Office des changes.

A. 34 — Prévisions de dépenses et exécution du budget général

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974		1975	
	Crédits ouverts (1)	Émissions (3)	Crédits ouverts (1)	Émissions (4)
BUDGET ORDINAIRE (2)	6.646	6.156	9.463	7.967
A. — Fonctionnement	6.123	5.654	8.848	7.409
• Pouvoirs publics	17	17	20	20
• Personnel des ministères	2.557	2.768	3.062	3.259
• Matériel des ministères	1.248	1.174	1.669	1.628
• Charges communes	1.811	1.649	3.745	2.434
• Gros travaux d'entretien	46	46	68	68
• Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	444	—	284	—
B. — Dette publique	523	502	615	558
BUDGET D'ÉQUIPEMENT (2)	3.337	2.081	6.288	4.882
BUDGET GÉNÉRAL	9.983	8.237	15.751	12.849

Source : ministère des finances (division du budget).

(1) Crédits ouverts par les lois de finances complétés par les prélèvements sur les dotations provisionnelles et les dépenses imprévues.

(2) Compte tenu des dépenses de régularisations et des fonds de concours du budget général mais déduction faite des avances nouvelles consenties par le Trésor.

(3) Chiffres rectifiés.

(4) Chiffres provisoires.

A. 35 — Prévisions de recettes et recouvrements du budget général

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974		1975	
	Lois de finances	Recouvrements (2)	Lois de finances	Recouvrements (3)
<i>Ressources du budget ordinaire</i>	6.895	7.005	10.233	8.853
Impôts directs	2.597	1.170	3.382	2.736
Droits de douane	1.043	1.217	1.320	1.516
Impôts indirects	2.119	2.137	2.391	2.516
Enregistrement et timbre	331	350	388	396
Domaines	84	83	93	96
Monopoles, exploitations et revenus des participations de l'Etat	509	1.860	2.438	1.080
Produits divers	128	122	135	150
Recettes en atténuation de dépenses	84	60	86	59
Fonds de concours	—	6	—	304
<i>Ressources du budget d'équipement</i>	1.193	326	3.250	1.420
Recettes exceptionnelles	13	—	—	27
Emprunts à long et moyen terme (bruts) (1)	1.180	1.180	3.250	1.393
Recettes d'ordre (versements de fonds sur les dépôts budgétaires)	50	1.787	50	2.996
TOTAL GÉNÉRAL	8.138	9.118	13.533	13.269

Source : ministère des finances (division du budget).

(1) Cette rubrique comprend tous les emprunts à long terme et les concours extérieurs à moyen terme.

(2) Chiffres rectifiés.

(3) Situation provisoire.

A. 36 — Évolution des ressources et des charges du Trésor

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974 (2)	1975 (3)
I. — RESSOURCES	7.391	8.337
<i>Recettes ordinaires</i>	7.213	8.490
Impôts directs	1.230	2.677
Droits de douane	1.217	1.516
Impôts indirects	2.137	2.516
Droits d'enregistrement et de timbre	350	396
Monopoles et exploitations	1.980	1.091
(dont excédent des budgets annexes)	—	(+ 11)
Domaines	83	96
Autres recettes	216	198
<i>Autres ressources</i>	+ 178	— 153
Fonds de concours des budgets annexes	+ 55	+ 121
Solde des comptes spéciaux	+ 123	— 274
II. — CHARGES	8.906	12.021
<i>Dépenses ordinaires</i>	6.670	7.567
Dette publique	491	566
(dont intérêts)	(285)	(361)
Fonctionnement	6.179	7.001
Pouvoirs publics	17	20
Personnel	2.856	3.259
Matériel et gros travaux	1.220	1.696
Charges communes	2.086	2.026
(dont dépenses de compensation)	(1.574)	(1.655)
<i>Dépenses d'investissement</i> (1)	2.236	4.454
Excédent ordinaire	+ 543	+ 923
III. — FONDS RÉSERVÉS POUR DÉPENSES ORDONNANCÉES	— 48	+ 386
DÉFICIT DE CAISSE (I — II + III)	— 1.563	— 3.298

A. 36 bis. — Évolution des charges et ressources du Trésor

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974 (2)	1975 (3)
FINANCEMENT	1.563	3.298
Dépôts au Trésor et aux chèques postaux	+ 732	— 144
Emprunts intérieurs	+ 592	+ 669
— à long terme	+ 84	+ 227
— à moyen terme	— 9	— 30
— à court terme	+ 517	+ 472
Concours extérieurs	+ 333	+ 1.509
— à long terme	+ 338	+ 1.416
— à moyen terme	+ 31	+ 96
— à court terme	— 36	— 3
Avances de la Banque du Maroc	+ 232	+ 868
Opérations à classer et à régulariser	— 326	+ 396

Source : ministère des finances (division du Trésor).

(1) Du budget général et des budgets annexes (voir tableau A. 37).

(2) Situation définitive.

(3) Situation provisoire.

A. 37 — Dépenses d'investissement du Trésor

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975
Émissions de la Trésorerie générale	2.081	4.882
<i>A déduire :</i>		
Dépenses de régularisation	—	— 4
Fonds de concours	—	— 1.081
<i>A ajouter :</i>		
Nouvelles avances à caractère d'investissements	+ 100	+ 391
Dépenses d'équipements du F.S.D.R.	—	+ 69
Dépenses d'équipement des budgets annexes	+ 55	+ 197
TOTAL	2.236	4.454

Source : ministère des finances (division du Trésor).

A. 38 — Évolution de la masse monétaire et de ses composantes

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31 DÉCEMBRE 1973			31 DÉCEMBRE 1974			31 DÉCEMBRE 1975		
	Montants		Variations annuelles	Montants		Variations annuelles	Montants		Variations annuelles
	M. DH.	M. DH.		M. DH.	M. DH.		M. DH.	M. DH.	
Monnaie fiduciaire	3.412	467	15,8	4.064	652	19,1	4.651	587	14,4
Monnaie scripturale	5.162	769	17,5	6.766	1.604	31,1	8.187	1.421	21,0
• Dépôts à la Banque du Maroc	129	5	4,0	166	37	28,7	191	25	15,1
• Dépôts dans les banques	4.313	769	21,7	5.345	1.032	23,9	6.882	1.537	28,8
• Dépôts au C.C.P. et au Trésor	720	— 5	— 0,7	1.255	535	74,3	1.114	— 141	— 11,2
A. — Disponibilités monétaires	8.574	1.236	16,8	10.830	2.256	26,3	12.838	2.008	18,5
B. — Quasi-monnaie	620	73	13,3	1.017	397	64,0	1.437	420	41,3
MASSÉ MONÉTAIRE (A + B)	9.194	1.309	16,6	11.847	2.653	28,9	14.275	2.428	20,5

EN POURCENTAGE DE LA MASSE MONÉTAIRE	1973	1974	1975
• Monnaie fiduciaire	37,1	34,3	32,6
• Monnaie scripturale	56,1	57,1	57,4
• Quasi-monnaie	6,8	8,6	10,0

Source : Banque du Maroc.

A. 39 — Évolution des contreparties de la masse monétaire

EN MILLIONS DE DIRHAMS	DÉCEMBRE 1973			DÉCEMBRE 1974			DÉCEMBRE 1975		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%
<i>Avoirs extérieurs nets</i>	1.446	145	11,1	1.984	538	37,2	1.908	— 76	— 3,8
• Banque du Maroc	1.209	84	7,5	1.700	491	40,6	1.646	— 54	— 3,2
• Banques de dépôts	237	61	34,6	284	47	19,8	262	— 22	— 7,7
<i>Créances sur le Trésor</i>	3.998	414	11,5	5.330	1.332	33,3	6.558	1.228	23,0
• Créances propres de la Banque du Maroc	1.872	194	11,6	2.089	217	11,6	2.948	859	41,1
• Banques (portefeuille d'effets publics) ...	1.400	228	19,4	1.969	569	40,6	2.473	504	25,6
• Dépôts auprès des comptables publics	726	— 8	— 1,1	1.272	546	75,2	1.137	— 135	— 10,6
(dont banques)	(6)			(17)			(23)		
<i>Crédits à l'économie</i>	4.079	733	21,9	5.110	1.031	25,3	6.331	1.221	23,9
• Banque du Maroc	993	218	28,1	1.164	171	17,2	1.105	— 59	— 5,1
• Banques de dépôts	3.086	515	20,0	3.946	860	27,9	5.226	1.280	32,4
TOTAL des contreparties	9.523	1.292	15,7	12.424	2.901	30,5	14.797	2.373	19,1
Divers (ajustement)	329			577			— 522		

EN POURCENTAGE DU TOTAL DES CONTREPARTIES	1973	1974	1975
• Avoirs extérieurs nets	15,2	16,0	12,9
• Créances sur le Trésor	42,0	42,9	44,3
• Crédits à l'économie	42,8	41,1	42,8

Source : Banque du Maroc.

A. 40 — Évolution des disponibilités monétaires et quasi-monétaires ds entreprises et des particuliers

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	4.064	3.984	3.959	3.937	3.947	3.955	4.035	4.179	4.258	4.266	4.381	4.403	4.651
Monnaie scripturale	6.766	6.833	7.026	6.963	7.080	7.103	7.362	7.443	7.344	7.760	7.698	7.758	8.187
Total des disponibilités monétaires	10.830	10.817	10.985	10.900	11.027	11.058	11.397	11.622	11.602	12.026	12.079	12.161	12.838
Quasi-monnaie	1.017	1.065	1.135	1.156	1.204	1.223	1.199	1.219	1.293	1.335	1.400	1.421	1.437
dont :													
— Dépôts à terme	1.017	1.065	1.135	1.156	1.204	1.223	1.199	1.219	1.293	1.335	1.400	1.421	1.437
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	11.847	11.882	12.120	12.056	12.231	12.281	12.596	12.841	12.895	13.361	13.479	13.582	14.275

Source : Banque du Maroc.

A. 41 — Évolution de la circulation fiduciaire

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	4.128	4.013	3.978	3.985	3.972	3.994	4.074	4.242	4.320	4.317	4.412	4.487	4.712
Monnaies divisionnaires ..	101	102	102	101	101	100	101	102	104	105	107	108	108
	4.229	4.115	4.080	4.086	4.073	4.094	4.175	4.344	4.424	4.422	4.519	4.595	4.820
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics ..	— 165	— 131	— 121	— 149	— 126	— 139	— 140	— 165	— 166	— 156	— 138	— 192	— 169
TOTAL	4.064	3.984	3.959	3.937	3.947	3.955	4.035	4.179	4.258	4.266	4.381	4.403	4.651

Source : Banque du Maroc.

A. 42 — Évolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	166	232	148	172	183	157	207	173	209	178	175	151	191
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	5.345	5.565	5.453	5.694	5.787	5.904	6.057	6.143	6.213	6.396	6.482	6.402	6.882
TOTAL des dépôts à vue du système bancaire	5.511	5.797	5.601	5.866	5.970	6.061	6.264	6.316	6.427	6.574	6.657	6.553	7.073
Dépôts au C.C.P.	547	446	480	500	498	522	561	512	470	514	500	693	636
Dépôts au Trésor	708	590	945	597	612	520	537	615	447	672	541	512	478
TOTAL	6.766	6.833	7.026	6.963	7.080	7.103	7.362	7.443	7.344	7.760	7.698	7.758	8.187
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	1.017	1.065	1.135	1.156	1.204	1.223	1.199	1.219	1.293	1.335	1.400	1.421	1.437
TOTAL	1.017	1.065	1.135	1.156	1.204	1.223	1.199	1.219	1.293	1.335	1.400	1.421	1.437
TOTAL GÉNÉRAL	7.783	7.898	8.161	8.119	8.284	8.326	8.561	8.662	8.637	9.095	9.098	9.179	9.624

Source : Banque du Maroc.

A. 43 — Évolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes courants ordi- naires	2.781	2.917	2.733	2.882	2.888	2.895	2.851	2.907	3.028	3.189	3.204	3.102	3.496
Comptes de chèques	2.429	2.501	2.573	2.636	2.743	2.855	3.028	3.038	3.013	3.042	3.092	3.130	3.190
Créditeurs divers	135	147	147	176	156	154	178	198	177	165	186	170	196
TOTAL	5.345	5.565	5.453	5.694	5.787	5.904	6.057	6.143	6.218	6.396	6.482	6.402	6.882

Source : Banque du Maroc.

A. 44 — Évolution des contreparties des disponibilités et quasi-monnaies

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Avoirs extérieurs (1)</i>													
Institut d'émission	1.700	1.705	1.682	1.745	1.949	2.012	1.933	1.797	2.129	2.148	2.286	1.822	1.908
Banques de dépôts	284	257	221	211	193	202	233	285	274	276	309	309	262
TOTAL	1.984	1.962	1.903	1.956	2.142	2.214	2.166	2.082	2.403	2.424	2.595	2.131	1.908
<i>Créances sur le Trésor</i>													
Créances nettes de l'Institut d'émission	2.089	2.193	1.999	2.205	1.908	1.892	2.072	2.023	1.927	2.045	2.266	2.248	2.948
Portefeuille d'effets publics du système bancaire ...	1.969	2.046	2.189	2.222	2.225	2.240	2.196	2.263	2.284	2.350	2.382	2.373	2.473
Dépôts des banques au Trésor	17	10	14	13	10	13	15	9	9	17	9	14	23
Créances des entreprises et des particuliers	1.255	1.036	1.425	1.097	1.110	1.042	1.098	1.127	917	1.186	1.041	1.205	1.114
TOTAL	5.330	5.285	5.627	5.537	5.253	5.187	5.381	5.422	5.137	5.598	5.698	5.840	6.558
<i>Crédits à l'économie (2)</i>													
Institut d'émission	1.164	1.015	1.032	909	875	873	961	1.153	1.077	974	1.097	1.192	1.105
Banques de dépôts	3.946	4.183	4.133	4.305	4.509	4.582	4.618	4.676	4.728	4.849	5.019	4.979	5.226
Total	5.110	5.198	5.165	5.214	5.384	5.455	5.579	5.829	5.805	5.823	6.116	6.171	6.331
TOTAL	12.424	12.445	12.695	12.707	12.779	12.856	13.126	13.333	13.345	13.845	14.409	14.142	14.797
Balance des éléments divers	— 577	— 563	— 575	— 651	— 548	— 575	— 530	— 492	— 450	— 484	— 930	— 560	— 522
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monnaies	11.847	11.882	12.120	12.056	12.231	12.281	12.596	12.841	12.895	13.361	13.479	13.582	14.275

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

Source : Banque du Maroc.

A. 45 — Évolution des avoirs extérieurs (1)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Réserves internationales</i>													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	108	108	108	103	108	108	108	108	108	108	108	108	108
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	1.397	1.375	1.336	1.365	1.549	1.602	1.494	1.352	1.682	1.729	1.863	1.484	1.291
Disponibilités en D.T.S. ...	80	80	80	80	80	75	75	75	75	75	75	75	75
Position tranche-or F.M.I. ...	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143
TOTAL	1.728	1.706	1.667	1.696	1.880	1.928	1.820	1.678	2.008	2.055	2.189	1.810	1.617
<i>Autres avoirs extérieurs</i>													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission ...	66	91	85	123	133	182	188	193	177	167	154	114	104
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	380	347	316	305	282	290	321	378	374	372	407	403	358
TOTAL	446	438	401	428	415	472	509	571	551	539	561	517	462
Total des avoirs bruts ..	2.174	2.144	2.068	2.124	12.231	12.281	2.329	2.249	2.559	2.594	2.750	2.327	2.079

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Engagements extérieurs</i>													
Recours au crédit F.M.I. (1)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres engagements de l'Institut d'émission ...	94	92	70	74	64	98	75	74	56	74	57	102	75
dont :													
(en devises inconvertibles)	(43)	(50)	(18)	(10)	(10)	(12)	(12)	(12)	(13)	(15)	(15)	(10)	(10)
Engagements des banques de dépôts	96	90	95	94	89	88	88	93	100	96	98	94	96
TOTAL	190	182	165	168	153	186	163	167	156	170	155	196	171
Total des avoirs extérieurs nets	1.984	1.962	1.903	1.956	2.142	2.214	2.166	2.082	2.403	2.424	2.595	2.131	1.908

(1) Ne figurent plus à partir d'octobre 1971, que les engagements en dirhams, vis-à-vis des organismes internationaux F.M.I., B.I.R.D., I.D.A.).
Source : Banque du Maroc.

A. 46 — Évolution des créances sur le Trésor

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Créances propres de l'Institut d'émission</i>													
Avances à l'Etat	1.946	1.946	1.870	1.946	1.773	1.500	1.932	1.500	1.500	1.923	2.135	2.137	2.748
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées	6	111	—	97	—	116	—	171	150	—	—	—	71
Avances sur bon C.N.C.A. C. C. P. de la Banque du Maroc	—	3	—	24	—	110	—	135	117	—	—	—	—
Avances sur effets F.E.C.	60	50	40	45	46	78	47	45	65	40	50	64	61
Avances sur obligations C.I.H.	—	—	—	—	—	—	—	82	—	—	—	—	—
TOTAL BRUT	2.151	2.249	2.049	2.251	1.958	1.943	2.118	2.072	1.980	2.102	2.324	2.340	3.019
A déduire :													
Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	— 62	— 56	— 50	— 46	— 50	— 51	— 46	— 49	— 53	— 57	— 58	— 92	— 71
TOTAL NET	2.089	2.193	1.999	2.205	1.908	1.892	2.072	2.023	1.927	2.045	2.266	2.248	2.948
<i>Effets publics</i>													
Institut d'émission	165	149	237	243	215	175	98	203	103	126	132	104	66
Banques de dépôts	1.804	1.897	1.952	1.979	2.010	2.065	2.098	2.060	2.181	2.224	2.250	2.269	2.407
TOTAL	1.969	2.046	2.189	2.222	2.225	2.240	2.196	2.263	2.284	2.350	2.382	2.373	2.473
<i>Dépôts des banques au Trésor</i>	17	10	14	13	10	13	15	9	9	17	9	14	23
<i>Créances des entreprises et des particuliers</i>													
Contrevaleur des dépôts aux chèques postaux et au Trésor	1.255	1.036	1.425	1.097	1.110	1.042	1.098	1.127	917	1.136	1.041	1.205	1.114
Total des créances nettes sur le Trésor	5.330	5.285	5.627	5.537	5.253	5.187	5.381	5.422	5.137	5.598	5.698	5.840	6.558

Source : Banque du Maroc.

A. 47 — Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Institut d'émission</i>													
Escompte	940	822	839	666	669	673	717	855	880	693	793	908	870
Avances	148	130	138	130	145	160	183	198	182	223	227	238	184
Effets en cours de recouvrement	76	63	55	113	61	40	61	100	15	58	77	46	51
TOTAL	1.164	1.015	1.032	909	875	873	961	1.153	1.077	974	1.097	1.192	1.105
<i>Banques de dépôts</i>													
Crédits à court terme	3.637	3.860	3.800	3.962	4.163	4.214	4.235	4.283	4.328	4.451	4.598	4.549	4.787
Crédits à moyen terme ...	303	316	325	335	338	360	374	384	390	387	408	417	426
Crédits à long terme	6	7	8	8	8	3	9	9	10	11	13	13	13
TOTAL	3.946	4.183	4.133	4.305	4.509	4.582	4.618	4.676	4.728	4.849	5.019	4.979	5.226
Total des crédits à l'économie	5.110	5.198	5.165	5.214	5.384	5.455	5.579	5.829	5.805	5.823	6.116	6.171	6.331

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger incluses dans les avoirs extérieurs.

Source : Banque du Maroc.

A. 48 — Emplois et ressources des banques de dépôts
(banques inscrites et crédit populaire)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1973	30-6-1974	31-12-1974	30-6-1975	31-12-1975
EMPLOIS					
1. Encaisses	271	213	334	382	434
— Espèces en caisse	76	85	104	95	99
— Banque du Maroc	22	51	67	29	31
— Réserve monétaire et compte bloqué	173	77	163	258	304
2. Créances sur le Trésor	1.406	1.628	1.986	2.211	2.496
— Dépôts et assimilés	6	6	17	15	23
— Bons du Trésor	1.400	1.622	1.969	2.196	2.473
3. Crédits à l'économie	3.648	4.044	4.750	5.125	5.957
— Court terme (1)	3.375	3.764	4.431	4.726	5.499
— Moyen terme	270	276	313	390	445
— Long terme	3	4	6	9	13
4. Concours aux organismes financiers spécialisés ..	76	111	52	157	71
5. Titres en portefeuille	127	132	174	198	216
— Participations	21	26	29	41	48
— Autres titres	106	106	145	157	168
6. Avoirs extérieurs (2)	134	154	187	134	150
— Monnaies	9	8	14	9	10
— Banques et correspondants à l'étranger	125	146	173	125	140
7. Immobilisations	105	113	118	132	145
8. Emplois divers nets	84	63	108	63	203
TOTAL	5.851	6.458	7.709	8.402	9.672

181

209

196

187

208

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

(2) A l'exclusion des créances nées sur l'étranger nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.
Source : Banque du Maroc.

A. 48 bis — Emplois et ressources des banques de dépôts

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1973	30-6-1974	31-12-1974	30-6-1975	31-12-1975
RESSOURCES					
1. <i>Fonds propres</i>	243	258	342	320	426
— Capital et réserves	244	262	305	328	394
— Report à nouveau et bénéfice de l'exercice	18	16	57	12	53
A déduire :					
pertes antérieures et frais d'établissement..	— 19	— 20	— 20	— 20	— 21
2. <i>Provisions pour risques</i>	52	61	72	93	95
3. <i>Dépôts à vue</i>	4.313	4.887	5.345	6.057	6.882
— Comptes de chèques	1.845	2.201	2.429	3.028	3.190
— Comptes courants d'entreprises non financières.	2.191	2.437	2.678	2.728	3.369
— Comptes d'établissements financiers	144	92	103	123	127
— Créiteurs divers	133	157	135	178	196
4. <i>Dépôts à échéance</i>	620	677	1.017	1.199	1.437
— Comptes et bons à échéance fixe	620	677	1.017	1.199	1.437
5. <i>Engagements extérieurs</i>	77	90	96	88	96
— Comptes en devises (à vue et à terme)	16	18	19	18	24
— Banques et correspondants à l'étranger	61	72	77	70	72
6. <i>Concours de l'Institut d'émission</i>	498	429	769	562	592
— Sur effets publics	86	59	165	98	66
— Sur effets privés	403	369	604	459	519
— Sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	9	1	—	5	7
7. <i>Concours des organismes spécialisés</i>	43	56	68	83	144
8. <i>Ressources diverses nettes</i>	—	—	—	—	—
TOTAL	5.851	6.458	7.709	8.402	9.672

Source : Banque du Maroc.

A. 49 — Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1973	31-12-1974	30-6-1975	31-12-1975
EMPLOIS				
1. <i>Encaisses et valeurs à recouvrer</i>	8	4	15	4
2. <i>Créances sur le Trésor</i>	292	260	284	322
— dépôts à vue et assimilés	28	18	21	27
— bons et obligations d'Etat	264	242	263	295
3. <i>Créances sur les banques</i>	192	197	243	299
— dépôts à vue	54	78	127	107
— dépôts à terme et prêts	138	119	116	192
4. <i>Crédits à l'économie</i>	1.635	2.033	2.384	2.714
— court terme	306	372	421	452
— moyen et long terme	1.329	1.661	1.963	2.262
5. <i>Crédits aux collectivités publiques</i>	105	163	184	215
6. <i>Titres en portefeuille</i>	174	203	225	252
— participations	144	172	186	252
— autres titres	30	31	39	40
7. <i>Immobilisations</i>	51	54	55	58
8. <i>Emplois divers nets</i>	—	—	—	—
TOTAL	2.457	2.914	3.390	3.864

A. 49 — Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés (suite)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1973	31-12-1974	30-6-1975	31-12-1975
RESSOURCES				
1. <i>Fonds propres</i>	310	364	393	439
Dont : — Dotations de l'Etat	109	94	94	94
— Provisions pour dépréciation d'actif	21	20	19	15
2. <i>Concours de l'Etat</i>	139	173	226	270
3. <i>Emprunts extérieurs</i> (à plus d'un an)	333	389	514	696
4. <i>Emprunts intérieurs</i>	291	376	518	509
— Dépôts à terme et bons de caisse	9	4	3	2
— Obligations et bons	206	320	358	436
— Concours bancaires	76	52	157	71
5. <i>Dépôts à court terme</i>	997	1.186	1.327	1.448
6. <i>Concours de l'Institut d'émission</i> (1)	375	396	375	469
— Escompte	299	345	322	419
— Autres concours	76	51	53	50
7. <i>Ressources diverses nettes</i>	12	30	37	33
TOTAL	2.457	2.914	3.390	3.864

Source : Banque du Maroc.

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme présentés par la Banque nationale pour le développement économique, considérés comme concours de l'Institut d'émission aux banques.

A. 50. — Évolution des recours des banques à l'Institut d'émission

(En millions de dirhams)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1973												
Recours sur effets publics	40	33	79	72	51	67	77	43	70	59	61	86
Recours sur effets privés	258	212	268	284	273	266	331	337	327	389	353	403
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	2	3	11	17	2	3	9	16	15	4	3	9
TOTAL (1)	300	248	358	373	326	336	417	396	412	452	417	498
Moyenne quotidienne des re- cours	305	292	267	347	347	340	334	454	405	426	427	474
1974												
Recours sur effets publics	53	62	102	120	53	59	78	124	165	160	277	165
Recours sur effets privés	382	348	430	482	456	369	336	482	418	437	590	604
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	4	3	7	8	3	1	5	14	5	10	2	—
TOTAL (1)	439	413	539	610	512	429	419	620	588	607	869	769
Moyenne quotidienne des re- cours	481	428	414	596	561	516	388	531	560	574	752	882
1975												
Recours sur effets publics	149	237	243	215	175	98	203	103	126	132	104	66
Recours sur effets privés	485	511	360	379	399	459	602	675	515	589	636	519
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	4	1	2	6	4	5	11	8	7	13	8	7
TOTAL (1)	638	749	605	600	578	562	816	786	648	734	748	592
Moyenne quotidienne des re- cours	704	701	658	654	608	538	638	869	685	640	811	742

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.
Source : Banque du Maroc.

A. 51 — Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts (1)
(nourris, réescomptés ou pris en pension)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1975					
	Décembre	Mars	Juin	Juillet	Août	Septembre	Décembre
<i>Engagements à court terme :</i>							
Papier commercial sur le Maroc	849,6	716,6	280,6	917,7	919,3	820,8	948,4
Crédits à la consommation	140,3	141,4	154,5	150,8	169,1	162,3	194,5
Papier commercial sur l'étranger	196,4	140,7	186,7	231,1	202,5	203,7	207,9
Avances sur conserves de sardines	48,4	44,8	46,1	46,7	51,6	57,5	61,9
Organismes coopératifs agricoles	208,6	176,0	191,8	210,9	235,4	255,3	288,7
Autres crédits garantis par l'Etat ou la C.C.G. (2)	118,6	8,9	10,4	10,2	3,7	10,2	97,1
Autres crédits comportant la signature de la C.M.M. (3)	60,8	57,2	87,0	86,7	95,8	101,6	104,1
Avances sur marchandises et warrants	548,8	587,6	596,3	600,0	613,5	607,2	630,0
Crédits aux céréalistes privés	196,2	213,7	200,2	231,4	313,5	322,0	223,6
Autres crédits assortis de garanties réelles..	374,6	412,5	457,1	505,7	544,8	544,0	520,0
Crédits sans spécification ni garanties réelles.	1.367,4	1.524,2	1.523,9	1.564,3	1.570,9	1.623,6	1.783,8
Divers	321,8	349,9	391,6	390,0	397,1	366,0	438,5
TOTAL	4.431,5	4.373,5	4.726,2	4.945,5	5.117,9	5.074,2	5.498,5
<i>Engagements à moyen terme :</i>							
Sans garanties réelles	26,7	33,7	36,1	27,8	33,7	33,3	38,7
Avec garanties réelles	158,4	182,6	196,0	208,3	214,6	211,6	235,7
Avec garanties de l'Etat ou de la C.C.G. ...	126,3	130,2	155,6	159,3	163,4	161,4	169,1
Prêts à la marocanisation	1,4	1,5	1,8	1,7	1,7	1,9	1,8
TOTAL	312,8	348,0	389,5	395,1	413,4	408,2	445,3
<i>Engagements à long terme :</i>							
Particuliers	1,0	0,9	1,2	2,1	2,7	3,4	5,0
Prêts à la marocanisation	5,4	6,4	8,0	7,3	7,5	8,0	8,1
TOTAL	6,4	7,3	9,2	9,4	10,2	11,4	13,1
Concours aux organismes financiers spécialisés	51,7	113,7	157,2	170,2	106,9	88,9	70,9
TOTAL GÉNÉRAL	4.802,4	4.842,5	5.282,1	5.520,2	5.648,4	5.582,7	6.027,8

Source : Banque du Maroc.

(1) Y compris les concours bancaires aux organismes financiers spécialisés.

(2) Caisse centrale de garantie.

(3) Caisse marocaine des marchés.

A. 52 — Structure des taux d'intérêt créditeurs

(Taux annuels en pourcentage)

	TAUX EN VIGUEUR au 31 décembre 1974 (taux uniques)	TAUX EN VIGUEUR au 31 décembre 1975 (taux uniques) (3)
1° Banques de dépôts (1)		
A. Comptes à vue :	(Non rémunérés)	(Non rémunérés)
. Comptes ordinaires	3	3
. Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	3	3
B. Comptes sur carnets	3	3
C. Comptes à terme et bons de caisse :		
. De 1 mois à moins de 3 mois	1,50	2
. De 3 mois à moins de 6 mois	3	3,50
. De 6 mois à moins de 12 mois	4	4,50
. De 12 mois à moins de 18 mois	4,50	5,50
. De 18 mois à 24 mois (inclus)	5,50	6,50
. Au-delà de 24 mois	Taux libre	Taux libre
2° Caisse d'épargne	3,50 (2)	3,50 (2)
3° Organismes financiers spécialisés		
A. Crédit immobilier et hôtelier :		
. Bons à 5 ans réservés aux banques	5,75	5,75
. Obligations à 15 ans	7,50	7,50
B. Banque nationale pour le développement économique :		
. Bons de caisse à 3 mois	4	4
. Bons de caisse à 6 mois	4,25	4,25
. Bons de caisse à 12 mois	4,75	4,75
. Obligations à 15 ans	7,50	7,50
C. Caisse nationale de crédit agricole :		
. Dépôts à vue	1,50	1,50
4° Trésor		
. Bons sur formules à 6 mois émis dans le public (rendement réel à l'échéance de 6 mois : 4,548) (rendement réel en cas de remboursement après 3 mois : 4,245)		4,50
. Bons en compte courant (réservés aux banques, aux organismes financiers et aux compagnies d'assurances) :		
— à 6 mois		4
(rendement réel à 6 mois : 4,038) (rendement réel en cas de remboursement entre 3 et 6 mois : 3,836)		
— à 1 an		4
(rendement réel à 1 an : 4,166)		
— à 5 ans		6,50
. Émissions réservées aux banques dans le cadre du financement des prêts accordés pour la marocanisation de certaines activités :		
— à 1 an		3,50
— à 10 ans (émissions suspendues)		3,50
. Bons nominatifs, à 5 ans, émis en représentation du prélèvement obligatoire sur salaires et traitements (émissions non renouvelées depuis 1972) ..		4
. Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents :		
— à 7 ans		5,50
. Bons émis en emploi de la « réserve d'investissement », à 10 ans, nominatifs		5
. Obligations d'Etat ou garanties par l'Etat :		
— à 15 ans		7,50

(1) Arrêté du ministre des finances du 29 juin 1974 applicable à partir du 1^{er} juillet 1974 et modifié par l'arrêté du 30 juin 1975 applicable à partir du 1^{er} juillet 1975.

(2) Ce taux est assorti d'une prime de fidélité de 0.50% par an.

(3) Sans changement par rapport au 31 décembre 1974.

53. — Structure des taux de refinancement de la Banque du Maroc

(Taux annuels en pourcentage)

	TAUX EN VIGUEUR au 31 décembre 1974	TAUX EN VIGUEUR au 31 décembre 1975
A. Facilités à court terme aux établissements de crédits :		
a) Escompte et pension ordinaire d'effets privés. Taux de base (papier commercial Maroc - Warrants - avances sur marchandises - papier financier - crédits CMM (1) - crédits d'équipement à 2 ans maximum Papier d'exportation (créances nées sur l'étranger) Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	4,50 3 3,50	4,50 3 3,50
b) Mobilisation en faveur des banques de Bons du Trésor (escompte ou avance) Bons à 6 mois (taux de rendement réel) Bons à 1 an (taux de rendement réel) Bons à 5 ans	4,038 4,166 4,60	4,038 4,166 6,50
c) Avances spéciales (sur effets publics ou privés) accordées aux banques : Sans pénalité Avec pénalité	6 12,75	6 12,75
d) Refinancement de crédits aux établissements financiers (2) : C.N.C.A. C.D.G.-C.I.H.	3 3,50	3 3,50
B. Crédits à moyen terme à l'économie :		
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (3) Moyen terme C.N.C.A. (2) Moyen terme C.I.H. Moyen terme C.D.G. (effets FEC)	3,625 3 3,50 3,625	4 3 3,50 3,625
C. Concours à l'Etat :		
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire, consentie à titre gratuit, la Banque du Maroc accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes : Avances sur Bons du Trésor (C.N.C.A.) Mobilisations de traites douanières Avances sur obligations cautionnées Avances sur obligations (CIH, CNCA, BNDE, ONE) souscrites par la CDG et mobilisées pour le compte du Trésor (4)	3,50 3,50 3,50 5,50-6 6,25-7,50	4,50 4,50 4,50 5,50-6 6,25-7,50

(1) Crédits appuyés de la signature de la Caisse marocaine des marchés.

(2) Taux préférentiels consentis dans le cadre d'une fiche d'escompte globale soumise par la Banque du Maroc.

(3) Caisse centrale de garantie.

(4) Selon le taux d'émission.

A. 54 — Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	TAUX EN VIGUEUR au 31 décembre 1974			TAUX EN VIGUEUR au 31 décembre 1975		
	Minimum	Maximum	Unique	Minimum	Maximum	Unique
1. BANQUES DE DÉPÔTS						
A. Crédits à court terme.						
— Mobilisables :						
Créances nées sur l'étranger	4,25	6,75		4,50	6	
Papier commercial sur le Maroc	4,25	6,75		6,50	7,50	
Autres crédits à court terme mobilisables	4,50	8		6	8	
— Non mobilisables :						
Découverts non spécifiés	6*	8*		8**	10,50**	
Autres crédits à court terme non mobilisables	5,25	8,50		Taux applicable aux crédits mobilisables de même nature majoré d'un point		
* Majoré de la commission de découvert						
** A l'exclusion de toute commission						
— Spéciaux :						
Warrants « récolte céréalière »			4,50			4,50
Warrants des conserves de sardines			4,50			5,50
Warrants riz			5,25			5,50
Warrants coton			5,25			5,50
Crédits CMM (1)			4,75			6
B. Crédits à moyen terme.						
— Mobilisables :						
Tous crédits						8
Garantis par l'Etat			6,20			
Non garantis par l'Etat	6,50					
— Non mobilisables :						
Tous crédits	Taux non réglementé			8,50	11	
C. Crédits à long terme						
Tous crédits	Taux non réglementé			Taux au moins égal au taux maximum des crédits à moyen terme non mobilisables		
2. BANQUE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
** Avec ristourne de 2% pour certains investissements industriels, maritimes et miniers (code des investissements, du 13 août 1973). En ce qui concerne les crédits d'équipement maritimes, cette ristourne se cumule avec celle de 4% prévue par l'arrêté du 17 février 1954.			9**			10**

(1) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux unique s'ajoutent les commissions perçues par la Caisse fixées à : 2% pour les opérations de préfinancement, 1,70% pour les acceptations d'accompagnement, 1,40% pour les acceptations de mobilisation.

A. 54 — Structure des taux débiteurs (suite)

NATURE DES OPÉRATIONS	RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 1974		RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 1975	
		TAUX		TAUX
3. CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE	1° Court terme.	1. Warrants (coton, riz, céréales). 2. Prêts à la production.	1. Warrants. 2. Prêts à la production.	4,75%
		4,75% 6 %	— Céréales et légumineuses. — Opérations intégrées (ORMVA). — Autres crédits (embouche, agrumes, maraîchage).	6 % 8 % 8,50%
	2° Moyen terme.	. Prêts aux agriculteurs à revenu fiscal inférieur à 6.000 dirhams et aux coopératives dont le revenu fiscal des membres est inférieur à 4.000 dirhams.	. Coopératives de la réforme agraire.	7 %
		. Prêts aux agriculteurs à revenu fiscal supérieur à 6.000 dirhams et aux coopératives dont le revenu fiscal des membres est supérieur à 4.000 dirhams ainsi que tous les prêts destinés à financer la mécanisation des exploitations agricoles	. Autres crédits à moyen terme.	8,50%
		6,50% 8 %		

A. 54. — Régime des taux débiteurs (suite)

	RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 1974			RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 1975		
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaire	Ristourne d'intérêt	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaire	Ristourne d'intérêt
4. CRÉDIT IMMOBILIER ET HOTELIER						
I. Régime général :						
1 — Construction à usage d'habitation personnelle	— Inférieure ou égale à 200.000 DH. — Comprise entre 200.000 et 300.000 DH. — Supérieure à 300.00 DH.	8,75 % 8,75 % 10, — % 8,75 %	2,75 % Néant. Néant. Néant.	— Inférieure ou égale à 200.000 DH. — Comprise entre 200.000 et 300.000 DH. — Supérieure à 300.00 DH. — Coût m ² inférieur ou égal à 500 DH. — Coût m ² supérieur à 500 DH.	10 % 10 % 10 % 10 % 11 %	4 % 1,25 % Néant. Néant. Néant.
2 — Secteur locatif						
II. Régime foncier :						
1 — Construction de locaux commerciaux	—	8,75 %	Néant.	—	11 %	Néant.
2 — Viabilisation des terrains	—	8,75 %	Néant.	—	10 %	Néant.
3 — Préfinancement des promoteurs	—	8,75 %	Néant.	—	10 %	Néant.
4 — Acquisitions de logements	— Inférieure ou égale à 150.000 DH.	8,75 %*	Néant.	— Inférieure ou égale à 250.000 DH.	10 %	Néant.

(*) Ce taux est appliqué aux crédits ne dépassant pas 75.000 dirhams. Au-delà de ce montant, le taux était fixé à 10%.

A. 54. — Structure des taux débiteurs (suite)

	Taux		Ristourne			Taux		Ristourne	
III. Crédits hôteliers :									
— Crédits hypothécaires.		8,75 %		4,25 %		8,75 %		4,25 %	
— Crédits avec nantissement (pour l'achat de mobilier et de matériel)		8,75 %		4,25 %		8,75 %		4,25 %	

5 - Trésor - C.D.G.	RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 1974		RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 1975	
Habitat économique*	Revenus annuels de l'emprunteur :			
— Prêts individuels ...	— Inférieurs à 12.000 DH.	4,— %	Sans changement.	Sans changement.
	— Compris entre 12.000 et 18.000 DH.	6,— %		
— Prêts collectifs	— Inférieurs à 12.000 DH.	3,— %		
	— Compris entre 12.000 et 18.000 DH.	4,— %		

* Ces crédits sont en fait accordés sur ressources budgétaires et distribués par l'intermédiaire du Crédit populaire.

A. 55. — Cours, exprimés en dirhams, des principales
devises cotées à Rabat (1)
Cours du virement

	FIN MARS 1975		FIN JUIN 1975		FIN SEPTEMBRE 1975		FIN DÉCEMBRE 1975	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	0,95276	0,95562	0,95522	0,95808	0,92974	0,93254	0,93347	0,93627
1 dollar E.U.	4,0111	4,0327	3,8543	3,8754	4,2124	4,2344	4,1726	4,1945
1 livre sterling	9,6728	9,7258	8,4250	8,4982	8,6038	8,6526	8,4413	8,4901
1 mark allemand	1,7111	1,7201	1,6370	1,6458	1,5843	1,5929	1,5906	1,5991
1 florin hollandais	1,6749	1,6838	1,5798	1,5883	1,5391	1,5476	1,5532	1,5617
100 francs belges	11,571	11,630	10,937	10,994	10,543	10,598	10,571	10,627
1 franc suisse	1,5892	1,5978	1,5402	1,5487	1,5322	1,5406	1,5936	1,6022
1.000 liras italiennes	6,3596	6,3979	6,1220	6,1590	6,1418	6,1804	6,1048	6,1419
100 shillings autrichiens	24,066	24,225	23,173	23,301	22,411	22,535	22,557	22,681
100 pesetas espagnoles	7,1796	7,2203	6,8718	6,9111	7,0474	7,0873	6,9963	7,0361

(1) La Banque du Maroc cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais et, depuis le 1^{er} janvier 1976, le dinar tunisien.

Arrêté du ministre des finances n° 1422-76 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) relatif à la fixation des prix de vente au public des tabacs bruts et manufacturés.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-76-335 du 20 joumada II 1396 (19 juin 1976) portant délégation de pouvoir au ministre des finances pour la fixation des prix de vente au public des tabacs bruts et manufacturés ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 6 moharrem 1397 (28 décembre 1976) à ~~zéro~~ ^{neuf} les prix de vente au public des tabacs bruts et manufacturés sont fixés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976).

ABDELKADER BENSLIMANE.

Le Premier ministre.

AHMED OSMAN.

*
* *

Tarif de vente applicable
à compter du 6 moharrem 1397 (28 décembre 1976).

CIGARETTES	RÉGIE	PALESTINE	PRIX PUBLIC
	(En DH)	(En DH)	(En DH)
Produits de fabrication marocaine.			
Casa-Sports en 20	1,15	0,05	1,20
Casa-Sports en 5	0,30	0,05	0,35
Favorites	0,90	0,05	0,95
Troupes F.A.R.	0,45	0,05	0,50
Kebir	1,45	0,05	1,50
Olympic Rouge	1,45	0,05	1,50
Olympic Bleue	1,60	0,05	1,65
Maghreb	1,70	0,10	1,80
Riad Filtre	2,30	0,10	2,40
Marquises	2,30	0,10	2,40
Koutoubia	2,80	0,10	2,90
Soraya	2,70	0,10	2,80
El Massira	1,15	0,05	1,20
El Fath	2,20	0,10	2,30
Annasr	2,30	0,10	2,40
Laâyoune	1,55	0,05	1,60
Sahraouna	1,30	0,05	1,35
Festival	2,10	0,10	2,20

TABACS	RÉGIE	PALESTINE	PRIX PUBLIC
	(En DH)	(En DH)	(En DH)
Tangerina	1,25	0,05	1,30
Alhuceima	2,00	0,10	2,10
Neffa Supérieure	0,50	0,05	0,55
Tabac Arbi	1,15	0,05	1,20
Tabac Ktami	0,50	0,05	0,55
Zlag Chtouka	0,85	0,05	0,90
CIGARES :			
Indian	0,30	0,05	0,35
Régalia	0,60	0,05	0,65
Produits importés			
Amsterdamer	4,30	0,10	4,40
Saint Caude	4,40	0,10	4,50
Player's NC	9,00	0,10	9,10
Bond Street	4,60	0,10	4,70
Clan	4,60	0,10	4,70
CIGARETTES :			
Gout Français :			
Gauloises Caporal	3,00	0,10	3,10
Gauloises Filtre	3,00	0,10	3,10
Gitanes Caporal	3,40	0,10	3,50
Gitanes Filtre	3,40	0,10	3,50
Gallia Filtre	3,60	0,10	3,70
Boyard Mais	3,70	0,10	3,80
Gout Américain :			
Lucky Strike RS.	4,20	0,10	4,30
Camel R.S.	4,20	0,10	4,30
Salem	4,60	0,10	4,70
Kool	4,60	0,10	4,70
Marlboro K.S.	4,60	0,10	4,70
Pall-Mall K.S.	4,60	0,10	4,70
Lucky Strike F.	4,60	0,10	4,70
Winston K.S.	4,60	0,10	4,70
Kent K.S.	4,60	0,10	4,70
Philip Morris	4,60	0,10	4,70
Camel K.S.F.	4,60	0,10	4,70
Muratti Ambassador	4,60	0,10	4,70
L. et M. K.S.	4,60	0,10	4,70
Kent Super	4,70	0,10	4,80
Kent Super Menth.	4,70	0,10	4,80
Pall Mall Super	4,70	0,10	4,80
Winston Super	4,70	0,10	4,80
Marlboro Super	4,70	0,10	4,80
Silva Thins	4,70	0,10	4,80
L. et M. Super	4,70	0,10	4,80
(Gout Anglais) :			
Craven A en 10	2,30	0,10	2,40
Rothmans en 10	2,30	0,10	2,40
Benson & H. en 20	4,60	0,10	4,70
Craven F. en 20	4,60	0,10	4,70
Rothmans en 20	4,60	0,10	4,70
Dunhill	4,70	0,10	4,80
Peter Stuy. 100 mm.	4,70	0,10	4,80
Saint-Moritz	4,70	0,10	4,80
Rothmans internat.	4,70	0,10	4,80
CIGARETTES DIVERSES :			
Laurens 48	3,30	0,10	3,40
Menthoia	4,10	0,10	4,20
Afras	2,80	0,10	2,90
Cristal	2,80	0,10	2,90
El Cano	4,70	0,10	4,80

TABACS	RÉGIE	PALESTINE	PRIX PUBLIC
	(En DH)	(En DH)	(En DH)
CIGARES ET CIGARILLOS :			
Panther Mignon	0,90	0,05	0,95
Altorettes	0,50	0,05	0,55
Robert Burns	0,80	0,05	0,85
Tiparillos	0,80	0,05	0,85
Brik	0,60	0,05	0,65
Café Crème	0,60	0,05	0,65
Havana Stompen	1,05	0,05	1,10
Corona Rumbo	1,25	0,05	1,30
Read Seal Royales	2,65	0,10	2,75
1/2 Corona V.A.	1,15	0,05	1,20
Dino Cold Label	1,70	0,10	1,80
Willem II H.T.	3,10	0,10	3,20
CIGARES HAVANES :			
Monte Cristo Esp.	13,00	0,10	13,10
Monte Cristo en 10	12,00	0,10	12,10
Roméo et Juliette	11,00	0,10	11,10
Short Corona Up.	8,40	0,10	8,50
Singularès U.P.	6,50	0,10	6,60
Perfectos Partag	4,30	0,10	4,40

Police de la circulation et du roulage

Interdiction temporaire et exceptionnelle de la circulation sur la route secondaire n° 204 et le chemin tertiaire n° 2536

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 1327-76 en date du 11 kaada 1396 (4 novembre 1976) et à l'occasion de la course automobile dite « Course de cote des Sehoulis » organisée par l'Ecurie Ruc-Al Massira de Casablanca le 7 novembre 1976, la circulation est interdite temporairement dans les deux sens à tous les véhicules à moteur autres que ceux participant à ladite course, ainsi qu'aux cycles, troupeaux, cavaliers et caravanes sur les voies publiques aux jours et heures indiqués ci-après :

Dimanche 7 novembre 1976 :

Route secondaire n° 204 de l'Oulja de Salé (P.K. 96 de la R.P. I au P.K. 149+560 de la R.S. 106) du P.K. 5+000 au P.K. 8+000, de 7 heures à 18 heures ;

Chemin tertiaire n° 2536 (P.K. 8+000 de la R.S. 204 au P.K. 102 de la R.P. I) du P.K. 0+000 au P.K. 1+000, de 7 heures à 18 heures.

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-76-374 du 17 kaada 1396 (10 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal de Taza autorisant la vente à tempérament à un particulier d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion municipale, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le cahier des charges approuvé le 8 rebia I 1394 (2 avril 1974) fixant les clauses et conditions de vente et de valorisation des lots de terrain à bâtir du lotissement municipal de l'ex-terrain d'atterrissage de Taza ;

Vu la délibération du conseil communal de Taza au cours de sa séance du 13 rebia II 1395 (25 avril 1975) ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DECRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal de Taza en date du 13 rebia II 1395 (25 avril 1975) autorisant la vente à tempérament par la ville à M. Thami Tazi, de la parcelle de terrain n° 91 du domaine privé municipal, d'une superficie de soixante-dix mètres carrés (70 m²), à distraire du lotissement de l'ex-terrain d'atterrissage, objet du titre foncier n° 11421 F., et telle que cette parcelle est figurée par une teinte rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret.

Cette vente s'effectuera aux clauses et conditions du cahier des charges susvisé, qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent décret.

ART. 2. — Cette cession sera réalisée au prix de vingt-huit dirhams le mètre carré, soit pour la somme globale de mille neuf cent soixante dirhams (1.960 DH).

ART. 3. — Le président du conseil communal de Taza est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 17 kaada 1396 (10 novembre 1976).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Décret n° 2-76-645 du 17 kaada 1396 (10 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil municipal d'Oujda autorisant la ville à céder, de gré à gré, une propriété bâtie du domaine privé municipal à un particulier.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu la délibération du conseil communal d'Oujda au cours de sa séance du 25 safar 1396 (26 février 1976) ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DECRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal d'Oujda en date du 25 safar 1396 (26 février 1976) autorisant la ville à céder, de gré à gré, une villa du domaine privé municipal, d'une superficie d'environ 387,60 mètres carrés, à distraire de la propriété dite « Villas municipales », faisant l'objet du titre foncier n° 5825, sise à Oujda,

angle des rues Okba-Ibn-Nafi et Sijilmassa, au profit de M. M'Hamed Benriah et telle que cette villa est délimitée par un liseré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Cette cession sera réalisée moyennant la somme globale de quatre-vingt-neuf mille quarante-quatre dirhams quatre-vingts centimes (89.044,80 DH).

ART. 3. — Le président du conseil communal d'Oujda est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 17 kaada 1396 (10 novembre 1976).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Décret n° 2-76-613 du 17 kaada 1396 (10 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal d'El-Jadida autorisant la ville à céder, de gré à gré, une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu la délibération du conseil communal d'El-Jadida au cours de sa séance du 16 chaoual 1394 (2 novembre 1974) ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal d'El-Jadida en date du 16 chaoual 1394 (2 novembre 1974) autorisant la cession, de gré à gré, par la ville à M. El Houari Mohamed, khalifa d'arrondissement à la municipalité d'El-Jadida, d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal, d'une superficie de huit cents mètres carrés (800 m²), à distraire de la propriété dite « Teste I », objet du titre foncier n° 3134 E., sise à l'angle des avenues Ibn-Toumert et Brahim-Roudani et telle que cette parcelle est délimitée par un liseré de couleur sur le plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Cette cession sera réalisée au prix de vingt-cinq dirhams (25 DH) le mètre carré, soit pour la somme globale de vingt mille dirhams (20.000 DH).

ART. 3. — Le président du conseil communal d'El-Jadida est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 17 kaada 1396 (10 novembre 1976).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Décret n° 2-76-644 du 17 kaada 1396 (10 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal de Taza autorisant la ville à céder, de gré à gré, une parcelle de terrain du domaine privé municipal à la Banque du Maroc.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu la délibération du conseil communal de Taza au cours de sa séance du 6 chaabane 1395 (16 août 1975) ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal de Taza en date du 6 chaabane 1395 (16 août 1975) autorisant la cession, de gré à gré, par la ville, à la Banque du Maroc, d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal, d'une superficie de trois mille six cent cinquante-cinq mètres carrés (3.655 m²), dite propriété « Hassania », objet du titre foncier n° 8194 F., sise à Taza, avenue Mohammed-V et telle que cette parcelle est délimitée par un liseré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Cette cession sera réalisée au prix de cent dirhams (100 DH) le mètre carré, soit pour la somme globale de trois cent soixante-cinq mille cinq cents dirhams (365.500 DH).

ART. 3. — Le président du conseil communal de Taza est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 17 kaada 1396 (10 novembre 1976).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Décret n° 2-76-614 du 19 kaada 1396 (12 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal de Casablanca autorisant la cession, de gré à gré, de parcelles de terrain du domaine privé municipal à des particuliers.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu la délibération du conseil communal de Casablanca au cours de sa cession extraordinaire du 6 hija 1394 (20 décembre 1974) ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DÉCRET :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal de Casablanca, au cours de sa réunion extraordinaire du 6 hja 1394 (20 décembre 1974) autorisant la cession, de gré à gré, de parcelles de terrain du domaine privé municipal, au profit de MM. Mimi Lahlou et Hassan ben Mohamed Lahlou, d'une superficie totale de neuf cent quatre mètres carrés (904 m²) environ dont une parcelle de quatre-vingt-quatorze mètres carrés (94 m²) est à distraire de la propriété objet du titre foncier n° 89147 C., inscrite au sommier de consistance sous le numéro 1157/1617 et une parcelle de huit cent dix mètres carrés (810 m²) à distraire de la propriété dite « Orphelinat musulman », objet du titre foncier n° 62121 C., inscrite au sommier de consistance des biens du domaine privé municipal sous le numéro 164/796, et telles que ces parcelles destinées à normaliser les limites des lotissements dits « Wafa I » et « Wafa II », sises au quartier Ben M'Sik, sont délimitées par un liseré rouge sur les plans annexés à l'original du présent décret.

ART. 2. — Cette cession sera réalisée moyennant un prix global et forfaitaire de cinquante-quatre mille deux cent quarante dirhams (54.240 DH) calculé sur la base de soixante dirhams (60 DH) le mètre carré.

ART. 3. — Le président du conseil communal de Casablanca est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 19 kaada 1396 (12 novembre 1976).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 1347-76 du 26 kaada 1396 (19 novembre 1976) désignant le président de la commission technique de qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents » en chirurgie générale.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu le décret royal n° 46-66 du 17 rebia I 1387 (26 juin 1967) portant loi relatif à la qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents » ;

Vu le décret royal n° 243-66 du 9 rebia II 1387 (17 juillet 1967) portant application du décret royal n° 46-66 du 17 rebia I 1387 (26 juin 1967) susvisé et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du ministre des affaires administratives secrétaire général du gouvernement n° 704-67 du 29 novembre 1967 désignant les présidents des commissions techniques de qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents », tel qu'il a été modifié et complété, notamment par l'arrêté n° 560-71 du 2 juin 1971 ;

Sur proposition du ministre de la santé publique,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est désigné, président de la commission technique de qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents », en chirurgie générale : le docteur Alami Hmidane Taya, professeur au Centre hospitalier universitaire de l'hôpital Avicenne de Rabat.

Le docteur Diouri Ali est déchargé de ces fonctions.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 26 kaada 1396 (19 novembre 1976).

M'HAMED BENYAKHLEP.

ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sont nommés rédacteurs judiciaires (échelle 8) 1^{er} échelon, à compter du 30 avril 1973 : MM. Lamdouar Mustapha, Zamoq Benaïssa, Azeroual Lahcen et M^{me} Ramzi Habiba ;

Sont classés à titre exceptionnel secrétaires-greffiers principaux (échelle 7) 9^e échelon à compter du 1^{er} mars 1973 : MM. Akdim Abderrahmane, Boutaybi Tayeb ben Hamou et Sraïri Mohamed ;

Sont nommés au choix secrétaires-greffiers principaux (échelle 6) :

8^e échelon, à compter du 9 mai 1974 : MM. Amrati Driss, Raïssouni Allal et Lazzouzi Ahmed ;

7^e échelon, à compter du 9 mai 1974 : MM. Chafik Abbad, Touil Mohamed Ahmed, Ouzir Aïssa, Moulay Tahar Charaai Salmou Bounani et Hadj Mohamed Hadj Abdeslam ;

Sont nommés par voie d'examen professionnel secrétaires-greffiers principaux (échelle 6) :

5^e échelon du 1^{er} avril 1974, avec ancienneté :

Du 1^{er} décembre 1971 : MM. Baïna Abdelkader et Chemlafi M'Hamed ;

Du 1^{er} avril 1972 : MM. Bouchouirab Abdallah, Aboumediane Lahcen, Felloun Abdeslam et Fehri Allal Ahmed Kaddour ;

Du 1^{er} septembre 1972 : M. El Adnani Abderrahman ;

Du 1^{er} octobre 1972 : M. El Haj Abdelkrim Idriss ;

Du 1^{er} mai 1973 : MM. Fahmi Bouazza, Bel Majdoub Mohammed et El Omari Mohamed ;

Du 1^{er} juillet 1973 : M. Sajaadine Larbi ;

Du 16 août 1973 : M^{me} Bouziane Ouartini Latifa ;

Du 1^{er} novembre 1973 : M. Chahdi Mohammed ;

4^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1972 : M. Bouzbouz Abdelkébir et M^{me} Benani Meriem ;

Du 1^{er} février 1972 : M. Habbal Brahim ;

Du 1^{er} mars 1972 : MM. Boucham Abdelkader, Ahmed El Alaoui et Ben Lahmar Allal ;

Du 1^{er} juillet 1972 : MM. Loughzail Mohamed, Charrouf Abdelkader et Chebihi El Fatmi ;

Du 1^{er} octobre 1972 : M. El Iklil Moulay M'Hammed ;

Du 1^{er} janvier 1973 : MM. El Moutaouakkil El Houssine, Lahib Ahmed, Sadki Lahoussine, Messaoudi Mounir, Charaf Hamid, Lahsini El Khiaï et Rhoul Khadir ;

Du 1^{er} février 1973 : M. Belkaid Mohammed ;

Du 1^{er} mars 1973 : MM. El Fettahi Mohammed et El Yacini Salah ;

Du 9 mars 1973 : M. Zaki Mohammed ;

Du 1^{er} avril 1973 : MM. Allam Abdelkader, Ahmed ben Mohamed Nedj-Djar, Yafik Lahoussine, Bargach Mohammed, Rehioui Ahmed et El Betoui Laarbi ;

Du 1^{er} mai 1973 : M. Akil Haddou ;

Du 1^{er} juin 1973 : MM. Cherqaoui Ahmed et Abdelouahhab Lazrak ;

Du 14 juin 1973 : M. Dehbi Ahmed ;

Du 1^{er} juillet 1973 : M. Bounouh Mohamed ;

Du 1^{er} août 1973 : M^{me} El Haddad Latifa et M. El Jasouli Sidi El Houssaine ;

Du 1^{er} septembre 1973 : MM. Mohammed Mini Lazrak, Kabiri Kettani Charaf, Marnissi Mohammed, Majidi Moulay Mokhtar, Ziani El Houssine et Abdennacer Mohamed ;

Du 1^{er} novembre 1973 : M. Naghim Bouchaïb ;

3^e échelon :

Du 1^{er} mars 1971 : Al Ahmar Ahmed ;

Du 1^{er} juillet 1971 : M^{me} Berrada Khadija ;

Du 1^{er} octobre 1971 : MM. Souhali M'Hamed et Rharbaoui Benaïssa ;

Du 1^{er} janvier 1972 : MM. Mouhaddab Lahcen, Hounni Abdellatif, Et-Tala Mohammed, Ben Rabia ben Aïssa, Ibnou Ali Bouchaïb, El Idrissi Boulakrams Moulay Driss, Limouri Mohamed, Draoui Mohammed, Azimane Driss, Zineddine Mohamed, Kabir Mohamed, Bennisri Aziz et Benaouda Thami ;

Du 1^{er} avril 1972 : M. Ezzahraoui Ahmed ;

Du 21 décembre 1972 : M. Cherkaoui Sidi Otmane ;

Est titularisé et nommé *administrateur adjoint* (échelle 10) 2^e échelon, à compter du 1^{er} février 1968 : M. Maelaïnin Alaouali ;

Sont titularisés et nommés *secrétaires-greffiers* (échelle 5) 2^e échelon, à compter :

Du 3 avril 1973 : M. El Harchoumi Larbi ;

Du 1^{er} juillet 1973 : MM. ~~El Khaldi~~ Mohamed, Rmidi Boujemaâ, Charai ~~Mati~~, Zyadi Ahmed, Aït El Abbas Mohamed et Chergui Hamid ;

Du 6 juillet 1973 : M. ~~El Moueffeq~~ Mohammed ;

Du 2 octobre 1973 : M. Zouhal El Mokhtar ;

Du 18 mars 1974 : M. Jaraib Abderrahman ;

Du 19 mars 1974 : M^{me} et MM. Benjelloun Abdelouahad. Fattahi Mohamed, El Khaïli Lahcen, El Idrissi Haddou, Jamal El Idrissi Sidi Mohamed, Kamal Zineb, Fakhri Mohamed et Jorji Mohammed ;

Du 1^{er} juillet 1974 : MM. Sahil Brahim et Ben Khadda Mustapha ;

Du 2 juillet 1974 : M. Benhadoun El Mostapha ;

Du 3 juillet 1974 : M. Tadili Abderrahim ;

Du 17 juillet 1974 : M. Acroude El Miloudi ;

Sont titularisés et nommés :

Agent de bureau (échelle 2) 2^e échelon, à compter du 3 janvier 1973 : M. Benour Larbi ;

Agents d'exécution (échelle 2) 2^e échelon, à compter :

Du 1^{er} mars 1972 : M^{me} Aït Moussa Zohra ;

Du 28 mars 1973 : M^{me} Ouladyala Fatima ;

Du 1^{er} juillet 1973 : M. El Khal Ahmed ;

Du 5 juillet 1973 : M^{me} El Baz Yamina ;

Du 6 juillet 1973 : M^{me} Temsamani Chaabar Achoucha ;

Du 7 juillet 1973 : M^{me} Agoumi Filali Saïda ;

Du 7 juillet 1973 : M^{me} Griri Amina ;

Du 8 juillet 1973 : M. Benkhaldoun Moulay Ahmed ;

Du 10 juillet 1973 : M. Anaz Tahar ;

Du 1^{er} octobre 1973 : MM. Tibajjate Mohammed, Hannani Mohammed, El Boujlaïdi Abdelali et El Fadli Abdellatif ;

Du 2 janvier 1974 : M. Sami Hassane ;

Du 26 février 1974 : M^{me} Haris Khadouj, Okhlal Malika et M. Filali Abdelaziz ;

Du 31 mars 1974 : M^{me} Benchekroun Badia ;

Du 3 avril 1974 : M^{mes} El Ainaa Hassania et Achbli Fatima ;

Du 4 avril 1974 : M^{mes} Kamal Cherkaouia et Nacir Hafida ;

Du 5 avril 1974 : M^{mes}, M. et M^{les} Faraj Laïla, Lahlali Faouzia, Laâlej Saïda, Brik Khadija, El Mamouni Khadija, Hassiane Mohamed et Fassil Fatima ;

Du 6 avril 1974 : M^{mes} et M^{les} Saoud Rabha, Amarti Naïma, Morched Fatima, Daïker Zineb, Darki Malika, Alaoui Aïcha et El Chernougui Fatima ;

Du 7 avril 1974 : M^{mes} Sijalmassi Idrissi Malika et El Aoussa Zohra ;

9 avril 1974 : M^{mes}, M^{les} et MM. Ouazizi Omar, Zebir Daouia, El Amrani Abdeslam, El Mehras Atika, Mellouk Fatima, Houssali El Mokhtar, Yassine Fatima, Saï Zineb, Bennani Sabah, El Amrani Malika, El Gandouzi Hlima, Oudghiri Hassani Lalla Mekka, Benslimane Atika, Yamni Fatima, Zrihni Malika, Afrirh Mohamed, Tamani Khadija, Medkouri Abdelmajid, El Ghazi Aïcha, Rezrazi Aïcha, Arab Aïcha, El Yanagui Zahra, El Kahlaoui Saïd, Alaoui Selsouli Moulay El Kébir, Hamid Allah Mohamed et Madih Malika ;

Du 10 avril 1974 : M^{mes} Bencherif Ouedghiri Nouzha et Mahmah Naïma ;

Du 11 avril 1974 : M^{mes} et M^{les} Benhamza Amina, Amine Rabia et Alaoui Fatima ;

Du 12 avril 1974 : M^{me} Mahdaoui Latifa et Agnaou Halima ;

Du 13 avril 1974 : M^{me} El Argoubi Aïcha ;

Du 17 avril 1974 : M. Ghammar Mohamed ;

Du 23 avril 1974 : M^{me} Zekri Mahdia ;

Du 6 juin 1974 : M^{me} Ouakour Saïda ;

Du 6 juillet 1974 : M. Amghar Abdelaziz ;

Huissiers (échelle 1) 2^e échelon, à compter :

Du 1 juillet 1973 : M. Aït Cherif Lahcen ;

Du 3 juillet 1973 : M. Chouaïb Reddad ;

Du 4 juillet 1973 : M. Haïdate Mohammed ;

Du 5 juillet 1973 : MM. Karafi Mohamed, Felahi Hamadi, Moussari Mohammed et Najeh M'Hammed ;

Du 6 juillet 1973 : MM. Azgat Mostafa, Mourafik Bouchaïb et Essoufiani Lhassan ;

Du 8 juillet 1973 : M. Tamni Mohamed ;

Du 10 juillet 1973 : MM. Makal Mohamed, Hammouni Mohamed et Belkasi Mustapha ;

Du 12 juillet 1973 : MM. Idoukhssas Aomar, Haïmoud Abdelah et Takifi Mohamed Bensaïd ;

Du 13 juillet 1973 : M. En-Nabbagui Mohammed ;

Du 21 juillet 1974 : MM. Nafai Mohammed et Amzaourou Houssine ;

Du 13 juillet 1974 : M. Dafi Mohamed ;

Du 10 août 1974 : M. Azad Brahim ;

Sont titularisés et reclassés :

Agents publics :

De 2^e catégorie (échelle 5) 5^e échelon, à compter du 3 janvier 1973, avec ancienneté du 22 juin 1971 : M. Bouzroud Ahmed ;

De 3^e catégorie (échelle 4) :

5^e échelon, à compter du 2 octobre 1973, sans ancienneté : M. Idelhassen Mohammed ;

3^e échelon, à compter :

Du 1^{er} août 1973, avec ancienneté du 1^{er} août 1972 : M. Amine Abdallah Ahmed ;

Du 1^{er} mars 1974, avec ancienneté du 1^{er} mars 1973 : M. Benlakhdar Bouchaïb ;

Agents de bureau (échelle 2) 4^e échelon, à compter :

Du 24 mars 1972, avec ancienneté du 24 mars 1971 : M. Boukhzar Mohamed Ahmed ;

Du 20 août 1972, avec ancienneté du 20 août 1972 : M. Charqaoui Brahim ;

Du 9 septembre 1972, sans ancienneté : M. Tahri M'Hammed ;

Du 2 juillet 1973, avec ancienneté du 2 janvier 1972 :
M. Ababou Mohammed ;

Du 1^{er} novembre 1973, avec ancienneté du 1^{er} février 1972 :
M. Faiz Blal ;

Agent d'exécution 4^e échelon, à compter du 29 novembre 1973, avec ancienneté du 29 mai 1972 : M^{me} Ourdia Chentouf (née Franchon) ;

Sont titularisés et nommés huissiers (échelle 1) 2^e échelon et reclassés au :

5^e échelon, à compter du 2 janvier 1973, avec ancienneté du 2 janvier 1973 : M. Benbrik Driss ;

4^e échelon, à compter :

Du 1^{er} mars 1973, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1972 :
M. Ben Daoudi Boujamaâ ;

Du 9 septembre 1973, avec ancienneté du 9 mars 1973 :
M. Hadi Tadi ;

3^e échelon, à compter :

Du 1^{er} octobre 1973, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1972 :
M. Zemouri Mohamed ;

Du 29 décembre 1973, avec ancienneté du 29 décembre 1972 :
M. Es-Saïk Hammou ;

Du 29 décembre 1973, avec ancienneté du 29 décembre 1972 :
M. Sitou Abdesselam.

(Arrêtés des 8 mai, 19 juin, 18 décembre 1973, 5 février, 5, 20, 25, 30 avril, 31 mai, 4, 5, 7 et 20 juin 1974.)

Résultats de concours et d'examens

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE LA MARINE MARCHANDE

Concours d'inspecteur adjoint du 23 avril 1976

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE A : MM. Zaki Mostafa, Boukhal Miloud, Haddaoui Azzedine, Lrhoulia Yahya, Benzidiya Abdellatif, Bourekba Hamid, Lahmouzi Mohammed, El Oukli Allal, Wagri Thami, Houbaine Bennasser, Bouchakour Salah, Belafia Lhoucine, Chafiy Yassin, El Atrassi El Mostapha, El Bakraoui Mohamed, El Haidouri El Mostafa, El Khabboubi Idriss, El Khannoussi Ahmed, El Arabi Mohamed, M'Sali Lhoussaine, Bennouna Azzedine, Farid Mustapha, El Bouzidi Driss, El Bouzaïdi Tiali Mohammed, El Bazoui Ahmed, Eddahir Bendaoud, El Gaouri Larbi, Fajri Mustapha, El Mouta-wakil El Houssine, Lahlou Mohamed, Hamama Bouchaïb, Mouradi Abdellah, Tazi Mohammed, Slimani Mohamed, Azzimani Meziane, Boutakrida El Habib, Derkaoui Brahim, Jabrail Abdeslam, El Haïki Brahim, Sadkane El Hassane, Chahine Mohamed, Zouhiri Thami, Lahjouji Jamal Eddine, Cadi, Mohamed, Ganbour Salah, Harrach Lahcen, Ouassou Mohamed, Sabban Abdellatif, Baddi Dahmane et Benmessaoud Abdelkader Mohamed.

LISTE B : néant.

LISTE C : MM. Marhraoui Layachi, Bellaoud Mohamed, Lah-babi Mohamed Rachid, Louadia Abdellatif, Gorftey Mohamed, Dahane Mohamed et Benhassain Sidi Mohamed.

Concours d'adjoints techniques (option : métrologie légale) du 9 juillet 1976

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE A : MM. Chibane Allal et Cherradi El Mostafa Kamal.

LISTE B : néant.

LISTE C : MM. Semlali Driss, Lahbabi Mohammed Rachid, Benabdeslam Abdellatif, Belkarmous M'Barek et El Yacoubi Allal.

Concours pour le recrutement de secrétaires (option : administration) du 30 avril 1976

Sont admis, par ordre de mérite M^{mes}, M^{lles} et MM. :

Centre de Rabat :

LISTE A : Rifai Souad, Nejjar Leïla, Ben Harmach Mohamed, Razk Mohammed, Akel Fatma, El Moueffak Abdellatif, Bouaoud Abdelmoula, Bahaj Abdeslam, El Moubarik El Idrissi Lalla Afifa, Mouhsine Mimoune et El Kharraz Fatiha.

LISTE B : El Alaoui El Mdaghri Lalla Fatima.

LISTE C : Borjane Ahmed, Bouregga Zohra et El Hattab Jemia.

Centre de Casablanca :

LISTE A : Eda-Aïf Hassan, Bergach Larbi, Temra Mohamed, Bouhssina Latifa, Azzouzi Omar, Mouhib El Idrissi Mohamed et Rouiha Mina.

LISTE B : néant.

LISTE C : Qaddioui Naïma.

Concours pour le recrutement d'agents d'exécution (option : dactylographie) du 7 mai 1976

Sont admis, par ordre de mérite M^{mes} et M^{lles} :

LISTE A : Boudim Aziza, Gard Karima, Bennani Souad, Ghazi Jaouhara, Missaoui Saâdia, Skalante Noufissa, Ihab Halima, Lamni Najia, Hamane Khaddouj, Sarsour Halima, Nsiri Fattouma, Etabbâa Najia, Benamri Rachida, Benmansour Naïma, Adib Fatiha, Khallad Fadma, El Maâchach Aïcha (épouse Bouamama), Louihrani Malika, Iklil Fatiha, Filali Saïda et Echchokri Oumhani.

LISTE B : néant.

LISTE C : Bettoui Najia.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

DIVISION DES IMPÔTS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perceptions intéressés :

LE 22 KAADA 1396 CORRESPONDANT AU 15 NOVEMBRE 1976. — Impôt sur les bénéfices professionnels : Fès-Batha, émission n° 14 de 1976 ; Sefrou, émission n° 5 de 1974 ; Kenitra—Recette-municipale, émissions n°s 14 de 1975, 15 de 1975 et 16 de 1976 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions n°s 68 de 1975 et 69 de 1976 ; Casablanca-Bourgogne, émission n° 38 de 1976 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émission n° 136 de 1976.

LE 27 KAADA 1396 CORRESPONDANT AU 20 NOVEMBRE 1976. — Impôt sur les bénéfices professionnels : Fès-Ville nouvelle, émissions n°s 25 de 1971 et 8 de 1974 ; Rabat-Ville, émissions n°s 10, 21 de 1973, 8, 12 et 13 de 1974 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émissions n°s 12 de 1973, 9 et 11 de 1974 ; Temara, émission n° 7 de 1974 ; Salé—Recette-municipale, émission n° 10 de 1974 ; Casablanca—Aïn-es-Sebaâ, émission n° 8 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions n°s 16 de 1971 et 11 de 1973 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions n°s 21 de 1971 et 8 de 1976.

1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions n°s 10 de 1971 et 11 de 1973 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions n°s 21 de 1971 et 8 de 1974 ; Casablanca—Derb-Sidna, émission n° 13 de 1972 ; Casablanca—Ain-Chok, émissions n°s 12 de 1973 et 9 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions n°s 19, 23 de 1972, 19 de 1973, 9, 10, 11 de 1974 et 4 bis de 1975 ; Casablanca—Beauséjour, émission n° 21 de 1970 ; Casablanca—El-Fida, émission n° 15 de 1972 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émission n° 14 de 1973 ; Casablanca—Bourgogne, émission n° 1 bis de 1976 ; Youssoufia, émission n° 9 de 1973.

LE 27 KAADA 1396 CORRESPONDANT AU 20 NOVEMBRE 1976. — *Impôt des patentes* : Oujda-Médina, émission n° 4 de 1973 ; Taourirt, Rabat-Océan et El-Jadida—Plateau, émission n° 3 de 1973 ; Fès-Batha, émissions n°s 4 et 5 de 1973 ; Meknès-Batha, émission n° 3 de 1974 ; El-Jadida—Recette-municipale, émission n° 5 de 1973.

LE 27 KAADA 1396 CORRESPONDANT AU 20 NOVEMBRE 1976. — *Taxe urbaine* : Berkane, Sefrou, Kenitra-Médina, Souk-el-Arbâa-du-Rharb, Temara, Salé—Recette-municipale, Salé-Tabriquet, Casablanca—Roches-Noires, Casablanca—Cité-Mohammedia, Casablanca—Mâarif, Casablanca—Beauséjour, Casablanca—Oued-El-Makhazine, Sidi-Bennour, Khemis-Zemamra, Tanger-Centre, Tanger—Recette-municipale, Nador, Zaïo et Midar, émission n° 1 de 1976 ; Fès-Ain-Kadous et Goulmine, émission n° 2 de 1973 ; Meknès-Médina, émission n° 3 de 1974 ; El-Hajeb, émissions n°s 5 de 1973, 2 de 1974, 1976 et 1 de 1976 ; Fès-Batha, Rabat-Ville et Asilah, émission n° 2 de 1974 ; Rabat-Océan, émissions n°s 3, 4 de 1973 et 1 de 1976 ; Rabat—Cité-Mabella, émission n° 7 de 1974 ; Casablanca—Ain-es-Sebaâ, émissions n°s 5 de 1973 et 1 de 1976 ; Casablanca-Bourgogne, émissions n°s 3 de 1974, 2 de 1975 et 1 de 1976 ; Mohammedia, émissions n°s 3 de 1973, 2 de 1974 et 1 de 1976 ; Benahmed, émissions n°s 3 et 4 de 1973 ; Fkih-ben-Salah et Youssoufia, émission n° 3 de 1973 ; Azemmour, émissions n°s 3 de 1973 et 1 de 1976 ; Marrakech-Médina, émissions n°s 4 de 1973 et 2 de 1974 ; Inezgane, émissions n°s 4 et 5 de 1973 ; Tanger-Médina, émissions n°s 4 de 1973, 2 de 1974 et 1 de 1976 ; Tétouan—Al-Adala et Al Hoceima, émissions n° 4 de 1973 ; Tétouan—Bab-Tout, émissions n°s 2 et 4 de 1973 ; Tétouan—Bab-Rouah, émissions n°s 2, 4 de 1973 et 1 de 1976 ; Larache et Ksar-El-Kebir, émission n° 5 de 1973.

LE 27 KAADA 1396 CORRESPONDANT AU 20 NOVEMBRE 1976. — *Prélèvement sur les traitements et salaires* : Fès-Ville nouvelle, émissions n°s 12 de 1972, 7 de 1973, 4, 5 de 1974 et 1 de 1975 ; Meknès-Batha, émissions n°s 5 de 1973, 3, 5 de 1974 et 2 de 1975 ; Meknès-Ryad, émissions n°s 4 de 1973, 3 de 1974, 2 de 1975 et 1 de 1976 ; Meknès-Médina, émission n° 4 de 1973 ; El Hajeb, Khenifra, Safi—Recette-municipale et Chaouën, émission n° 1 de 1975 ; Midelt, émissions n°s 8 de 1973, 1974 et 5 de 1975 ; Rabat-Ville, émissions n°s 10 de 1972 et 8 de 1973 ; Rabat-Océan, émissions n°s 6 de 1973, 4 de 1974 et 2 de 1975 ; Rabat—Cité-Mabella, émissions n°s 7 de 1973, 5 de 1974 et 2 de 1975 ; Temara, émissions n°s 6 de 1973 et 2 de 1975 ; Salé—Recette-municipale, émissions n°s 5 de 1973 et 3 de 1974 ; Salé-Tabriquet, émissions n°s 3 de 1973, 1974 et 2 de 1975 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions n°s 8 de 1973, 6 et 7 de 1974 ; Casablanca—Ain-es-Sebaâ, émissions n°s 9, 12 de 1973, 7 de 1974 et 2 de 1975 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions n°s 10 de 1972, 5, 6, 7, 12 de 1973, 3, 4, 6, 7, 8 de 1974, 2 et 3 de 1975 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions n°s 3, 6, 7, 9 de 1973, 4 de 1974 et 2 de 1975 ; Casablanca—Derb-Sidna, émission n° 1 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émission n° 1 de 1973, 1974 et 1975 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions n°s 7 de 1972, 5, 6, 9, 10 de 1973, 3, 5 de 1974 et 2 de 1975 ; Casablanca—Mâarif, émissions n°s 9 de 1972, 10 de 1973, 3 et 4 de 1975 ; Casablanca—El-Fida, émission n° 6 de 1973 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions n°s 11 de 1973, 8 de 1974 et 3 de 1975 ; Casablanca—Beauséjour, émissions n°s 4 de 1973 et 2 de 1975 ; Casablanca-Bourgogne, émissions n°s 3 de 1973, 5 de 1974 et 2 de 1975 ; El-Jadida—Plateau, émissions n°s 3 de 1973, 1974 et 2 de 1975 ; Safi-Centre, émissions n°s 5 de 1974, 1, 2 et 3 de 1975 ; Essaouira-Ville nouvelle, émissions n°s 5 de 1974 et 2 de 1975 ; Marrakech-Gueliz, émissions n°s 7, 8 de 1973.

4, 5 de 1974 et 3 de 1975 ; Marrakech-Médina, émissions n°s 2, 4, 5 de 1973, 3 et 4 de 1974 ; Marrakech—Bab-Doukkala, émissions n° 1 de 1973 et 1974 ; Marrakech—Arsè-Lemâach, émissions n°s 3 de 1973, 1974 et 2 de 1975 ; Tétouan—Al-Adala, émissions n°s 4 de 1974 et 2 de 1975 ; Larache, émissions n°s 2 de 1973, 1974 et 1 de 1975.

LE 27 KAADA 1396 CORRESPONDANT AU 20 NOVEMBRE 1976. — *Contribution complémentaire* : Oujda-Ville nouvelle, émissions n°s 22, 23 et 24 de 1976 ; Oujda-Médina, émission n° 24 de 1976 ; Oujda—Bab-El-Gharbi, émission n° 33 de 1976 ; Rabat-Ville, émissions n°s 13 de 1972, 10 de 1973 et 7 de 1974 ; Rabat—Cité-Mabella, émissions n°s 11 de 1973 et 7 de 1974 ; Casablanca—Roches-Noires, Casablanca—Ain-Chok, Casablanca—Place-des-Nations-Unies, Casablanca—Mâarif, émissions n°s 8 de 1973 et 7 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, Casablanca—Derb-Sidna, Casablanca—El-Fida, émissions n°s 7, 8 de 1973 et 7 de 1974 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions n°s 7, 8 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émission n° 7 de 1973 et 1974 ; Casablanca—Beauséjour, émissions n°s 7 de 1974, 28 de 1975 et 30 de 1976 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine et Casablanca-Bourgogne, émission n° 7 de 1974 ; Safi-Centre, émissions n°s 11 de 1972 et 7 de 1973 ; Safi—Recette-municipale, Youssoufia, Essaouira-Ville nouvelle et Essaouira—Recette-municipale, émission n° 7 de 1973 ; Oujda-Ville nouvelle, Oujda-Médina, Oujda—Bab-El-Gharbi, Jerada, Berkane, Taourirt, Fès-Ville nouvelle, Fès-Batha, Fès-Fekharine, Fès—Ain-Kadous, Sefrou, Taza Meknès-Batha, Meknès-Médina, Meknès-Ryad, El-Hajeb, Azrou, Midelt, Khenifra, Errachidia, Erfoud, Goulmine, Kenitra—Recette-municipale, Kenitra-Médina, Sidi-Kacem, Sidi-Slimane, Souk-el-Arbâa-du-Rharb, Had-Kourt Rabat-Ville, Rabat-Océan, Rabat—Cité-Mabella, Rabat—Yacoub-El-Mansour, Temara, Salé—Recette-municipale, Salé-Tabriquet, Tiflet, Khemisset, Rommani, Casablanca—Roches-Noires, Casablanca—Sidi-Belyout, Casablanca—Cité-Mohammedia, Casablanca—Derb-Sidna, Casablanca—Sidi-Othmane, Casablanca—Place-des-Nations-Unies, Casablanca—Ain-Chok, Casablanca—Mâarif, Casablanca—El-Fida, Casablanca—Beauséjour, Casablanca—Oued-El-Makhazine, Mohammedia, Settat, Benahmed, Oued-Zem, Berrechid, Beni-Mellal—Ancienne Médina, Beni-Mellal, Kasba-Tadla, Fkih-ben-Salah, Benslimane, El-Jadida-Plateau, Azemmour, Sidi-Bennour, Khemis-Zemamra, Safi-Centre, Safi—Recette-municipale, Youssoufia, Essaouira-Ville nouvelle, Essaouira—Recette-municipale, Ait-Ouir, Marrakech-Gueliz, Marrakech-Médina, Marrakech—Arsè-Lemâach, El-Kelâa-des-Srarnha, Amizmiz, Ouarzazate, Agadir, Inezgane, Taroudannt, Oulad-Teima, Tanger-Médina, Tanger-Centre Tétouan—Al-Adala, Tétouan—Bab-Tout, Tétouan—Bab-Rouah, Chaouën, Larache, Ksar-El-Kebir, Nador, Al Hoceima, Targuiste et Zaïo, émission n° 1 de 1976.

LE 27 KAADA 1396 CORRESPONDANT AU 20 NOVEMBRE 1976. — *Réserve d'investissements* : Azrou, émission n° 7 de 1974 ; Kenitra—Recette-municipale, émissions n°s 4 bis de 1975 et 1 accélérée bis de 1976 ; Rabat-Ville, émissions n°s 11 de 1973, 8, 9 de 1974, 4 bis de 1975 et 1 accélérée 4 de 1976 ; Rabat-Océan, émissions n°s 8 de 1973, 7 de 1974 et 1 accélérée ter de 1976 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émissions n°s 1, 2 de 1973, 8 de 1974 et 1 accélérée bis de 1976 ; Temara, émission n° 1 accélérée bis de 1976 ; Salé—Recette-municipale, émission n° 2 de 1970 et 1971 ; Salé-Tabriquet, émission n° 4 bis de 1975 ; Casablanca—Roches-Noires, émission n° 19 de 1973 ; Casablanca—Ain-es-Sebaâ, émissions n°s 16 de 1969, 11 de 1970, 10 de 1971, 8 de 1972, 7 de 1973 et 8 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions n°s 17 de 1970, 10, 21 de 1971 et 9 de 1974 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions n°s 14 de 1968, 9 de 1974 et 4 de bis de 1975 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émission n° 4 de 1973 ; Safi—Recette-municipale, émissions n°s 6 de 1973 et 8 de 1974 ; Agadir, émissions n°s 1 accélérée ter et 1 accélérée 4 de 1976 ; Tétouan—Al-Adala, émissions n°s 9 de 1973 et 1 accélérée bis de 1976 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions n°s 15 de 1972, 10 de 1973, 9, 10 de 1974 et 4 bis de 1975.

LE 27 KAADA 1396 CORRESPONDANT AU 20 NOVEMBRE 1976. —
Impôt agricole : Youssoufia, émissions n°s 1646 à 1662 de 1973 à 1975 ; Safi-Ville, émissions n°s 1663 à 1701 de 1973 à 1975 ; Essaouira, émission n° 1702 de 1975 ; Midar, émissions n°s 1703 à 1707 de 1973 à 1975 ; Nador, émissions n°s 1708 à 1720 de 1972 à 1975 ; Zaïo, émissions n°s 1721 à 1745 de 1972 à 1975 ; Taourirt, émissions n°s 1746 à 1750 de 1973 à 1975 ; Berkane, émissions n°s 1751 à 1787 de 1972 à 1975 ; Taineste, émission n° 1788 de 1975 ; Aknoule, émissions n°s 1789 à 1794 de 1973 à 1975 ; Taza-Haut, émissions n°s 1795 à 1798 de 1974 et 1975 ; Temara, émissions n°s 1799 à 1811 de 1974 et 1975 ; Temara, émission n° 1812 de 1975 ; Salé, émissions n°s 1813 à 1815 de 1974 et 1975 ; Salé, émission n° 1816 de 1975 ; Goulmima, émission n° 1817 de 1975 ; Khemissèt, émissions n°s 1818 à 1821 de 1973 à 1975 ; Kenitra-Médina, émission n° 1822 de 1975 ; Souk-El-Arbâa, émissions n°s 1823 à 1828 de 1973 et 1974 ; Sidi-Slimane, émissions n°s 1829 et 1830 de 1974 et 1975 ; Sidi-Slimane, émission n° 1833 de 1975 ; Had-Kourt, émissions n°s 1834 et 1835 de 1975 ; Ouezzane, émissions n°s 1836 à 1844 de 1973 à 1975 ; Rommani, émissions n°s 1845 à 1854 de 1974 et 1975 ; Tiflèt, émissions n°s 1855 à 1857 de 1975 ; Benguerir, émissions n°s 1858 à 1863 de 1973 à 1975 ; Marrakech-Médina, émissions n°s 1864 à 1873 de 1973 à 1975 ; Aït-Ouir, émissions n°s 1874 à 1880 de 1973 à 1975 ; Marrakech-Médina, émissions n°s 1881 à 1883 de 1973 à 1975 ; Tétouan—Bab-Rouah, émissions n°s 1884 à 1908 de 1973 à 1975 ; Chaouèn, émissions n°s 1909

à 1915 de 1972 à 1975 ; Zagora, émissions n°s 1916 à 1943 de 1973 à 1975 ; Ouarzazate, émissions n°s 1944 à 1962 de 1973 à 1975 ; Khouribga, émissions n°s 1963 à 1965 de 1973 à 1975 ; Kasba-Tadla, émission n° 1966 de 1975 ; Fès-Ville nouvelle, émissions n°s 1967 à 1975 de 1973 à 1975 ; Fès—Aïn-Kadous, émission n° 1976 de 1975 ; Sefrou, émissions n°s 1977 à 1987 de 1974 et 1975 ; Fès-Batha, émissions n°s 1988 à 1991 de 1973 à 1975 ; Fès-Batha, émissions n°s 1992 à 1994 de 1973 à 1975 ; Sidi-Bennour, émissions n°s 1995 et 1996 de 1974 et 1975 ; Azemmour, émissions n°s 1997 et 1998 de 1973 et 1974 ; El-Jadida—Recette-municipale, émissions n°s 1999 à 2009 de 1973 à 1975 ; Meknès-Médina, émission n° 2010 de 1974 ; Azrou, émission n° 2011 de 1975 ; El-Hajeb, émissions n°s 2012 à 2016 de 1974 et 1975 ; Benslimane, émissions n°s 2017 à 2023 de 1973 à 1975 ; Berrechid, émissions n°s 2024 à 2026 de 1974 et 1975 ; Ksar-El-Kebir, émissions n°s 2027 à 2037 de 1972 à 1975 ; Azilah, émissions n°s 2038 à 2041 de 1974 et 1975 ; Larache, émission n° 2042 de 1975 ; Tanger-Médina, émission n° 2043 de 1975 ; Taroudannt, émissions n°s 2044 à 2046 de 1972 à 1974 ; Oulad-Teïma, émissions n°s 2047 à 2054 de 1973 à 1975 ; Inezgane, émission n° 2055 de 1975 ; Mohammedia, émissions n°s 2056 à 2058 de 1973 et 1974.

Le directeur adjoint,
 chef de la division des impôts,
 MEDAGHRI ALAOUI MOHAMMED.